Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

a39015 01807771 2b

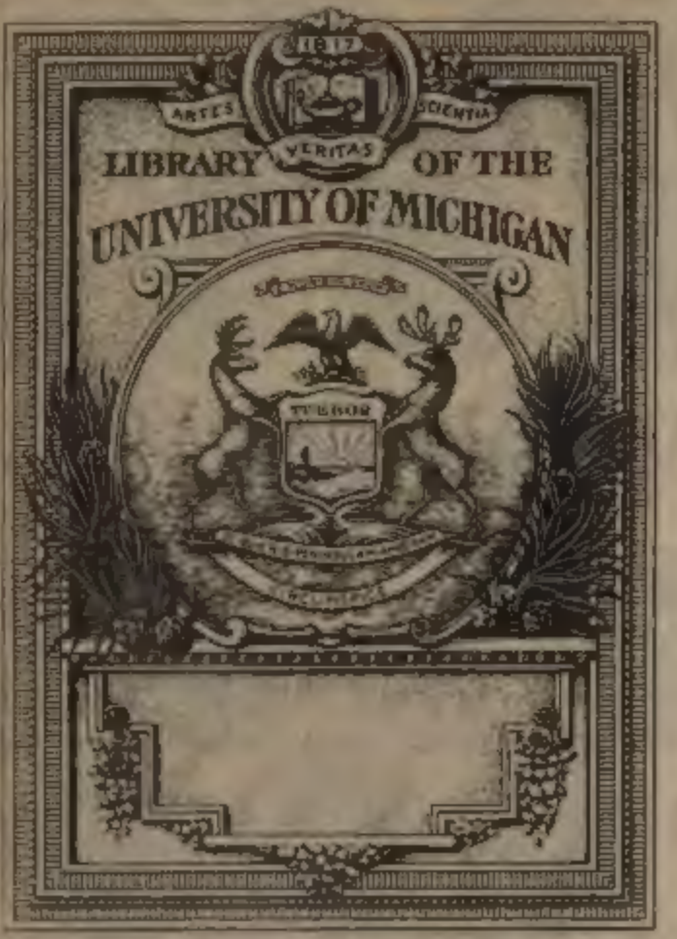
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
130
.L4
A3
1860

# RÉFLEXIONS

SUR LA

# MISÉRICORDE DE DIEU

DC
130
.L4
A3
1860

PARIS. TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE ET Cie
rue de Fleurus, 9

# RÉFLEXIONS

SUR LA

# MISÉRICORDE DE DIEU

PAR

## LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE

SUIVIES DE SES LETTRES

ET DES SERMONS POUR SA VÊTURE ET SA PROFESSION

PAR MESSIEURS D'AIRE ET DE CONDOM

NOUVELLE ÉDITION

REVUE, ANNOTÉE ET PRÉCÉDÉE D'UNE ÉTUDE BIOGRAPHIQUE

PAR

M. PIERRE CLÉMENT

DE L'INSTITUT

TOME PREMIER

PARIS

J. TECHENER, LIBRAIRE

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52

M DCCC LX

DC
130
.L4
A3
1860

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE ET C^IE
rue de Fleurus, 9

# RÉFLEXIONS

SUR LA

# MISÉRICORDE DE DIEU

PAR

## LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE

SUIVIES DE SES LETTRES

ET DES SERMONS POUR SA VÊTURE ET SA PROFESSION

PAR MESSIEURS D'AIRE ET DE CONDOM

NOUVELLE ÉDITION

REVUE, ANNOTÉE ET PRÉCÉDÉE D'UNE ÉTUDE BIOGRAPHIQUE

PAR

M. PIERRE CLÉMENT

DE L'INSTITUT

TOME PREMIER

PARIS

J. TECHENER, LIBRAIRE

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52

M DCCC LX

Coll
-33
14

# PRÉFACE.

*Nous donnons au public une édition nouvelle d'un livre publié en* 1680, *sous le voile de l'anonyme et à l'insu de son auteur, réimprimé un très-grand nombre de fois, et généralement attribué, depuis près de deux siècles, à la duchesse de La Vallière. Ce livre, intitulé :* Réflexions sur la miséricorde de Dieu, par une dame pénitente[1], *est-il bien de la célèbre Car-*

1. *A Paris, chez Antoine Dezallier, rue Saint-Jacques, à la Couronne d'or; in-12 de 139 pages, MDCLXXX. — C'est par erreur que, dans ses* Mémoires sur Madame de Sévigné, *t. V, p. 409, M. Walckenaer donne, à la 1re édition des* Réflexions sur la miséricorde de Dieu, *la date de 1685. Voir, à l'appendice, p. 267, l'indication d'un très-grand nombre d'éditions des* Réflexions, *à partir de 1680.*

*mélite? Un doute a été élevé à ce sujet*[1], *et l'on s'est demandé si l'auteur des* Réflexions *ne seroit pas la duchesse de Longueville, ou madame de Montespan, ou enfin quelque autre dame illustre, qui auroit quitté le monde vers* 1680[2]. *On a même prétendu qu'il y avoit, dans les* Réflexions, *un grand nombre de passages ne pouvant se rapporter à la duchesse de La Vallière, et l'on s'est fondé notamment sur une dangereuse maladie que l'auteur des* Réflexions *dit avoir faite pendant qu'il les écrivoit. Une dissertation en forme, sur ces différens points, seroit sans intérêt pour le lecteur. Dans notre opinion, ni la duchesse de Longueville, ni la marquise de Montespan ne peuvent avoir écrit les* Réflexions sur la Miséricorde. *Tout donne lieu de croire, au contraire, on s'en convaincra en les lisant, qu'elles sont bien de la duchesse de La Vallière. L'abbé de Choisy, qui l'avoit connue, dit « qu'elle ne laissoit pas d'orner*

1. Biographie universelle *de Michaud; article sur* madame de La Vallière, *par M. H. La Porte.*

2. Bulletin du Bibliophile, 1850, *n°* 17, *p.* 611. DISSERTATION SUR LA QUESTION DE SAVOIR A QUI L'ON DOIT ATTRIBUER L'OUVRAGE INTITULÉ : Réflexions sûr la miséricorde de Dieu, *d'après le manuscrit autographe du P. Adry.*

*tous les jours son esprit par une lecture continuelle*[1], *et, selon madame de Caylus, le style de la dévotion convenoit mieux à son esprit que celui de la cour*[2]. » *Les* Réflexions sur la miséricorde de Dieu *semblent être l'œuvre d'un cœur tendre et d'un esprit cultivé. Nous ajouterons que la duchesse de La Vallière fit précisément, peu de temps avant d'entrer aux Carmélites, une maladie* dont il est *question dans une de ses lettres* au maréchal de Bellefonds.

*Voici enfin un autre indice tout matériel, mais très-significatif, à notre avis. En* 1712, *Antoine Dezallier, qui avoit publié la première édition des* Réflexions, *en donna une nouvelle* (*il en avoit déjà paru six en* 1693, *outre celles imprimées à l'étranger*), *et il la fit suivre du* Récit abrégé de la vie pénitente et de la sainte mort de madame la duchesse de La Vallière, religieuse Carmélite, connue, depuis sa retraite, sous le nom de sœur Louise de la Miséricorde. *Or, d'une part, Antoine Dezallier devoit savoir mieux que personne le nom de l'auteur des*

1. Mémoires; *p.* 239. (*Collection Petitot.*)
2. Souvenirs; *p.* 32. (*Édition publiée par M. Asselineau.*)

Réflexions, *et cette addition autorisoit suffisamment le public à penser que c'étoit madame de La Vallière. D'un autre côté, comment supposer qu'un éditeur françois lui eût ainsi attribué, à peu près ouvertement, deux ans après sa mort et du vivant même de Louis XIV, malgré la surveillance des censeurs, un livre qu'elle n'auroit pas écrit ?*

*Nous parlions tout à l'heure des traductions qui en furent faites à l'étranger. La Bibliothèque impériale possède, et nous avons sous les yeux une de ces traductions, dont la seconde édition parut à Francfort, en* 1682 [1]. *Cette édition est précédée d'une préface dans laquelle on lit ce qui suit :* « *Le lecteur saura que la* Dame pénitente (*je le tiens de bonne source*) *qui a écrit ces Réflexions pieuses, est la célèbre duchesse de La Vallière.... Au temps actuel, elle se nomme la très-pieuse sœur Louise de la Miséricorde....* » *Enfin, l'abbé Lequeux, qui a eu entre ses mains*

1. Der hochadelichen dame Louise-Françoise de La Vallière Buss-Seuffrer. (Soupirs de pénitence de la noble dame Louise-Françoise de La Vallière, rédigés en 21 réflexions, en forme de prières sur la miséricorde de Dieu.) *Traduit du françois, par Matthieu Kramer. Francfort, Léonard Loschge.* 1682, *in*-18; *avec gravures et deux portraits.*

*et a publié un grand nombre de lettres de madame de La Vallière, n'a pas douté que les* Réflexions sur la miséricorde de Dieu *fussent bien d'elle, et Bayle, Moreri, le P. Lelong, de même que le savant Barbier, les lui attribuent également sans hésiter.*

*Les* Réflexions sur la miséricorde de Dieu *ont encore donné lieu à une autre controverse. La riche bibliothèque du Louvre possède un exemplaire de la cinquième édition de ce livre* (Paris, in-18, chez Dezallier; 1688), *dont les marges sont couvertes de nombreuses et importantes corrections qu'une note à la main, tracée sur la garde du volume, attribue à Bossuet. Dans ces dernières années, MM. Damas-Hinard*[1] *et Romain-Cornut*[2] *ont publié, comme étant de l'illustre écrivain, le texte exact des* Réflexions sur

1. Réflexions sur la miséricorde de Dieu, *ouvrage de madame de La Vallière, corrigé par Bossuet, publié pour la première fois, d'après l'exemplaire annoté de la Bibliothèque du Louvre, par M. Damas-Hinard. Paris*, 1852, *in*-24.

2. Les Confessions de madame de La Vallière repentante, *écrites par elle-même et corrigées par Bossuet. 1 vol. in*-18, 1854, avec un commentaire historique et littéraire, par M. Romain-Cornut.

la miséricorde de Dieu, *d'après l'exemplaire corrigé dont il s'agit*[1].

*Nous ne contestons pas que l'écriture marginale de ce volume ait quelque ressemblance avec celle de Bossuet, mais cette ressemblance est, de l'avis de plusieurs personnes, très-incertaine. La bibliothèque du Louvre possède un autre volume, portant également en marge des annotations de Bossuet, dont personne n'a jamais nié l'authenticité. C'est l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique, *par Bossuet* (Paris, chez S. Cramoisy, 1671 ; édition dite des Amis). *Or, l'écriture de ces annotations diffère notablement de celle des corrections qu'on lit sur l'exemplaire des* Réflexions. *A la vérité, la bibliothèque du Louvre a acheté les deux volumes des héritiers de M. Hémey d'Auberive, qui avoit concouru à la prépara-*

1. *M. Damas-Hinard fait observer, dans la préface de son édition*, p. XIII, *que « les corrections marginales de l'exemplaire du Louvre ont été mises à profit pour l'édition de* 1726 (*Paris, Christophe David, in-*18), *mais que le littérateur qui l'a donnée a pris sur lui d'ajouter, aux corrections de Bossuet, des corrections de sa façon, dont l'élégance rhétoricienne n'est pas en harmonie avec celle du grand écrivain, et que ce texte équivoque a été reproduit par tous les éditeurs subséquents. »*

*tion de l'édition classique de Bossuet, imprimée à Versailles (Lebel, 1818-1820), et on lit, sur la feuille de garde de l'exemplaire des* Réflexions, *une note ainsi conçue : « Cet excellent ouvrage de madame de La Vallière a été corrigé, comme on le voit, de la main de M. Bossuet. Ces corrections, faites avec une rare sagacité, rendent cette édition [1] très-précieuse. » A la suite de cette note, d'une écriture assez ancienne, se trouvent les initiales de M. Hemey d'Auberive.*

*M. d'Auberive a-t-il adopté l'assertion contenue dans cette note? ou bien ses initiales doivent-elles être considérées, purement et simplement, comme un signe de propriété? Cette dernière hypothèse, très-fondée à notre avis, paroît aussi la plus vraisemblable à M. Romain-Cornut [2], tout convaincu qu'il est que les corrections de l'exemplaire du Louvre sont de Bossuet. D'ailleurs, les préparateurs de l'édition Lebel ne parlent pas des* Réflexions sur la miséricorde de Dieu, *bien qu'ils aient connu l'exemplaire corrigé que possède aujourd'hui la bibliothèque du Louvre. Et*

1. Édition *pour* exemplaire.

2. Les Confessions de madame de La Vallière. *Préface*, p. XXVI, *note*.

*certes, ils n'auroient pas manqué de le faire, s'il leur avoit paru constant que les* Réflexions *avoient été retouchées par Bossuet aussi fortement que le croient MM. Damas-Hinard et Romain-Cornut.*

*Un autre motif nous porte à croire que les* Réflexions sur la miséricorde de Dieu *n'ont pas été corrigées par l'évêque de Meaux, c'est que, si on les examine au point de vue littéraire, qui a bien sa gravité dans la question, on est amené à reconnoître que ces corrections ne peuvent pas être de Bossuet. M. Sainte-Beuve a dit à ce sujet, avec l'autorité qui s'attache à ses appréciations : « En parcourant l'exemplaire de la bibliothèque du Louvre, comme je viens de le faire, grâce à l'obligeance de M. Barbier, je vois avec étonnement que la plupart des corrections qui altèrent et affoiblissent le texte primitif proviennent de ce volume, d'où elles auront passé dans les éditions subséquentes. Les derniers éditeurs, et madame de Genlis en particulier, ne seroient coupables alors que de les avoir accueillies et empruntées. Mais comment se peut-il que Bossuet ait agi en ceci comme madame de Genlis ou tout autre écrivain d'une*

*élégance timide eût été capable de le faire, qu'il ait partout affoibli et atténué ce qui donnoit à l'expression de l'accent et du caractère, et que sa plume, en raturant et en corrigeant autrui, soit allée au rebours de ce qu'elle pratique si hautement elle-même? Qu'on se rappelle seulement tout ce qu'il a osé introduire et citer de hardiment familier dans* l'Oraison funèbre de la princesse Palatine. *Pourquoi auroit-il refusé la même familiarité à madame de La Vallière? Je ne puis entrer ici dans la discussion de ce point, ni approfondir mes doutes : je me borne à maintenir, à mes risques et périls, mon impression de goût, et à dire, quel que puisse être le correcteur, que la véritable et entière confession de la pénitente doit se chercher dans les éditions premières. En un mot, l'exemplaire du Louvre donne lieu à deux questions : 1° Les corrections sont-elles en effet de Bossuet? 2° Sont-elles dignes de Bossuet? — Je laisse l'examen du premier point aux experts en écriture, et, sur le second, je réponds sans hésiter, sur plus d'un passage :* Non[1]. »

1. Causeries du lundi. *Madame de La Vallière; t. II, p.* 357, *note.*

*Nous n'avons rien à ajouter à ce jugement, sinon que l'opinion de M. Sainte-Beuve est également celle d'un critique distingué, M. Louis Ratisbonne*[1] *et de M. Floquet, le savant et consciencieux auteur des* Études sur Bossuet. *D'un autre côté, M. Arsène Houssaye*[2]*, et, d'après ce qu'il nous apprend, un de nos plus éclairés amateurs d'autographes, M. Feuillet de Conches, sont du même avis. Il est vrai que M. de Sacy, rendant compte, dans le* Journal des Débats *du* 13 *mai* 1852, *de la publication de M. Damas-Hinard, adopta ses conclusions, mais avec quelles restrictions éloquentes! Le lecteur va en juger.* « *Il y a cependant, je l'avoue, dit M. de Sacy, un certain nombre d'expressions et de phrases du texte primitif qu'il m'est impossible de ne pas préférer au texte corrigé. Madame de La Vallière, par exemple, en parlant de la nécessité où elle étoit encore de rester à la cour, s'adresse à Dïeu et lui dit :* « *Que si, pour m'imposer une pénitence*

1. Journal des Débats, *du* 13 *octobre* 1854; *article sur* les Confessions de madame de La Vallière repentante, *de M. Romain-Cornut.*

2. Mademoiselle de La Vallière et madame de Montespan; *p.* 407.

« *en quelque sorte convenable à mes offenses,*
« *vous voulez que, par des devoirs indispensables,*
« *je reste encore dans le monde* pour y souffrir
« sur ce même échafaud où je vous ai tant of-
« fensé, *ma pénitence vous en sera d'autant plus*
« *agréable, et à moi plus utile, que j'y aurai*
« *moins de goût et de part.* » *Bossuet retranche la belle et énergique expression que j'ai soulignée! J'en demande bien pardon au grand écrivain; je suis, cette fois, sans aucun scrupule pour sa pénitente. Madame de La Vallière dit encore, en parlant d'une maladie où elle avoit manqué mourir :* « *Pendant que votre justice* (*c'est toujours à*
« *Dieu qu'elle s'adresse*) me tenoit le poignard
« sur la gorge. » *Bossuet efface; n'est-ce pas d'une sévérité excessive? Pourquoi a-t-il passé le fatal crayon sur cette autre phrase, qui convient si bien, ce me semble, au style mystique et que Fénelon auroit gardée :* « *Faites, ô mon Dieu!*
« *que par des actes continuels de foi, d'espérance*
« *et de charité*, j'accoutume mon cœur à devenir
« un oratoire *où en tous lieux et à tous momens*
« *je vous prie.* » *Et la phrase suivante, n'est-elle pas digne de Bossuet lui-même?* « O Dieu! en-
« richissez la pauvreté de mon amour par la

*Nous n'avons rien à ajouter à ce jugement, sinon que l'opinion de M. Sainte-Beuve est également celle d'un critique distingué, M. Louis Ratisbonne*[1] *et de M. Floquet, le savant et consciencieux auteur des* Études sur Bossuet. *D'un autre côté, M. Arsène Houssaye*[2]*, et, d'après ce qu'il nous apprend, un de nos plus éclairés amateurs d'autographes, M. Feuillet de Conches, sont du même avis. Il est vrai que M. de Sacy, rendant compte, dans le* Journal des Débats *du* 13 *mai* 1852, *de la publication de M. Damas-Hinard, adopta ses conclusions, mais avec quelles restrictions éloquentes! Le lecteur va en juger. « Il y a cependant, je l'avoue, dit M. de Sacy, un certain nombre d'expressions et de phrases du texte primitif qu'il m'est impossible de ne pas préférer au texte corrigé. Madame de La Vallière, par exemple, en parlant de la nécessité où elle étoit encore de rester à la cour, s'adresse à Dieu et lui dit : « Que si, pour m'imposer une pénitence*

1. Journal des Débats, *du* 13 *octobre* 1854; *article sur* les Confessions de madame de La Vallière repentante, *de M. Romain-Cornut.*

2. Mademoiselle de La Vallière et madame de Montespan; *p.* 407.

« *en quelque sorte convenable à mes offenses,*
« *vous voulez que, par des devoirs indispensables,*
« *je reste encore dans le monde* pour y souffrir
« sur ce même échafaud où je vous ai tant of-
« fensé, *ma pénitence vous en sera d'autant plus*
« *agréable, et à moi plus utile, que j'y aurai*
« *moins de goût et de part.* » *Bossuet retranche la belle et énergique expression que j'ai soulignée! J'en demande bien pardon au grand écrivain; je suis, cette fois, sans aucun scrupule pour sa pénitente. Madame de La Vallière dit encore, en parlant d'une maladie où elle avoit manqué mourir :* « *Pendant que votre justice* (*c'est toujours à*
« *Dieu qu'elle s'adresse*) me tenoit le poignard
« sur la gorge. » *Bossuet efface; n'est-ce pas d'une sévérité excessive? Pourquoi a-t-il passé le fatal crayon sur cette autre phrase, qui convient si bien, ce me semble, au style mystique et que Fénelon auroit gardée :* « *Faites, ô mon Dieu!*
« *que par des actes continuels de foi, d'espérance*
« *et de charité*, j'accoutume mon cœur à devenir
« un oratoire *où en tous lieux et à tous momens*
« *je vous prie.* » *Et la phrase suivante, n'est-elle pas digne de Bossuet lui-même?* « O Dieu! en-
« richissez la pauvreté de mon amour par la

« magnificence du vôtre. » *Bossuet l'a pourtant remplacée par celle-ci :* « Enrichissez la pauvreté de mon cœur par la magnificence de vos dons. » *Je le dis hardiment : c'est l'expression de madame de La Vallière qui est l'expression éloquente. Le terrible Bossuet ne souffre pas que madame de La Vallière parle de ses désirs* passionnés *d'aimer Dieu ; qu'en s'adressant à ce Dieu qui devoit remplacer le Roi dans son cœur, elle dise :* La volupté de votre amour ; *il met* agréable *où madame de La Vallière a mis* délicieux. *Il ôte jusqu'à certains de ces termes familiers qui donnent quelque chose de si vrai au style, qui fixent en quelque sorte l'heure et le moment où la main de l'écrivain les traçoit. L'ouvrage, en un mot, corrigé par Bossuet, est toujours* très-agréable ; *il a gagné en correction, en pureté, en dignité ; peut-être n'est-il plus* délicieux. *Madame de La Vallière auroit pu l'écrire ainsi à la fin de sa pénitence. On y voit la Carmélite. On n'y voit plus ou presque plus la femme si modeste et si touchante jusque dans ses fautes, la pénitente déchirée, la Madeleine tout nouvellement convertie, arrosant de ses larmes et essuyant de ses cheveux les pieds du Dieu*

*que désormais elle se propose d'aimer uniquement*[1]. »

*Ceci nous amène à parler de quelques modifica-*

1. *Le lecteur nous permettra de mettre à notre tour, sous ses yeux, pour le faire juge de la question, quelques phrases des* Réflexions *non corrigées, en les faisant suivre des corrections attribuées à Bossuet. Nous prenons au hasard la* 13e Réflexion.

Texte primitif : « *Si vous voulez tirer de mon péché ma punition même*, en faisant devenir les bourreaux de mon cœur ceux que j'en avois fait les idoles.... »

Texte attribué à Bossuet : « *Si vous voulez vous servir de mon péché pour me châtier, et* punir mon cœur par les mêmes objets qui avoient été ses idoles.... »

Texte primitif : « *Faites que je l'aie en horreur* (*le péché*) bien plus par un pur amour pour vous que par rapport à moi-même, *c'est-à-dire, Seigneur, beaucoup plus* parce qu'il vous blesse, *que parce qu'il me damne*.... »

Texte attribué à Bossuet : « *Faites que je l'aie en horreur*, bien plus par rapport à vous que par rapport à moi-même, *beaucoup plus parce qu'il vous* offense *que parce qu'il me* perd *et me damne*.... »

Texte primitif : « *Que je ne sois pas toujours comme les personnes du monde*, avec une balance à la main, à peser jusqu'à quel point elles peuvent vous offenser.... »

Texte attribué à Bossuet : « *Que je ne sois pas comme les personnes du monde*, qui négligent les fautes qu'elles font, pourvu qu'elles ne soient pas mortelles.... »

Texte primitif : « *Ainsi, qui sait si toutes ces compagnies* et toutes ces conversations vaines et molles, et *qui ne rem-*

*tions, bien légères d'ailleurs, que nous avons cru devoir faire nous-même au texte primitif des* Réflexions sur la miséricorde de Dieu. *Ceux qui examineront la première édition de ce livre pour-*

*plissent mon cœur que de désirs frivoles, et affoiblissent le sentiment de votre grâce dans moi-même, ne me dégoûteront point à la fin* de la simplicité de vos paroles *et de l'observation de votre sainte Loi....* »

Texte attribué à Bossuet : « *Ainsi, qui sait si toutes ces compagnies et toutes ces* vaines conversations *qui ne remplissent* mon cœur *que de désirs frivoles, et affoiblissent le sentiment de votre grâce* dans mon cœur, *ne me dégoûteront pas à la fin de l'observation de votre sainte Loi?* »

*Nous pourrions multiplier ces citations à l'infini. Dans beaucoup de cas, non-seulement la grâce et la force primitives disparoissent, mais le prétendu texte de Bossuet demanderoit lui-même à être corrigé. C'est ce que reconnoît, notamment au sujet de la dernière citation, M. Romain-Cornut, qui regrette avec raison les* molles conversations, *et qui est forcé de désapprouver la répétition des mots* mon cœur *dans la même phrase, ainsi que la suppression, dont il ne peut pénétrer le motif, de ces autres mots si bien en situation :* la simplicité de vos paroles. « *Le contraste que madame de La Vallière établit entre la délicatesse étudiée des conversations mondaines, dit à ce sujet M. Romain-Cornut, et la simplicité de la parole de Dieu, me semble heureusement saisi, et j'aurois voulu le conserver....* »

*En résumé, il suffisoit, ce nous semble, de supprimer, dans la dernière phrase que nous avons citée, la troisième conjonction* et. *C'est ce que nous avons fait.*

*ront se convaincre qu'elle a été faite avec beaucoup de négligence et qu'elle renferme un assez grand nombre d'incorrections*[1]. *Or, non-seulement ces erreurs n'ont pas été corrigées dans les éditions suivantes, mais le nombre en a augmenté considérablement*[2]. *Notre premier soin a été de les faire disparoître. En même temps, nous avons*

1. *Par exemple, on lit dans* l'Avertissement *ces mots : « qu'autant qu'*elle *avoit été dans l'oubli de son salut, » au lieu de « qu'autant* elle.... » *et, un peu plus loin, vers la fin : « Fasse le ciel que ceux qui* les *liront.... » au lieu de « qui* le *liront. » On pourroit relever cent fautes de ce genre.*

2. *Je me bornerai à quelques exemples.*

Édition de 1680.— 1re Réflexion, *page* 4 : « .... *Sans pénitence et sans* conversion.... » 6e *édition de* 1693, *suivie depuis : « Sans pénitence et sans* confusion.... »

Édition de 1680. — 2e Réflexion, *p.* 6 : « .... viendront me tenter.... » Édit. de 1693 : « viendront à me tenter.... »

Édition de 1680.— 4e Réflexion, *p.* 17 : « *Préservez-moi du doux poison de plaire à ce monde et de l'aimer, des caresses de la fortune auxquelles on résiste si peu, et qui, plus cruelles que les plus cruelles disgrâces, font que nous ne regardons plus d'autre Dieu, ni d'autre Providence que sa conduite.* » Édit. de 1693 : « *Préservez-moi du doux poison de plaire à ce monde et de l'aimer ; car les caresses de la fortune....* » *Le reste comme dans l'édition de* 1680 ; *mais on le voit, la substitution des mots* car les *à l'article* des *a rendu la phrase complétement irrégulière et inintelligible.*

Édition de 1680.— 4e Réflexion, *p.* 18 : « *Je ne sais jamais*

*pris sur nous de rectifier, par la simple suppression ou le remplacement d'un mot, quelques phrases obscures ou vicieuses. Ces rectifications, dont nous avons été aussi sobre que possible, n'altèrent jamais ni la pensée, ni le style de l'auteur, alors même qu'il est, ce qui lui arrive quelquefois, prétentieux et maniéré. Sous ce rapport, notre désir de restreindre ces sortes de rectifications à ce qui nous a paru indispensable a été tel, que nous avons cru devoir quelquefois, comme à la* 3e *Réflexion, page* 16 *de notre édition, maintenir une phrase incorrecte, plutôt que de la modifier d'une manière trop sensible, à l'opposé de ce qu'a fait plus ou moins heureusement l'éditeur de* 1726[1].

*Quoi qu'il en soit, les éditions des* Réflexions sur la miséricorde de Dieu, *se multipliant, l'idée*

*que* me *chercher et me trouver moi-même.* » Édit. de 1693 : « *Je ne fais jamais que chercher et me trouver moi-même.* » *M. Romain-Cornut croit que le pronom* me *avoit été omis par suite d'une erreur typographique. On voit qu'il existoit dans la* 1re *édition.*

*Nous pourrions signaler encore bien des fautes ou des erreurs analogues. Nous nous arrêterons pour ne pas fatiguer le lecteur.*

1. *Les rectifications de ce genre, que nous nous sommes*

*vint à des libraires d'attribuer à madame de La Vallière d'autres opuscules du même genre. On lit, à ce sujet, en tête d'une édition des* Réflexions (*Paris, Savoye,* 1744; *in*-12), *la note suivante :* « *Comme il se distribue, par différens libraires, plusieurs livres de piété sous le nom de madame de La Vallière, et entre autres* Les Sentimens d'une âme pénitente ou le retour d'une âme à

*permises, sont au nombre de dix-sept. Voici les plus considérables; elles feront juger des autres :*

*Page* 11, *ligne* 3, *nous avons mis* « d'où » *au lieu de* « dont. »

*Page* 26, *ligne* 3, *nous avons mis* « n'est pas mort » *au lieu de* « ni mort. »

*Page* 32, 1^er^ *alinéa, nous avons mis deux fois* « la » *au lieu de* « leur. »

*Page* 52, 2^e^ *alinéa, nous avons mis* « elles » *au lieu de* « ils. »

*Page* 62, 2^e^ *alinéa, nous avons mis* « j'abandonnerai ces natures flatteuses.... » *au lieu de* « j'abandonnerai ces nations flatteuses. » *Une édition de Paris* (*veuve Savoye,* 1756; *in*-12) *porte* personnes, *au lieu de* nations. *Il est probable que le mot* natures *aura été mal lu par le premier éditeur.*

*Page* 76, *vers la fin, nous avons mis* « enlevez-moi » *au lieu de* « levez-moi. »

*Page* 92, 2^e^ *alinéa, vers la fin, nous avons mis* « ou comme une personne » *au lieu de* « que c'est une personne. »

*Page* 96, 2^e^ *alinéa, nous avons mis* « que l'ont été » *au lieu de* « m'ont été, » etc., etc.

Dieu [1], *le libraire donne avis que c'est madame Dunoyer* [2] *qui en est l'auteur, et que madame la duchesse de La Vallière n'a jamais composé que les* Réflexions sur la miséricorde de Dieu. »

*Il nous reste à parler des lettres de madame de La Vallière que nous réimprimons, et de celles, en trop petit nombre à notre gré, que nous donnons à la suite, et qui n'y avoient pas encore été réunies. Les premières, adressées au maréchal de Bellefonds, ami de Bossuet, ont été publiées en* 1767 [3] *par un anonyme que l'on a su de-*

1. *Une édition des* Réflexions, *imprimée à « Bruxelles,* 1722, *chez François Foppens, » mentionnoit ainsi qu'il suit ces deux ouvrages :* 1° Sentimens d'une âme pénitente; 2° Le retour d'une âme à Dieu sur le psaume : *Benedic anima mea Domino.*

2. *La* Biographie universelle de Michaud *mentionne une seule dame Dunoyer, née vers* 1663, *morte en* 1720, *auteur de* Lettres historiques et galantes, *plusieurs fois réimprimées, et de quelques pamphlets. Il n'est pas impossible qu'elle soit aussi l'auteur des livres de dévotion qui, dans un but évident de spéculation, ont été faussement attribués par quelques libraires à madame de La Vallière, après sa mort.*

3. Lettres de madame la duchesse de La Vallière, morte religieuse carmélite, avec un abrégé de sa vie pénitente. *Liége et Paris,* 1767; *in*-12.

*puis, être l'abbé Lequeux*[1]. *Dans ses* Mémoires sur la marquise de Sévigné, *M. Walckenaer exprime des doutes sur l'authenticité de ces lettres.* « *Plusieurs, dit-il, ont été certainement fabriquées, et peut-être sont-elles toutes de l'invention de l'abbé Lequeux*[2]. » *Nous ne partageons nullement, sur ce point, l'opinion de M. Walckenaer, et ce qui motive la nôtre, c'est la comparaison que nous avons faite de ces lettres avec celles de madame de La Vallière, parfaitement authentiques, dont l'original existe, soit à la bibliothèque de Troyes, soit chez divers collectionneurs d'autographes, et que l'on trouvera, après celles au maréchal de Bellefonds. D'autre part, l'abbé Lequeux a été un éditeur consciencieux, et rien ne prouve qu'il ait été capable de commettre la fraude dont l'a soupçonné M. Walckenaer*[3]. *Enfin, il est constant*

1. Biographie universelle de Michaud; *article Lequeux, par Picot.*

2. Mémoires touchant la vie et les écrits de la marquise de Sévigné; *t. V, p.* 407.

3. « *L'article Lequeux* (*l'abbé Claude*), *dans la* France littéraire *de Quérard* (*t. V, pp.* 199, 200), *indiquant les productions dues à la plume de cet abbé, et les éditions qu'il a données, ne permet pas le plus léger doute sur l'authenticité*

*qu'il a eu en sa possession des manuscrits très-importans provenant de Bossuet. Il peut donc très-bien se faire que, parmi ces manuscrits, aient figuré les lettres adressées par madame de La Vallière au maréchal de Bellefonds, qu'une amitié intime unissoit à Bossuet. Ce dernier lui avoit adressé, de son côté, au moment où la maîtresse délaissée alloit entrer aux Carmélites, diverses lettres dont elle faisoit l'objet et que nous publions également à la suite de celles qu'elle a écrites à diverses personnes*[1]. *Nous admettons d'ailleurs,*

*des ouvrages, en assez grand nombre, dont il s'est fait l'éditeur. En tête de son édition de* l'Exposition de la doctrine catholique *de Bossuet, est une introduction étendue, solide, remplie de notions importantes, ignorées avant lui. On lui doit aussi une édition très-estimée des* Oraisons funèbres *du prélat. En somme, l'abbé Lequeux n'a jamais fait ou mis en lumière aucune œuvre d'une authenticité problématique, et rien de plus vrai, de plus sérieux que tout ce qu'il a produit ou édité. » Nous devons ces détails et cette appréciation à l'obligeance de M. Floquet, dont l'opinion est d'un si grand poids dans ces questions. On va voir d'ailleurs, un peu plus loin, la force que la circulaire écrite par la sœur Madeleine du Saint-Esprit, à l'occasion de la mort de la sœur Louise de la Miséricorde, donne à l'opinion de M. Floquet.*

1. *Madame de Genlis a fait suivre l'édition corrigée des* Réflexions sur la miséricorde de Dieu, *qu'elle a publiée*

*sans difficulté, que l'abbé Lequeux a pu modifier,* arranger *même, si l'on veut, quelques-unes des lettres de madame de La Vallière qu'il a publiées, tout en respectant religieusement la pensée de celle qui les avoit écrites.*

*Nous avions espéré que les lettres du maréchal de Bellefonds à madame de La Vallière auroient été conservées dans les archives des Carmélites de la rue d'Enfer. Madame la supérieure qui a bien voulu, à la prière de M. l'abbé Dedoue, aumônier de la Communauté, faire faire les recherches nécessaires, nous a donné l'assurance qu'elles ne s'y trouvoient pas. Madame la supérieure des Carmélites n'a pu que mettre à notre disposition, avec une obligeance dont nous la remercions vivement, la copie d'une lettre de Bossuet à la mère Agnès de Bellefonds, au sujet de madame de La Vallière, lettre déjà pu-*

*en* 1804, *des lettres de madame de La Vallière au maréchal de Bellefonds. Elle a aussi modifié, bien que très-légèrement, quelques passages de ces lettres. Nous les donnons d'après le texte même de l'abbé Lequeux, après y avoir fait cependant quelques légères corrections, dans le genre de celles que nous ont paru nécessiter les* Réflexions, *et que nous avons indiquées plus haut. Nous croyons inutile d'entrer ici dans le même détail pour ce qui concerne les lettres.*

*bliée, au surplus, par les imprimeurs de l'édition de Bossuet, dite de Versailles, dans une brochure à part.*

*Nous avons adopté, pour les lettres de madame de La Vallière dont on possède les autographes*[1], *l'orthographe de celles au maréchal de Bellefonds, qui les précèdent. La reproduction scrupuleuse de l'ancienne orthographe n'auroit, à notre avis, dans un livre comme celui-ci, aucun intérêt. Toutes réserves faites, bien entendu, pour ce qui concerne la fidélité des textes, quel plaisir trouveroient les lecteurs de madame de Sévigné à ce que ses lettres fussent imprimées comme elles furent écrites?*

*Les lettres de Bossuet au maréchal de Bellefonds sont suivies du sermon prononcé par l'évêque d'Aire, Jean Louis de Fromentières, pour la vêture ou prise d'habit de madame de La Vallière, et de celui prêché, un an après, par Bos-*

1. *On trouvera à l'appendice, p.* 263, *la nomenclature des lettres autographes de madame de La Vallière qui ont passé dans les ventes depuis une trentaine d'années. Sans doute, il en existe encore d'autres. Espérons qu'elles seront connues plus tard.*

*suet, pour la profession de son illustre pénitente, devenue, à partir de sa vêture, sœur Louise de la Miséricorde. Sœur Louise avoit espéré que M. de Condom*[1], *ou, en cas d'empêchement, le P. Bourdaloue, prononceroit le sermon de la prise d'habit. Bossuet s'étant trouvé absent avec la cour au moment fixé, et le P. Bourdaloue, on ne sait pour quel motif, n'ayant pu le remplacer, l'évêque d'Aire fut choisi. C'étoit, depuis longtemps, un prédicateur renommé et lettré, et il avoit prêché l'Avent à la cour, en 1672. On voit même son nom figurer avec ceux de Bossuet, de Huet et plusieurs autres, parmi les candidats dont les*

1. *On voit dans le t. III, p.* 316 *des* Études sur la Vie de Bossuet, *par M. Floquet, que Bossuet fut nommé à l'évêché de Condom le* 10 *septembre* 1669. *D'après M. Walckenaer* (Mémoires sur madame de Sévigné, t. V, p. 425), *l'illustre prélat se démit de cet évêché le* 31 *septembre* 1671. — « *Il fut remplacé, nous écrit M. Floquet, par Jacob Goyon de Matignon, que Bossuet lui-même sacra dans l'église des Chartreux à Paris, au mois de mai* 1673. *Jusqu'à cette époque, Bossuet étoit demeuré évêque titulaire de Condom. A partir du mois de mars* 1673, *il signa comme il suit :* J. B. a. év. de Condom, *c'est-à-dire Jacques Bénigne, ancien évêque de Condom, et tout le monde continua de l'appeler M. de Condom, jusqu'à l'époque de sa nomination au siége de Meaux, qui eut lieu au mois de mai* 1681. »

*titres furent discutés en* 1665, *au moment où il s'agit de désigner un précepteur pour le Dauphin. L'évêque de Luçon, frère de Colbert, que celui-ci avoit consulté à ce sujet, donna la note suivante sur l'abbé de Fromentières : « Sa bonne conduite a paru dans le choix qu'il a fait de la prédication où il s'est adonné entièrement. Aussi y a-t-il fort bien réussi. Il est froid et mélancolique et a bon sens* [1]. » *L'évêque d'Aire fut plein d'onction, touchant, habile, malgré les difficultés du sujet, et produisit un grand effet. « Je n'ai ouï de ma vie un si bon sermon, » manda madame de Scudéry à Bussy-Rabutin, douze jours après* [2]. *Nous ne parlons pas de celui que prononça Bossuet pour la cérémonie de la profession; on va le lire.*

*Il étoit d'usage, toutes les fois qu'une religieuse venoit à mourir, que la prieure en informât, par une lettre circulaire, toutes les maisons de l'Ordre, en demandant, pour l'âme de la dé-*

1. *Bibl. imp.* Mss. Baluze. Papiers des armoires; *vol. CCCLXII, p.* 29.

2. Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy; *II, p.* 362. (*Édit. L. Lalanne.*)

*funte, les prières de la Communauté. La circulaire relative à la sœur Louise de la Miséricorde est un document du plus grand intérêt par les détails intimes, véridiques, qu'elle contient sur celle qui en est l'objet, sur sa résignation et ses épreuves, depuis le jour où la grâce l'avoit touchée. Cette circulaire, signée par la sœur Madeleine du Saint-Esprit, prieure des Carmélites en 1710, figurera dignement, nous l'espérons, à la suite des sermons des évêques d'Aire et de Condom. Outre la simplicité vraiment évangélique qu'elle respire d'un bout à l'autre, elle a encore le mérite de nous fixer sur l'authenticité des lettres, ou tout au moins de l'ensemble des lettres adressées par sœur Louise de la Miséricorde au maréchal de Bellefonds. La circulaire cite, en effet, divers passages de lettres que sœur Louise « écrivoit, y est-il dit, à un de ses amis, en qui elle avoit une entière confiance. » Or, ces passages mêmes se trouvent çà et là dans les lettres au maréchal de Bellefonds qu'a publiées l'abbé Lequeux.*

*Quelques pièces justificatives terminent le second volume. La plupart sont inédites, ou très-peu connues et disséminées dans des ouvrages considérables. Nous citerons particulièrement la justi-*

*fication du comte de Guiche au sujet de la lettre écrite à la reine Marie-Thérèse pour lui dénoncer les amours de Louis XIV avec mademoiselle de La Vallière; les extraits d'un journal attribué à Colbert sur la vie privée du Roi; les lettres d'érection de la terre de Vaujours en duché-pairie, au profit de madame de La Vallière, et les lettres patentes qui suspendirent, pendant un voyage qu'elle fit avec Louis XIV à Dunkerque, le cours normal d'un procès qu'elle avoit en Touraine. Toutes ces pièces ont, à des titres divers, un caractère historique. Nous n'exceptons pas même quelques lettres apocryphes dont madame de La Vallière a été l'objet. Nous avons renvoyé également à l'Appendice, outre divers renseignemens purement bibliographiques, des notices biographiques sur ses deux enfans, la princesse de Conti et le comte de Vermandois, ainsi que sur deux personnes auxquelles, dans la seconde partie de sa vie, elle fut tendrement attachée; nous voulons parler de la mère Agnès de Jésus-Maria, prieure des Carmélites de la rue Saint-Jacques, et de son neveu, le maréchal de Bellefonds.*

*Notre but a été, en recueillant çà et là les ma-*

*tériaux de cette publication, de faire connoître, par ses écrits, une femme dont les foiblesses ont été éclatantes, mais que trente années du repentir le plus vrai et d'un martyre volontaire ont depuis longtemps réhabilitée aux yeux des juges les plus sévères. Il nous reste à raconter ce que l'on sait de certain sur elle, et c'est l'objet de l'étude suivante. Dieu nous préserve assurément d'avoir fait un réquisitoire! Nous ne voudrions pas, cependant, qu'on pût se méprendre sur notre intention et nous accuser avec raison d'avoir essayé une apologie. Pour échapper à ce double reproche, nous nous bornerons à exposer les diverses circonstances de la vie de madame de La Vallière dans toute leur simplicité, en ayant soin de n'avancer que les faits bien constatés, et en laissant parler le plus possible les contemporains qui paroissent dignes de foi. C'est assez dire que nous nous garderons soigneusement de demander aux nombreux pamphlets et libelles du temps l'intérêt de scandale qu'ils peuvent offrir. Il est très-vrai que les pamphlets et les libelles contiennent souvent des assertions véridiques; mais le moyen, à deux siècles de distance, de distinguer la vérité de la calomnie? La gracieuse*

*et austère figure que nous voudrions faire revivre quelques instans devant le lecteur nous commandoit d'ailleurs cette réserve, à laquelle nous nous serions fait plus que jamais, si ce n'eût été notre constante habitude, un scrupule de manquer.*

*Mai* 1860.

# LA DUCHESSE

# DE LA VALLIÈRE

des contemporains de madame de La Vallière, le comte de Bussy-Rabutin a dit d'elle, avec beaucoup de vérité : « Elle aima éperdument la personne du Roi, et l'on vit bien qu'elle l'eût autant aimé si elle eût été une grande reine, ou s'il eût été un simple gentilhomme[1]. » Madame de Caylus a écrit, de son côté : « Elle étoit née tendre et vertueuse ; elle aima le Roi, et non la Royauté[2]. » Cette appréciation, que l'assentiment général a consacrée, maintiendra toujours, à la duchesse de La Vallière, une place à part dans l'histoire des favorites célèbres. Avant, comme après elle, la morale eut souvent à déplorer en France l'impudique étalage des passions royales. Agnès Sorel, Diane de Poitiers, Gabrielle d'Estrées et la marquise de Verneuil, la marquise de Montespan, la duchesse de Châteauroux et tant d'autres à la suite, ont eu leur règne plus

1. *Mémoires ;* t. II, p. 3. (Édition L. Lalanne.)
2. *Souvenirs ;* p. 31. (Édit. Asselineau.)

ou moins public. Seule, malgré sa faveur éclatante, ses grands établissemens, ses enfans publiquement légitimés, la duchesse de La Vallière semble avoir eu, excepté dans un jour d'égarement, l'opinion même de son temps pour complice. Sans doute, un cœur de femme et d'épouse, celui de Marie-Thérèse, eut à souffrir cruellement et longtemps de l'ascendant que la maîtresse avoit usurpé; mais serons-nous aujourd'hui plus sévères que la Reine elle-même, et ne pardonnerons-nous pas à celle qui ne se pardonna jamais? Quelle vie, à la prendre dès ses débuts, comporta plus d'enchantemens et plus de larmes? Qu'on se figure d'abord, si cela est possible, les joies de la jeune fille d'honneur, quand, chastement éprise du roi le plus beau et le plus puissant que l'imagination pût rêver, elle comprit qu'elle en étoit passionnément aimée. Quel bonheur ensuite d'être l'âme de tous les carrousels, de tous les ballets, de toutes les comédies de la cour la plus brillante de

l'Europe, et de recevoir, sans aucune vue d'ambition et de grandeur, le secret hommage de celui à qui s'adressoient tous les hommages! Mais bientôt, que de soucis pour ménager une réputation à laquelle on tient par-dessus toutes choses! Au risque de la santé, de la vie, on veut ôter à la médisance ses prétextes, à la réalité ses apparences. Cependant, la Reine mère étant morte, le Roi ne connoît plus ni modération dans ses désirs, ni entraves à ses volontés. Il fait de l'ancienne fille d'honneur, de la mère de ses enfans, une duchesse, et presque aussitôt, terrible réveil! le bruit circule tout bas que la nouvelle duchesse est éclipsée. Une spirituelle et perfide amie a détrôné celle qui la première avoit détrôné la Reine. C'est alors que commence un supplice de tous les jours, qui dura sept années. Un cœur plus résolu s'y arracheroit à l'instant même. Parer une rivale pour celui qu'on a aimé avec tant de désintéressement, et que l'on aime encore, quelle expiation et

quel enfer au milieu de la cour et de ses fêtes ! Heureusement, un ami des jours brillans, que la foi a ramené à Dieu, console et conseille la pauvre délaissée ; un grand évêque, la gloire et l'honneur de la France, vient à son aide et soutient ses premiers pas dans les voies de la grâce. Peu à peu, les obstacles qui paralysoient sa vocation sont levés, les liens qui l'attachoient au monde se dénouent, et le monde assiste, curieux et touché, à ce spectacle toujours émouvant d'une âme blessée, qui va demander à Dieu, dans les austérités du cloître, le pardon du passé et l'espérance pour l'avenir.

Telle fut, en se bornant aux traits principaux, la vie de Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière. Les détails qui suivent montreront si ce résumé est fidèle. Elle étoit née le 6 août 1644, de Laurent de La Baume Le Blanc, seigneur de La Vallière [1], dont la noblesse

1. Voir à l'Appendice, pièce n° 1, p. 187, son acte de naissance.

remontoit au quatorzième siècle. Lieutenant au gouvernement d'Amboise en 1639, il s'étoit distingué aux batailles de Sedan et de Rocroi, et, pendant les troubles de la Fronde, il avoit prouvé sa fidélité en conservant au Roi la ville et le château d'Amboise. Il avoit épousé en 1640 Françoise Le Prévost, veuve d'un conseiller au parlement. Dix ans plus tard, il obtint l'érection en châtellenie de sa terre de La Vallière. Le 2 mars 1655, sa veuve contracta un troisième mariage avec Jacques de Courtavel, marquis de Saint-Remy, premier maître d'hôtel de Gaston d'Orléans [1]. Louise de La Vallière et son frère, de deux ans plus âgé qu'elle, passèrent leur jeunesse à Blois, où Gaston résidoit habituellement. C'est là, on le suppose du moins, que Louis XIV, se rendant en 1659 à Saint-Jean de Luz, pour son mariage, dut voir pour la pre-

1. *Histoire de la ville de Blois*, par M. de La Saussaye, p. 260. — *Les grands officiers de la couronne*, par le P. Anselme; t. V, p. 495.

mière fois [1], à la cour de son oncle, celle qui causa bientôt à la reine Marie-Thérèse ses larmes les plus amères. L'année suivante, Gaston étant mort, la marquise de Saint-Remy vint à Paris avec ses enfans. Peu de temps après, le frère du Roi épousoit madame Henriette d'Angleterre. Aux fêtes splendides qui avaient eu lieu pour le mariage du Roi, succéda une nouvelle série de divertissemens magnifiques. Jamais règne ne fut inauguré avec plus d'éclat et au milieu d'un pareil concours de circonstances heureuses : un roi jeune et plein d'ardeur pour tout ce qui était grand et beau ; une situation politique telle, vis-à-vis de toutes les autres puissances, que la France eut un seul intérêt, les maintenir [illegible] les peuples, les nouvelles et

[1] [illegible]

[2] [illegible]

des prédicateurs dont le génie est encore sans rival. La mort du cardinal Mazarin[1] laissa toutes ces aspirations de la jeunesse et du pouvoir prendre leur essor naturel, et le règne de Louis XIV commença véritablement.

Le mariage de Madame avoit eu lieu le 1er avril 1661. Mademoiselle de La Vallière fut au nombre de ses filles d'honneur[2]. Elle avoit à peine dix-sept ans. Si séduisans que soient les portraits qu'ont faits d'elle les plus grands peintres de son temps, Lebrun, Mignard, Petitot, il faut demander à quelques écrivains qui l'ont connue le secret de ce charme dont ils ont tous subi l'irrésistible influence.

« Mademoiselle de La Vallière, dit l'abbé

1. 9 mars 1661.

2. D'après Mademoiselle de Montpensier, *Mémoires*, t. III, p. 512 (édition Chéruel), c'est madame de Choisy, mère de l'abbé de ce nom, « qui avoit donné à Madame la petite La Vallière. » — Ceci confirme encore le portrait qu'a fait d'elle l'abbé de Choisy.

de Choisy[1], qui, enfant, avoit joué avec elle, n'étoit pas de ces beautés toutes parfaites qu'on admire souvent sans les aimer. Elle étoit fort aimable, et ce vers de La Fontaine :

Et la grâce, plus belle encor que la beauté,

semble avoir été fait pour elle. Elle avoit le teint beau, les cheveux blonds, le sourire agréable, les yeux bleus, et le regard si tendre et en même temps si modeste qu'il gagnoit le cœur et l'estime au même moment. Au reste, assez peu d'esprit qu'elle ne laissoit pas d'orner tous les jours par une lecture continuelle, point d'ambition, point de vues, plus attentive à songer à ce qu'elle aimoit qu'à lui plaire, toute renfermée en elle-même et dans sa passion, qui a été la seule de sa vie, préférant l'honneur à toutes choses, et s'exposant plus d'une fois à mourir plutôt qu'a laisser soupçonner

1. *Mémoires*; p. 239. (Collection Petitot.)

sa fragilité : l'humeur douce, libérale, timide, n'ayant jamais oublié qu'elle faisoit mal, espérant toujours rentrer dans le bon chemin.... » — « Elle avoit les yeux bleus, dit Bussy-Rabutin, les cheveux blonds, les traits du visage délicats, la taille fine, l'humeur douce, l'esprit bien fait[1]. » Madame de Motteville, qui ne peut être suspectée de partialité pour mademoiselle de La Vallière, à cause des chagrins qu'elle occasionnoit aux deux reines, convient de son côté[2], qu'elle étoit aimable, et que la blancheur de son teint, le bleu de ses yeux, qui avoient beaucoup de douceur, et la beauté de ses cheveux argentés, ajoutoient encore au charme de son visage. « Elle étoit bien jolie et fort aimable de sa figure, dit aussi mademoiselle de Montpensier[3] ; quoiqu'elle fût un peu boiteuse, elle dansoit bien, étoit de fort bonne grâce à cheval; l'habit lui en seyoit

1. *Mémoires ;* t. II, p. 3.
2. *Mémoires ;* t. IV, p. 279. (Édition Riaux.)
3. *Mémoires ;* t. IV, p. 394.

fort bien. Les juste-au-corps lui cachoient la gorge, qu'elle avoit fort maigre, et les cravates la faisoient paroître plus grasse. Elle faisoit des mines fort spirituelles, et les connoisseurs disent qu'elle avoit peu d'esprit. » Enfin, la princesse Palatine, qui ignoroit les nuances et l'art de feindre, a dit à son tour [1] : « Ses regards avoient un charme qu'on ne peut décrire; elle avoit une taille fine, mais de vilaines dents, ses yeux me paroissoient plus beaux que ceux de madame de Montespan; tout son maintien étoit modeste. Elle boitoit légèrement, mais cela ne lui alloit pas mal [2]. »

Dans cette jeune cour toute vouée aux

1. *Correspondance complète;* t. II, p. 91. (Édition G. Brunet.)

2. On vient de voir les portraits à la plume signés par les maîtres; en voici un autre d'un ton un peu différent, par un pamphlétaire anonyme : « Il faut un peu dire comment est faite une personne qui a si fortement pris le cœur d'un roi si fier et si superbe. Elle est d'une taille médiocre, fort menue; elle ne marche pas de bon air, à cause qu'elle boite; elle est blonde

plaisirs, une fille de dix-sept ans, aussi gracieuse, aimable et tendre que l'étoit mademoiselle de La Vallière, devoit faire battre plus d'un cœur. Un jeune ministre de Louis XIV, Loménie de Brienne, raconte qu'elle lui plut et qu'il étoit sur le point de se déclarer quand il s'aperçut qu'il avoit un rival, et que ce rival étoit le Roi. Un jour notamment, il proposoit à la jolie fille d'honneur de faire faire son portrait en

et blanche, marquée de petite vérole, les yeux bruns; les regards en sont languissans, et quelquefois aussi sont-ils pleins de feu, de joie et d'esprit; la bouche grande*, assez vermeille, les dents pas belles, point de gorge, les bras plats, qui font assez mal juger du reste du corps. Son esprit est brillant, beaucoup de vivacité et de feu. Elle pousse les choses plaisamment, elle a beaucoup de solidité, et même du savoir, sachant presque toutes les histoires du monde;

* On a cru, d'après ce passage, que c'est de mademoiselle de La Vallière qu'il s'agissoit dans ce couplet des fameux *Alleluia*, attribués à Bussy, où il est question « d'un bec amoureux, qui d'une oreille à l'autre va. » M. Paul Boiteau fait observer avec raison que cette supposition est erronée, attendu que les couplets sont de 1659. Il croit que l'allusion s'adresse à la nièce de Mazarin, Marie Mancini.

Madeleine. — « Non, dit le Roi, qui survint en cet instant, il faut la faire peindre en Diane; *elle est trop jeune pour être peinte en pénitente.* » Mademoiselle de La Vallière se souvint-elle plus tard de ces prophétiques paroles? Pour de Brienne, il se retira bien vite, en homme qui tient avant tout à rester ministre, et Louis XIV eut, ajoute-t-il, la bonté de lui pardonner[1].

aussi a-t-elle le temps de les lire. Elle a le cœur grand, ferme et généreux, désintéressé, tendre et pitoyable.... Elle est sincère et fidèle, éloignée de toute coquetterie, et plus capable que personne du monde d'un grand jugement. Elle aime ses amis avec une ardeur inconcevable, et il est certain qu'elle aima le Roi par inclination plus d'un an avant qu'il la connût, et qu'elle disoit souvent à une amie qu'elle voudroit qu'il ne fût pas d'un rang si élevé. Chacun sait que la plaisanterie que l'on en fit donna au Roi la curiosité de la connoître.... » (*Le Palais-Royal ou les amours de madame de La Vallière.* Voir, dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*, édition Paul Boiteau, t. II, p. 34.)

1. *Mémoires de Louis-Henri de Loménie de Brienne*, publiés par M. Barrière; t. II, p. 106; 2e édition.

Un autre ministre, dont, grâce au dévouement de madame de Sévigné, de Pellisson et de La Fontaine, mais surtout à l'animosité de ses accusateurs, le nom est resté populaire, malgré ses déprédations audacieuses, le surintendant Fouquet fut moins habile. Il avoit, disoit-on, par la vertu de ses munificences royales, la clef de toutes les consciences et de tous les cœurs, et payoit très-cher, non-seulement ses bonnes fortunes, mais encore les personnes qui s'y intéressoient. Parmi ces dernières, il y en avoit plusieurs, à la cour même, qui lui rendoient compte de toutes les intrigues qui s'y passoient et qu'elles pouvoient apprendre. Leurs lettres, trouvées plus tard dans ses papiers, existent, et c'est Colbert lui-même qui les a conservées pour suprême vengeance. Ni le ton, ni le style ne donnent du prix à ces caquetages de femmes qui pensent tout haut et écrivent tout ce qu'elles pensent. La plupart de ces lettres, qui ne sont ni datées, ni signées, paroissent être

de la fin de 1660 au 5 septembre 1661, époque de l'arrestation de Fouquet. Dans ce flux de paroles où l'orthographe et la langue sont cruellement déchirées, la vérité est souvent difficile à rencontrer. Un jour, une des correspondantes anonymes de Fouquet lui écrit : « Mademoiselle de Fouilloux [1] se mit à me parler de mademoiselle de La Vallière, et pour vous dire le vrai, je vis fort qu'elle enrageoit de n'être point en sa confidence. Elle croit que le Roi ne fait rien que causer avec Madame, et que lui-même est le premier à en faire des plaisanteries. Je vous dirai pourtant que bien d'autres, qui disent bien le savoir, en parlent d'une autre manière. Elle déclama fort contre mademoiselle de La Vallière, disant que ce n'étoit pas ici son coup d'essai, et qu'elle en avoit fait bien d'autres, et par tout ce qu'elle

1. Mademoiselle Benigne de Meaux de Fouilloux, fille d'honneur de la Reine. Elle épousa en 1667 le marquis d'Alluye. On la voit figurer souvent dans les ballets faits pour la cour par Benserade.

me dit, je vis bien qu'elle en vouloit faire dire quelque méchant discours au Roi, afin que cela l'en dégoûte. Elle ne me dit pas cela clairement, mais elle m'en dit assez pour la comprendre. Elle dit qu'il n'y avoit rien qu'elle n'eût mis en pratique pour que le Roi en fût amoureux, et que si d'autres avoient voulu faire la moitié des avances, elle ne l'auroit pas eu. L'on ne sait ce qu'elle entend par là, mais pourtant elle me dit toujours que le Roi n'en étoit point amoureux, qu'elle croyoit bien que s'il en pouvoit faire quelque chose, il le feroit comme bien d'autres[1]. »

Mademoiselle de Fouilloux étoit une des maîtresses de Fouquet[2]. Vouloit-elle, à cause des avantages qu'elle en retiroit, remplir ce rôle le plus longtemps possi-

1. Bibl. imp. Mss. *Armoires de Baluze;* vol. CXLIX. *Papiers de Fouquet*, t. I, p. 44.

2. On lit dans une des lettres à Fouquet : « Mademoiselle de Fouilloux me dit qu'elle ne pouvoit aller vous parler aujourd'hui, parce qu'elle est obligée d'aller avec Madame à la chasse. »

ble ? Ses insinuations contre mademoiselle de La Vallière reposoient pourtant sur des bruits qui circuloient parmi les filles d'honneur. Pendant qu'elle habitoit Blois, un intendant de Gaston d'Orléans, nommé Brageloune, avoit été amoureux d'elle. « Il y avoit eu quelques lettres, dit madame de La Fayette, et madame de Saint-Remy s'en étoit aperçue. Enfin, ce n'étoit pas une chose qui eût été loin ; cependant, le Roi en prit de grandes jalousies [1]. » Les extraits suivans de deux autres lettres adressées à Fouquet nous font assister au spectacle, très-peu sévère, des petits amusemens de la cour, pendant la jeunesse de Louis XIV.

« *Se jeudict.* J'ai vu mademoiselle de Fouilloux qui m'a dit que mardi le Roi s'enferma avec Madame, madame la Comtesse [2],

1. *Histoire d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans ;* p. 74. (Édit. Bazin.)

2. Olympe Mancini, mariée à Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, le 21 février 1657. Le Roi l'avoit aimée avant d'éprouver pour Marie Man-

madame de Valentinois [1] et les filles de Madame, et ne voulut qu'aucun homme ni d'autres personnes y fussent. Elle dit qu'ils firent cent folies jusqu'à se jeter du vin les uns aux autres, que le Roi lui parla fort et lui témoigna mille bontés ; elle vous assure que ce n'est rien que La Vallière et que tout le tendre va à Madame.... » — « *Se lundict*.... Madame d'Apremont a dit qu'elle vous a vu ce matin à la messe du Roi et que vous aviez fait cent agrémens à mademoiselle de La Vallière.... Mademoiselle de Fouilloux m'a voulu faire connoître que madame la Comtesse et même Madame seroient fâchées si elles s'apercevoient que vous faites tant d'a-

cini, sa sœur, la passion violente que le cardinal Mazarin traversa si noblement. La comtesse de Soissons étoit surintendante de la maison de la reine Marie-Thérèse.

1. Catherine-Charlotte de Gramont, sœur du duc de Guiche, mariée en 1660 à Louis de Grimaldi, duc de Valentinois, prince de Monaco ; morte au mois de juin 1678.

mitiés à mademoiselle de La Vallière, mais elle m'a dit de ne vous rien dire encore[1].... »

Si le surintendant essaya, comme on le prétend, de séduire mademoiselle de La Vallière, en lui promettant vingt mille pistoles, ce fut inutilement. Repoussé à titre d'amant, il auroit, dit-on, ambitionné le rôle de confident, sans être plus heureux. « Mademoiselle de La Vallière, raconte l'abbé de Choisy, coupa court et s'en plaignit, dès le soir même, au Roi, qui ne l'oublia pas[2]. »

Cependant, le teint admirable, l'esprit, la coquetterie, le charme, et pour parler comme madame de La Fayette, l'agrément extraor-

1. *Papiers de Fouquet; loc. cit.*, p. 87 et 105. Nous ne parlons pas ici d'une prétendue lettre de madame du Plessis-Bellière à Fouquet pour lui annoncer le mauvais résultat des propositions qu'il l'auroit chargée de faire à mademoiselle de La Vallière. Voir, à ce sujet, l'appendice, pièce n° 2, p. 189.

2. *Mémoires;* p. 248. — L'abbé de Choisy parle aussi des propositions qui auroient été faites, de la part de Fouquet, à mademoiselle de La Vallière;

dinaire de madame Henriette d'Angleterre, avoient fasciné Louis XIV. Il l'avoit dédaignée jeune fille, il éprouva une inclination très-vive pour elle dans les premiers temps qu'elle fut mariée, et donna en son honneur, pendant l'été de 1661, dans le parc et sous les ombrages séculaires de Fontainebleau, ces fêtes brillantes qui émerveilloient les contemporains. Du même âge et douée du même genre de beauté que Madame, mademoiselle de La Vallière y fut très-admirée. Elle débuta, on peut le dire, sur le théâtre de la cour, dans un rôle de Nymphe du ballet des *Saisons*, que Benserade fit jouer le 26 juillet 1661, et où elle dansa avec le Roi [1]. C'étoit le moment où les assiduités

mais c'est, évidemment, d'après la ausse lettre dont il est question dans la note ci-dessus. Sous ce rapport, ses assertions ne paroissent être que des conjectures.

1. *Les OEuvres de M. de Benserade ;* IIe partie, p. 221, Paris, 1697. — Rien n'indiquoit encore que mademoiselle de La Vallière fût la maîtresse du

passionnées de Louis XIV pour Madame frappoient tous les yeux. Monsieur lui-même s'en étant plaint, la Reine mère jugea qu'il étoit temps de remédier aux dangers que cette situation des esprits et des cœurs pouvoit amener. Elle mit en avant, pour faire diversion, mademoiselle de Pons, parente du maréchal d'Albret [1], mademoiselle de Che-

Roi. Voici les vers, fort médiocres, que le poëte lui applique :

Cette beauté depuis peu née,
Ce teint et ses vives couleurs,
C'est le printemps avec ses fleurs
Qui promet une bonne année.

C'est en 1651, au palais Cardinal, que le Roi avoit dansé son premier ballet. Depuis lors, on avoit fait tous les ans pour lui un ou deux ballets.

1. Bonne de Pons, mariée en 1666 à Michel Sublet, marquis d'Heudicourt. Madame de Caylus raconte que le Roi ne vit pas mademoiselle de Pons avec indifférence, et qu'il balança même entre elle et mademoiselle de La Vallière; mais mademoiselle de Pons avoit un oncle (le maréchal lui-même) qui l'aimoit, s'il faut en croire madame de Caylus, et qui la fit partir à temps de la cour.

meraut [1], fille d'honneur de la Reine, très-coquette, et enfin mademoiselle de La Vallière, que l'on trouvoit « fort jolie, fort douce, fort naïve, » et qui l'emporta sur ses rivales. Le comte de Guiche [2] commençoit à l'aimer, et il étoit de ceux auxquels on ne résiste guère. En voyant la passion naissante qu'elle inspiroit au Roi, il se retira prudemment, comme avoit fait Loménie de Brienne, et devint amoureux de Madame [3].

1. Mademoiselle de Chemeraut épousa, en 1665, le sieur Portail, conseiller au parlement. Elle ne cessa pas, d'après madame de La Fayette, d'être ort intrigante ; elle avoit un grand pouvoir sur l'esrit de Monsieur.

2. Armand de Gramont et de Toulongeon, comte de Guiche, lieutenant général et colonel des gardes françoises. Né en 1637, mort le 29 septembre 1673, à l'âge de trente-six ans.

3. Madame de La Fayette ; *loc. cit.*, p. 56 et suiv. — M. Rœderer dit à ce sujet dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la société polie en France*, p. 191 : « Si la liaison du Roi avec Madame fut très-intime, elle fut du moins très-courte. Madame, disent les uns, trompa le comte de Guiche ; selon d'autres, le Roi trompa Madame pour mademoiselle de La Val-

Le coup de foudre qui brisa le surintendant éclata sur ces entrefaites. Quelques amis avoient cependant prévenu le présomptueux ministre. Un de ses correspondans, anonymes pour nous, mais qui signoient de leur écriture, lui écrivoit, le 2 août 1661, pour l'engager fortement à ne pas vendre sa charge de procureur général, s'il ne vouloit se priver d'un point d'appui considérable et se livrer, pieds et mains liés, à la malveillance de ses ennemis. Le correspondant ajoutoit : « Madame de Chevreuse a été ici et l'on m'a promis de m'apprendre des choses qui vous sont de la dernière conséquence sur cela, sur le voyage de Bretagne, sur certaines résolutions très-secrètes du Roi et sur des mesures prises contre vous....[1] » Fouquet n'écouta rien. Les ap-

lière. Ce qui est certain, c'est que, quatre mois ou environ après l'arrivée de Madame en France, vers le milieu de la grossesse de la Reine, commença l'intimité du roi avec mademoiselle de La Vallière. »

1 *Papiers de Fouquet; loc. cit.*, p. 117.

parences de la faveur l'aveugloient, et peut-être croyoit-il que, dans la situation où il se trouvoit, l'audace étoit la plus grande des habiletés. Quinze jours après avoir reçu l'avis qu'on vient de lire, le 17 août 1661, il donna à Vaux cette fête qui a été un événement historique dans le règne de Louis XIV. La jeune Reine ne put y assister à cause de sa grossesse, mais le Roi, la Reine mère, Madame et Monsieur y allèrent avec toute la cour. Six mille invitations avoient été distribuées, non-seulement en France, mais dans l'Europe entière. La fête fut merveilleuse. Madame de Scudéry, Pellisson, La Fontaine, l'ont dignement célébrée. Molière y donna, pour la première fois, *les Fâcheux*, et le marquis de Dangeau constata, avec sa profondeur d'observation habituelle, « qu'au dîner du sieur Fouquet, le 17 août 1661, il y avoit une superbe montagne de confiture. » On a dit que Louis XIV ayant aperçu le portrait de mademoiselle de La Vallière chez Fouquet, avoit eu la pensée de faire

arrêter son hôte au milieu même de la fête, et que la Reine mère l'en empêcha. Madame de La Fayette, qui étoit là sans doute, rapporte un bruit tout différent. « Le Roi, dit-elle, étoit alors dans la première ardeur de la possession de La Vallière; l'on a cru que ce fut là qu'il la vit pour la première fois en particulier, mais il y avoit déjà quelque temps qu'il la voyoit dans la chambre du comte de Saint-Aignan, qui étoit le confident de cette intrigue[1]. »

L'arrestation du surintendant soulagea Louis XIV d'une préoccupation immense. S'il avoit commencé à régner depuis la mort de Mazarin, c'est à partir de ce coup d'autorité qu'il se crut réellement roi. Bientôt, les intrigues de toute sorte reprirent leur cours avec une ardeur nouvelle. Madame et la comtesse de Soissons les suscitoient à l'envi. Elles haïssoient, toutes deux

1. *Histoire de madame Henriette d'Angleterre;* p. 66.

pour le même motif, mademoiselle de La Vallière, dont le bonheur les offusquoit. Elles se liguèrent contre elle, lui cherchèrent une rivale, et jetèrent les yeux sur une fille d'honneur de la Reine, mademoiselle de La Mothe-Houdancourt [1]. Sans être belle, elle étoit capable d'inspirer une grande passion [2], et le Roi l'aima

1. Anne Lucie de La Mothe-Houdancourt, fille d'Antoine de La Mothe, marquis d'Houdancourt, gouverneur de Corbie et de Marsal, frère du maréchal de ce nom. Elle épousa, en janvier 1676, René-François de La Vieuville, chevalier d'honneur de la Reine. Madame de Sévigné écrivit à ce sujet à sa fille, le 29 décembre 1675 : « Que dites-vous du mariage de La Mothe ? La beauté, la jeunesse, la conduite font-elles quelque chose pour bien établir les demoiselles ? » A l'occasion de ce mariage, madame de Scudéry (lettre à Bussy, du 6 janvier 1676) parle de mademoiselle de La Mothe en termes beaucoup plus vifs, et ajoute : « La voilà pourtant mieux établie que toutes celles qui ont eu plus de soin de leur conduite. » Elle mourut à Versailles, le 22 février 1689.

2. *Mémoires de madame de Motteville;* t. IV, p. 314 et suiv.

au point de braver, pour la voir, la sévère duchesse de Navailles, gouvernante des filles d'honneur de la Reine. Mais le charme fut de peu de durée et mademoiselle de La Vallière ne tarda pas à reprendre son empire sur le cœur de Louis XIV. Un accident faillit le lui faire perdre. Elle avoit pour confidente une fille d'honneur de Madame, mademoiselle de Montalais[1], à qui elle se confioit entièrement, et qui lui racontoit tout ce qu'elle savoit

1. Mademoiselle de Montalais, fille de Pierre de Montalais, seigneur de Chambellai. Elle se fit chasser de la cour en 1662, pour la part qu'elle prit aux intrigues du marquis de Vardes, du comte de Guiche, de Madame et de la comtesse de Soissons. Bussy-Rabutin raconte (*Correspondance*, t. II, p. 309) qu'elle fut enfermée aux Petites-Anglaises du faubourg Saint-Victor. On la transféra sans doute peu de temps après à Fontevrault, car Louis XIV écrivit le 20 décembre 1662 à l'abbesse de ce couvent (*OEuvres*, t. V, p. 103) pour l'autoriser à la mettre en liberté. Mademoiselle de Montalais fut aussi liée avec madame de Montespan. Bussy-Rabutin, qui la connoissoit, dit qu'elle étoit du caractère le plus léger, et presque folle.

des amours de Madame avec le comte de Guiche, et de la comtesse de Soissons avec le marquis de Vardes[1]. Prudente et réservée à l'excès, mademoiselle de La Vallière se gardoit de rien dire au Roi. Il sut un jour qu'elle avoit des secrets pour lui et il la quitta dans une violente colère. « Ils étoient convenus plusieurs fois, dit madame de La Fayette, que, quelques brouilleries qu'ils eussent ensemble, ils ne s'endormiroient jamais sans se raccommoder et sans s'écrire. » Mademoiselle de La Vallière attendit un mot de pardon toute la nuit. Le matin, la tête perdue, elle sortit de chez Madame et alla se réfugier dans un petit couvent de Saint-Cloud. Il fallut annoncer au Roi qu'elle avoit disparu. Ce qui prouve à quel point il l'aimoit alors et combien ce départ le troubla, c'est qu'il courut la chercher lui-même en tous lieux. Il la trouva, dans le

1. François-René du Bec, marquis de Vardes, capitaine des Cent-Suisses, marié à Catherine de Nicolai. Mort le 8 septembre 1688.

parloir, en dehors du couvent, car on n'avoit pas voulu la recevoir à l'intérieur. Couchée à terre, hors d'elle-même, elle pleuroit et sanglotoit. Comment résister à ces preuves réciproques d'amour? Louis XIV ramena la charmante fugitive chez Madame, qu'il supplia, les larmes aux yeux, de la recevoir et de la garder [1].

Le célèbre carrousel du 5 juin 1662 fournit a mademoiselle de La Valliere l'occasion d'un nouveau et délicieux triomphe. Si les honneurs apparens de la fête furent pour la Reine, tout le monde savoit à la cour, que l'hommage réel s'adressoit a la maîtresse du Roi. Cinq quadrilles representant autant de nations différentes, les Romains, les Persans, les Turcs, les Indiens et les Américains, exé-

1. *Histoire de madame Henriette d'Angleterre; loc. cit.*, p. 83 et suiv. — *Memoires de mademoiselle de Montpensier*, t. III, p. 528. — D'après madame de La Fayette, mademoiselle de La Valliere se seroit refugiee au couvent de Chaillot. La plupart des Memoires disent Saint-Cloud.

cutèrent pendant plusieurs jours de brillantes passe-d'armes. Ils avoient pour chefs le Roi, Monsieur, Monsieur le Prince, le duc d'Enghien et le duc de Guise. Le fils du duc de Lesdiguières eut les honneurs de la course à la bague et reçut des mains de la Reine mère un riche diamant[1]. Un homme que le Roi honoroit de son amitié, le marquis de Bellefonds, dont l'exemple et les conseils exercèrent plus tard une souveraine influence sur mademoiselle de La Vallière, courut aussi la bague et remporta un prix. Cependant les précautions d'Anne d'Autriche pour que la jeune Reine ne connût pas celle qui possédoit le cœur de Louis XIV n'empêchèrent pas ce secret de transpirer. Un soir, vers les derniers jours de 1662, mademoiselle de La Vallière traversoit la chambre de Marie-Thérèse; madame de Motteville étoit présente. « Cette fille qui a des pendans d'o-

1. *Mémoires de madame de Motteville;* t. IV, p. 313.

reilles de diamans, dit la Reine en faisant un signe à la dame d'honneur, est celle que le Roi aime [1]. »

La malheureuse Reine commençoit à boire l'amer calice qu'elle devoit épuiser jusqu'à la lie. Les amours du Roi pour mademoiselle de La Vallière étoient la première station du long et douloureux calvaire qu'elle étoit condamnée à gravir avant d'arriver au terme de ses ennuis.

1. *Mémoires;* t. IV, p. 321. « *Esta donzella con las arracadas de diamante, es esta que el Rey quiere.* »

# II

Fausse lettre adressée à la Reine. — Disgrâces qui s'ensuivent. — Le ballet des Arts et la bergère La Vallière. — Sa première grossesse. — Lettre de Louis XIV à ce sujet. — Colbert et d'Ormesson. — Nouvelles fêtes à la cour. — Louis XIV et la France. — Chagrins de la jeune Reine. — Mademoiselle de La Vallière a un second fils. — Vers qu'elle adresse au Roi. — Elle est reçue par la Reine mère. — *Souvent femme varie.* — Nouveaux enfans de mademoiselle de La Vallière. — Les légitimations. — Création du duché de La Vallière. — Le voyage d'Avesnes. — Insolence de la duchesse de La Vallière envers la Reine. — Madame de Montespan devient la maîtresse du Roi. — Naissance du comte de Vermandois. — Madame Colbert.

Si une favorite mérita jamais d'échapper aux sourdes inimitiés que l'air des cours engendre et qui se concilient si bien avec l'affabilité des dehors, c'est mademoiselle de La Vallière. Le seul reproche qu'on pût lui faire, disoient ses anciens amis, c'étoit de les avoir oubliés complétement, de ne vouloir plus les voir, ni même en entendre

parler, uniquement occupée de sa passion, qui lui tenoit lieu de tout[1]. Elle avoit fait la paix avec l'altière comtesse de Soissons, qui la détestoit d'autant plus que l'amour du Roi pour la fille d'honneur sembloit grandir chaque jour. De son côté, Madame supportoit avec impatience l'obligation de couvrir en quelque sorte cet amour de son manteau. Le marquis de Vardes et le comte de Guiche partageoient et envenimoient ces sentimens. Vers la fin de 1662, ils imaginèrent d'écrire à la reine Marie-Thérèse, en se servant du nom de la reine d'Espagne, une lettre où se trouvoit racontée dans tous ses détails l'intrigue du Roi avec mademoiselle de La Vallière. La Reine y étoit invitée à se plaindre hautement, le Roi son mari étant, disoit la lettre, un fanfaron qui ne résisteroit point si on lui tenoit tête. Le comte de Guiche avoua plus tard à Louis XIV toutes les circonstances de

1. *Mémoires de l'abbé de Choisy;* p. 239.

cette intrigue dans laquelle il étoit entré pour perdre mademoiselle de La Vallière, dont il croyoit avoir à se plaindre [1]. C'étoit lui-même, dit-il, qui avoit écrit la lettre en espagnol, en ayant soin d'imiter l'écriture de la reine d'Espagne. Une enveloppe ramassée quelque temps auparavant dans la chambre de Marie-Thérèse par la comtesse de Soissons, servit pour la fausse lettre, que l'on fit remettre à la señora Molina, première femme de chambre de la Reine. La Molina, en qui sa maîtresse avoit une entière confiance, savoit que le roi d'Espagne étoit alors malade. Redoutant de mauvaises nouvelles et désirant, au besoin, y préparer la Reine, elle prit sur elle d'ouvrir la lettre, dont la fausseté la frappa immédiatement. Le malheur qui auroit pu en résulter la remplit d'effroi, et elle s'empressa de communiquer cette lettre à la Reine mère,

1. *Escrit donné au Roy par M. le comte de Guiche.* (Voir, à l'appendice, pièce n° 3, p. 193 et suiv.)

puis, sur son ordre, au Roi lui-même. Furieux de tant d'audace, Louis XIV chercha longtemps en vain quels pouvoient être les auteurs de cette odieuse machination, tramée dans son palais même, par ceux qui l'approchoient de plus près. Le plus compromis étoit son favori particulier, le marquis de Vardes. Celui-ci savoit que le Roi n'aimoit pas madame de Navailles, parce qu'elle avoit autrefois contrarié ses galanteries avec les filles d'honneur de la Reine; il lui attribua formellement la dénonciation dont il étoit l'auteur[1]. Louis XIV avoit déjà prouvé, lors de l'arrestation de Fouquet, qu'il possédoit à un haut degré le talent d'imposer silence à ses colères[2]. Un éclat, en ce

1. *Mémoires de madame de Motteville;* t. IV, p, 325; *de mademoiselle de Montpensier;* t. III, p. 551; *de Conrart* (coll. Petitot), p. 282. *Histoire de madame Henriette d'Angleterre;* p. 89.

2. Le P. Paulin, confesseur de Louis XIV, écrivoit, en 1653, au cardinal Mazarin : « Sa Majesté

moment, auroit peut-être causé le scandale qu'il vouloit encore éviter. La vertueuse duchesse de Navailles ne fut disgraciée que plus d'un an après, et le bruit courut alors que le Roi lui avoit su très-mauvais gré d'avoir fait faire, par la Reine mère, des reproches à madame de Brancas[1], pour être sortie avec mademoiselle de La Vallière[2]. Cependant les auteurs de la fausse lettre à la Reine avoient enfin été connus et punis, comme ils le méritoient. « Le comte de Guiche, dit mademoiselle de Montpensier, fut envoyé

grandit en sagesse et en dissimulation. Votre Éminence permettra à un mourant de la supplier, dans son intérêt, de ne mettre auprès du Roi que des personnes très-assurées. »

1. Femme du comte Charles de Brancas, chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche, dont le fils servit, dit-on, de type à La Bruyère pour son caractère du *Distrait*.

2. *Journal d'Olivier d'Ormesson;* extrait cité dans les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. IV, p. 528, appendice.

en Pologne, Vardes mis dans la citadelle de Montpellier; madame la Comtesse fut chassée, et Madame fort mal avec le Roi[1]. »

L'histoire des ballets, pendant les jeunes années de Louis XIV, se lie intimement à celle de sa cour, et l'on peut y voir décroître et disparoître par degrés la déférence qu'il avoit d'abord montrée à la jeune reine. Le ballet dansé à Fontainebleau en 1661 ne contenoit aucune allusion au sujet de mademoiselle de La Vallière; il n'en fut pas ainsi de celui joué en 1663[2]. Il y avoit dans ce ballet, comme dans tous ceux du temps, des bergers et des bergères. Le galant Benserade fit *pour mademoiselle de La Vallière, bergère*, les

1. *Mémoires;* t. III, p. 552.

2. *Les œuvres de M. de Benserade;* 2e partie, p. 287 : Le *Ballet royal des Arts dansé par Sa Majesté en* 1663. Il est aussi question de mademoiselle de La Vallière dans plusieurs autres ballets de Benserade.

vers suivans, gracieux et tendres comme celle qui les inspira :

Non, sans doute, il n'est point de bergère plus belle;
Pour elle cependant qui s'ose déclarer ?
La presse n'est pas grande à soupirer pour elle,
Quoiqu'elle soit si propre à faire soupirer.

Elle a dans ses beaux yeux une douce langueur,
Et, bien qu'en apparence aucun n'en soit la cause,
Pour peu qu'il fût permis de fouiller dans son cœur,
On ne laisseroit pas d'y trouver quelque chose.

Mais pourquoi là-dessus s'étendre davantage?
Suffit qu'on ne sauroit en dire trop de bien,
Et je ne pense pas que dans tout le village,
Il se rencontre un cœur mieux placé que le sien.

Mais ces charmans badinages furent suivis de jours d'inquiétude et de vives angoisses. Cette « petite violette, comme a si bien dit madame de Sévigné, qui se cachoit sous l'herbe, et qui étoit honteuse d'être maîtresse, d'être mère, d'être duchesse, » elle alloit être mère pour la première fois. Depuis quelque temps, elle étoit sortie de chez Madame, et le Roi lui avoit

donné l'hôtel Brion, contigu au jardin du Palais-Royal. Elle cacha d'abord sa confusion au château de Vincennes. Sa grossesse avançant, elle revint à Paris. Un des plus illustres et des plus graves personnages de l'époque, Colbert, dont la faveur étoit alors toute-puissante et pour qui le Roi n'avoit pas de secrets, a raconté les détails du premier accouchement de mademoiselle de La Vallière et les précautions qu'il dut prendre pour se conformer aux instructions qu'on lui avoit données. Déjà, au mois d'août 1663, pendant le voyage de Louis XIV en Lorraine, Colbert avoit été chargé de faire parvenir la correspondance du Roi à sa maîtresse. Les lettres autographes de Louis XIV nous initient aujourd'hui à ces mystères. Le 31 août 1663, il mandoit de Metz à son ministre intime : « .... Rendez les lettres que je vous envoie, particulièrement celle où il n'y a rien dessus, qui s'adresse à la personne que je vous ai recommandée en partant, vous m'entendez bien. » Le lende-

main, 1er septembre, le Roi écrivoit encore à Colbert : « .... Je vous adresse les lettres pour les reines, et puis, vous savez, où il n'y a point d'adresse[1]. » Secondé par sa femme, Colbert fit tout préparer à l'hôtel Brion. Quand l'époque prévue approcha, les préoccupations de Louis XIV devinrent excessives. La lettre suivante, adressée également par lui à Colbert, en donnera une idée. « *Samedi, à minuit.* La personne que vous savez vient d'avoir une espèce d'éblouissement, et elle a été assez longtemps sans voir d'un côté, des deux yeux également. Elle croit, et moi aussi, qu'une saignée lui feroit grand bien, mais elle ne le veut pas faire, ni moi lui conseiller, que l'homme que vous savez ne le trouve à propos. Cela lui est déjà arrivé deux fois depuis deux ou trois mois. Envoyez aussitôt chez cet homme, et lui

1. *Collection des documents inédits. Documents historiques sur l'Histoire de France,* par M. Champollion-Figeac ; t. II, p. 510. Les originaux de ces lettres existent à la Bibliothèque impériale.

demandez son sentiment, et me le mandez demain à mon réveil, afin qu'elle se puisse faire saigner, si on l'approuve, dès demain matin. J'oubliois de vous dire qu'il lui reste, quand cela est passé et que la vue est revenue, un grand mal de tête. Faites, sans perdre de temps, ce que je vous ordonne. » *L'homme que vous savez* étoit Boucher, le premier accoucheur du temps. Un autre billet du Roi, sans date, est ainsi conçu : « Faites en sorte qu'on ne s'écarte guère. On a commencé à avoir des douleurs. » Mademoiselle de La Vallière accoucha dans la nuit du 19 décembre, d'un garçon. En l'annonçant, le matin même, à Colbert, Boucher ajouta : « Le Roi m'a commandé de vous dire que Sa Majesté partira entre sept ou huit heures pour aller à la chasse, et vous prie de lui mander des nouvelles [1]. »

1. *Particularités secrètes de la vie du Roy, par M. Colbert.* (*Revue rétrospective*, 1re série, t. IV, p. 251.) Voir à l'appendice, pièce no 4, p. 201 et suiv. les détails donnés par Colbert lui-même sur cet accou-

Les nouvellistes de Paris ne manquèrent pas d'enregistrer ce grave événement. Un austère conseiller du parlement, qui a laissé

chement de mademoiselle de La Vallière et sur le suivant. Louis XIV eut d'elle quatre enfans, savoir:

1° Celui dont il vient d'être question (Louis ou Charles), *Louis*, d'après le P. Anselme, *Charles*, d'après Colbert, évidemment mieux renseigné et avec les indications duquel s'accorde un extrait baptistère qui ne peut s'appliquer qu'à l'enfant dont il s'agit; né le 19 décembre 1663 (voir, au sujet de cette date, l'appendice, p. 205, *note* ) et mort, d'après le P. Anselme, le 15 juillet 1666.

2° Un deuxième garçon, né le 17 janvier 1665, baptisé sous le nom de Philippe, et qui mourut jeune, on ignore à quelle date.

3° Marie Anne de Bourbon, nommée mademoiselle de Blois, duchesse de La Vallière-Vaujour, pair de France, née au château de Vincennes le 2 octobre 1666, légitimée par lettres du mois de mars 1667. (Voir, à l'appendice, pièce n° 10, p. 229, une notice sur elle.)

4° Louis de Bourbon, comte de Vermandois, né au vieux château de Saint-Germain en Laye, le 2 octobre 1667, légitimé par lettres du mois de février 1669, nommé amiral de France, le 12 novembre de la même année, mort le 18 novembre 1683. (Voir, à l'appendice, pièce n° 10, p. 236, la notice qui le concerne.)

un précieux journal, Olivier d'Ormesson, fait remarquer, qu'à son retour de Vincennes où elle avoit vécu fort retirée, *toujours vêtue d'un manteau de chambre*, mademoiselle de La Vallière feignit d'être incommodée, et ne sortit plus, recevant le soir, étendue ou couchée, ceux qui alloient jouer chez elle. Ensuite, on cessa de la voir pendant quatre jours. Les fêtes de Noël étant survenues, elle entendit, six jours après sa délivrance, la messe de minuit aux Quinze-Vingts [1]. « On la trouva fort pâle et changée, dit le conseiller d'Ormesson, et personne ne douta plus qu'elle ne fût accouchée d'un fils [2]. »

Les nouvelles fêtes de la cour et l'adoration dont elle continuoit à être l'objet firent vite oublier à mademoiselle de La

1. L'hospice des Quinze-Vingts étoit situé au coin de la rue Saint-Honoré et de la rue Saint-Nicaise, tout près du Palais-Royal.

2. *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*; t. IV, p. 542, appendice. Extrait du *Journal d'Olivier d'Ormesson*.

Vallière les inquiétudes passées. Nul homme, ce semble, n'a jamais dû être plus fier de la destinée que la Providence lui avoit faite et plus véritablement heureux que Louis XIV, à cette époque de son règne. Pendant que Molière, La Fontaine et Racine dotoient le monde de leurs impérissables chefs-d'œuvre, la France, honorée et respectée de ses voisins, jouissoit avec bonheur des douceurs de la paix et d'une tranquillité tout à la fois active et féconde. Quelques mauvaises récoltes venoient d'affliger les campagnes, mais on espéroit le dédommagement ordinaire d'une année abondante, et d'ailleurs, on se flattoit que, grâce à l'impulsion donnée par Colbert aux manufactures et à la marine, la misère des peuples seroit sensiblement soulagée. Louis XIV, âgé de vingt-six ans, plein de force, de santé, s'occupoit avec ardeur de l'administration de son royaume, assistant chaque jour à quelque conseil, se faisant lire toutes les dépêches, dictant ses décisions et ses

ordres sur toutes les affaires. Par malheur, l'ardeur qu'il mettoit à remplir son *métier de roi*, paraissoit aussi dans ses passions, auxquelles il donnoit, malgré les supplications de sa mère, les larmes de sa femme, et au mépris de la morale, un trop libre cours. Il s'étoit fatigué de feindre, même avec la jeune reine, qui, depuis longtemps, passoit ses nuits à l'atteudre dans les pleurs, et il lui avoit avoué qu'il aimoit mademoiselle de La Vallière. Débarrassé de toute contrainte par cet aveu, il se crut autorisé, dit madame de Motteville, à rentrer chez la Reine plus tard qu'à l'ordinaire, sans qu'elle osât proférer une plainte. Il lui refusoit en outre de la mener masquée au bal, pour y aller avec sa maîtresse[1]. Qui songeoit, au surplus, autour de lui, à l'abandon de la Reine? Tous les esprits étoient tournés aux amusemens, aux comédies, et Louis XIV lui-même tenoit, avec Madame, un enfant de Molière sur les

1. *Mémoires*; t. IV, p. 328 et 340.

fonts de baptême. Un nouveau ballet fut dansé à la cour en 1664 [1], mais le Roi y parut, on sut bientôt pourquoi, sans mademoiselle de La Vallière. Une année s'étoit à peine écoulée depuis qu'elle avoit entendu, « fort pâle et changée, » la messe de minuit aux Quinze-Vingts, et déjà madame Colbert et Boucher, c'est Colbert qui nous 'apprend, étoient mandés de nouveau à l'hôtel Brion. Le 7 janvier 1665, à midi, mademoiselle de La Vallière accoucha, avec le même mystère et dans les mêmes circonstances que la première fois, d'un second fils, qu'on nomma Philippe et qui ne vécut pas [2]. Toutefois, les bals, les concerts et les comédies continuoient, entremêlés de chasses brillantes dans les forêts de Saint-Germain, de Fontainebleau et même de Chambord où Louis XIV alloit souvent. Une

1. *Les OEuvres de M. de Benserade*; 2e partie, p. 300 : *Les Amours déguisés.*

2. *Particularités secrètes*, etc. Voir, à l'appendice, pièce nº 4, p. 206 et 207.

de ces chasses fut marquée par un gracieux épisode. Partis ensemble, Louis XIV et mademoiselle de La Vallière s'étoient trouvés séparés par accident. Inquiet et impatient, le Roi écrivit à sa maîtresse, sur le blanc d'une carte. C'étoit un deux de carreau. Mademoiselle de La Vallière prit un deux de cœur et répondit au Roi immédiatement, avec autant de grâce que d'esprit :

Pour m'écrire avec plus de douceur,
Il falloit choisir un deux de cœur.
Les carreaux ne sont faits, ce me semble,
Que pour servir Jupiter en courroux.
Mais deux cœurs vraiment unis ensemble,
Peuvent-ils rien s'annoncer que de doux[1] ?

Benserade auroit fait, à coup sûr, des vers d'une mesure plus régulière. Auroit-il mis dans la pensée autant de charme et un sentiment plus exquis ? Tant de douceur et d'amour, que le plus complet désintéresse-

1. *Mélanges d'histoire et de littérature*, par Crawfurt; p. 103, *note*.

ment relevoit encore, ajoutoit chaque jour à la passion du Roi. Qu'auroit-il pu refuser à celle qui, pouvant tout sur lui, ne demandoit rien ni pour elle-même, ni pour les siens[1], ni pour ses amis? Cependant, en 1664, elle désira voir les femmes de qualité de la cour. Le Roi pria la Reine mère de ne pas faire obstacle à ce vœu de sa maîtresse, et peu de jours après, il la lui mena. Quand la jeune reine sut que le Roi avoit joué avec mademoiselle de La Vallière, Madame et Monsieur, dans la chambre d'Anne d'Autriche, « elle en fut, dit madame de Motteville, excessivement affligée[2]. » Un autre jour, à Chambord, made-

1. Un parent de mademoiselle de La Vallière, Gilles de La Baume Le Blanc, fut pourtant nommé évêque de Nantes, le 12 juin 1668. On voit dans la *Gazette de France* du 31 juillet 1677 qu'il se démit de ses fonctions à cette époque.

2. *Mémoires*, t. IV, p. 351 et 358. — Veut-on savoir quelles étoient les impressions de la classe moyenne des provinces sur ces intrigues amoureuses de la cour? Un bourgeois de Reims, Oudart

moiselle de La Vallière exprima, dit-on, un autre désir qui dut embarrasser beaucoup moins le Roi. On sait que, dans un de ses momens de tristesse et d'ennui, François Ier avoit écrit sur le vitrail d'un cabinet, près de la chapelle, avec la pointe d'un brillant qu'il portoit au doigt, ces deux vers si connus :

Souvent femme varie,
Mal habil qui s'y fie.

D'après une tradition locale, mademoiselle de La Vallière demanda le sacrifice de ces vers à Louis XIV, et celui-ci, déjà

Coquault, a laissé des *Mémoires* dont M. Louis Paris a publié des extraits dans un joli petit volume de bibliophile, intitulé : *Remensiana*; in-32; Reims, 1840. — Oudart Coquault raconte dans ses Mémoires, à la date du mois d'août 1665, que les personnes qui avoient été exilées de la cour à cause de *la dame Vallière* venoient d'y être rappelées, « pour ôter le scandale qui couroit parmi le peuple pour telle chose frivolle. » — « Cette dame Vallière, ajoute-t-il, est accorte, complaisante, et belle et gaillarde. La Reine

engagé peut-être dans d'autres amours, s'empressa de briser le vitrail dépositaire des rancunes de François Ier [1].

La mort d'Anne d'Autriche, arrivée le 20 janvier 1666, délivra Louis XIV de la dernière entrave que ses passions avoient supportée. Les conséquences ne se firent pas attendre, et elles furent, au point de vue de la morale, déplorables pour la monarchie elle-même. L'année d'après eut lieu le scandale impardonnable de la première légitimation d'une fille naturelle du Roi et de mademoiselle de La Vallière, Marie-Anne de Bourbon, née le 2 octobre 1666 [2]. Le comte

est d'un naturel assez pesant, de peu d'entretien, joint que l'on dit qu'elle ne parle pas tout à fait bien françois. C'est ce qui donne cause à toutes ces petites jalousies et distractions que le Roy prend; mais ce n'est à faire au peuple à parler de leur Roy en mal, touchant de telles frivoles. » *Remensiana*, p. 289.

1. *Le château de Chambord*, par L. de La Saussaye. 3e édit. Blois, 1847, p. 44.

2. Mademoiselle de Montpensier rapporte ce qui suit au sujet de cet accouchement qui auroit eu lieu

de Vermandois, qui vint au monde un an après, fut légitimé à son tour au mois de février 1669. Jamais, tant que la Reine mère auroit vécu, Louis XIV n'eût osé faire une insulte pareille à sa femme et aux lois civiles et religieuses. Les fâcheux exemples donnés par Henri IV ne pouvoient être invoqués, même comme excuse. En effet, soixante ans s'étoient passés depuis cette époque, et il s'étoit opéré, dans les mœurs de la France, une révolution, qui, à défaut du cri de sa conscience, auroit dû arrêter Louis XIV sur cette pente du bon plaisir où il s'enga-

au château de Vincennes. « J'ai ouï conter bien des fois depuis que, comme elle étoit en mal d'enfant, Madame passa au travers de sa chambre pour aller à la Sainte-Chapelle. On cacha Boucher, qui l'accouchoit; elle dit à Madame : « J'ai la colique que je « me meurs. » Et quand Madame fut passée, elle dit à Boucher : « Dépêchez-vous; je veux être accouchée « devant qu'elle ne revienne. » C'étoit un samedi; on joua dans sa chambre jusqu'à minuit. Elle mangea comme les autres à médianoche, avec la tête découverte, tout comme si elle n'eût point accouché le matin. » (*Mémoires;* t. IV, p. 47.)

geoit de plus en plus, à mesure que toutes les barrières morales venoient à lui manquer. Deux mois après la légitimation de mademoiselle de Blois, le Roi donna à mademoiselle de La Vallière les terres de Vaujour et de Saint-Cristophe, situées en Touraine et en Anjou, et par lettres du mois de mai 1667, il les érigea en duché-pairie, avec réversibilité sur mademoiselle de Blois et ses descendans. Le préambule de l'édit posa en principe, avec une franchise qui dut paroître étrange aux contemporains de Descartes, de Pascal, de La Bruyère, des maximes empreintes d'un despotisme tout oriental. « Les bienfaits que les rois exercent dans leurs États, disoit Louis XIV, étant la marque extérieure du mérite de ceux qui les reçoivent et le plus glorieux éloge des sujets qui en sont honorés, nous avons cru ne pouvoir mieux exprimer, dans le public, l'estime toute particulière que nous faisons de la personne de notre chère et bien-aimée et très-féale

Louise-Françoise de La Vallière, qu'en lui confiant les plus hauts titres d'honneur qu'une affection très-singulière, excitée dans notre cœur par une infinité de rares perfections, nous a inspirés depuis quelques années en sa faveur. Et, quoique sa modestie se soit souvent opposée au désir que nous avions de l'élever plus tôt dans un rang proportionné à notre estime et à ses bonnes qualités, néanmoins, l'affection que nous avons pour elle et la justice ne nous permettent plus de différer les témoignages de notre reconnoissance pour un mérite qui nous est si connu, ni de refuser plus longtemps à la nature les effets de notre tendresse pour Marie-Anne, notre fille naturelle, dans la personne de sa mère.... » Louis XIV ajoutoit que le don des terres de Vaujour et de Saint-Cristophe, bien que considérables par leurs revenus, seroit incomplet s'il ne le rehaussoit par un titre digne de celle à qui ces terres étoient destinées. Et, comme elle étoit

issue d'une très-noble et très-ancienne maison, et que ses ancêtres avoient donné, en plusieurs occasions importantes, des marques signalées de leur zèle pour l'État et de leur expérience dans le commandement des armées, il la créoit duchesse de La Vallière[1].

Le bruit courut à cette époque que la faveur dont elle venoit d'être l'objet annonçoit une disgrâce prochaine[2]. Si cette crainte attrista en effet l'esprit de la nouvelle duchesse[3], ce fut pour peu de temps.

1. Voir les Lettres *in extenso*, à l'appendice, pièce nº 5, p. 208 et suiv.—Louis XIV a dit à ce sujet dans ses *Mémoires :* « N'étant pas résolu d'aller à l'armée pour y demeurer éloigné de tous les périls, je crus qu'il étoit juste d'assurer à cette enfant (mademoiselle de Blois) l'honneur de sa naissance, et de donner à la mère un établissement convenable à l'affection que j'avois pour elle depuis six ans. » (*Œuvres*, t. II, p. 290.) Qu'objecter à cela ?

2. Voir à l'appendice, pièce nº 7, p. 217, la lettre supposée que la duchesse de La Vallière auroit écrite à madame de Montausier, au sujet de l'érection de Vaujour en duché-pairie.

3. Le P. Anselme décrit comme il suit (t. V, p. 25) les armes du duché-pairie de Vaujour-la-

Un mois après, la Reine et la cour suivoient le Roi, d'abord à Compiègne, ensuite à Avesnes. Le voyage d'Avesnes tient une place importante dans les Mémoires du temps et fait tache dans la vie de la duchesse de La Vallière. Enivrée par la faveur dont le Roi venoit de lui donner un éclatant témoignage, persuadée qu'une destinée au moins égale étoit réservée à l'enfant qu'elle portoit encore dans son sein, elle eut, un seul jour peut-être, mais c'étoit trop, le tort irréparable de se montrer publiquement insolente à l'égard de la Reine. En face de la cour et de l'armée, qui avoient les yeux fixés sur elle, la petite violette démentit hautement sa réputation de modestie et de douceur. Comme tant d'autres, le vent de la faveur l'avoit égarée et jetée hors de sa voie. Un témoin oculaire, très-digne de foi, mademoiselle de Mont-

Vallière : Coupé de gueules et d'or, au lion léopardé coupé d'argent et de sable : de France (trois fleurs de lis) à la barre raccourcie de gueules.

pensier, donne, sur le voyage d'Avesnes et sur les étapes de la cour, des détails précis qu'il faut bien reproduire. A la Fère, sur le bruit que la duchesse de La Vallière venoit d'arriver, Mademoiselle vit la Reine « qui pleuroit, qui avoit vomi et qui se trouvoit mal. » Madame de La Vallière vint la saluer au moment où elle montoit en voiture. Irritée de tant d'audace, la Reine défendit de lui envoyer à manger; on ne l'osa pas. Toutes les dames de la cour manifestoient leur indignation; mais aucune avec autant de feu que madame de Montespan. « J'admire, disoit-elle, sa hardiesse de s'oser présenter devant la Reine, de venir avec cette diligence, sans savoir si elle le trouvera bon. Assurément, le Roi ne lui a point mandé de venir. Dieu me garde d'être maîtresse du Roi! Mais si je l'étois, je serois bien honteuse devant la Reine. » Arrivée à Guise, Marie-Thérèse avoit défendu que personne partît avant elle et donné l'ordre aux troupes envoyées pour l'accom-

pagner de n'escorter qui que ce fût. Madame de La Vallière marcha donc à la suite pendant quelque temps. « Mais, poursuit Mademoiselle, comme nous fûmes proche du Roi, qu'on le croyoit sur la hauteur, elle fit aller son carrosse à travers les champs et trotter à toute bride. La Reine vit cela, qui vouloit l'envoyer arrêter; cela la mit fort en colère.... En arrivant, le Roi fut un moment avec la Reine; puis alla chez madame de La Vallière, qui ne vint point ce soir-là. Le lendemain, elle vint à la messe avec la Reine. Quoique le carrosse fût plein, on se pressa pour lui faire place, et elle dîna avec la Reine. Les dames y mangèrent tout le voyage. On fut deux ou trois jours à Avesnes. Madame de Montespan me laissa jouer; elle logeoit chez madame de Montausier [1], dans une de ses chambres, qui étoit proche de la chambre du Roi, et l'on remarqua

1. Julie d'Angennes, de Rambouillet, mariée en 1645, au duc de Montausier, qui fut nommé en 1668 gouverneur du Dauphin; morte en 1671.

qu'à un degré qui étoit entre deux, où l'on avoit mis une sentinelle à la porte qui donnoit à l'appartement du Roi, on la vint ôter, et elle fut toujours en bas. Le Roi demeuroit souvent tout seul à sa chambre, et madame de Montespan ne suivoit point la Reine [1]. »

Madame de Montespan avoit dit, peu de jours auparavant : « Dieu me garde d'être a maîtresse du Roi ! mais, *si je l'étois !...* » Et déjà son rêve étoit réalisé. On sait d'ailleurs les déférences, les soumissions et les profonds respects de la timide marquise pour la reine Marie-Thérèse.

Soulevons encore, la vérité le veut, un coin du voile qui cachoit aux contemporains les intrigues que Mademoiselle de Montpensier raconte. Quelques jours après, la cour étoit à Notre-Dame-de-Liesse. La Reine, madame de La Vallière et madame de Montespan y firent leurs dévotions et allèren

1. *Mémoires;* t. IV, p. 48 et suiv.

à confesse. On revint à Compiègne. Le Roi, c'est encore Mademoiselle qui parle, voyoit souvent madame de Montespan dans sa chambre. Elle logeoit au-dessus de lui. Un jour, la Reine se plaignit que le Roi ne se fût couché qu'à quatre heures. Mademoiselle eut bien envie de sourire, quand Louis XIV répondit qu'il étoit occupé à lire des dépêches[1]. Cependant, on se promenoit tous les jours, et madame de Montespan étoit l'âme de toutes les parties. Quant au Roi, Mademoiselle constate malicieusement qu'il étoit d'une gaieté admirable.

1. Écoutons Mademoiselle elle-même; la scène est des plus curieuses sous sa plume : « Un jour en dînant, la Reine se plaignit de quoi on se couchoit trop tard, et se tourna de mon côté et me dit : « Le « Roi ne s'est couché qu'à quatre heures; il étoit grand « jour; je ne sais pas à quoi il peut s'amuser. » Il lui dit : « Je lisois des dépêches et j'y faisois réponse. » Elle lui dit : « Mais vous pourriez prendre une autre « heure. » Il sourit, et pour qu'elle ne le vît pas, tournoit la tête de mon côté. J'avois bien envie d'en faire autant; mais je ne levai pas les yeux de dessus mon assiette. » *Mémoires;* t. IV, p. 52.

On étoit alors au mois de juillet 1667. Le 2 octobre suivant, la duchesse de La Vallière donnoit le jour au comte de Vermandois. Cette fois encore, l'accouchement eut lieu en cachette, et l'on fit médianoche dans la chambre de la mère; mais le comte de Vermandois ne tarda pas à être avoué et reconnu comme sa sœur.

« Ils logèrent et logent encore, dit Mademoiselle, chez madame Colbert [1]. »

1. *Mémoires;* t. IV, p. 62. — On lit dans une lettre de Colbert à Louis XIV du 19 mai 1670 : « La santé de mademoiselle de Blois et de M. le comte de Vermandois sont (*sic*) entièrement rétablies. » Et, en marge, de l'écriture du Roi. « Je suis très-aise qu'ils soient tous deux en parfaite santé. » *Documents historiques*, par M. Champollion-Figeac; t. II, p. 515.

D'après les *États du Comptant* de l'année 1675 (Archives de l'empire, K. 119), Louis XIV, donnoit « pour l'entretènement de la maison du comte de Vermandois et de mademoiselle de Blois » 80 000 livres, soit en monnaie d'aujourd'hui, environ 320 000 francs, par an. Il avoit donné, dans la même année, pour achat de vaisselle d'argent, chevaux, carrosses et meubles pour l'établissement de leur maison, 30 000 livres.

# III

**Madame de La Vallière cesse d'être aimée du Roi. — Sa résignation excessive. — Elle se retire à Chaillot et revient à la cour. — Une chasse au sanglier. — La duchesse de La Vallière et madame de Montespan. — Le maréchal de Bellefonds. — Projets de retraite. — Railleries de madame de Sévigné à ce sujet. — Ces projets deviennent sérieux. — Correspondance avec le maréchal de Bellefonds. — Chagrins de madame de La Vallière. — Elle écrit les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*. — Lettres de Bossuet qui la concernent. — La retraite aux Carmélites est décidée. — Les adieux. — La messe du Roi. — Entrée aux Carmélites.**

Les folles hauteurs et la vanité cruelle de la duchesse de La Vallière pendant le voyage d'Avesnes lui avoient porté malheur; l'expiation commença aussitôt après. Aux jours de bonheur et de confiance succédèrent les jours de doute, de crainte, remplacés enfin par la plus terrible des certitudes. Elle n'étoit plus aimée. Espéra-t-elle reconquérir ce cœur dont la posses-

sion l'avoit, pendant tant d'années, rendue si heureuse? Tout le fait supposer. La nouvelle inclination du Roi, les menaces et les forfanteries du marquis de Montespan eurent néanmoins un trop grand éclat pour que la duchesse de La Vallière ait pu se faire illusion longtemps. Comment concilier la douleur profonde qu'elle dut éprouver et le rôle qu'elle accepta auprès du Roi et de la nouvelle maîtresse? On auroit aimé plus de résolution et d'énergie, une fuite soudaine et irrévocable. La duchesse de La Vallière préféra rester et souffrir, retenue sans doute par un vague espoir dont, malgré tous ses raisonnemens, elle ne pouvoit se défendre. L'indécision, la timidité, la foiblesse inhérentes à sa nature, reprirent le dessus. Ni les arrogans triomphes de sa rivale, ni l'indifférence du Roi, ni le partage outrageant et public qu'elle s'étoit laissé imposer n'ébranlèrent sa patience. Au mois de mars 1670, madame de Montespan donna le jour au duc du Maine. La duchesse de La

Vallière resteroit-elle encore auprès de sa rivale? Elle resta. Un jour pourtant, après quatre années d'humiliations, elle eut un éclair de courage. Le 11 février 1671, à six heures du matin, on ne sait à la suite de quelle nouvelle amertume, elle se retira chez les religieuses de Sainte-Marie à Chaillot, après avoir écrit au Roi une lettre où elle expliquoit sa détermination. La première fois que, sur une brouillerie sans importance, elle avoit quitté la cour pour aller s'enfermer dans un couvent de Saint-Cloud, Louis XIV, y étoit accouru en toute hâte, menaçant de faire enfoncer les portes si on ne vouloit pas la lui rendre. Neuf ans s'étoient passés, et il n'alla pas à Chaillot. La duchesse de La Vallière connoissoit, depuis longtemps, le maréchal de Bellefonds, et elle s'étoit particulièrement attachée à lui à cause des sentimens religieux dont elle le savoit animé. Louis XIV envoya le maréchal à Chaillot pour la chercher; mais elle refusa de le suivre et le chargea de dire au

Roi qu'elle auroit plus tôt quitté Versailles, si elle avoit pu se résigner à ne plus le voir, qu'à peine pouvoit-elle faire ce sacrifice à Dieu, qu'elle vouloit pourtant prendre en esprit de pénitence la passion qu'elle avoit encore pour lui, et qu'après lui avoir donné toute sa jeunesse, ce n'étoit pas trop du reste de sa vie pour son salut [1]. La tentative du maréchal de Bellefonds étant restée infructueuse, Louis XIV chargea Colbert de ramener la duchesse de La Vallière à Versailles. « M. Colbert, dit madame de Sévigné, l'y a conduite. Le Roi a causé une heure avec elle et a fort pleuré. Madame de Montespan fut au-devant d'elle, les bras ouverts et les larmes aux yeux. Tout cela ne se comprend point. Les uns disent qu'elle demeurera à Versailles et à la cour; les autres qu'elle reviendra à Chaillot; nous verrons. » Quelques jours après, le 18 fé-

1. Lettre de madame de Sévigné, du 12 février 1671.

vrier 1671, madame de Sévigné écrivoit encore : « Madame de La Vallière est toute rétablie à la cour. Le Roi la reçut avec des larmes de joie; elle a eu plusieurs conversations tendres [1].... » Puis enfin, le 27 février : « A l'égard de madame de La Vallière, nous sommes au désespoir de ne pouvoir vous la remettre à Chaillot; mais elle est à la cour beaucoup mieux qu'elle n'a été depuis longtemps; il faut se résoudre à l'y laisser. » Mademoiselle de Montpensier n'est pas moins curieuse à entendre. « Nous allâmes à Versailles, dit-

1. Une édition de Rouen 1726, dans laquelle M. de Monmerqué croit « voir la véritable expression de madame de Sévigné, » porte ce qui suit : « Le Roi la reçut avec des larmes de joie, et madame de Montespan avec des larmes.... devinez de quoi? L'on a eu, avec l'une et l'autre, des conversations tendres. » D'un autre côté, madame de Montmorency écrivoit, le 25 février 1671, à Bussy-Rabutin. « Des gens, qui disent l'avoir ouï, assurent que le Roi et madame de Montespan ont eu un grand démêlé sur cela, et que celle-ci ne vouloit point souffrir le retour de l'autre. »

elle. Tout le chemin se passa en pleurs, le Roi, madame de Montespan et moi; je pleurois de compagnie; les deux autres pleuroient madame de La Vallière, qui les consola bientôt. Elle revint; tout le monde dit qu'elle en avoit usé fort sottement, ou qu'elle devoit demeurer, ou faire ses conditions, et elle revint comme une sotte[1]. » Un procureur n'eût pas mieux parlé. Mademoiselle ajoute, avec raison cette fois : « Quoique le Roi eût pleuré, il auroit été très-aise de s'en défaire dès ce temps-là. »

Mais le jour des adieux suprêmes n'étoit pas encore venu : il falloit, pour que la duchesse de La Vallière eût la force de réaliser sa grande résolution, que la coupe des amertumes eût débordé. Les conversations tendres dont parle, le sourire aux lèvres, madame de Sévigné, durent être souvent suivies de cruels lendemains, et les chaînes eurent bientôt repris. pourquoi en

1. Mémoires, t. II, p. 282.

loin où, frappée du vertige de la fa-
elle avoit, en face de la cour, coupé
la vitesse de ses chevaux, la voi-
la Reine, pour voir le Roi la pre-
S'il faut en croire mademoiselle de
ensier, le maréchal de Bellefonds la
vent à cette époque, et il lui indiqua,
diriger, le P. Sécar, qui lui con-
se faire Carmélite. De son côté, la
de la duchesse de La Vallière l'enga-
à quitter la cour. Elle auroit voulu

doute vers cette époque qu'un contemporain de
me de La Vallière fit un sonnet où elle repro-
au Roi son inconstance. Ce sonnet, qui circula
en manuscrit, paroît avoir été imprimé pour
première fois dans *La vie de la duchesse de La Val-*
, par ***. Cologne, 1695, in-12, p. 299. Nous
citerons seulement quelques vers :

Tout se flétrit, tout passe et le cœur le plus tendre
Ne peut d'un même objet se contenter toujours.
Le passé n'a point eu d'éternelles amours,
Et les siècles futurs n'en doivent point attendre....

. . . . . .

Amour, à qui je dois tout mon mal et mon bien,
Que ne lui donniez-vous un cœur comme le mien,
Ou que ne faisiez-vous le mien comme les autres?

à ce tableau que la mère du Dauphin; mais Marie-Thérèse n'avoit pas des résistances bien énergiques, et les trois reines, comme on disoit alors, devoient se montrer souvent, dans la même calèche, aux populations ébahies.

Cependant, depuis le retour de Chaillot, la duchesse de La Vallière, vivoit plus retirée qu'à l'ordinaire, et l'on remarquoit qu'elle s'habilloit très-modestement[1]. La cour n'étoit désormais pour elle qu'un lieu d'exil, et il ne lui manquoit plus que la force de rompre les mille liens qui l'y enchaînoient. Madame de Montespan, au contraire, éblouissoit chaque jour les yeux par la splendeur éclatante de ses toilettes, et c'étoit la duchesse de La Vallière qui étoit chargée des derniers arrangemens, satisfaite, en apparence, d'être remerciée de son adresse et de son goût par un compliment[2]. Le temps

1. *Mémoires de mademoiselle de Montpensier;* t. IV, p. 34.

2. *Souvenirs de madame de Caylus;* p. 31. — C'est

étoit loin où, frappée du vertige de la faveur, elle avoit, en face de la cour, coupé de toute la vitesse de ses chevaux, la voiture de la Reine, pour voir le Roi la première. S'il faut en croire mademoiselle de Montpensier, le maréchal de Bellefonds la vit souvent à cette époque, et il lui indiqua, pour la diriger, le P. Sécar, qui lui conseilla de se faire Carmélite. De son côté, la mère de la duchesse de La Vallière l'engageoit à quitter la cour. Elle auroit voulu

sans doute vers cette époque qu'un contemporain de madame de La Vallière fit un sonnet où elle reproche au Roi son inconstance. Ce sonnet, qui circula alors en manuscrit, paroît avoir été imprimé pour la première fois dans *La vie de la duchesse de La Vallière*, par ***. Cologne, 1695, in-12, p. 299. Nous en citerons seulement quelques vers :

Tout se flétrit, tout passe et le cœur le plus tendre
Ne peut d'un même objet se contenter toujours.
Le passé n'a point eu d'éternelles amours,
Et les siècles futurs n'en doivent point attendre....
. . . . . .
Amour, à qui je dois tout mon mal et mon bien,
Que ne lui donniez-vous un cœur comme le mien,
Ou que ne faisiez-vous le mien comme les autres?

élever les enfans de sa fille, mais Louis XIV s'y opposa formellement. Il estimoit peu la marquise de Saint-Remy, et il n'auroit pas cru en sûreté les pierreries de madame de La Vallière, dont la fortune passoit pour être considérable[1]. Il ne lui permettoit même que très-rarement de la voir. On avoit dit un moment à la cour que le duc de Longueville[2] en étoit amoureux et vouloit l'épouser ; on avoit parlé aussi du fameux Lauzun, mais ces bruits furent bientôt démentis. Vers la fin de l'année 1673, les projets de retraite aux filles de Sainte-Marie

1. Elle avoit possédé notamment, à Versailles, un terrain où elle avoit fait élever un pavillon donnant sur la rue de la Pompe. Louis XIV racheta ce terrain en 1672 pour y faire construire les écuries de la Reine. Le pavillon dont il s'agit sert aujourd'hui de magasin pour les grains de la guerre. (*Histoire anecdotique des rues de Versailles*, par M. Le Roi ; t. I, p. 142.)

2. Charles-Paris d'Orléans, comte de Saint-Paul, puis duc de Longueville. Né le 20 janvier 1649 à l'hôtel de ville de Paris ; mort en juin 1672, au passage du Rhin.

de Chaillot circulèrent de nouveau. Madame de La Vallière y avoit une amie, mademoiselle de La Motte-Argencourt[1], ancienne fille d'honneur d'Anne d'Autriche qui, l'ayant renvoyée de la cour, l'avoit mise dans ce couvent, où elle resta jusqu'à sa mort, avec la liberté toutefois de se promener et de sortir à son gré. Madame de La Vallière avoit songé, dit-on, à se retirer à Chaillot dans ces conditions; mais Louis XIV ne le voulut pas, et il fallut obéir[2], au risque de s'exposer aux interprétations les moins charitables. En effet, madame de Sévigné écrit, de son style le plus moqueur, le 15 octobre 1673 : « Madame de

1. Madeleine de Conti de La Motte-Argencourt. Elle avoit été, dit-on, la première inclination un peu vive de Louis XIV. Alarmés de la passion qu'il avoit pour elle, Mazarin et la Reine prouvèrent au Roi, par des lettres achetées, qu'il avoit un rival plus aimé que lui. La fille d'honneur dut entrer, par suite, au couvent de Chaillot. Elle vivoit encore en 1689.

2. *Mémoires de mademoiselle de Montpensier;* t. IV, p. 357.

La Vallière ne parle plus d'aucune retraite; c'est assez de l'avoir dit. Sa femme de chambre s'est jetée à ses pieds pour l'en empêcher; peut-on résister à cela?... » Puis, près d'un mois après : « On dit que la *Rosée* a commencé à se détraquer avec le *Torrent* [1], et qu'après le siége de Maëstricht (juin 1673), elles se lièrent d'une confidence réciproque, et voyoient tous les jours de leur vie le *Feu* et la *Neige*. Vous savez que tout cela ne peut pas être longtemps ensemble, sans faire de grands désordres et sans qu'on s'en aperçoive. »

Madame de Sévigné se trompoit pourtant, et la duchesse de La Vallière étoit bien plus avancée dans sa conversion qu'on ne le croyoit à Versailles. Le 9 juin 1673, elle écrivoit au maréchal de Bellefonds, au sujet de la paix du cœur qu'il goûtoit, qu'elle

1. M. de Monmerqué croit, avec d'autres commentateurs, qu'il s'agit de mesdames de La Vallière et de Montespan, et que le *Feu* et la *Neige* désignent le Roi et la Reine.

envioit fort le même bonheur, mais qu'elle n'y étoit pas encore parvenue. Elle avoit cependant profité de leurs dernières conversations et il lui sembloit qu'elle faisoit des merveilles. Le maréchal avoit, aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, une tante, alors prieure de la communauté[1]. Il la pria d'y admettre la duchesse de La Vallière, et la mère Agnès de Jésus-Maria y consentit. « Vous me donnez une grande joie de m'assurer que je serai reçue, quand j'aurai la force de me tirer d'ici, écrivit madame de La Vallière au maréchal, le 4 novembre 1673: *Je crois que c'est en savoir assez pour le temps présent;* je tâcherai de faire une visite à votre retour. » Une lettre du 21 novembre apprit au maréchal, à l'ami dévoué, une bonne nouvelle : « J'ai vu, depuis votre départ, les personnes auxquelles j'espère al-

1. La mère Agnès de Jésus-Maria (Judith de Bellefonds). — Voir, à l'Appendice, pièce n° 11, p. 241, une notice biographique la concernant.

ler bientôt me joindre pour toujours. Tout m'affermit dans ce dessein et je crois que bientôt vous ne craindrez plus pour moi. » Un vif sujet de satisfaction pour la pécheresse repentante, c'est que, malgré la grandeur de ses fautes, toujours présentes à sa pensée, l'amour divin et non l'obligation de faire pénitence, étoit son seul mobile. M. de Condom qu'elle avoit vu et à qui elle avoit ouvert son cœur, « la pressoit, ajoutoit-elle, d'exécuter sur-le-champ la sainte volonté de Dieu. » Vers le commencement de décembre, le bruit se répandit à la cour que la duchesse de La Vallière étoit allée faire une visite aux Carmélites et qu'elle avoit le projet de s'y retirer. On devine les questions, les commentaires, les insinuations malveillantes qui suivirent; la lettre de madame de Sévigné en a donné une idée. « Dieu l'a permis pour me mortifier, écrivit madame de La Vallière au maréchal; cependant, je ne sais pas encore quand je sortirai d'ici. On me fait mille difficultés sur

le temps. Qu'il me paroît long et que j'ai d'impatience d'en voir arriver le moment! » Une maladie qu'elle fit à cette époque, abattit momentanément son courage. « Mes vœux les plus vifs et les plus ardens sont de me donner parfaitement à Dieu; et cependant, je suis comme abîmée dans les ténèbres.... Toujours dominée par la malheureuse habitude du péché, sans aucune vertu, j'ai toutes les foiblesses de l'esprit et du cœur.... Mes affaires n'avancent point, et je ne trouve nul secours dans les personnes dont j'en pouvois attendre. *Il faut que j'aie la mortification d'importuner le maître, et vous savez ce que c'est pour moi.* » Importuner le Roi! Parler d'elle-même et de ses enfans au Roi! Lui demander son agrément pour se retirer aux Carmélites! Tel étoit alors le supplice de la duchesse de La Vallière, et ce qui l'empêchoit d'exécuter son projet. En même temps, *les traitemens différens* qu'elle éprouvoit lui brisoient le cœur. La hauteur méprisante de

madame de Montespan n'avoit d'égale que la froide indifférence du Roi. « Quand j'aurai de la peine aux Carmélites, je me souviendrai de ce que ces gens-là m'ont fait souffrir, » disoit-elle souvent à madame de Maintenon[1]. La princesse Palatine raconte en outre, que le Roi, pour aller chez madame de Montespan, traversoit la chambre de madame de La Vallière, à laquelle il disoit, en lui jetant son épagneul : « Tenez, madame, voilà votre compagnie, c'est assez[2]. » Il falloit être *la foiblesse même*, comme elle le disoit encore le 8 février 1674, pour endurer tant et de si cruels affronts. Cependant, elle ne tenoit *plus qu'à un fil*, et mademoiselle de Blois elle-même, si jolie qu'elle fût, n'étoit plus capable de la retenir ; mais il falloit le consentement du Roi, et chaque jour, malgré les résolutions de la veille, le courage lui manquoit. « Quit-

1. *Souvenirs de madame de Caylus ;* p. 32.
2. *Corresp. complète ;* t. II, p. 91.

ter la cour pour le cloître, ce n'est point là ce qui me coûte; mais parler au Roi, oh! voilà mon supplice [1]. »

Pendant qu'elle dévoiloit ainsi les plaies de son âme au maréchal de Bellefonds, la duchesse de La Vallière se préparoit sérieusement par la méditation à la grande affaire qui, depuis plusieurs mois, étoit devenue l'objet unique de ses pensées. Commencées au milieu des orages du monde, et terminées dans la solitude des Carmélites, ses *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* sont, dans maints passages, une véritable confession écrite. Comme on y voit les foiblesses, les imperfections et les souffrances de cette pauvre âme blessée à mort par l'ingratitude de celui à qui elle avoit cru autrefois donner toute sa vie! Avec quelle touche délicate et naïve elle s'y peint! N'est-ce pas d'elle-même évidemment qu'elle parle, en disant que l'espérance d'un

1. *Lettres au maréchal de Bellefonds;* passim.

vain plaisir et d'une bagatelle la remplit et l'occupe, que les louanges et l'estime du monde lui font tourner la tête et l'enivrent de leur fumée? On lui croyoit peu d'inclination « pour la médisance et pour ces bons mots qui percent le prochain jusqu'au vif, et que le monde compte pour rien, pourvu qu'ils fassent rire. » Ce sont, au contraire, « ses péchés favoris, péchés d'autant plus désagréables aux yeux de Dieu, qu'ils plaisent davantage aux hommes et qu'ils sont de malheureux effets de l'amour-propre. » S'il faut l'en croire, nul ne prenoit plus aisément qu'elle les impressions des choses qu'elle voyoit, des personnes qu'elle fréquentoit, et ne faisoit plus facilement le bien avec les bons, le mal avec les méchans. A quoi lui servoit-il donc de pouvoir se glorifier d'être une amie généreuse et pleine de probité, de tendresse et de gratitude, si elle étoit pour son Dieu une créature sans foi, sans amitié et sans reconnoissance?

Dans ces Réflexions, d'un style quelque-

fois incorrect, précieux et maniéré, dont l'auteur cite tour à tour Aristote et Descartes, le repentir et le remords des fautes passées se traduisent souvent par des accens passionnés qu'une froide analyse ne sauroit rendre que très-imparfaitement.

« Que je ne m'impose pas si fort à moi-même, ô mon Dieu! que de croire être bien convertie, pour n'avoir fait proprement que changer les péchés de mes sens contre ceux de l'esprit; une vie toute profane, pleine d'orgueil et de sensualité, mais où j'étois toujours troublée par la vue de mon crime et les remords de ma conscience, contre une où je ne travaille qu'à me remplir de l'amour de moi-même et de ma conscience....

« Regardez avec pitié cette pauvre pécheresse qui, encore tout enflammée du feu de ses convoitises, vous demande, comme la Samaritaine, une goutte de cette eau vive, avec laquelle vous étanchâtes tout d'un coup dans son âme la source et la soif des péchés....

« Vous me jugerez sur les vérités que votre grâce a si souvent portées en dépit de moi au fond de mon âme, et sur tous ces remords que

vous mêliez dans mes plus criminelles délices, pour vous faire écouter à mon cœur, mais que j'ai toujours étouffés pour suivre avec un plus grand abandon ma passion et le mensonge....

« Créez en moi, ô mon Dieu, un cœur qui vous aime, quand il faudra vous le témoigner en résistant à ma concupiscence, et mortifier pour l'amour de vous les désirs déréglés de mes sens et de ma chair ; un cœur qui vous aime et qui se déchire lui-même, quand il faudra faire céder la créature au Créateur, et étouffer la tendresse de la nature pour n'écouter plus que la voix de la grâce ; un cœur qui vous aime quand il faudra résister en face à la faveur, vous préférer à ma famille, et à ce que j'ai de plus cher au monde, pour vous témoigner que je vous aime par-dessus toutes choses[1].... »

Quelques lettres de Bossuet au maréchal de Bellefonds où il est question de la duchesse de La Vallière, achèvent de nous initier aux mystères de ce drame intime. Le 25 décembre 1673, M. de Condom,

1. *Réflexions sur la miséricorde de Dieu;* passim.

écrivoit à son ami qu'avec « un naturel un peu plus fort, une main un peu plus forte, » la duchesse de La Vallière auroit brisé ses liens tout à coup ; qu'il avoit traité de sa vocation avec madame de Montespan ; qu'on se soucioit peu de la retraite, mais que les Carmélites faisoient peur, et qu'on avoit d'abord couvert cette résolution *d'un grand ridicule;* que madame de La Vallière avoit beaucoup de peine à parler au Roi, et que M. Colbert, à qui elle s'étoit adressée pour le temporel, ne la tireroit d'affaire que fort lentement, si elle n'agissoit avec plus de vigueur. Colbert, en effet, étoit alors tout dans les intérêts de madame de Montespan et désiroit d'autant plus lui complaire que Louvois, de son côté, ne négligeoit rien pour la persuader de son dévouement[1]. Dans les mois de février et de mars,

1. *Teatro Gallico, o vero la monarchia della real casa di Borboni in Francia sotto il regni de Henrico IV, Luigi XIII, Luigi XIV, ma piu in particolare del re Luigi il Grande,* di Gregorio Leti ; t. I, p. 567.— La

Bossuet annonçoit au maréchal de Bellefonds que madame de La Vallière avançoit ses affaires à sa manière, *doucement et lentement*, que Dieu ne la quittoit point, et que, sans violence, il rompoit ses liens. Un peu plus tard, au commencement d'avril, toute la cour étoit édifiée de sa tranquillité et de sa joie, qui augmentoit à mesure que le temps approchoit. Ses affaires s'étoient disposées avec une facilité merveilleuse, et elle ne respiroit plus que la pénitence. « Cela me ravit et me confond, ajoutoit le grand évêque, je parle et elle fait; j'ai les discours et elle a les œuvres. » Cependant, ces sentimens de la cour se modifièrent dans les derniers jours, car Bossuet écrivit ensuite : « Sa retraite aux Carmélites *leur* a causé

véracité de Gregorio Leti est bien contestée; il contient pourtant, sur le règne de Louis XIV, des particularités qu'on auroit tort de rejeter systématiquement. Ici, entre autres, son opinion sur le désir de Colbert d'être agréable à madame de Montespan se trouve confirmée par la lettre de Bossuet.

des tempêtes; il faut qu'il en coûte pour sauver les âmes[1]. »

Le jour de la séparation étoit donc arrivé. Il falloit quitter ces palais somptueux, cet éclat, cette splendeur, ces beaux enfans dont les femmes les plus spirituelles admiroient les fines reparties, céder la place à la rivale victorieuse et lui épargner, ainsi qu'à celui qu'on avoit tant aimé, et qu'au fond du cœur on aimoit encore, le spectacle même de sa présence. Quelle humiliation et quel supplice, si cette retraite avoit dû s'accomplir dans les conditions ordinaires! La duchesse de La Vallière méritoit un autre sort, et, grâce à ses conversations avec le maréchal de Bellefonds, avec Bossuet, avec la mère Agnès de Jésus-Maria, grâce à ce don divin de la foi qui l'avoit régénérée, elle renonça pour jamais à la cour, aux mollesses de la vie, aux caresses de ses enfans, non-seulement avec résignation, mais l'âme

1. *Lettres au maréchal de Bellefonds;* passim

heureuse et satisfaite. Le 18 avril 1674, elle avoit fait demander au Roi la permission de disposer des biens qu'il lui avoit donnés. Le Roi la lui ayant accordée, elle partagea ses pierreries entre ses deux enfans, donna des bijoux à quelques amies, une pension de deux mille écus à sa mère et de deux mille livres à mademoiselle de Saint-Remy, sa sœur, tant qu'elles vivroient. Elle avoit déjà demandé pardon à la Reine, qui n'avoit pu s'empêcher de fondre en larmes[1]. Le 19, elle prit congé du Roi, et comme elle le vit prêt à pleurer, elle se leva et sortit afin de ne rien entendre qui eût pu la faire chanceler. Elle fit aussi ses adieux à la Reine, à Madame, à Monsieur et au duc de Montausier, qui loua hautement sa résolution[2]. « Je lui fus dire adieu le soir chez madame de Montespan où elle soupoit, dit mademoiselle de Montpensier; je pleu-

1. Gregorio Leti; *loc. cit.*, p. 88. — *Mémoires de mademoiselle de Montpensier;* t. IV, p. 357.

2. Gregorio Leti; p. 89.

rai comme les autres. On en fut bientôt consolé.... On en reparloit quelquefois, quand on en recevoit des lettres. Elle paroissoit être visiblement touchée[1]. »

La duchesse de La Vallière avoit écrit au maréchal de Bellefonds, le 19 mars 1674 : « Enfin, je quitte le monde; tout le monde part à la fin d'avril; je pars aussi, mais c'est pour aller dans le plus sûr chemin du ciel. Dieu veuille que j'y avance comme j'y suis obligée, pour obtenir le pardon de mes fautes! » Le 20 avril, elle entendit la messe du Roi, qui prit, immédiatement après, avec la cour, le chemin de la Bourgogne. La Reine, le Dauphin et Bossuet étoient du voyage. Le Roi parti, la duchesse de La Vallière monta en carrosse pour se rendre aux Carmélites de la rue Saint-Jacques. Son fils et sa fille étoient avec elle; deux autres carrosses de dames et de seigneurs de la

1. *Mémoires;* p. 358 et 396.

cour suivoient. Arrivée devant l'autel, elle s'y dépouilla d'une parure superbe dont elle s'étoit vêtue à dessein pour la dernière fois, et la donna à l'église[1]. Bientôt cependant les dames et les cavaliers qui l'avoient accompagnée, se retirèrent. Avec quel serrement de cœur, elle dut embrasser, au moment de s'en séparer pour la vie, ces enfans de ses entrailles, mademoiselle de Blois et le comte de Vermandois, qui ne comprenoient rien à la retraite de leur *belle-maman*, et que madame Colbert attendoit[2] ! Restée seule, la duchesse de La Vallière se recueillit un instant et passa le seuil du cloître, *doucement*, *lentement*, suivant l'expression de Bossuet. « Ma mère, dit-elle alors à la prieure, j'ai fait toute ma vie un si

1. Gregorio Leti; *loc. cit.*, p. 89.

2. « La duchesse de La Vallière étoit chez madame Colbert; elle appelle sa fille *mademoiselle*, et la princesse l'appelle *belle-maman*; M. de Vermandois y étoit aussi. » (Lettre de madame de Sévigné, du 12 janvier 1674.)

mauvais usage de ma volonté, que je viens la remettre entre vos mains pour ne plus la reprendre[1]. » On la conduisit devant le saint sacrement. Déjà la foule s'étoit écoulée ; à l'agitation du monde avoit fait place un religieux silence. Prosternée aux pieds des autels, la pécheresse repentante offrit sa vie à Dieu. Le sacrifice étoit consommé.

1. *Lettre circulaire de la sœur Madeleine du Saint-Esprit sur la mort de la sœur Louise de la Miséricorde.* Voir t. II, p. 169.

# IV

Sermon et cérémonie de la vêture. — Émotion de la princesse palatine. — Louise de la Miséricorde fait profession. — Sermon prêché par Bossuet à cette occasion. — Peines que causent à la sœur Louise les désordres de ses enfans. — Madame de Montespan va la voir aux Carmélites. — Réponse de sœur Louise à ses offres. — Elle demande qu'on ne montre plus ses lettres. — Son impassibilité dans la joie et la douleur. — Elle s'inflige des pénitences au-dessus de ses forces. — Ses prières pour l'Église et l'État. — Veut être envoyée dans un couvent de province. — Sa maladie et sa mort. — Singulière indifférence de Louis XIV.

Quelques semaines après, le 2 juin 1674, l'église des Carmélites de la rue Saint-Jacques étoit trop petite au gré des fidèles et des curieux que la cérémonie du jour y avoit attirés. La duchesse de La Vallière y prenoit le voile ordinaire sous le nom de sœur Louise de la Miséricorde. Elle avoit espéré que celui à qui elle devoit son affermissement dans les âpres sentiers du salut et du repentir

et qui l'avoit conduite au port, prononceroit le sermon pour la vêture; mais Bossuet suivoit alors la cour. A peine entrée aux Carmélites, elle y avoit, écrivit-elle, goûté une tranquillité et une satisfaction si pure et si parfaite, qu'elle étoit dans l'admiration des bontés de Dieu [1]. L'évangile du jour fixé pour sa prise de voile, étoit celui de la Brebis égarée et du Bon Pasteur. L'évêque d'Aire, qui prononça le sermon, fut réellement éloquent et seconda à merveille l'émotion qui étoit dans tous les cœurs. La cérémonie de la vêture fut des plus touchantes et le sacrifice de sœur Louise de la Miséricorde fit couler plus d'une larme. « En présence d'une grande multitude, dit un écrivain du temps, elle reçut l'habit bénit par l'archevêque de Paris. Ensuite, elle se retira avec les religieuses, prit le cilice, mit l'habit blanc de laine grossière sur la chair,

1. Lettre au maréchal de Bellefonds, du 22 avril 1674.

et, nu-pieds, avec des sandales, elle retourna devant l'autel[1]. » Quand, au moment fixé, cette ondoyante et blonde chevelure, un des signes particuliers de sa beauté, tomba sous le ciseau fatal, une pitié douloureuse se peignit sur tous les visages. Parmi les contemporains de la duchesse de La Vallière, c'est assurément la princesse palatine (on ne s'y seroit pas attendu) qui en a parlé avec le plus de cœur. « Je fus bien touchée, dit-elle, de voir cette charmante créature prendre une pareille résolution, et, lorsqu'on la mit sous le drap mortuaire, je me mis à pleurer si amèrement, que je ne pus me laisser voir davantage. Quand la cérémonie fut faite, elle vint me trouver pour me consoler, et elle me dit qu'il falloit la féliciter et non la plaindre, puisqu'elle commençoit, dès ce moment, à être heureuse[2]. » Un an après,

1. Gregorio Leti; *loc. cit.*, p. 89.
2. *Corresp. compl.*, t. II, p. 119.

sœur Louise de la Miséricorde s'engagea à Dieu irrévocablement. Elle s'étoit si bien préparée à cet acte suprême par la pénitence la plus austère et en entrant chaque jour davantage dans les voies de Dieu, que Bossuet voyoit en elle un véritable miracle de la grâce. Quand il sut que rien ne l'empêcheroit de prononcer le sermon pour la profession, l'illustre prélat éprouva une joie sensible de pouvoir porter à cette âme d'élite une bonne parole [1]. Le 3 juin 1675, lundi de la Pentecôte, elle prononça ses vœux au Chapitre, selon la coutume. Le lendemain eut lieu la cérémonie publique à laquelle assistèrent la Reine, et un grand nombre de dames et de seigneurs de la cour. Une des plus illustres pécheresses du XVII[e] siècle, la duchesse de Longueville, depuis longtemps revenue de ses égaremens, étoit là avec beaucoup d'autres dont la jeunesse avoit été plus ou moins troublée.

1. Lettre à la mère Agnès de Jésus-Maria; t. II, p. 57.

Marie-Thérèse entendit le sermon de Bossuet placée dans la tribune des religieuses, à côté même de la sœur Louise de la Miséricorde[1]. Dans ce sermon, Bossuet fit, avec la grandeur qu'il portoit en toutes choses, l'histoire d'une âme qui s'est perdue par excès de confiance et par vanité, qui rampe pendant longtemps dans les bas-fonds des passions terrestres, malheureuse au milieu des délices dont elle est environnée, comprenant trop tard sa souillure, et peu à peu s'épurant, se relevant par le renoncement aux plaisirs au milieu desquels sa jeunesse s'est écoulée sans y trouver le bonheur qu'elle rencontre enfin dans le sein de Dieu. On se figure l'émotion et le frémissement de l'auditoire, à ces paroles qui réveilloient tant de souvenirs : « Qu'avons-nous vu et que voyons-nous ? Quel état et quel état ! Je n'ai pas besoin de par-

1. *Lettres de madame la duchesse de La Vallière, morte religieuse Carmélite, avec un abrégé de sa vie pénitente* (par l'abbé Lequeux). 1767 ; in-12, p. 59.

ler, les choses parlent assez d'elles-mêmes. » Cependant, madame de Sévigné, qui n'étoit pas là, du reste, écrivit que « le sermon de M. de Condom ne fut pas aussi *divin* qu'on l'espéroit[1]. » Si ce sermon eut un défaut, ce fut, au contraire, d'être trop divin, trop mystique peut-être pour des esprits qui s'attendoient à une succession de grands effets. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire, avec le calme qu'elle exige, cette magnifique étude psychologique du célèbre orateur chrétien. Après le sermon, la Reine elle-même donna le voile noir à la sœur Louise de la Miséricorde, sous les yeux de l'archevêque de Paris[2]. Madame de Sévigné ajoute d'ailleurs, d'après quelque témoin oculaire, que sœur Louise de la Miséricorde fit sa profession, comme toutes les autres actions de

1. Lettre du 3 *juin* 1675. La date de cette lettre est évidemment inexacte, Bossuet n'ayant prêché le sermon pour la profession de madame de La Vallière que le 4 juin.

2. *Vie abrégée*, etc.; *loc. cit.*, p. 60.

sa vie, d'une manière noble et charmante, et qu'elle étoit d'une beauté dont tous les assistans furent surpris.

La sœur Louise de la Miséricorde étoit donc enfin à l'abri des peines que le monde ne lui avoit pas épargnées; mais elle y avoit laissé sa famille, ses enfans, et c'est par eux qu'elle souffrit désormais. Peu d'années après son entrée aux Carmélites, elle perdit son frère, à peine âgé de trente-cinq ans[1], qu'elle aimoit beaucoup. Préparée à tout, elle sut maîtriser sa douleur au point de ne pas même la laisser paroître. En 1680, mademoiselle de Blois épousa le prince de Conti, et madame de Sévigné alla faire, à

1. Voir, t. I, p. 193. Madame de Sévigné nous apprend à ce sujet que sœur Louise de la Miséricorde fit supplier le Roi de conserver le gouvernement de son frère dans la famille, pour acquitter les dettes, ce que le Roi lui accorda en lui mandant que « s'il étoit assez homme de bien pour voir une Carmélite aussi sainte qu'elle, il iroit lui dire lui-même la part qu'il prenoit à la perte qu'elle avoit faite. » (Lettre du 16 octobre 1676.)

cette occasion, son compliment à sœur Louise de la Miséricorde, qui lui apparut comme *un ange*. « Ce fut à mes yeux, dit-elle, tous les charmes que nous avons vus autrefois; je ne la trouvai ni bouffie, ni jaune; elle est moins maigre et plus contente; elle a ses mêmes yeux et ses mêmes regards : l'austérité, la mauvaise nourriture et le peu de sommeil ne les lui ont point creusés, ni battus. Cet habit si étrange n'ôte rien à sa bonne grâce, ni au bon air[1]. » La princesse de Conti ne fut pas heureuse[2], et sa mère eut souvent à prier Dieu de mettre fin à ses désordres. Le comte de Vermandois ne lui causa pas des chagrins moins vifs. Plongé dans une débauche précoce, livré à l'ivrognerie, objet de toutes les colères de Louis XIV, qui, après l'avoir fait amiral de France à deux ans, refusa longtemps de le

1. Lettre du 5 janvier 1680.

2. Voir, à l'appendice, pièce nº 10, p. 229, une notice sur sa vie.

voir, il mourut à dix-sept ans[1]. « Il faut tout sacrifier, dit sœur Louise de la Miséricorde à Bossuet qui s'étoit chargé de lui apprendre cette mort, c'est sur moi seule que je dois pleurer[2]. » Dans les premières années de sa retraite, elle recevoit un grand nombre de visites qui l'importunoient, mais sans la troubler. Nous avons le récit charmant d'une de celles que lui fit, au mois d'avril 1676, madame de Montespan. Comment résister au désir de le reproduire? « *Quanto* causa fort avec sœur Louise de la Miséricorde; elle lui demanda si tout de bon elle étoit aussi aise qu'on le disoit. « Non, répondit-

1. Voir, à l'appendice, pièce nº 10, p. 236.

2. *Lettre circulaire*, etc., t. II, p. 176. *Vie abrégée*, etc.; *loc. cit.*, p. 69.— D'après madame de Caylus, sœur Louise auroit dit en apprenant la mort du comte de Vermandois, et après avoir répandu beaucoup de larmes : « C'est trop pleurer la mort d'un fils dont je n'ai pas encore assez pleuré la naissance. » La pensée est la même des deux côtés, mais les expressions citées par la *Lettre circulaire* sont bien mieux d'une sainte religieuse.

« elle, je ne suis point aise, mais je suis con-
« tente. » *Quanto* lui parla fort du frère de Monsieur, et si elle vouloit lui mander quelque chose, et ce qu'elle diroit pour elle. L'autre, d'un ton et d'un air tout aimable, et peut-être piquée de ce style : « Tout ce « que vous voudrez, madame, tout ce que « vous voudrez. » Mettez dans tout cela tout l'esprit et toute la modestie que vous pourrez imaginer [1]. »

On se montroit à la cour, dit mademoiselle de Montpensier, les lettres de sœur Louise. C'étoient sans doute celles adressées au maréchal de Bellefonds. Elle le sut, et lui écrivit : « Ne faites plus voir mes lettres, je vous prie, et qu'elles ne soient qu'entre vous et moi. Je ne mérite ni ne veux de louanges, et il sembleroit au public que je veux m'en attirer. » Sa plus grande joie étoit de s'être éloignée de la cour *pour jamais*. « J'entends parler de mille plaisirs,

1. Lettre de madame de Sévigné, du 29 avril 1676.

disoit-elle, et je ne puis compter que ceux qui se goûtent dans la maison du Seigneur et aux pieds de ses autels. » Peu à peu elle se dégagea à ce point des impressions terrestres et parvint à une si grande tranquillité d'esprit qu'elle regarda la santé, la maladie, le repos, le travail, la joie et les peines, avec la même indifférence. « Je ferme les yeux, écrivoit-elle, et me laisse conduire à l'obéissance [1]. » Les pénitences les plus rudes, les plus austères, avoient pour elle un charme irrésistible. C'étoient désormais ses tentations, et elle ne pouvoit s'empêcher d'y succomber, prenant à son insu des subterfuges, afin de n'être pas exposée à désobéir. Un vendredi saint, elle se souvint qu'un jour, dans une partie de chasse, pressée par une soif ardente, elle s'étoit fait apporter et avoit savouré avec un inexprimable plaisir des rafraîchissemens exquis et des liqueurs délicieuses. En expiation de cette sensualité,

1. Lettre au maréchal de Bellefonds; t. I, p. 172.

elle s'imposa la pénitence de ne plus boire une seule goutte d'eau, ce qu'elle fit pendant trois semaines. Au bout de ce temps, elle en but, trois ans entiers, un demi-verre par jour. Une sœur s'en étant enfin aperçue et lui ayant demandé si cela lui étoit permis, elle répondit qu'elle avoit agi sans réflexion, n'étant occupée que de satisfaire à la justice de Dieu [1].

L'ami des anciens jours, celui qui l'avoit le premier encouragée à quitter le monde, et à qui elle devoit peut-être autant qu'à Bossuet, le maréchal de Bellefonds étoit mort en 1694. La même année, la sœur Louise de la Miséricorde écrivoit à la marquise d'Uxelles, refusant en quelque sorte d'entrer en relation suivie avec elle : « Hélas ! que puis-je faire que de m'humilier *jusqu'au centre de la terre* [2] ? » On reconnoît, dans ces expressions, malgré vingt ans de cloître,

1. *Lettre circulaire*, t. II, p. 175. *Vie abrégée*, etc.; *loc. cit.*, p. 77.

2. *Lettres à diverses personnes ;* t. II, p. 16.

le style des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*. De plus en plus désireuse de se faire oublier et d'oublier elle-même tout ce qui ne la ramenoit pas à l'amour divin, elle s'isola de jour en jour davantage du monde extérieur, et cessa peu à peu d'écrire. Aussi les lettres qui restent d'elle, vers les derniers temps de sa vie, ne donnent-elles plus aucune idée du charme et de la grâce passionnée qu'elle mettoit dans les choses de l'esprit. Sans cesse prosternée aux pieds des autels, elle prioit, dit la supérieure, « pour les besoins de l'Église et de l'État[1]. » L'angélique créature enveloppoit ainsi dans ses oraisons, à son insu peut-être, celui par qui elle avoit tant souffert. Insatiable de pénitences et souvent refusée dans les permissions qu'elle demandoit de se mortifier, sœur Louise trouvoit à regret qu'on l'épargnoit trop, ajoutant que Dieu y suppléeroit. « Toujours animée d'une sainte haine d'elle-

1. *Lettre circulaire ;* t. II, p. 178.

même, dit un de ses biographes, on eût dit qu'elle vouloit détruire entièrement ce corps de péché, pour le punir d'avoir servi d'instrument à ses passions[1]. » On l'avoit autorisée, sur sa demande, à participer, avec les sœurs converses, aux travaux les plus pénibles de la maison. Quelle que fût la rigueur des hivers, elle étoit toujours levée deux heures avant les autres sœurs, qui la trouvèrent plus d'une fois évanouie de froid, soit dans l'église, soit dans les greniers où elle étendoit le linge de la maison. Affligée d'un érysipèle à la jambe, elle cachoit son mal par esprit de pénitence et par pudeur, répondant, quand elle étoit forcée de l'avouer, qu'elle n'y avoit pas regardé. Enfin, ingénieuse à découvrir des mortifications nouvelles, elle auroit voulu, pour rompre complétement les liens qui l'attachoient encore à Paris, être envoyée dans un couvent de province, très-pauvre et très-éloigné;

1. L'abbé Lequeux, *Vie abrégée*, etc.; *loc. cit.*, p. 73.

mais cet éloignement eût été une punition pour toute la Communauté qui avoit pour elle une tendre affection, et elle dut rester dans la maison de Paris.

On voudroit multiplier les détails, il faut s'arrêter. Trente-six ans s'étoient écoulés depuis l'entrée de sœur Louise de la Miséricorde aux Carmélites. Vers les premiers jours de l'année 1710, elle achevoit d'épuiser, avec la joie du martyr, le calice des souffrances humaines [1]. Elle avoit alors soixante-cinq ans et dix mois. Infirme, affectée d'un mal de tête habituel et d'une sciatique douloureuse, rien pourtant n'étoit capable de lasser son activité indomptable, car elle avoit son ressort dans l'âme même. « Que mon exil est long ! » s'écrioit-elle souvent, heureuse pourtant de souffrir et crai-

1. D'après l'abbé Lequeux, « l'ambassadeur de Venise à Paris, ne souhaitoit, disoit-il, de survivre à la sœur Louise de la Miséricorde, que pour aller à Rome solliciter en personne la canonisation d'une si excellente religieuse. » *Vie abrégée*, etc. ; *loc. cit.*, p. 80

gnant toujours que l'expiation de ses fautes ne fût pas complète. Le cinq juin, elle se leva, suivant l'usage, à trois heures du matin; mais s'étant presque aussitôt trouvée mal, elle dut se laisser porter à l'infirmerie. Il fallut la forcer de quitter la serge pour se servir de linge. Bientôt, tout espoir de la sauver fut perdu. Sans faire entendre une plainte, quoique ses souffrances fussent des plus vives, elle répétait à chaque instant : *Expirer dans les plus vives douleurs, voilà ce qui convient à une pécheresse.* La pauvre sœur Louise de la Miséricorde vit au moins sa suprême prière exaucée. Elle souffrit jusqu'à la fin, exhortant des yeux, quand elle ne put plus parler, la princesse de Conti, sa fille, qu'on avoit mandée en toute hâte, et faisant signe à l'abbé Pirot, son confesseur, qu'elle s'unissoit de cœur à sa prière. Enfin, le 6 juin 1710, à midi, elle rendit le dernier soupir. L'heure de la délivrance avoit sonné.

La princesse palatine raconte que, depuis

son entrée aux Carmélites, sœur Louise de la Miséricorde lui avoit souvent dit que si le Roi venoit dans son couvent, elle se cacheroit si bien qu'il ne pourroit pas la trouver. « Mais, continue la princesse palatine, elle n'a pas eu besoin de prendre cette peine, car le Roi n'y est jamais venu[1]. » Mademoiselle de Montpensier dit aussi : « Il est vrai que le Roi assista, avec les yeux fort rouges, à la messe que la duchesse de La Vallière entendit à la cour, avant de partir pour les Carmélites.... On en fut bientôt consolé[2]. » De son côté, madame de Caylus constate, d'après des souvenirs contemporains, que le Roi vit partir la duchesse de La Vallière *d'un œil sec*[3]. Écoutons maintenant le duc de Saint-Simon : « Le Roi avoit conservé pour madame de La Vallière une estime et une considération sèche dont il s'expliquoit même rarement et

1. *Corresp. compl.*; t. I, p. 44.
2. *Mémoires*; t. IV, p. 358.
3. *Souvenirs*; p. 32.

courtement. Il parut peu touché de sa mort, il en dit même la raison : *C'est qu'elle étoit morte pour lui du jour de son entrée aux Carmélites*[1]. »

Hélas ! la sœur Louise de la Miséricorde le savoit bien, et sa peine la plus amère dut être, au moins pendant les premières années de sa retraite, que le Roi jadis tant aimé, le père de mademoiselle de Blois et du comte de Vermandois, n'eut pas une seule fois la bonne pensée de venir la voir. Qui peut dire si ces déceptions intimes, si ces vagues espérances trompées, n'éveilloient pas, dans les profondeurs de son âme, des plaintes intérieures dont elle se punissoit par de nouvelles macérations ? Pauvre et charmante victime des foiblesses de l'âge et du cœur ! A défaut du souvenir des *idoles de la terre*[2], elle eut, du

1. *Mémoires;* édit. Delloye, t. XVI, p. 4.

2. *XII*e *Réflexion.* « .... Mes passions étoient de véritables idolâtries, puisqu'elles n'avoient pour objet que les idoles de la terre.... »

moins, l'ineffable bonheur de se purifier pour l'époux céleste, par trente-six ans de souffrances ininterrompues, et d'éprouver par elle-même, comme elle l'avoit dit dans une de ses lettres au maréchal de Bellefonds, que *là où le péché avoit abondé, la grâce avoit surabondé* [1].

1. T. I; p. 114. — *Ubi abundavit delictum, superabundavit gratia.* AD ROM., V, 20.

# REFLEXIONS

SUR

# LA MISÉRICORDE DE DIEU

PAR UNE DAME PÉNITENTE

# *AVERTISSEMENT*

## *DE LA PREMIÈRE ÉDITION.*

*Quoiqu'un Père de l'Église ait dit, avec beaucoup de raison, qu'il étoit plus rare de trouver des âmes vraiment pénitentes, que d'en trouver qui aient conservé l'innocence de leur baptême, parce qu'il y en a peu qui se convertissent comme il faut, cependant la bonté de Dieu suscite, de temps en temps, des prodiges de péni-*

*tence, pour faire voir aux pécheurs qu'il est un Dieu de miséricorde, et que, quelque grand que puisse être leur abandonnement, il est toujours prêt à les recevoir, s'ils retournent à lui avec un cœur sincère et véritablement touché de leurs offenses. Il ne demande pas la mort des pécheurs, puisqu'il est venu verser son sang pour eux, mais seulement qu'ils se convertissent et qu'ils vivent.*

*Si toute l'Église a admiré depuis quelques années un de ces prodiges, en la personne d'un prince dont on peut comparer la pénitence à celle des plus austères pénitens des siècles passés*[1], *nous*

[1] L'auteur de l'*Avertissement* semble faire allusion ici au prince de Conti, frère du grand Condé, qui mourut en 1666, dans les sentimens de la plus grande dévotion, et dont le fils épousa mademoiselle de Blois, fille de Louis XIV et de la duchesse de La Vallière. Au moment même où le

*n'avons pas moins de sujet d'admirer aujourd'hui celle d'une dame que la miséricorde de Dieu est allée chercher depuis quelque temps dans la corruption du siècle et parmi les plaisirs criminels du monde, pour en faire un miracle de pénitence. Car il sera facile de connoître par ces pieuses* Réflexions *qu'on donne au public et qu'elle a faites avant sa retraite du monde, après être sortie d'une dangereuse maladie, combien cette âme est pénétrée de la divine charité, et qu'autant elle avoit été dans l'oubli de son salut par ses profondes chutes dans le péché, autant est-elle*

mariage alloit se faire, le 5 janvier 1680, madame de Sévigné écrivoit à sa fille, à propos de madame de La Vallière, qu'elle avoit vue la veille au parloir des Carmélites : « M. de Conti l'aime et l'honore tendrement; elle est son directeur; ce prince est dévot et le sera comme son père. »

*aujourd'hui embrasée de l'amour de son Dieu, qui ne lui fait souhaiter la vie que pour satisfaire à sa justice, et réparer par sa pénitence les péchés de sa vie passée. Sa modestie et son humilité ne veulent pas qu'on la nomme, et elle n'auroit jamais permis qu'on publiât ses saintes* Réflexions, *si elle en avoit été avertie, et si elles ne lui avoient été enlevées par une dame d'une grande vertu, qui auroit cru commettre une injustice de priver les fidèles d'un ouvrage qui peut être très-utile aux pécheurs qui veulent se convertir.*

*Quoique nous ayons déjà plusieurs livres sur cette matière, on ne peut s'empêcher de proposer celui-ci comme le modèle de la plus parfaite pénitence et des sentimens du cœur le plus tendre envers Dieu qui se puisse voir. Fasse le ciel que ceux qui l'ont suivie dans*

*ses pechés, puissent aussi l'imiter dans sa pénitence et faire un bon usage du temps que la miséricorde de Dieu leur donne pour penser serieusement à leur salut !*

*Inspice et fac secundum exemplar quod tibi in monte monstratum est. Exod.* XXV.

## *APPROBATION DES DOCTEURS.*

*Il paroît, par ce petit ouvrage, que non-seulement Dieu a prévenu de sa miséricorde la personne qui l'a composé, mais qu'il lui a même communiqué un rayon de ses plus pures lumières pour écrire ces* Réflexions *avec tant de piété et exprimer les mouvemens de la grâce d'une manière si digne de celui qui l'a voulu tirer de l'abîme des vanités du siècle. Tout est chrétien, tout est saint dans cet ouvrage, et bien loin de soutenir rien de contraire à la foi de l'Église ni aux bonnes mœurs, nous le croyons très-utile à tous les fidèles qui veulent travailler sérieusement à l'ouvrage de leur salut et entrer dans une sainte et véritable pénitence. C'est le témoignage que nous croyons devoir rendre à la vérité.*

*Fait à Paris, ce viij juin MDCLXXX.*

*Rouland. Ph. Dubois.*

# RÉFLEXIONS

SUR

# LA MISÉRICORDE DE DIEU

EN FORME DE PRIÈRES.

*

## PREMIÈRE RÉFLEXION.

**Sur les obligations de consacrer à Dieu une vie qu'on ne tient que de sa miséricorde, et de ne plus retomber dans le péché.**

Que vous rendrai-je, mon Dieu, pour m'avoir rendu la santé et la vie, pour m'avoir retirée des portes de l'enfer, pour avoir conservé mon âme, en-

fin pour tant de grâces et de miséricordes dont vous avez usé envers votre pauvre servante?

Est-ce trop, mon Dieu, pour reconnoître tant de bienfaits, est-ce trop que de vous les rendre? Est-ce trop pour réparer les scandales d'une vie où je n'ai fait que vous offenser, que de l'employer tout entière à vous servir et à vous honorer? Est-ce trop, pour satisfaire à votre justice, et vous faire oublier tant de plaisirs profanes, est-ce trop que de m'en priver?

Enfin, est-ce trop, mon Seigneur, pour me garantir d'une éternité malheureuse, que de n'aspirer plus qu'à la félicité éternelle, à la possession de vous-même, à ce torrent de vos voluptés divines[1] dont vous rassasiez vos élus?

Maintenant que votre lumière éclaire ma

1. La deuxième édition et les suivantes portent : « de vos bontés divines. » L'Écriture dit, à propos de la félicité des saints : « *Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ et torrente voluptatis tuæ potabis eos.* » *Ps.* XXV.

raison, et que votre grâce pénètre mon cœur; maintenant que le souvenir de l'état pitoyable d'où vous venez de me tirer me trouble et m'inspire néanmoins la confiance de vous adresser ma prière, ne souffrez pas, Seigneur, que je retombe dans cette léthargie et ce pernicieux oubli de mon salut, ou que, sans remords et sans inquiétude, je m'endorme à l'ombre d'une funeste mort.

Que l'image de cette fin dernière, de ce moment affreux où vous jugerez nos justices, et où mon âme toute couverte de crimes, sans pénitence et sans confusion, s'est vue toute prête de recevoir le dernier coup de mort, ne s'efface jamais de ma mémoire, non plus que de mon cœur ces infinies miséricordes qui ont arrêté vos foudres et vos vengeances.

Que la joie que je sens du retour de ma vie ne soit pas une funeste joie qui m'ôte votre grâce et me redonne au monde; que tous ces vains fantômes, qui ne sont

pas encore bien effacés de mon esprit, n'y reprennent jamais la place de ces solides vérités que vos miséricordes y viennent de graver.

## DEUXIÈME RÉFLEXION.

Demander à Dieu la fermeté dans ses résolutions, et un cœur purifié pour s'approcher de lui.

Rendez-moi, ô mon Dieu! la santé de mon âme, et faites que je vous demande par-dessus toutes choses cette joie sainte que la vicissitude de tout ce qui se passe ici-bas ne sauroit ébranler ; je veux dire la joie de me voir délivrée de l'esclavage du péché et de me voir dans l'ordre de votre divine providence et dans le chemin de mon salut. Mais, en même temps, confirmez dans mon cœur l'esprit de votre grâce;

j'entends cet esprit principal et principe de toutes vertus, cet esprit de force et de ferveur qui, après nous avoir rendu l'innocence, nous fait persévérer jusques à la fin dans la voie de vos commandemens.

Car, hélas! que deviendront toutes les promesses que je vous ai faites dans la peur et dans le danger, si votre miséricorde ne les fixe et ne les soutient dans mon âme, lorsque, pour me les faire oublier, tant d'ennemis visibles et invisibles viendront me tenter par tout ce que la nature a de plus flatteur et de plus étonnant?

Seigneur, qui secourez le pauvre et qui prenez plaisir que nous venions à vous avec un cœur ouvert et plein de confiance, vous découvrir nous-mêmes nos misères et nos foiblesses et puiser dans la source de vos grâces la force et les médecines qui leur sont propres pour les guérir, trouvez bon que je vous ouvre les plus secrets replis de mon intérieur, et que, comme à ce miraculeux médecin dont les cures sont imman-

quables et qui même nous préserve souvent des maladies les plus contagieuses, je vous demande les remèdes et les préservatifs qui me sont nécessaires pour la sanctification de mon âme.

Mais faites, ô mon Dieu! que je ne vous les demande pas avec un esprit et des dispositions contraires et rebelles à leur force et à leur vertu.

Préparez vous-même mon corps, mon esprit et mon âme, par la douce onction de votre grâce, à la visite de son maître et de son Dieu, avant d'y verser ce divin émétique qui doit produire sa guérison.

Car le moyen de m'approcher du Saint des Saints sans préparation, et de passer, tout d'un coup et sans conversion, du commerce des pécheurs à celui du Seigneur?

Faites-moi donc, Seigneur, connoître ma misère et mon néant, votre grandeur et votre charité, avant que de venir à ce divin banquet qui me doit être un festin de vie ou de mort.

## TROISIÈME RÉFLEXION.

**Sur les vertus nécessaires pour s'approcher de Jésus-Christ à l'exemple de la Chananée, de la Samaritaine et de la Madeleine.**

Apprenez-moi, par le trouble de mon esprit et le brisement de mon cœur, quelle doit être ma douleur d'avoir tant de fois offensé un Dieu si puissant et si bon, et dans quelle pureté de corps et de cœur je dois être pour recevoir ce divin hôte.

Le moyen de vous offrir un sacrifice pur et qui soit agréable à vos yeux, avec un esprit tout rempli des vanités du monde et un cœur tout occupé de sa passion ?

Le moyen de vous loger sans profanation dans la même demeure d'où à peine ai-je

chassé pour un moment vos plus cruels ennemis?

Enfin, le moyen qu'une pécheresse puisse se présenter sans pénitence et sans amour à la participation des mérites de Jésus-Christ crucifié pour elle, si, au lieu de s'unir avec lui par une communion sainte, elle ne veut commettre un sacrilége épouvantable [1]?

Inspirez-moi donc un éloignement ferme de tout péché, des résolutions solides de m'abstenir de tout ce qui peut vous déplaire, et des désirs passionnés de vous aimer uniquement.

Donnez-moi ce cœur contrit et humilié dont vous ne rejetez jamais les gémissemens; je veux dire, Seigneur, inspirez-moi par votre sainte grâce ces mêmes dispositions avec lesquelles la pauvre Chananée se vint prosterner à vos pieds.

[1] Cette phrase est inintelligible. Nous la reproduisons textuellement d'après la 1re édition.

Regardez-moi quelquefois, en m'approchant de vôus, comme cette humble étrangère ; j'entends , Seigneur, comme une pauvre chienne qui s'estime trop heureuse de ramasser les miettes qui tombent de la table où vous festinez vos élus.

Regardez avec pitié cette pauvre pécheresse qui, encore tout enflammée du feu de ses convoitises, vous demande, comme la Samaritaine, une goutte de cette eau vive avec laquelle vous étanchâtes tout d'un coup dans son âme la source et la soif du péché.

Mais surtout regardez-moi sans cesse comme Madeleine, et faites que, comme cette sainte pénitente, j'arrose vos pieds de mes larmes, et qu'en tâchant de vous aimer beaucoup, j'essaye d'effacer la multitude de mes crimes.

Au nom de ces trois saintes femmes que l'on peut dire être encore des témoins vivans de vos miséricordes envers nous, et qui nous apprennent quelles doivent être réciproquement nos espérances en votre

bonté, accordez-moi, Seigneur, avant que de m'approcher de votre table sacrée et de participer à vos divins mystères, une foi vive, humble et constante, dans laquelle sont renfermés l'accomplissement de votre loi, et les fondemens inébranlables de mon salut.

## QUATRIÈME RÉFLEXION.

### De la fermeté et de la constance de la foi nécessaires à une âme pénitente.

Donnez-moi donc, ô mon Dieu ! une foi vive qui anime toutes mes actions, et qui, malgré ma foiblesse, soutienne votre amour et votre grâce dans mon cœur ; une foi ferme qui, me faisant croire en vos saintes paroles, me fasse souvenir, lorsque le monde voudra le plus m'engager à le suivre, qu'on ne peut servir deux maîtres ;

Une foi humble, mais qui m'enseigne que, pour me conformer à Jésus-Christ, je ne dois rien tant éviter que de me conformer au siècle ;

Enfin, une foi éclairée, qui, pour me garantir de m'attacher aux grandeurs de la terre, me mette incessamment devant les yeux que la figure de ce monde passe, et qu'il n'y a que vous, ô mon Dieu ! qui soyez solide et éternel.

Car, hélas ! je suis si foible et si changeante, que mes meilleurs désirs ressemblent à cette fleur des champs, dont parle votre Prophète-Roi, qui fleurit le matin et qui sèche le soir.

Seigneur, qui vous glorifiez d'être un Dieu de miséricorde, et qui seul nous pouvez convertir, changez mon inconstance en fermeté et toutes mes passions déréglées en une soif ardente de votre charité.

Ne vous contentez pas de m'avoir dégoûtée de ce monde, ou plutôt de m'en voir éloignée, peut-être plus par un esprit

d'orgueil et un effet de ma raison, que par un pur motif de votre grâce, mais redressez mes voies et purifiez mes pensées, afin qu'en même temps que mon esprit me montre la petitesse et le néant des choses de la terre, votre grâce m'en fasse profiter par un retour vers vous, qui éclaire mon cœur, et qui vous y fasse prendre la place de tous les vains amusemens qui l'ont occupé.

Préservez-moi du doux poison de plaire à ce monde et de l'aimer; car les caresses de la fortune, auxquelles on résiste si peu, plus cruelles que les plus cruelles disgrâces, font que nous ne regardons plus d'autre Dieu, ni d'autre providence que sa conduite.

Envoyez-moi plutôt de ces coups de miséricorde, qui, au milieu de nos plus apparentes prospérités, nous affligent et nous humilient, afin que nos cœurs se retournent vers vous, et que nous apprenions que nous ne sommes que des hommes, c'est-à-dire des créatures foibles et impuissantes, su-

jettes à toutes sortes de misères, et toujours aveuglées de leurs passions.

Guérissez-moi de l'amour désordonné de moi-même, de cette source de corruption d'où naissent toutes mes misères, et qui fait qu'au lieu de vous chercher en vérité et en esprit, et de vous trouver dans toutes mes actions, mes paroles et mes pensées, je ne fais que me chercher et me trouver moi-même.

Que je ne sois jamais si téméraire, ou plutôt si ingrate envers vous, ô mon Dieu! que de m'imaginer que ce n'est qu'à moi que je dois ces réflexions, qui quelquefois retirent mon esprit et mon cœur de cette confuse et misérable Babylone où une convoitise perpétuelle domine les personnes les plus heureuses, et qui souvent, dans l'accomplissement de leurs désirs mêmes, les rend plus misérables que les plus misérables esclaves.

## CINQUIÈME RÉFLEXION.

**Sentimens d'une âme pénitente qui craint de se laisser tromper par les apparences d'une fausse conversion.**

Qui suis-je, mon Seigneur et mon Dieu, qui suis-je qu'un orgueilleux atome et qu'une aveugle qui s'égare dès que votre lumière cesse de l'éclairer, et qui mérite d'être précipitée dans les abîmes du néant, sitôt que je prétends me pouvoir élever par ma propre vertu au-dessus des ordres de votre sagesse?

Anéantissez dans mon cœur tout ce qui m'inspire de me glorifier en moi-même, tous ces talens de perdition, mais principalement cette vivacité de mon esprit qui ne me sert qu'à me détourner des voies de

votre éternité, qu'à appesantir mes croix, et qu'à me priver de la douceur de vos consolations.

Donnez-moi plus de simplicité et moins de confiance en ma propre raison, plus d'œuvres et moins de lumières humaines et naturelles, de peur qu'en les suivant plutôt que celles de votre grâce, je ne me perde, et qu'au lieu de devenir une humble chrétienne, mon amour-propre ne me rende véritablement qu'une philosophe mondaine, plus pleine des maximes d'Aristote ou de Descartes que de la science de la croix. O que les pensées des hommes sont vaines et trompeuses quand elles ne sont pas réglées par l'infaillible sagesse de Dieu ! par cette sagesse que le monde nomme folie, et qu'il ne connoît point ; par cette sagesse que Dieu cache aux superbes, et qu'il révèle aux humbles ; par cette sagesse qui se moque de la prudence humaine, et qui ne suit que les mouvemens de la grâce de Jésus-Christ; enfin, par cette sagesse qui produit la crainte

de Dieu, et qui est le commencement et la fin de la véritable sagesse.

Ne permettez donc pas, mon Dieu, que je me tienne en assurance pour me voir simplement dégoûtée de la grossièreté de mon péché, pendant que j'en garde peut-être toute la délicatesse et toutes les passions.

Que je ne me flatte pas de n'aimer plus la créature, parce que je ne cherche plus dans son amitié que des plaisirs innocens.

Que je ne me flatte pas d'être morte à mes passions, pendant que je les sens revivre plus fortement que jamais dans ce que j'aime plus que moi-même, et d'autant plus dangereusement, que mon amitié, qui semble vouloir me les justifier, m'empêche d'écouter ma raison, et de suivre les saintes inspirations de votre grâce.

Que je ne m'imagine pas être sans orgueil, sans ambition et sans amour-propre, parce que je méprise le monde, et que je ne veux devoir qu'à mon propre mérite les distinctions que la fortune me refuse.

Que je ne m'impose pas si fort à moi-même, ô mon Dieu ! que de croire être bien convertie, pour n'avoir fait proprement que changer les péchés de mes sens contre ceux de l'esprit; une vie toute profane, pleine d'orgueil et de sensualité, mais où j'étois toujours troublée par la vue de mes crimes et les remords de ma conscience, contre une où je ne travaille qu'à me remplir de l'amour de moi-même et de l'esprit du monde, et où je ne fais qu'oublier Dieu, que perdre le temps, et que risquer sans cesse mon salut, en n'amassant que des vertus païennes et rien de solide pour le grand jour de l'éternité.

O vie déplorable et d'autant plus déplorable qu'elle ne me fait point d'horreur, et que je m'y endors sans envisager d'autre conversion ni d'autre pénitence !

## SIXIÈME RÉFLEXION.

### Sur l'opposition de la vie du monde à la vie souffrante de Jésus-Christ.

Seigneur, apprenez-moi que cette sorte de vie n'est pas la vie d'une chrétienne, et qu'un Dieu ne s'est pas incarné et n'est pas mort pour nous, afin de renfermer notre salut dans une vie molle et si fort selon la prudence des sens et de la chair; que toutes ces vertus morales ne sont d'aucun mérite devant vous, quand elles ne sont pas animées par les mérites et par les vertus de Jésus-Christ; qu'il ne suffit pas à une pécheresse, pour faire son salut, de réformer simplement sa personne et son extérieur, sans convertir ses inclinations et son cœur, de haïr le monde sans aimer Dieu, de faire des œuvres de justice sans

en faire de pénitence, enfin, comme dit le Prophète-Roi, de fuir le mal sans opérer le bien.

En même temps donc, ô mon Dieu ! que, par votre grâce, vous déracinez peu à peu, toutes les mauvaises habitudes de mon âme, plantez-y toutes les vertus propres à y faire fructifier l'œuvre de mon salut.

Faites qu'en méditant avec une foi vive tous les mystères de votre vie et de votre mort, mon cœur s'en embrase si fortement que je n'aie plus d'autre amour ni d'autre plaisir qu'à méditer ce que vous avez bien voulu faire et souffrir pour l'amour de moi ;

Qu'en considérant un Dieu enfant couché sur la paille et dans une crèche pour renfermer dans la pauvreté de la terre tous les trésors du ciel, je méprise tous ceux qui ne durent que des moments, afin d'acquérir les richesses incorruptibles que la rouille et les vers ne peuvent endommager et qui ne passeront jamais ;

Que cette vie cachée où vous avez pris plaisir d'être oublié du monde, me fasse bien aise qu'il m'oublie pour ne m'occuper que de ma seule affaire, qui est celle de mon salut;

Que ce divin gage de votre amour que vous nous avez bien voulu laisser dans votre précieux sang et votre sacré corps, allant mourir pour nos offenses, me rende digne d'en renouveler souvent la mémoire en moi-même par une sainte horreur de la cause de votre mort, je veux dire de tout péché;

Que le regard d'un Dieu humilié devant Hérode et dans sa cour où il n'a jamais voulu paroître qu'une fois, et pour y être méprisé, me fasse aimer les humiliations et les dégoûts que vous répandez dans toutes mes voies;

Que tous ces fouets qui ont déchiré votre sacrée humanité et toutes ces épines qui ont percé votre précieux chef, pénètrent en même temps l'endurcissement de mon cœur, et me fassent embrasser une sincère

pénitence, où mon amour pour vous exerce sur moi-même toutes les rigueurs que votre justice exige de moi ;

Enfin, que cette adorable croix où je vous vois, par la douleur et par la mort, consommer l'œuvre de mon salut, soit à jamais mon unique espérance.

## SEPTIÈME RÉFLEXION.

### Quelle doit être l'espérance d'une âme pénitente ?

C'est le second bienfait que je vous demande par le mérite de ce précieux sang qui coule de vos sacrées plaies, et que vous offrez au Père éternel pour le prix de ma rédemption.

Donnez-moi donc une espérance véritable en vos miséricordes ; je dis véritable, Seigneur, parce que rien n'est si ordinaire

que d'abuser de vos miséricordes en ne s'y confiant que pour vous offenser plus hardiment; que de voir des pécheurs qui, sans songer à faire pénitence, espèrent en votre bonté, et qui pour avoir droit de perpétuer leurs offenses sans craindre votre justice, vous font un Dieu injuste, et plutôt le refuge et le complice de leurs crimes, que le vrai protecteur de l'innocence et de la vertu.

Maintenant que votre tonnerre m'a réveillée, et que votre verge m'a frappée pour me corriger;

Maintenant que je fais des réflexions sur le malheureux état de mon âme et de ma vie, et que je suis persuadée qu'il y a un paradis, un enfer, et une éternité;

Maintenant que je suis convaincue que tout ce qui m'enchante n'est qu'une pure illusion, et que je brûle plus que jamais du désir de me convertir pour éviter une fausse conversion, apprenez-moi, Seigneur, que si vous êtes un Dieu plein de compassion

pour les pécheurs qui retournent à vous de tout leur cœur, espérant en vos miséricordes, vous êtes un Dieu terrible à ceux qui ne s'y fient que pour multiplier leurs offenses, et qui, après avoir goûté la douceur de vos grâces, s'en moquent et les méprisent. Car n'est-ce pas, Seigneur, à ces misérables que vous parlez, quand vous dites que vous ne ferez pas miséricorde à tous ceux qui vous crieront miséricorde ?

N'est-ce pas sur ces méchans que vous nous assurez que vous fermerez le puits de vos miséricordes ?

Enfin, n'est-ce pas ces impies que vous menacez d'insulter à leur mort et qui, au lieu de vous trouver, à ce dernier moment, un Dieu tendre pour leurs misères, ne vous trouveront qu'un Dieu de justice et de vengeance ?

## HUITIÈME RÉFLEXION.

**Morale que doit suivre une âme vraiment convertie. Confesseur qu'elle doit chercher pour être conduite par la voie la plus sûre.**

Pour éviter donc, ô mon Dieu! toutes ces tromperies de mon amour-propre, et dont le malin esprit se sert pour nous fermer la porte de vos grâces, faites qu'au lieu de chercher dans ma corruption des remèdes palliatifs plus propres à entretenir la langueur, qu'à produire la guérison, j'aille dans le tribunal de votre justice y chercher les caustiques qui me sont nécessaires pour consumer la pourriture et la gangrène de mon âme.

C'est-à-dire, Seigneur, ne permettez jamais que je sois trompée, ou plutôt que je prenne plaisir à me tromper moi-même,

croyant que j'effacerai une vie aussi païenne que la mienne, et tant de passions criminelles et scandaleuses, en continuant les mêmes habitudes, et en demeurant dans les mêmes occasions et dans les mêmes plaisirs, et peut-être dans les mêmes crimes.

Ne souffrez pas que j'ajoute à tant de péchés celui de ne croire à votre Évangile que pour l'expliquer à ma mode et l'ajuster à mes désordres ;

Que pendant que ma bouche vous loue, je vous déshonore par mes œuvres ; que je me glorifie d'être chrétienne, et que, par une conduite contraire à votre sainte loi, je renonce chaque jour à tous les vœux de mon baptême.

Ah ! Seigneur, qui, pour nous punir de nos ingratitudes envers vous, nous laissez tomber d'abîme en abîme, du mépris de vos grâces dans l'endurcissement et dans l'erreur ; ne permettez pas qu'au lieu de chercher et de trouver un médecin propre à guérir tant de maladies invétérées, je ne

cherche et je ne trouve qu'un charlatan, je veux dire, Seigneur, qu'au lieu d'un confesseur savant, ferme et pieux, capable de m'éclaircir et de m'absoudre, je ne trouve qu'un confesseur foible, politique et prévaricateur de votre parole, et qui, songeant plutôt à me plaire qu'à me sauver, à m'élargir votre Évangile qu'à m'y soumettre, ne fasse autre chose, en me donnant l'absolution, que me donner une fausse paix, et devenir le complice de mon péché et le ministre du démon et de ma perte, plutôt que celui de Jésus-Christ et de mon salut.

Car vous ne me jugerez pas, Seigneur, dans le jour où tous les subterfuges de mon amour-propre et tous les replis de mon intérieur vous seront découverts, vous ne me jugerez pas sur les maximes de mon confesseur ni sur ses vues ; mais vous me jugerez sur votre Évangile et sur les lumières que vous m'avez données et que j'ai rejetées tant de fois, pour ne vouloir jamais être éclairée dans mes ténèbres.

Vous me jugerez sur les vérités que votre grâce a si souvent portées en dépit de moi au fond de mon âme, et sur tous ces remords que vous mêliez dans mes plus criminelles délices, pour vous faire écouter à mon cœur, mais que j'ai toujours étouffés pour suivre, avec un plus grand abandon, ma passion et le mensonge.

Enfin, ce sera, ô mon Dieu ! sur le témoignage de ma propre conscience, et non pas sur celui de mon confesseur, que, comme mon souverain juge, vous prononcerez sans appel, dans ce jour si terrible au pécheur, l'arrêt irrévocable de mon éternité.

## NEUVIÈME RÉFLEXION.

**Ne se point flatter dans sa pénitence en suivant la voie large, mais demander à Dieu continuellement miséricorde, et suivre la voie étroite qu'il nous a enseignée lui-même.**

Ah! Seigneur, puisqu'il ne me reste plus d'autre voie pour adoucir mon juge et éviter ma sentence de mort que de me juger moi-même ici-bas ;

Maintenant que je suis dans le tribunal de votre justice pour l'exercer sur moi-même ; maintenant qu'un repentir sincère et une véritable douleur de vous avoir offensé peuvent apaiser vos vengeances, ne souffrez pas que, pour me flatter trop dans ma pénitence, je vous oblige à me juger une seconde fois et à me punir dans le jour de votre colère.

Seigneur, pendant qu'une étincelle de

votre grâce luit encore en mon âme, qui la fait quelquefois soupirer sur elle-même, convertissez mon cœur; et, pour me faire connoître que vous avez changé pour moi votre haine en amour, changez en amertume mes plaisirs, et mes prospérités en afflictions, afin que je ne trouve pas dans ma corruption une tranquillité plus funeste que ma misère même.

Car quelle plus dangereuse conversion que celle qui nous trompe et qui, par les maximes d'une morale toute corrompue, damne plus de monde que le péché même?

Quelle plus dangereuse maladie que celle qui nous fait fuir le remède et le médecin, et mourir souvent sans croire être malade? Enfin, quelle plus dangereuse réforme que celle qui n'en a que les apparences, et qui ne sert qu'à nous tirer du chemin étroit de la vie éternelle, pour nous mettre dans la voie large des pécheurs?

Seigneur, encore une fois, ne me châtiez pas dans votre fureur, ainsi que ces réprou-

vés qui n'auront point voulu avoir de part à vos saintes souffrances, parce qu'ils n'en ont point eu aux misères des hommes.

Attendez, attendez à me corriger que ma conversion soit au moins commencée, et que ma pénitence balance un peu votre justice, afin qu'au lieu de me regarder comme une criminelle qui mérite la mort, vous me considériez comme un enfant à qui vous voulez faire grâce.

Ressouvenez-vous, mon Dieu, que je ne suis qu'un peu de boue et une pauvre misérable plus propre à exciter votre compassion que votre colère.

Miséricorde! mon Seigneur, mais une miséricorde proportionnée à la grandeur de mes offenses et de vos infinies miséricordes, qui n'ait point d'autres objets ni d'autres bornes que vos miséricordes mêmes, enfin une miséricorde qui puisse effacer tous mes crimes, et qui soit digne de la miséricorde de Dieu!

## DIXIÈME RÉFLEXION.

**Mouvement de confiance en Dieu et de défiance de soi-même. Jésus-Christ seul peut affermir la foi d'une âme et arrêter ses espérances.**

Regardez continuellement mes foiblesses et votre bonté en punissant mes crimes, et cette pente naturelle qui me porte toujours au mal, et qui me retient continuellement attachée à la terre.

Regardez ma pauvreté et mon inconstance qui fait que je ne puis me fixer dans le bien, et que, malgré toutes les lumières de la foi, je n'ai que des œuvres mortes.

O Dieu ! qui nous aimez beaucoup plus que nous ne nous aimons nous-mêmes, et qui, par une bonté infinie, voulez, en dépit que j'en aie, opérer mon salut, après m'avoir délivrée d'une espérance si criminelle

en vos miséricordes, et qui ne pouvoit m'aider qu'à mourir dans l'impénitence, donnez-m'en une salutaire, qui, attachant toutes mes espérances à vos divins mérites, me les fasse sans cesse regarder comme l'unique objet de ma confiance, et principalement quand le malin esprit, pour me faire tomber dans le désespoir, emploiera tous ses artifices pour me dérober la vue de vos mérites par celle de mes offenses et de mes foiblesses.

Faites-moi donc, ô mon Dieu ! dans les états d'abattement, de ténèbres et de souffrances, vous regarder incessamment tout déchiré de coups et mourant en croix pour mes péchés, afin de croire en pouvoir obtenir le pardon ; et pour m'encourager dans ce laborieux chemin de la croix, où vous avez renfermé mon salut, faites-moi lire continuellement dans vos sacrées plaies quels sont les droits que j'ai, comme une grande pécheresse, d'espérer en vos miséricordes. Que l'espérance de la bienheureuse éternité, et que la certitude immuable de

vos paroles détournent les yeux de mon âme de toutes les choses vaines et passagères qui si souvent m'empêchent de voir et d'aspirer aux félicités éternelles.

Car vous savez, Seigneur, ce que je suis, le peu de stabilité qu'il y a dans mes meilleurs désirs, et comment les images du monde effacent toutes les impressions de votre grâce dans mon cœur ;

Combien l'espérance d'un vain plaisir et d'une bagatelle me remplit et m'occupe, et comment les louanges et l'estime du monde me font tourner la tête et m'enivrent de leur fumée.

Enfin, Seigneur, vous connoissez beaucoup mieux que moi-même combien je suis susceptible du mal, peu ferme dans le bien et jamais dans un état de consistance devant vous.

C'est ce qui fait, Seigneur, que, ne pouvant jamais m'assurer de moi-même, mon cœur se tourne vers vous au jour de son affliction et dans tous ses besoins ; vers vous,

Seigneur, qui êtes sa lumière dans ses plus grandes obscurités, sa douce patience dans ses plus cuisantes douleurs, et sa seule espérance ici-bas.

Voilà, Seigneur, tous mes mérites et toutes mes richesses, et ce qui me console, quand la vue d'une vie si peu chrétienne m'épouvante.

Voilà, Seigneur, tout ce qui me rassure au milieu d'un pays de guerre et de misère, et où mon âme est le théâtre de toutes sortes de passions.

Enfin, voilà ce qui fait que mon cœur est toujours plus rempli d'espoir que de crainte, et qu'il n'a pas tant de peur de votre justice que d'espérance en vos miséricordes.

Ah! mon Dieu, puisque je connois par ma propre expérience que vous soutenez l'âme qui a une véritable espérance en vous, faites-moi recourir à vous dans mes plus dures souffrances, afin que je les reçoive avec respect. Faites-moi croire qu'elles

partent de votre pur amour; et afin que je les endure avec patience, faites-moi espérer que vous ne permettrez point qu'elles m'accablent, et que vous les ferez finir quand vous le jugerez nécessaire pour l'avantage de mon âme.

Que j'espère fermement, mon Seigneur, que votre grâce me rendra possibles les difficultés qui s'opposent à mon salut dans ma condition;

Que le règne de mes ennemis passera, que mes souffrances finiront, mais que vos miséricordes sur moi ne passeront jamais, et qu'après avoir combattu sur la terre pour la gloire de votre nom, votre grâce me couronnera dans le ciel; parce qu'il y a en vous une source de propitiation inépuisable et inconnue à tous les hommes, qui coule sans cesse sur les justes et sur les pécheurs, et qui peut être à toute heure reçue et rejetée des bons et des méchans, afin de tenir les uns et les autres entre l'espérance et la crainte, entre votre miséricorde et votre

justice, dans une continuelle dépendance de votre grâce.

Que je ne sois donc jamais, ô mon Dieu! du nombre de ceux qui la rejettent et que leurs péchés confondront dans le jour éclatant de votre justice, parce que votre miséricorde est infinie et sans bornes, et que j'y ai une confiance sans réserve et sans mesure.

Cependant, Seigneur, puisque la foi, l'espérance et toutes les autres vertus ne sont rien sans la charité; puisque, quand je pourrois transporter des montagnes et faire tous les jours des miracles, si je n'aime point Dieu, toutes mes œuvres ne seront que des œuvres réprouvées devant lui, donnez-moi, comme le troisième et le couronnement de tous vos autres dons, cette charité qui est l'âme de toutes les autres vertus et de toutes nos bonnes actions; je veux dire, Seigneur, un amour fidèle et fervent, qui ne trouve rien d'impossible pour satisfaire à l'ardente soif que je sens de me convertir.

## ONZIÈME RÉFLEXION.

**Demander à Dieu un cœur nouveau et tout embrasé de son divin amour.**

Pour commencer donc, ô mon Dieu! ce grand miracle, que l'on peut appeler le chef-d'œuvre de votre grâce, créez en moi un cœur nouveau, un cœur humble, ferme, constant et courageux, vide du monde et de la créature, un cœur enfin véritablement chrétien, qui fasse que je vous aime quand il faudra exposer ma fortune et ma vie pour la confession de votre nom et rendre hommage à la folie de la croix, au milieu d'un pays et d'une nation qui la regardent comme un scandale;

Un cœur qui vous aime quand il faudra vous le témoigner en résistant à ma concupiscence, et mortifier, pour l'amour de vous,

les désirs déréglés de mes sens et de ma chair;

Un cœur qui vous aime quand il faudra que je vous donne des témoignages de mon amour par l'amour de mes ennemis, et en leur rendant le bien pour le mal ;

Un cœur qui vous aime et qui se déchire lui-même quand il faudra faire céder la créature au créateur, et étouffer la tendresse de la nature, pour n'écouter plus que la voix de la grâce;

Un cœur qui vous aime quand il faudra embrasser l'humiliation, et que, pour rendre un véritable hommage à vos opprobres, il sera nécessaire que je vous abandonne ma réputation et mon honneur;

Un cœur qui vous aime quand il faudra résister en face à la faveur, vous préférer à ma famille et à ce que j'ai de plus cher au monde, pour vous témoigner que je vous aime par-dessus toutes choses.

Enfin, faites, ô mon Dieu ! que je vous aime, non-seulement dans vos bienfaits et

dans l'abondance de vos grâces, mais encore dans le mépris des créatures, dans les souffrances, dans la perte des biens et de toutes sortes de consolations, pour devenir plus conforme à votre divine volonté et pour vous être plus agréable.

Car vous puis-je, Seigneur, donner en cela quelque marque d'amour qui puisse le moins du monde approcher des témoignages que j'ai reçus du vôtre, et qui ne soit infiniment au-dessous des obligations que je vous ai, et de mes devoirs ?

## DOUZIÈME RÉFLEXION.

**Si une âme a eu dans le monde de l'attache pour les créatures, combien plus en doit-elle avoir pour Dieu après sa conversion !**

Ne souffrez donc pas, mon Dieu, que j'aie moins de fidélité, de zèle et de reconnoissance envers vous que j'en aurois envers un ami qui, pour sauver ma vie, m'auroit donné la sienne, et ajouteroit tous les jours, à tous momens, à ce grand sacrifice de son amour, mille et mille bienfaits.

Qu'il ne soit pas dit que parce que vous êtes un Dieu humble qui vous cachez en nous prostituant vos grâces, et qui ne vous faites reconnoître à mon âme que par vos bienfaits, j'essaye de vous méconnoître, de douter de vos grâces et de m'aveugler vo-

lontairement pour ne pas payer à votre justice ce que je dois à vos bontés et à votre amour.

Car est-il juste que je me pique de générosité, et que je me glorifie d'être une amie généreuse et pleine de probité, de tendresse et de gratitude envers mes amis, et qu'il n'y ait que pour mon Dieu que je sois une créature sans foi, sans amitié et sans reconnoissance? Est-il juste que celui qui est mon créateur et à qui je dois tout, n'ait que le reste de sa chétive créature, que de foibles reconnoissances, que d'inconstans désirs, et véritablement que la moindre partie de moi-même?

Est-il juste que n'ayant jamais rien oublié et ayant toujours trouvé tout possible pour satisfaire à mes passions qui étoient de véritables idolâtries, puisqu'elles n'avoient pour objet que les idoles de la terre, je trouve quelque chose de malaisé ou d'impossible, quand il s'agit de les réparer en vous aimant de tout mon cœur?

Enfin, est-il possible que cette âme que vous n'avez formée que pour être remplie de votre pur amour, après s'être égarée mille et mille fois de ses voies, ne veuille pas retourner à sa source, maintenant que la douceur de vos grâces l'y convie et lui aplanit tous les chemins?

Non, Seigneur, cela n'est pas raisonnable, et quelque opposition que je trouve dans la corruption de la nature à me soumettre au doux joug de votre loi, votre amour, plus puissant dans mon cœur que celui du monde, de la créature et de moi-même, m'unira incessamment à vous par l'immense et douce charité de Jésus-Christ;

Par cette charité qui n'a jamais permis que je trouvasse rien dans le cœur de la créature qui pût contenter la délicatesse du mien et de mon amitié; mais, au contraire, une extrême ingratitude et des dégoûts tout particuliers; pour m'apprendre, par cette sorte de punition, que vous êtes un Dieu tendre et jaloux, et qui me demandez,

par tant de miséricordes, la restitution de mon cœur, pour réparer tant de larcins et d'infidélités envers vos grâces.

Ah! Seigneur, puisque, pour vous faire oublier tous mes crimes, il ne vous faut que le culte véritable de mon amour et de mon cœur, voilà mon cœur tout prêt à vous écouter et à vous obéir, c'est-à-dire à vous aimer et à souffrir, dans les voies les plus dures de votre amour, tout ce que vous lui inspirerez pour votre gloire et pour son salut.

## TREIZIÈME RÉFLEXION.

**Une âme pénitente doit éviter jusques aux moindres offenses qui peuvent déplaire à Dieu, et ne pas examiner si elles damnent ou ne damnent pas, de peur que, s'y engageant trop facilement, elle ne retombe dans ses désordres.**

Que si, pour m'imposer une pénitence en quelque façon convenable à mes offenses, vous voulez que, par des devoirs indispensables, je reste encore dans le monde pour y souffrir sur ce même échafaud où je vous ai tant offensé ; si vous voulez tirer de mon péché ma punition même, en faisant devenir les bourreaux de mon cœur ceux que j'en avois fait les idoles : *Paratum cor meum, Deus ! paratum cor meum !* Pourvu que vous m'y conserviez, et que les dégoûts que j'y sens me soient un préservatif suffisant pour

me garantir d'y être empoisonnée par l'air contagieux qu'on y respire incessamment, ma pénitence vous en sera d'autant plus agréable, et à moi plus utile, que j'y aurai moins de goût et de part.

Mais, Seigneur, en me préservant de tous ces crimes qui me rendent aujourd'hui l'objet de vos miséricordes, faites que le péché me déplaise bien plus par sa difformité que par la crainte de vos châtimens; faites que je l'aie en horreur, bien plus par un pur amour pour vous, que par rapport à moi-même, c'est-à-dire, Seigneur, beaucoup plus parce qu'il vous blesse, que parce qu'il me damne.

Que je ne sois pas toujours, comme la plupart des personnes du monde, avec une balance en main, à peser jusqu'à quel point précisément elles peuvent vous offenser, en ne comptant que les péchés qui damnent, et pour rien ceux qui vous déplaisent.

Cependant, y a-t-il rien de plus criminel, ô mon Dieu! que de dire : « Je sais que

cette action vous déplaît, que cette action où je m'expose est dangereuse, que ce plaisir diminue dans mon cœur le sentiment de votre grâce; enfin, que cette vanité vous est désagréable. Mais, parce que je sais en même temps que vous m'aimez, que vous êtes un Dieu tout bon, que vous me pardonnerez, je ne laisserai pas de passer pardessus tout ce que les remords de ma conscience et la délicatesse d'un Dieu jaloux me font sentir. »

Car, n'est-ce pas ainsi que raisonnent la plupart de ces âmes serviles qui ne font que craindre le diable, et qui n'aiment point Dieu?

Mais qui sait cependant si ce mépris de votre grâce, qu'elles ne comptent que comme une petite offense, ne vous a point blessé jusqu'au vif, et s'il ne deviendra pas la source de leur éternelle réprobation?

Car le démon, pour nous perdre plus sûrement et nous faire tomber dans les crimes les plus énormes, ne commence ja-

mais à nous tenter que par de petites offenses, qui lui donnent entrée dans notre cœur, où il diminue peu à peu la crainte et l'amour de Dieu, pour le rendre, bientôt après, sa proie et sa victime.

Ainsi, qui sait si toutes ces compagnies et toutes ces conversations vaines et molles, qui ne remplissent mon cœur que de désirs frivoles et affoiblissent le sentiment de votre grâce dans moi-même, ne me dégoûteront point à la fin de la simplicité de vos paroles et de l'observation de votre sainte loi?

Qui sait si vous ne vous lasserez point de m'attendre à pénitence, et de voir que vos grâces ne me servent qu'à me rendre plus ingrate et plus criminelle envers vous?

Enfin, qui sait si ce continuel triomphe de la vanité que je prends plaisir à voir incessamment, et toutes ces leçons que j'entends continuellement des maximes du monde, ne me feront point à la fin oublier celles que votre grâce me faisoit il n'y a que

trois jours, et toutes les protestations que je vous ai faites, pendant que votre justice me tenoit le poignard sur la gorge, et qu'avec tant de sanglots et tant de larmes je vous criois miséricorde ?

## QUATORZIÈME RÉFLEXION.

**Prier Dieu continuellement qu'il rompe les chaînes qui nous attachent encore aux créatures, et lui demander un renouvellement de ses miséricordes, et la grâce de n'en pas abuser.**

Ah ! Seigneur, qui ne vous glorifiez d'être terrible qu'envers l'ingratitude des pécheurs, ne permettez pas que par la mienne je pervertisse les desseins de votre miséricorde sur mon âme, et qu'au lieu de profiter de cette maladie que vous ne m'avez envoyée que comme un coup de fouet, pour me faire

songer à moi-même et retourner à vous, elle ne fasse rien que combler la mesure de mon éternelle réprobation.

Ne souffrez pas que le premier usage de cette vie et de cette santé que vous venez de me rendre ne soit qu'un épanchement de mon cœur vers le monde et la créature, et un retour de toutes ces mêmes habitudes que je détestois lorsque l'image de la mort, de mes crimes, et l'enfer, me faisoient trembler jusque dans la substance de mes os.

Délivrez-moi, Seigneur, de cet esprit de résistance et de cette malheureuse capacité de pouvoir faire ce que je veux, quand je ne veux pas ce que vous voulez; sauvez-moi de cet esprit de rébellion, de cette négligence intérieure qui me fait différer la conversion de mon cœur.

Employez votre bras tout-puissant pour briser les chaînes de fer qui m'attachent à la créature et à moi-même.

Exaucez-moi, quand je vous demande

pour moi une nouvelle rédemption et un renouvellement de vos plus grandes miséricordes.

Mais surtout ne permettez pas, ô mon Dieu! que tant de grâces, de tendresses et de bontés, dont je me sens tout accablée, ne servent qu'à me faire voir que mon cœur n'avoit point de part à tout ce que la frayeur de vos jugemens (quand je les croyois proches) faisoit proférer à ma bouche.

Enfin, ne souffrez pas, Seigneur, que mon endurcissement contraigne votre miséricorde de céder à votre justice, de peur qu'après m'avoir voulu faire grâce en me châtiant, elle ne me perde en m'abandonnant sans correction à tous ces désirs déréglés de mon cœur. C'est ce qui fait qu'avec tant de larmes je vous demande votre charité, parce que sans elle je n'ai nulle vertu ni nul mérite, et que dans sa possession je trouve tous ceux qui me sont nécessaires pour surmonter tous les obstacles que je rencontre à ma conversion.

## QUINZIÈME RÉFLEXION.

**Sur la manière de vivre d'une personne qui est obligée par quelque nécessité d'être dans le monde, et comme elle doit y combattre tout ce qui est opposé à la morale de Jésus-Christ.**

Répandez donc, ô mon Dieu! dans le fond de mon âme, quelque étincelle de ce céleste amour, pour faire que je n'aie plus que du dégoût et du mépris pour toutes les choses créées et qui passent, et que je souffre avec plus de patience les amertumes de mon exil.

Imprimez dans mon cœur des sentimens si vifs de vos miséricordes, et des reconnoissances si tendres envers vous de tous vos bienfaits, que je n'en perde jamais le souvenir; et pour vous donner des marques du profit que m'ont fait vos salutaires châ-

timens, et du véritable changement de mon cœur, faites que les œuvres suivent les ardens désirs que je sens de me donner à vous, et de mourir mille fois, plutôt que de jamais vous offenser, afin de n'être pas trouvée parmi les vierges folles, lorsque vous viendrez récompenser celles que vous trouverez veillantes et qui auront leurs lampes pleines de toutes sortes de bonnes œuvres.

Cependant, comme en voulant embrasser toutes les vertus et les posséder tout d'un coup, l'on en demeure souvent vide, et qu'on ne fait rien pour vouloir quelquefois faire trop et excéder les limites de votre grâce ; quoique mes désirs ne lui donnent point de bornes en moi-même, et que mon âme souhaite de vous aimer avec toute la plénitude dont elle peut être capable, voici ce qu'en considérant mon extrême foiblesse je désire de pratiquer par-dessus toutes choses, si votre miséricorde ne m'abandonne pas.

Je n'attendrai donc pas, ô mon Dieu ! à

sortir de mon dangereux assoupissement, que tout le soleil de votre justice soit levé. Aussitôt que l'aurore de votre grâce commencera à poindre, je commencerai d'agir et de travailler à l'œuvre de mon salut; je ne douterai point qu'il ne soit temps de quitter toutes mes vieilles habitudes et de commencer la vie d'une créature nouvelle. Je n'aurai pas la présomption de croire d'abord que je sois capable de grandes choses; je me défierai de moi-même, de ma pesanteur et de mon sommeil; je dessillerai simplement les paupières, et je lèverai les yeux vers le ciel, en me contentant d'avancer et de croître dans votre amour, comme l'aurore, doucement et imperceptiblement, peu à peu, et selon qu'il plaira au divin soleil de mon âme. Je commencerai à parler de vos miséricordes au milieu de ceux qui font un perpétuel commerce de bagatelles et de vanités, avec qui je ne parlois autrefois que d'ambition, de tendresses, de fortunes et de prospérités.

Ce sera au milieu des personnes qui n'adorent que leurs intérêts que j'irai confesser que vous êtes mon Dieu, le seul et l'unique adorable, qu'il n'y a de richesses qu'en vous, que vous êtes la solide prospérité et la véritable grandeur; et je leur apprendrai que ma fortune est entre vos mains, et que lorsque vous aurez achevé de me convertir, je serai plus glorieuse que si j'avois fait la conquête de tout le monde.

J'abandonnerai ces natures flatteuses et molles, avec lesquelles j'ai perdu tant de temps; et pour réparer la perte de ce temps, je leur apprendrai que l'inutilité, la paresse et l'oisiveté, dont elles font une si solennelle profession, sont des emplois qui ruinent absolument les affaires de leur salut.

Si je ne puis faire encore de grands biens, je tâcherai d'en faire de petits, et de vous donner des marques d'un amour naissant, si je ne puis vous en donner d'un amour parfait et consommé. Si je n'ai pas, Sei-

gneur, une foi aussi vive que celle de l'humble centenier, qui lui mérita tout d'un coup l'effet de ses prières, je m'unirai à vos apôtres, afin de vous demander avec eux l'augmentation de la mienne.

Pour honorer les sentimens du christianisme que vous avez mis dans mon âme, je fuirai avec horreur tous ces méchans qui se parent de leur libertinage, qui se font estimer par leurs vices, et qui (comme parle la sainte Écriture) ne regardent jamais Dieu dans leurs voies.

Oui, Seigneur, quelque engagement que j'aie avec ces libertins de profession, qui ne peuvent servir qu'à nous inspirer de l'irréligion et qu'à flétrir la réputation la plus pure, qu'à nous donner une présomptueuse opinion de nous-mêmes qui mérite votre abandon, et qu'à faire honorer le mal et le méchant comme la vertu même; quelque goût que j'aie pour leur esprit ou pour leurs personnes, je serai fidèle, ô mon Dieu! à

m'éloigner autant qu'il me sera possible de leur commerce et de leur amitié. Car ce n'est pas le moins que je vous puisse rendre pour m'avoir tant aimée, que de haïr la compagnie de ceux qui ne vous aiment pas.

## SEIZIÈME RÉFLEXION.

**Ne rechercher que les compagnies où l'on s'entretient de Dieu, et ne plus s'embarrasser de ce qu'on appelle dans le monde établissement, richesses, fortune, grandeur.**

Seigneur, qui portez le cœur de l'homme où il vous plaît, changez toutes mes amitiés et mes habitudes, afin que dans le choix et la distinction de mes amis, je ne cherche pas tant les qualités naturelles que celles de la grâce, à m'y divertir qu'à m'y édi-

fier et à m'y remplir le cœur des vérités éternelles.

Car, vous savez, Seigneur, combien aisément je prends les impressions des choses que je vois, et des personnes que je fréquente; avec combien de facilité je fais le bien avec les bons, et je pratique le mal avec les méchans.

Faites donc, mon Seigneur et mon Dieu, que je ne trouve plus mes plaisirs qu'avec les personnes saintes, et dans ces conversations édifiantes, où, au lieu de parler du monde et de son prochain, on ne parle que de l'éternité, de vos grandeurs, de vos grâces et de vos infinies miséricordes; d'où notre âme ne sort jamais vide, ni notre cœur à sec, mais, au contraire, tout rempli de vos grâces et tout brûlant de votre charité. Que si les impressions que le péché a laissées dans mon âme la rendent encore insensible à de si innocens plaisirs, si ma nature corrompue ne me permet pas encore d'avoir cette sensibilité pour le bien qui

nous le fait espérer avec une satisfaction qui passe toutes les joies du monde; que votre grâce alors, éclairant ma raison, vienne au secours de ma foi; qu'elle me fasse connoître que ce n'est pas à une pécheresse à se rassasier du pain des justes, et qu'elle me fasse recevoir en même temps toutes les soustractions de vos douceurs dans un esprit de pénitence.

Car, Seigneur, si votre miséricorde dispense ma foiblesse de pratiquer les mortifications du corps, ce ne doit être que pour embrasser avec plus de ferveur celles du cœur et de l'esprit, puisque ce ne sera jamais qu'en buvant ces salutaires amertumes dans le calice de votre passion, que je recouvrerai la santé de mon âme.

Et comme je ne puis trouver de meilleur antidote pour ma guérison que dans le contraire des choses que j'ai le plus aimées, faites que je ne le recherche plus autre part, quelque répugnance qu'y sente ma nature.

Car n'est-il pas plus que raisonnable que je me prive de toutes les inclinations déréglées de mon cœur, et même des choses permises, pour me punir de l'excès avec lequel je me suis abandonnée à celles qui m'étoient défendues; que je cherche la solitude et que je m'ennuie, pour m'être si longtemps et si injustement divertie dans le monde; que je refuse à ma concupiscence, pour la mortifier, tout ce qui peut lui plaire et l'entretenir, et que je fasse mourir mon amour-propre dans les choses où il est encore le plus vivant, pour mourir à moi-même, et ne vivre plus qu'en Jésus-Christ.

Que cette solide espérance, ô mon Dieu! en me montrant le néant et la fragilité de tout ce qu'on appelle ici-bas établissement, fortune, richesses, plaisirs et grandeur, fasse que je ne les regarde plus comme la plupart des personnes du siècle où nous sommes les regardent, c'est-à-dire avec un désespoirde l'éternité, et comme s'il n'y avoit plus d'autre bonheur, ni d'autre vie;

afin que ne les comptant que pour ce qu'elles valent véritablement, je n'attache plus les affections de mon cœur qu'à ces biens solides où la vérité même nous assure que se trouvent nos véritables joies. Car le moyen d'établir un vrai contentement sur des biens qui s'échappent lorsque nous croyons les posséder avec plus de sûreté, et quelque chose de fixe sur une créature changeante et périssable, et sur des momens qui ne font que couler?

Enfin, le moyen de considérer autrement tout ce qui se fait dans le monde que comme la scène d'une comédie, dont il semble que Dieu permet à la fortune d'ordonner tous les personnages et de distribuer les biens, la gloire et les plaisirs, dans lesquels (pour parler comme celui qui étant selon le cœur de Dieu ne parloit que par son esprit) s'endorment la plupart des hommes du monde, pour ne trouver, à leur réveil et à la fin de l'acte, qu'une pure fumée entre leurs mains?

Oui, Seigneur, je confesse, après avoir couru et parcouru toutes les vanités du monde, qu'il n'y a point de véritable joie ni de solides plaisirs que dans votre service et votre amour.

## DIX-SEPTIÈME RÉFLEXION.

**Il ne suffit pas, pour conserver la charité qu'on doit avoir pour le prochain, de ne lui pas nuire en sa vie, en son honneur et en ses biens, mais on doit éviter fidèlement les moindres petites railleries et médisances.**

O mon Dieu! qui renfermez en vous toute sorte de gloire, de bien, et de délices, embrasez mon cœur de votre charité; faites-moi goûter la douceur, la volupté et la tendresse de votre amour, afin que ces délices chastes et saintes portent mon âme à

vous aimer avec toute l'étendue de sa volonté et toutes les lumières de son intelligence, qu'elle vous aime avec une vive et amoureuse douleur de ses infidélités passées, et avec tout le respect et le religieux tremblement que mérite votre souveraine majesté; et que cet amour occupant toute la capacité de mon cœur, n'y laisse plus aucun vide, ni aucune ouverture par où rien de profane y puisse trouver accès. Qu'une charité semblable à celle que je désire que vous ayez pour moi, soit toujours la mesure de la mienne envers mon prochain, que j'aime son âme plus que ma vie, et que rien au monde ne soit jamais capable de surcharger ma conscience de la dépouille de son bien ou de son honneur.

Mais comme l'on ne compte pour quelque chose dans le monde que ces rapines et ces médisances grossières, indignes même d'un honnête païen, et qu'on y compte au contraire pour rien ces bons mots, qui per-

cent le prochain jusqu'au vif, non plus que ces détractions délicates qui, sous un air de raillerie, nous peignent ses défauts et nous l'impriment en ridicule; qu'on y compte enfin pour rien de perdre sa fortune et de déchirer sa réputation, pourvu que ce soit en riant et d'une manière qui fasse rire, et qui nous divertisse; Seigneur, dessillez mes paupières, et faites-moi connoître que ces péchés que je puis nommer mes péchés favoris, sont d'autant plus désagréables à vos yeux qu'ils plaisent davantage aux yeux des hommes, et qu'ils ne sont proprement que des effets malheureux de mon amour-propre.

Changez en aversion le malheureux plaisir que je trouve à m'y laisser séduire, et faites-moi chérir la peine que je sens à m'en corriger, afin que comme ils ont été si longtemps le sujet de mes égaremens, ils deviennent présentement la source de mes larmes.

Car, n'est-il pas bien juste, Seigneur, que

je pleure des crimes qui m'ont fait rire souvent aux dépens de mes frères et à mes propres dépens, puisque ces risées étoient suivies de la mort de mon âme et de la perte de mon Dieu? N'est-il pas juste que ne pouvant vous donner des marques de mon amour et de mon repentir en pratiquant de grandes pénitences, je vous en donne au moins de ma fidélité en m'abstenant de toutes les choses qui peuvent contenter la malignité de mon naturel? que je répare, par une retenue qui mortifie mon esprit et mon cœur, les excès d'une langue immortifiée, et qu'en bannissant de moi même toutes les causes par lesquelles je vous ai tant déplu, je vous rappelle dans mon âme.

Qu'autant de fois donc, ô mon Dieu! que les désirs de plaire au monde, de contenter ma nature dépravée, et de faire estimer les lumières de mon esprit, que ces malignes joies que me fait ressentir le foyer de ma corruption viendront se présenter à

moi; qu'aussitôt que je ressentirai ces mouvemens de complaisance envers moi-même, d'envie contre mon prochain, ces mouvemens de mauvaises humeurs et ces chagrins, auxquels je ne suis pas la maîtresse pour ne pas que je m'y laisse aller : faites-moi penser, Seigneur, qu'ils ne m'opposent pas fortement à leurs commencemens qui sont toujours foibles, j'ouvre moi-même la porte de mon âme à ses plus cruels ennemis : au lieu qu'en leur resistant, ou en vous faisant un sacrifice de mes passions et de mes plaisirs, j'efface mes offenses, j'attire vos miséricordes, et je vous rends les hommages les plus agréables que vous puissiez jamais recevoir du cœur d'une pecheresse pénitente et contrite.

Faites-moi connoître que ce sont proprement ces sortes de penitence que votre justice exige de moi, les restitutions qui vous sont dues par mon cœur et par mon esprit, et les victimes les plus parfaites que puisse vous offrir mon amour.

## DIX-HUITIÈME RÉFLEXION.

**Il faut demander à Dieu le don de la prière, qui est le seul moyen de fortifier une âme dans ses résolutions.**

O Dieu, qui vous glorifiez d'être un Dieu magnifique envers le serviteur qui vous sera fidèle en peu de chose, enrichissez la pauvreté de mon amour par la magnificence du vôtre, ou plutôt recevez-le dans le vaste océan de votre charité, afin qu'il s'y transforme, qu'il s'y perde et qu'il soit toujours conforme au vôtre!

Cependant, comme je reconnois mes impuissances, et que mon âme n'est proprement qu'une terre ingrate et stérile qui, sans votre grâce, ne produira que des chardons, arrosez-la, Seigneur, de cette abondante rosée qui fait germer les fleurs et

éclore les fruits, qui émeut notre volonté, et qui fait agir notre cœur, et qui, après avoir produit dans notre âme des œuvres dignes de pénitence, les défend des ardeurs du soleil, j'entends des flammes de nos convoitises, et les conserve jusqu'à une entière moisson.

C'est la bienheureuse espérance et tous les désirs de votre humble servante, et ce qui la console pendant ce dur pèlerinage où elle ne fait plus que languir après votre adorable vision.

Mais afin que ce ne soit pas inutilement et sans correspondre aux mouvemens de votre grâce, afin que ce ne soit pas avec un cœur tiède et qui rejette vos inspirations et vos miséricordes, pendant qu'avec tant de bonté vous les versez dans mon âme, j'élèverai sans cesse mes yeux et mes mains vers le ciel, afin de les attirer en moi-même ; et pour les y conserver, je me séparerai de toutes les occasions qui pourroient me les faire perdre, en pratiquant toutes

les bonnes œuvres que votre grâce me rendra capable d'opérer. Et afin que la source de vos miséricordes ne tarisse jamais sur cette pauvre pécheresse, j'y mêlerai journellement les eaux de mes larmes, c'est-à-dire, Seigneur, un parfait repentir et une sincère douleur de vous avoir tant offensé.

Mais comme la prière est le canal par lequel vous communiquez à notre âme vos lumières et vos grâces, et que c'est l'encens le plus doux que nous puissions présenter pour mériter vos bénédictions, enseignez-moi à vous prier, mais à vous prier de cœur, et par des respects et des adorations continuelles de tous mes sens.

Pour cela, ô mon Dieu ! en même temps que vous me montrez la nécessité et l'avantage de la prière, enlevez-moi toute la frayeur que ce seul nom d'oraison nous impose ; faites-moi expérimenter que ce n'est pas un rompement de tête, ni un exercice si pénible que plusieurs personnes se le représentent, parce qu'elles ne savent pas que,

comme il y a plusieurs demeures dans votre maison, il y a aussi plusieurs différentes voies par lesquelles nous pouvons communiquer avec vous, et où nous n'avons besoin que de notre cœur.

## DIX-NEUVIÈME RÉFLEXION.

**En quoi consiste l'oraison, et avec quelle fidélité une âme pénitente doit s'occuper en ce saint exercice.**

Il est vrai, Seigneur, que si l'oraison d'une carmélite qui est retirée dans la solitude, et qui n'a plus qu'à se remplir de vous, est comme une douce cassolette qu'il ne faut qu'approcher du feu pour rendre une odeur très-suave, celle d'une pauvre créature qui est encore attachée à la terre, et qui ne

fait proprement que ramper dans le chemin de la vertu, est comme ces eaux bourbeuses qu'il faut distiller peu à peu pour en tirer une utile liqueur.

Néanmoins, il me semble, ô mon Dieu! que comme la prière n'est qu'un regard de notre cœur vers vous, par lequel nous vous exposons continuellement nos besoins et nous vous demandons incessamment votre secours, il me semble, dis-je, que l'âme qui est encore dans le monde, où elle se trouve toujours languissante, accablée de mille misères et environnée de mille périls, en a plus besoin que le juste, qui est comme entouré de la miséricorde de Dieu.

Il me semble que non-seulement elle en a plus de besoin, mais qu'il lui est encore plus facile de prier qu'à un religieux, puisqu'elle ne fait quasi autre chose sans y penser. Car s'il est naturel au pauvre de demander l'aumône, au malade de se plaindre, à celui qui est toujours dans le hasard d'élever ses mains vers le ciel, combien

l'est-il davantage à une pauvre âme qui est continuellement dans ces trois états? j'entends toujours pauvre, toujours malade, et sans cesse dans le danger, qui sont trois dispositions qui vous prient toutes seules et à tous les momens.

Pour me faire donc aimer ce saint exercice des anges, faites-moi comprendre, ô mon Dieu! qu'il n'est autre chose qu'un commerce agréable de notre âme avec son Dieu, qu'un flambeau qui l'éclaire dans ses ténèbres, et un miroir où elle voit toutes ses imperfections;

Qu'un prédicateur éloquent qui grave en elle la loi de Dieu, et qu'un directeur fidèle qui la conduit en assurance dans la voie étroite de son salut; qu'un consolateur qui la console dans toutes ses afflictions, et qu'un doux sommeil qui souvent la fait reposer dans les plaisirs de son Dieu; qu'une sainte joie qui la dégoûte de toutes les joies profanes et qui fait qu'elle n'en trouve plus de véritable que dans la croix;

Qu'une douce vue de notre fin dernière, qui nous apprivoise avec la mort, et qui nous adoucit ses approches par l'espérance de l'éternité et par l'ardent désir de voir Dieu :

Enfin, que c'est le crucifiement de toutes nos passions, la mort de notre amour-propre, et la résurrection de la grâce de Jésus-Christ dans notre âme.

Preparez donc, ô mon Dieu ! le palais de mon cœur au goût d'une si délicieuse manne : car le moyen de persévérer longtemps dans le bien, et qu'étant au milieu du monde, nous nous dégoûtions de lui et de tous ses plaisirs, si vous ne nous faites un saint et souverain plaisir de vous aimer par-dessus toutes choses, et de venir souvent vous entretenir, non-seulement comme notre père et notre Dieu, mais comme le plus tendre ami que nous ayons au monde ? je veux dire, Seigneur, de vous faire voir toutes ces passions qui nous tyrannisent, toutes ces frayeurs qui nous inquiètent

toutes ces foiblesses qui nous humilient, toutes ces tristesses qui nous consument, et toutes ces douleurs qui nous déchirent, afin de pouvoir, dans ce doux commerce de la prière, vous montrer notre cœur de même que dans un tableau, en venant tous les jours, comme faisoit David, répandre toutes nos tribulations, notre âme, et notre oraison à vos pieds.

Car, hélas! si notre amour-propre nous fait même un plaisir de parler de nos peines avec des amis impuissans et qui ne peuvent que les écouter, combien en devons-nous sentir davantage d'en parler à un Dieu qui peut, quand il lui plaît, les soulager, et qui est quelquefois plus touché de voir une âme humiliée dans sa misère, que de toutes ces hautes pratiques de vertu, dont souvent elle se glorifie!

Faites donc, ô mon Dieu! que je ne manque jamais à venir tous les jours faire quelques momens de réflexion à vos pieds, et qu'au lieu de prendre mes trois points

d'oraison dans un livre, où la plupart du temps mon esprit, trop occupé et trop attentif sur ses peines, n'entendroit rien, je prenne le sujet de ma prière dans ma pauvreté même et dans tout ce qui m'humilie davantage, puisque je me trouve trop imparfaite pour avoir d'autre vue, dans mon oraison, que celle de ma propre misère et de l'infinie miséricorde de mon Dieu.

## VINGTIÈME RÉFLEXION.

L'âme doit souvent prendre pour sujet de son oraison la misère où le péché l'a réduite, et il est bon de commencer par le souvenir de quelque mystère de la passion de Notre-Seigneur.

Hélas ! le moyen de méditer ce que c'est que l'humilité, lorsque je me sens encore tout absorbée dans mon orgueil, et que je ne puis faire autre

chose que vous prier d'enchaîner ma vaine gloire et mon ambition, qui, comme des chevaux furieux, entraînent mon âme dans le précipice de votre indignation?

Le moyen, au milieu de mille passions et de mille vanités qui occupent mon âme lorsque je viens à vos pieds, de vous entendre, de vous goûter, et de pouvoir faire autre chose que de gémir sur elle-même, pour me voir encore environnée, avec le Prophète-Roi, de ces chaînes de péchés qui lui faisoient sentir, comme il le dit lui-même, sa captivité et sa concupiscence, pendant que la douceur de votre grâce lui faisoit sentir l'amour de votre loi?

Le moyen de s'élever vers le ciel, lorsque nous sommes encore si fortement attachés à la terre, et de méditer vos grandeurs et vos excellences, lorsqu'on se sent encore si fort enveloppé de ses misères propres, et dans un si grand et si pressant danger, que l'on ne peut faire autre chose que de vous crier miséricorde, et vous dire comme vos

apôtres : « Seigneur, sauvez-nous, car nous périssons ! »

Cependant, mon Seigneur, comme le souvenir de votre passion ne doit jamais s'effacer de notre âme, faites, ô mon Dieu ! que je commence toujours ma prière par le regard d'un mystère si plein d'amour, qui, attristant mon cœur par la vue de vos souffrances, le rendra plus susceptible des impressions de vos grâces, et plus capable de descendre avec fruit jusque dans le néant de lui-même.

## VINGT ET UNIÈME RÉFLEXION.

**Il ne faut pas se dégoûter de la prière, pour n'y pas ressentir de consolation, mais y être fidèle et s'y accoutumer tellement que, dans les plus fortes peines et dans les embarras du monde, on ait recours à ce saint exercice.**

Que je sois donc fidèle à vous venir toujours chercher dans ces momens que je vous ai consacrés, et auxquels vous voulez bien me donner audience, et que rien jamais, dans ce monde, ne puisse me détourner de ce seul nécessaire.

Je dis fidèle à me tenir à vos pieds dans quelque disposition où mon âme se trouve, afin que quand les distractions et les sécheresses m'empêcheront de penser à vous et de vous pouvoir parler d'autre chose que des vanités qui remplissent mon cœur, le tra-

vail que je souffrirai. et les efforts qu'il me faudra faire dans une oraison si pénible, vous la rendent agréable.

Que je ne m'imagine pas, pour ne sentir souvent dans ma prière que le poids de ma corruption, que vous m'abandonnez, puisque je ne puis en cet état former seulement une bonne pensée. Je ne laisse pas de vous regarder et de vous prier comme David, en vous disant avec ce grand roi: « Me voilà à vos pieds comme une pauvre bête, sans parole, sans esprit et sans sentiment. »

Mais pour cela je ne laisserai pas d'y demeurer, et de persévérer à vous prier par mon cœur et par ma volonté, si je ne le puis faire par une parfaite attention de mon esprit. Oui, mon Dieu, si vous ne voulez pas que je m'unisse à vous par la douceur de votre grâce, j'espère que votre bonté ne laissera pas d'avoir pitié de moi, et de recevoir cet état humiliant où mon âme se trouve et que je vous offre comme un témoignage qu'elle vous estime autant dans

la privation de vos douceurs que dans la consolation.

Mais, Seigneur, que je ne vous prie pas seulement de la langue et de l'esprit, mais encore du cœur ; que ce ne soit pas seulement dans la solitude, dans vos saints tabernacles, où la présence réelle de votre corps, jointe à celle de votre divinité, nous inspire de la dévotion ; mais faites, ô mon Dieu ! que par des actes continuels de foi, d'espérance et de charité, j'accoutume mon cœur à devenir un oratoire, où, en tous lieux et à tous momens, je vous prie ; puisque le vrai chrétien ne prie pas seulement par la bouche et dans la retraite, mais par son cœur et ses œuvres, et en toutes sortes de lieux et d'occasions.

Ainsi, ce sera dans le milieu du monde, et souvent dans la vanité même, que, me retirant dans ce petit cabinet de mon cœur consacré à vous seul et où rien que votre lumière ne pénétrera, je vous adresserai ma prière.

Lorsque je me trouverai le plus exposée à la tentation, et que je sentirai le plus fortement ma foiblesse, ce sera pour lors que je soupirerai le plus fervemment vers vous.

Ce sera même dans ce temps où mon amour-propre me tyrannisera davantage, et que le doux poison des plaisirs commencera à pénétrer dans mon cœur, que, sans attendre plus longtemps, ni un lieu plus commode à vous prier, je vous ferai voir les plaies de mon âme, et je vous appellerai à mon secours.

Ce sera en commençant et en finissant toutes mes actions, le matin et le soir, et dans le cours de la journée, que mon cœur, vous regardant toujours comme son pôle, se tournera vers vous dans tous ses états différens, pour vous offrir sa conduite et implorer le secours de votre grâce; et d'autant plus facilement que cette sainte exposition de mon âme et de tout mon intérieur ne consiste que dans un seul soupir, qui, partant du fond d'un cœur oppressé et

plein de confiance en vos miséricordes, vous fera mieux comprendre et voir tous ses besoins que mon esprit ne le pourroit faire par une très-longue prière.

Je vous prierai donc, ô mon Dieu! non-seulement au milieu de vos temples par mes lèvres et par ma voix et dans l'union de tous vos saints; mais je vous prierai encore par mes soupirs dans toutes mes plus fortes peines, par mes regards dans toutes les occasions les plus dangereuses où ma vocation m'exposera, et dans toutes les actions de ma vie, par votre continuelle présence, que je tâcherai, ainsi que David, d'avoir sans cesse dans mon cœur.

## VINGT-DEUXIÈME RÉFLEXION.

**Nécessité indispensable de la prière, sans laquelle, quelque effort que l'on fasse, il est impossible de penser sérieusement à son salut.**

Qu'est-ce qu'une âme, ô mon Dieu! dans le monde, sans oraison? Je ne parle pas de celles qui ne sont chrétiennes que de nom, et qui, n'étant occupées que de leur corps et de leurs plaisirs, vivent plutôt comme des bêtes brutes que comme des créatures raisonnables.

Mais je parle de ces personnes qui font quelquefois des réflexions sur elles-mêmes, et qui pensent pourquoi vous leur avez donné une intelligence supérieure aux animaux, et une domination sur vos autres créatures;

Qui pensent s'il y a un Dieu; c'est-à-

dire qui prennent plaisir à se convaincre qu'il faut être fou pour en pouvoir douter ;

Qui pensent comment il se peut faire qu'il y ait des personnes qui croient l'histoire d'Alexandre et de César, et qui puissent douter de celle de Jésus-Christ ;

Qui pensent si son Église qu'il a établie par douze pauvres pêcheurs, et fondée sur une infinité de miracles faits à la vue de toutes les nations, peut être révoquée en doute ;

Qui pensent si tant de millions de martyrs, qui l'ont cimentée par leur sang, ne sont pas autant de témoins et de confesseurs de sa vérité ;

Qui pensent si toutes les prophéties de l'ancienne loi sur l'avénement et le règne de Jésus-Christ, dont nous voyons l'accomplissement, doivent passer pour des fables ;

Qui pensent si tant de mystères incompréhensibles à la nature humaine ne sont pas les purs effets de la toute-puissance de la grâce de Jésus-Christ, et de son amour infini envers sa créature ;

Enfin, qui pensent si tout ce qui se passe au dedans de nous-mêmes, cette conduite par laquelle Dieu nous conserve et nous châtie en même temps que sa lumière éclaire nos esprits, et que sa grâce touche si tendrement nos cœurs, sont des coups de hasard ou de cette adorable Providence, laquelle ne produit rien d'inutile, et qui ne serve à l'avantage et au bien des élus.

C'est donc pour ces personnes qui, au milieu des ténèbres de leur entendement, ne laissent pas d'être éclairées par les lumières de ces indubitables vérités, mais que la vanité aveugle bientôt après, que je pense, aussi bien que pour moi, qu'une âme dans le monde, sans prière, sans réflexion et sans consulter Dieu sur sa conduite, est comme un vaisseau sans pilote et sans gouvernail au milieu de l'orage, ou comme une personne qui croit être bien éclairée, et qui cependant prend souvent le mensonge pour la vérité;

Que c'est une créature qui croit connoître Dieu, avoir la foi, l'espérance et la charité, et qui d'ordinaire ne connoît point d'autre Dieu que ses passions ;

Que c'est un voyageur dans une terre étrangère, sans guide et sans boussole, qui ne fait qu'errer et s'éloigner de plus en plus de sa patrie ;

Que c'est une personne qui est dans le précipice, et qui rejette la seule corde qui l'en peut tirer ;

Enfin, que c'est une insensée qui prétend élever un palais magnifique sans fondement ; car le moyen de bâtir l'édifice de notre salut sans penser qu'il y a un Dieu, et le moyen de garder sa loi et ses commandemens sans les méditer ?

Le moyen de donner un frein à notre langue et à toutes nos passions dans le plus rapide de leur penchant vers le vuide du ciel, et le moyen de l'obtenir sans l'implorer ? Le moyen de s'entretenir par tout de Dieu sans [illegible]

verainement malheureux par la mort qui s'approche, si, pour se consoler, on ne pense pas qu'il y a une autre vie, une éternité, un Dieu, et si l'on n'y met pas toute son espérance?

Enfin, le moyen d'être une véritable chrétienne et d'aimer Jésus-Christ sans le connoître, sans penser qu'il est mort pour nous, et sans méditer sa vie, ses actions et ses saintes paroles?

## VINGT-TROISIÈME RÉFLEXION.

Demander à Dieu le don de la prière, et prendre souvent le sujet de son oraison sur la mort, sur l'éternité et sur les jugemens de Dieu, comme sur autant de moyens d'exciter en nous une crainte salutaire.

Ah! Seigneur, puisque vous me faites voir que la prière, qui n'est autre chose qu'une élévation de notre âme vers vous et une attention continuelle sur notre cœur, afin de détruire en notre âme le règne de Satan, et d'y établir celui de Jésus-Christ, est une chose si aisée, si nécessaire, et si utile;

Puisque vous m'assurez par les paroles et par l'exemple de tous vos saints, que c'est la bienheureuse planche qui soutiendra mon âme dans tous les orages de cette vie, et qui la conduira sirement dans l'heureux

port de votre éternité, c'est-à-dire dans cette belle Jérusalem où nous n'aurons plus de tristesse ni de travaux, mais une perpétuelle abondance de toutes sortes de délices ;

Donnez-m'en le désir et le goût, afin qu'elle me devienne aussi délicieuse et aussi familière que l'ont été toutes ces vanités, où j'ai tant de fois hasardé le salut de mon âme.

Mais comme la mort, qui est la fin de toutes choses, est la vue la plus profitable que nous puissions avoir dans toutes nos réflexions, faites, ô mon Dieu ! que j'aie une perpétuelle application sur ce dernier moment où, pour parler dans les termes de la sainte Écriture, périront tous les désirs et toutes les vaines pensées des hommes ;

Moment où le Seigneur viendra, comme un larron, pour surprendre notre âme ;

Moment qui ne sera plus suivi d'aucun autre moment pour faire pénitence ;

Moment incertain, mais sur lequel nous

devons veiller tous les momens de notre vie, pour n'en être jamais surpris ;

Enfin, moment d'où dépend notre bienheureuse ou malheureuse éternité.

O mort ! que tes approches sont cruelles à celui qui n'a jamais pensé à toi, et qui a mis toutes ses espérances dans les biens de la terre !

O mort ! que ta vue est terrible à celui dont tu finis tous les plaisirs, et dont tu commences déjà les appréhensions et les peines !

Enfin, mort de tout le bonheur d'un mondain, d'un corps qui étoit son idole, et d'une vie voluptueuse qui remplissoit tous ses désirs, que ta vue est épouvantable à celui qui n'a jamais connu Dieu que pour l'offenser !

Mais, éternité qui suis une mort si funeste, que ta méditation est amère à celui qui n'a jamais connu de plus grand bonheur que de vivre, et qui n'a jamais pensé à se convertir et à quitter le péché que lorsqu'il

n'étoit plus en état de pécher, et qu'il n'est plus capable que de peur !

O éternité ! que ta méditation est désespérante à celui qui voit déjà les enfers ouverts pour punir ses crimes, qui n'ose espérer en la miséricorde de Dieu, et qui s'estimeroit trop heureux s'il pouvoit s'assurer d'avoir la destinée d'une bête !

Enfin, éternité ! que ta méditation est épouvantable, dans ce dernier moment, à celui qui voudroit bien qu'il n'y eût point de Dieu, qui ne sauroit l'aimer, et qui ne peut s'empêcher de le craindre !

Mais, heureuse éternité ! que ta méditation est agréable à celui qui a mené une vie innocente ; et qui a commencé par avance son purgatoire sur la terre !

Au pécheur qui s'est converti, qui a fait pénitence, et qui espère en la miséricorde de Dieu !

A celui qui s'est accoutumé à mourir tous les jours et à quitter le monde, avant que la nécessité de mourir et de quitter

toutes les choses d'ici-bas lui en ait fait une loi!

Enfin, à celui qui a aimé Dieu, et qui commence à goûter par avance les arrhes de sa bienheureuse félicité!

## VINGT-QUATRIÈME RÉFLEXION.

**Une âme que Dieu a fait revenir à lui le doit remercier tous les jours de lui avoir ouvert les yeux pour connoître sa misère. — Écrire les résolutions qu'on a prises dans le temps de sa conversion, afin d'y voir les obligations sur lesquelles on sera jugé au terrible jugement de Dieu.**

Ah! Seigneur, qui ne faites jamais de miracles pour rien, n'est-ce pas pour voir accomplir dans mon âme les desseins de votre grâce que vous m'avez rendu la vie, c'est-à-dire, afin qu'une totale conversion de mon cœur me fasse passer d'un état de mort et (comme

parle le Prophète-Roi), des terreurs de l'enfer, dans les saintes dispositions où s'endorment dans le Seigneur tous ceux qui n'ont pas attendu ce dernier moment pour se convertir et pour mettre leur confiance en vos miséricordes?

Oui, Seigneur, je reconnois vos grâces dans vos justices même, et un continuel regard de votre Providence sur mon âme, dans tous les accidens de ma vie.

Car voilà pourquoi vous m'avez affligée, pourquoi vous me troublez, et changez sitôt mes désirs et tous mes sentimens, que je ne me reconnois quasi plus moi-même.

Et voilà ce qui fait aussi qu'après avoir protesté avec une fidélité inviolable de vous servir, de vous aimer, et de mourir plutôt mille fois que de retomber jamais dans mon égarement, j'écris ce papier, de ma propre main, comme un registre de vos miséricordes, de mes plus intimes résolutions et de toutes vos adorables vérités.

Afin que, toutes les fois que je m'oublierai moi-même, je me retrouve dans ce crayon que votre grâce me fait tracer sur le modèle de ce que je dois être; afin que, toutes les fois que ma foi sera chancelante, mon espérance refroidie et ma charité quasi morte, et que je ne sentirai plus dans mon cœur que la corruption de ma nature, je rappelle en mon âme, par la lecture de ce papier, le souvenir et le sentiment de vos bontés et de votre grâce.

Afin que, quand les faux brillans du monde m'imposeront de ces espérances vaines qui m'ont tant de fois trompée, je vienne m'en désabuser en les pesant au poids de leur juste valeur, c'est-à-dire en les regardant comme je les regarde présentement, et comme je les regarderai certainement à l'heure de ma mort.

Afin que, si je puis jamais oublier ce spectacle de mon agonie et de votre justice, où, ainsi qu'une pauvre criminelle sur l'échafaud, j'avois impatience de voir bientôt

parle le Prophète-Roi), des terreurs de l'enfer, dans les saintes dispositions où s'endorment dans le Seigneur tous ceux qui n'ont pas attendu ce dernier moment pour se convertir et pour mettre leur confiance en vos miséricordes?

Oui, Seigneur, je reconnois vos grâces dans vos justices même, et un continuel regard de votre Providence sur mon âme, dans tous les accidens de ma vie.

Car voilà pourquoi vous m'avez affligée, pourquoi vous me troublez, et changez sitôt mes désirs et tous mes sentimens, que je ne me reconnois quasi plus moi-même.

Et voilà ce qui fait aussi qu'après avoir protesté avec une fidélité inviolable de vous servir, de vous aimer, et de mourir plutôt mille fois que de retomber jamais dans mon égarement, j'écris ce papier, de ma propre main, comme un registre de vos miséricordes, de mes plus intimes résolutions et de toutes vos adorables vérités.

Afin que, toutes les fois que je m'oublierai moi-même, je me retrouve dans ce crayon que votre grâce me fait tracer sur le modèle de ce que je dois être; afin que, toutes les fois que ma foi sera chancelante, mon espérance refroidie et ma charité quasi morte, et que je ne sentirai plus dans mon cœur que la corruption de ma nature, je rappelle en mon âme, par la lecture de ce papier, le souvenir et le sentiment de vos bontés et de votre grâce.

Afin que, quand les faux brillans du monde m'imposeront de ces espérances vaines qui m'ont tant de fois trompée, je vienne m'en désabuser en les pesant au poids de leur juste valeur, c'est-à-dire en les regardant comme je les regarde présentement, et comme je les regarderai certainement à l'heure de ma mort.

Afin que, si je puis jamais oublier ce spectacle de mon agonie et de votre justice, où, ainsi qu'une pauvre criminelle sur l'échafaud, j'avois impatience de voir bientôt

finir tous ces apprêts de mort, je me reconnoisse encore en lisant cet écrit dans ce même lit où les médecins d'un côté et les prêtres de l'autre parloient aussi peu sûrement sur ma vie que sur mon âme, et où, comme une pauvre bête, je ne pouvois rien pour mon salut.

Oui, Seigneur, j'écris de ma propre main cet abrégé de vos miséricordes et de la vérité de vos jugemens sur tous les pécheurs, afin d'y pouvoir lire tous les jours l'arrêt de mon éternelle réprobation, si j'abuse davantage de vos bontés, et une certitude de mon salut et de l'éternelle jouissance de vous-même, si je vous suis fidèle.

O Dieu de mon salut, qui tenez mon âme et mon éternité entre vos mains; vous qui venez de me retirer de la poussière du tombeau, qui me couronnez de miséricordes, et qui remplissez mon âme de tant de saints désirs, afin de la renouveler comme la jeunesse de l'aigle; vous qui nous promettez que votre colère ne sera pas éternelle en-

vers ceux qui vous craignent, que vous ne leur rendrez pas ce qu'ils ont mérité par leurs péchés, et qu'autant que l'Orient est éloigné de l'Occident, vous avez éloigné de vous leurs offenses ; vous qui assurez que, comme le père a pitié de son propre enfant, vous avez compassion de nous, parce que vous savez notre foiblesse, que nous ne sommes que poussière, et que nos meilleurs sentimens ne sont que passagers dans notre âme ;

Enfin, vous, ô mon Dieu ! qui tirez de l'énormité de nos crimes le sujet de vos miséricordes, et qui seul pouvez nous convertir, convertissez mon cœur ;

Parce que mon âme est humiliée, et que l'affliction de vous avoir déplu me perce de crainte et de douleur ;

Parce que mon âme a mis toute sa confiance en vous, et qu'elle ne fait plus ici-bas que languir après votre aimable présence.

Mais plus que tout cela, mon Dieu, exau-

cez mon humble prière, parce que je vous ai choisi pour le bien-aimé de mon âme, et que votre miséricorde surpasse toutes vos autres œuvres.

Enfin, Seigneur, ayez pitié de moi, parce que je suis pauvre et misérable, et que vous êtes infiniment riche et miséricordieux.

# LETTRES

DE

# LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE

## AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS

ET

## A DIVERSES PERSONNES

bonheur, mais je n'y suis pas encore parvenue, et j'ai besoin des conseils de mes amis pour ne me laisser pas aller souvent à ces troubles que vous connoissez; cependant, je vous assure que je me souviens fort bien de nos dernières conversations, et j'ai la vanité de vous dire que j'en ai profité, et que je fais, ce me semble, des merveilles. Je voudrois que vous en pussiez juger, car souvent on se flatte sans s'en apercevoir. Je vous écris avec liberté, parce que je sais que la voie par où va ma lettre est sûre; vous savez que toutes ne sont pas de même. Ne m'oubliez pas, je vous prie, et soyez persuadé qu'on ne peut être plus sincèrement que je le suis, votre très-humble servante.

## LETTRE II.

Versailles, ce 4 novembre 1673.

On ne sauroit être plus reconnoissante que je le suis, monsieur, des peines que vous continuez de prendre pour moi. Je désire de toute mon âme pouvoir y répondre de la manière que vous le souhaitez; mais, en quelque lieu que je sois, j'ai grand'peur de n'être pas digne d'obtenir aucune grâce. Avant tout, il faut se mettre en état d'en demander.

Vous me donnez une grande joie de m'assurer que je serai reçue quand j'aurai la force de me tirer d'ici. Je crois que c'est en savoir assez pour le temps présent. Je tâcherai de vous faire une visite à votre re-

bonheur, mais je n'y suis pas encore parvenue, et j'ai besoin des conseils de mes amis pour ne me laisser pas aller souvent à ces troubles que vous connoissez; cependant, je vous assure que je me souviens fort bien de nos dernières conversations, et j'ai la vanité de vous dire que j'en ai profité, et que je fais, ce me semble, des merveilles. Je voudrois que vous en pussiez juger, car souvent on se flatte sans s'en apercevoir. Je vous écris avec liberté, parce que je sais que la voie par où va ma lettre est sûre; vous savez que toutes ne sont pas de même. Ne m'oubliez pas, je vous prie, et soyez persuadé qu'on ne peut être plus sincèrement que je le suis, votre très-humble servante.

## LETTRE II.

Versailles, ce 4 novembre 1673.

On ne sauroit être plus reconnoissante que je le suis, monsieur, des peines que vous continuez de prendre pour moi. Je désire de toute mon âme pouvoir y répondre de la manière que vous le souhaitez; mais, en quelque lieu que je sois, j'ai grand'peur de n'être pas digne d'obtenir aucune grâce. Avant tout, il faut se mettre en état d'en demander.

Vous me donnez une grande joie de m'assurer que je serai reçue quand j'aurai la force de me tirer d'ici. Je crois que c'est en savoir assez pour le temps présent. Je tâcherai de vous faire une visite à votre re-

tour, et j'espère que Dieu nous assistera l'un et l'autre.

Je suis si foible que je ne mérite pas les grâces qu'il me fait; mais j'ai une grande confiance en sa bonté et dans les prières que vous me promettez. Remerciez, si l'occasion s'en présente, les personnes charitables dont vous me parlez, et croyez que je suis bien persuadée que, sans vos bons avis, je ne serois pas aussi ferme et aussi résolue que je le suis. Je sens vivement tout ce que je vous dois, et je ne l'oublierai de ma vie.

sur mon sort; je ne sais pas pourquoi l'on parle, car je n'ai rien fait qui soit marqué; je crois que c'est Dieu qui le permet pour m'attirer à lui plus vite. C'étoit là l'occasion, et je l'aurois saisie avec empressement; mais je ne sais si, avant de faire aucune démarche, je ne suis point obligée de me guérir. Je vais consulter nos mères là-dessus, et puis je finirai tout de suite, si elles le jugent à propos. Priez pour moi, et croyez que je ne vous oublierai jamais devant Dieu.

nom); mais Dieu est si bon et si miséricordieux qu'il m'envoie des consolations sans nombre, et chaque instant m'enflamme de son amour si fortement, que je n'imagine plus d'autre plaisir que l'espoir d'être à lui sans réserve. Quelles grâces! monsieur le maréchal, et par où les ai-je méritées? Il faut me sacrifier entièrement pour reconnoître ces faveurs infinies, et pour réparer le nombre d'années que j'ai passées à l'offenser. Je sens partout que, malgré la grandeur de mes fautes, que j'ai présentes à tout moment, l'amour a plus de part à mon sacrifice que l'obligation de faire pénitence. J'ai vu M. de Condom, et lui ai ouvert mon cœur; il admire la grande miséricorde de Dieu sur moi, et me presse d'exécuter sur-le-champ sa sainte volonté; il est même persuadé que je le ferai plus tôt que je ne crois. Depuis les deux jours que je ne l'ai vu, le bruit de ma retraite s'est si fort répandu que tous mes amis et mes proches m'en ont parlé. Ils s'attendrissent d'avance

sur mon sort; je ne sais pas pourquoi l'on parle, car je n'ai rien fait qui soit marqué; je crois que c'est Dieu qui le permet pour m'attirer à lui plus vite. C'étoit là l'occasion, et je l'aurois saisie avec empressement; mais je ne sais si, avant de faire aucune démarche, je ne suis point obligée de me guérir. Je vais consulter nos mères là-dessus, et puis je finirai tout de suite, si elles le jugent à propos. Priez pour moi, et croyez que je ne vous oublierai jamais devant Dieu.

## LETTRE IV.

Versailles, ce 29 novembre 1673.

Je suis sans doute bien plus heureuse que je ne mérite de l'être, surtout après avoir fait tout ce qu'il falloit pour me rendre éternellement malheureuse. Qui jamais a mieux éprouvé que moi l'effet de ces paroles : *Où le péché a abondé, la grâce a surabondé ?* Et de quelle manière encore la grâce est-elle venue en moi? Je ne l'ai point cherchée; elle m'a prévenue en m'inspirant le dégoût du monde et des faux plaisirs dont mon âme s'étoit enivrée. Je tremble à la vue de l'état affreux dans lequel j'étois, et je frémis d'y retomber. Je suis la plus criminelle des créatures; serois-je encore la plus ingrate? Non, mon

Dieu, ne permettez pas que je sois éternellement heureuse, et si j'entends à votre miséricorde qui me presse de me convertir sincèrement à vous, je prie votre justice de la prévenir, et de ne point différer mon supplice.

Tant de gens de bien s'intéressent à mon salut et m'honorent de leurs conseils que cela me rassure : c'est la voix de Dieu qui me parle par leur bouche, et je crois que c'est par leurs prières et par leurs soupirs que je me trouve dans les heureuses dispositions où je suis. J'espère que vous ne différerez encore dans ce lieu que j'embrasse et que je suis tout à l'heure prête à vous aimer.

## LETTRE V.

Saint-Germain en Laye, ce 6 décembre 1673.

Vous serez surpris d'apprendre par d'autres que par moi les bruits qui courent dans le monde sur ma retraite aux Carmélites ; cela s'est publié depuis dix à douze jours, sans que j'aie rien fait que ce que vous avez vu avant votre départ. Je crois que Dieu l'a permis pour me mortifier ; cependant je ne sais pas encore quand je sortirai d'ici. On me fait mille difficultés sur le temps ; qu'il me paroît long, et que j'ai d'impatience de voir arriver le moment ? Je vous jure que j'agis de bonne foi, et je me sens, par la grâce de Dieu, plus vivement touchée et plus ferme que jamais. L'on me traite avec beau-

coup de bonté : cela m'engage à plus de ménagemens pour exécuter avec douceur ce que j'ai très-vivement résolu. M. de Condom, que je consulte sur ce que je dois faire, me donne ses conseils ; ce qu'il me dira sera ma règle. En vérité, tout ce que je vois augmente en moi l'envie que j'ai de me consacrer entièrement à Dieu. La mère Agnès[1] aura la bonté de vous instruire un peu plus particulièrement que moi de tout ce qui se passe à mon sujet. Je suis si pénétrée de reconnoissance des bontés de Dieu, que rien ne seroit capable, à l'heure qu'il est, de me faire changer de résolution. La lettre que vous m'avez écrite me fait peine ; vous me paroissez moins tranquille que quand vous êtes parti. Cependant, puisque Dieu vous choisit pour le lieu où vous êtes, offrez-lui vos peines, et bien loin de vous en affliger, goûtez le plaisir de sentir qu'elles viennent

1. Tante du maréchal de Bellefonds. (Voir la notice la concernant, à l'Appendice, t. II, p. 241 )

persévérer. J'espère cependant que le Seigneur sera touché de mes larmes, et qu'il ne rejettera point les prières de ses serviteurs fidèles, dont vous êtes du nombre, qui réclament pour moi sa miséricorde.

De mon côté, si ma voix pouvoit être entendue de Dieu, je vous assure que vous lui offririez d'un cœur égal le bien et le mal qui vous peut arriver. Je ne doute pas que vous ne le fassiez, mais il est bon de vous le dire encore, pour vous y faire mieux penser. Espérons donc, et prions sans cesse; avec cela l'on va loin. Dieu n'abandonne point ceux qui veulent absolument se donner à lui. Je suis pénétrée de ce que je vous dis, et cela me console dans mes afflictions. Mes affaires n'avancent point, et je ne trouve nul secours dans les personnes dont j'en pouvois attendre ; il faut que j'aie la mortification d'importuner le maître, et vous savez ce que c'est pour moi. Le monde, à ce que l'on dit, désapprouve mon procédé, mais j'aurois grand tort de m'en plaindre.

Pourquoi le monde m'épargneroit-il, quand je n'ai pas craint d'offenser Dieu à la face du monde? Je vous avouerai cependant que j'y suis sensible ; c'est un effet de l'amour-propre, qui veut que les autres nous approuvent, quand même nous sommes forcés de nous condamner. Mais qu'est-ce que les discours des hommes, en comparaison de mes actions? Je voudrois y être cent fois plus sensible encore, afin d'en faire un sacrifice à Dieu qui fût plus digne de lui. Si vous étiez ici, vous me seriez d'une grande consolation ; je sens tout le besoin que j'ai de vous. Recommandez-moi du moins à Dieu ; j'attends tout de sa bonté ; il m'a trop fait de grâces pour m'abandonner.

## LETTRE VII.

Saint-Germain en Laye, ce 26 janvier 1674.

Je viens de recevoir votre lettre, qui m'a donné une grande consolation; mais je suis en peine de celles que vous m'avez écrites par M. de Condom; il est bien fâché de n'avoir eu que celle d'aujourd'hui à me rendre. Faites, je vous prie, ce que vous pourrez, pour savoir ce que sont devenues les autres; je serois mortifiée de les perdre, elles me sont trop utiles, et je vous assure que celle que je viens de recevoir m'a fait un bien admirable par les conseils que vous m'y donnez. Je tâcherai d'en profiter, et de répondre de mon mieux aux grâces que Dieu me fait. Quoique je ne doute pas de

votre persévérance au service du Seigneur, je ne laisse pas d'être ravie quand je vous vois dans ses sentimens si pleins d'amour de Dieu.

Je vous ai écrit par madame de Schomberg une grande lettre; je ne sais si vous l'avez reçue. Celle-ci est bien décousue; pardonnez-le-moi, je vous prie; mais le temps me presse, et j'ai, ce me semble, tant de choses à vous dire, que cela me trouble et m'embarrasse. J'espère que Dieu me fera dans peu achever mon dessein; je l'en conjure de tout mon cœur; il nous donne un grand exemple à suivre dans la personne de M. de Grenoble[1]. S'il est au-dessus de nous de pouvoir marcher comme lui à pas de géant, du moins suivons-le des yeux. Priez-le de nous recommander à Dieu,

1. Étienne Le Camus, né à Paris, en 1632, d'une famille de robe, mena d'abord une vie très-dissipée. Plus tard, il se convertit. Nommé évêque de Grenoble en 1671, il édifia son diocèse par la vie la plus austère. Il fut ensuite fait cardinal en 1686, et mourut en 1707.

l'un et l'autre, et soyez bien persuadé que je ressens vivement les bontés que vous me témoignez.

## LETTRE VIII.

Versailles, ce 8 février 1674.

Vous craignez pour moi, et vous avez raison, puisque je suis encore ici. Que voulez-vous? je suis la foiblesse même. Cependant je travaille à sortir du péril; c'est peut-être trop nonchalamment, je le dis à ma honte; mais je vous assure que c'est de bonne foi, et avec dessein que ce soit au plus tôt.

J'arrive des Carmélites; on y prie pour vous et pour moi, et c'est de là que nous devons attendre notre secours. Je n'ai plus la hardiesse de vous rien dire de moi-même;

je suis trop méprisable pour qu'on puisse écouter les avis que je pourrois donner, et je renonce à le faire, jusqu'à ce que j'aie prêché d'exemple. Il faut commencer par là quand on veut bien persuader. Cela ne m'empêchera pourtant pas de vous remercier de vos lettres dans toutes les occasions; elles me touchent, elles m'édifient et me donnent des forces pour surmonter ma foiblesse. Est-il besoin de vous en dire davantage pour vous engager à m'écrire plus souvent? )

/ Je suis au désespoir de me voir encore si peu avancée, et vous ne sauriez me faire plus de honte que je ne m'en fais à moi-même; je suis cependant plus affermie que jamais, et quand on me donneroit toutes les grandeurs du monde, je ne changerois pas l'envie seule d'être carmélite contre leur possession. Je ne tiens plus qu'à un fil; aidez-moi, je vous prie, à le rompre; grondez, menacez, traitez-moi durement s'il le faut; faites enfin tous vos efforts pour m'inspirer du zèle et

du courage ; tout me servira, et vous savez que, par la grâce de Dieu, je profite un peu des conseils de mes amis. J'ai tant de confiance aux vôtres, et je m'en suis si bien trouvée jusqu'ici, que vous devez ne pas vous rebuter de ma foiblesse. Il est vrai que j'en ai plus que personne ; mais la charité vous donnera de la force et pour vous et pour moi. Je n'ai plus qu'un pas à faire ; mais j'ai de la sensibilité, et l'on a eu raison de vous dire que mademoiselle de Blois m'en a beaucoup inspiré. Je vous avoue que j'ai eu de la joie de la voir jolie comme elle étoit ; je m'en faisois en même temps un scrupule ; je l'aime, mais elle ne me retiendra pas un seul moment ; je la vois avec plaisir, et je la quitterai sans peine. Accordez cela comme il vous plaira, mais je le sens comme je vous le dis. Il faut que je parle au Roi, et voilà toute ma peine ; demandez à Dieu qu'il me donne toute la force dont j'ai besoin dans cette occasion. Quitter la cour pour le cloître, ce n'est point là ce

qui me coûte ; mais parler au Roi, oh ! voilà mon supplice. Je m'expose à vous telle que je suis ; ne m'en aimez pas moins, je vous prie, et que la pitié fasse en vous sur mon sujet ce que l'estime fait en moi sur le vôtre.

## LETTRE IX.

Versailles, ce 17 février 1674.

C'est le défaut d'occasion, sans doute, qui vous empêche de recevoir de mes lettres ; vous verrez, par la date, que je vous fais réponse exactement, et je vous assure que c'est avec plaisir. J'ai fait lire à M. de Condom, ce soir, les dernières lettres que j'ai reçues, il les admire, et moi j'en suis pénétrée. Enfin, monsieur, j'avance, mon courage augmente, et je crois que Dieu achè-

vera bientôt son ouvrage; cependant je crains, et je craindrai toujours, jusqu'à ce que je sois absolument hors de danger. Je connois ma foiblesse, et tant d'esprits supérieurs au mien sont tombés de plus haut que je ne ferois, que cela me fait trembler. Je prie Dieu de me garder de moi-même; je le prie de me donner de nouvelles forces pour me soutenir, et de combler en vous la mesure de ses dons. Je me sens si pressée de reconnoissance pour tout ce que je vous dois, que je ne serai jamais en état d'obtenir de grâces, que celle de votre salut ne soit la première que je demande. En attendant, continuez-moi vos conseils et vos prières, et, s'il plaît à Dieu, tout ira bien; le temps me presse, et je finis.

## LETTRE X.

Ce 4 mars 1674.

Quand vous verrez la date de mes lettres, je serai justifiée auprès de vous de la négligence dont vous m'accusez ; il faut bien qu'on n'ait pas eu occasion de vous les envoyer. Je serois au désespoir que vous me crussiez capable d'oublier mes devoirs, et c'en est un pour moi très-agréable de répondre aux volumes (puisque vous appelez ainsi vos lettres) dont vous craignez que je n'aie été importunée. En vérité, vous avez donc oublié, monsieur, comme j'ai le cœur, même selon le monde ; et, selon Dieu, vous m'offensez encore plus sensiblement. Je croyois que vous me connoissiez

mieux depuis tant d'années, et que vous auriez eu une meilleure opinion de moi. Je n'en reconnois pourtant pas avec moins de plaisir les obligations infinies que je vous ai; mais rendez-vous un peu plus de justice, et vous jugerez de moi plus équitablement. J'ai pour vous la plus parfaite estime, et d'ailleurs vos lettres respirent si fort l'amour de Dieu, qu'on ne peut les lire sans en être vivement touché. Puis-je en vérité n'être pas ravie en les recevant? et quelle raison pouvez-vous trouver pour excuser l'offense que vous me faites? Écrivez, écrivez, je vous en conjure, toutes les fois que vous en trouverez l'occasion, et j'en ferai de même. Fortifiez-moi de vos conseils; voilà le temps qui approche où j'ai besoin de secours plus que jamais. Demandez des prières pour moi; redoublez les vôtres, et continuez ce que vous avez commencé; Dieu vous recompensera des grâces mêmes que vous m'aurez obtenues de sa miséricorde. Nous avons le père Bourdaloue, qui

nous fait des sermons admirables. je voudrois que vous les entendissiez, je suis sûre que vous en seriez ravi. Comme vous êtes confirmé dans le bien, vous en profiteriez beaucoup mieux que moi, qui n'ai que le désir de le faire, avec mille défauts qui m'en empêchent. Je finis, de peur d'être importune, et je suis tout à vous. La pauvre maréchale[1] vous fait ses complimens; sa conscience est dans le même état qu'à Nancy.

1. Madeleine Fouquet, fille de Jean Fouquet, seigneur de Chaslain et du Boulay, président à mortier au parlement de Bretagne, mariée le 27 décembre 1655 au marquis de Bellefonds, morte le 20 mai 1716.

## LETTRE XI.

Ce 19 mars 1674.

Enfin, je quitte le monde ; c'est sans regret, mais ce n'est pas sans peine ; ma foiblesse m'y a retenue longtemps sans goût, ou, pour parler plus juste, avec mille chagrins. Vous en savez la plus grande partie, et vous connoissez ma sensibilité ; elle n'est point diminuée, je m'en aperçois tous les jours, et je vois bien que l'avenir ne me donneroit pas plus de satisfaction que le passé et le présent. Vous jugez bien que, selon le monde, je dois être contente, et selon Dieu, je suis transportée. Je me sens vivement pressée de répondre aux grâces qu'il me fait, et de m'abandonner absolument à lui.

Tout le monde part à la fin d'avril; je pars aussi, mais c'est pour aller dans le plus sûr chemin du ciel. Dieu veuille que j'y avance, comme j'y suis obligée, pour obtenir le pardon de mes fautes! Je me trouve dans des dispositions si douces et si cruelles, mais en même temps si décidées (accordez cette opposition qui est en moi), que les personnes à qui j'ouvre mon cœur, admirent de plus en plus l'extrême miséricorde de Dieu à mon égard.

M. le Dauphin fait le voyage; je perds M. de Condom, que j'avois engagé à faire le sermon de ma prise d'habit; s'il n'est pas revenu dans le temps qu'on me jugera capable de le prendre, je crois que je choisirai le père Bourdaloue. Il nous a prêché une Passion merveilleuse et propre à toucher les cœurs les plus endurcis; je l'ai même entretenu, il y a peu de jours; il me plaît fort, et il est tellement pénétré des vérités qu'il prêche, que vous en êtes persuadé d'avance.

Pour M. de Condom, c'est un homme admirable par son esprit, sa bonté et son amour pour Dieu. Je ne manquerai pas de l'engager à continuer de vous écrire; de votre côté, exhortez-le aussi à n'avoir que le moins de commerce qu'il pourra avec ces gens dangereux.... vous m'entendez bien. Ses intentions seront toujours de la dernière pureté, mais il faudroit en avoir autant que lui pour en juger équitablement. C'est le voyage qu'il va faire, qui me fait parler ainsi. Vous savez qu'à Tournai on étoit obligé de se communiquer plus qu'on n'auroit voulu, et l'on ne peut être trop sur ses gardes. Il est bien hardi à moi de donner des conseils; mais l'on pardonne tout à une demi-pénitente, qui espère l'être bientôt tout à fait. Je suis très-obligée à M. de Grenoble de me parler comme il fait; vous savez que la dureté ne me déplaît pas, et qu'elle ne m'a jamais fait peur, malgré la délicatesse de mon tempérament. Je ne l'écouterai plus que pour aimer

Dieu; et, pour m'aimer moins, je tâcherai de vous imiter.

Continuez-moi vos prières et vos conseils, et je vous promets, en reconnoissance, de ne vous oublier jamais devant Dieu.

## LETTRE XII.

Des Carmélites, ce 22 avril 1674.

Il y a deux jours que je suis ici; j'y goûte une tranquillité et une satisfaction si pure et si parfaite, que je suis dans une admiration des bontés de Dieu, qui tient de l'enthousiasme. Mes liens sont rompus par sa grâce, et je vais travailler sans cesse à lui rendre toute ma vie agréable, pour lui marquer ma reconnoissance. Je n'entrerai dans aucun

détail aujourd'hui ; il vous suffira de me savoir en sûreté. Remerciez notre Seigneur pour moi ; je le prierai avec ardeur pour vous. Faites quelques complimens à M. de Grenoble, de la demi-pénitente, et me croyez tout à vous. Il est trop tard pour en dire davantage ; adieu.

## LETTRE XIII.

Ce 13 juillet 1674.

Je prie le Seigneur de nos âmes d'embraser votre cœur du feu de son amour, et de vous inspirer cette soif ardente dont vous désirez tant d'être consumé.

J'entre si fort dans vos sentimens, par la reconnoissance et par l'amitié qui nous lient, que je ne cesse de demander à Dieu,

avec la plus vive instance, qu'il vous délivre de l'état où vous me mandez que vous êtes, quoiqu'il ne me paroisse pas aussi dangereux qu'à vous. L'extrême soumission d'esprit où je vous vois, suffit pour le rendre aussi méritoire et peut-être même plus que celui de la plus grande ferveur ; car, dans l'un, l'amour-propre est à craindre ; et pourvu que dans l'autre on soit fidèle et patient, l'on a tout à espérer. Il faut s'abandonner à la Providence, et nous laisser conduire sans nous mettre en peine par quel chemin. Si c'est par celui de la sécheresse, Dieu nous donnera le courage nécessaire pour la soutenir ; si c'est par la voie de la douceur, demandons-lui l'humilité du cœur et de l'esprit, afin de lui rendre, par notre amour, l'hommage de reconnoissance que nous devons à sa bonté.

En voilà assez pour une femme sensée que le ciel comble tous les jours de nouvelles grâces, et qui ne sait comment faire pour y répondre. Ne m'accusez pas ;

et puisque c'est vous qui m'avez, pour ainsi dire, remise entre les mains du Seigneur, entretenez-moi sans cesse de ses miséricordes et de mes devoirs. Adieu; je vais de ce pas vous recommander à celui à qui nous devons tout.

## LETTRE XIV.

Ce 24 juin 1675.

C'est à l'heure qu'il est que je puis dire avec vérité que je suis à Dieu pour jamais; je suis à lui par des liens si forts, que rien ne les peut rompre. Liée par des vœux, et encore plus par la grâce qui me les a fait faire, rien ne peut me séparer de la charité de Jésus-Christ; c'est en lui seul que j'espère, et pour lui seul que je veux vivre. Il ne me

reste plus rien à souhaiter, que de perdre la mémoire de tout ce qui n'est point lui. Par sa bonté le cœur est détaché, et la volonté ne tend plus qu'à lui plaire; mais cette importune mémoire, que je voudrois si loin de moi, me distrait à tout moment et me livre d'éternels combats. Il n'y a plus qu'elle à détruire; je prie Dieu d'achever son ouvrage. Vous me faites, ce me semble, les mêmes plaintes; vous ne voulez et ne désirez plus rien que Dieu seul, et cependant vous dites que tout ce que votre cœur fuit et redoute le plus, revient sans cesse frapper votre pensée. Quelle sensible peine, qu'après tant de grâces reçues, nous trouvions toujours quelque obstacle à cette entière occupation de Dieu, que je crois si délicieuse! Mais pourquoi vouloir se soustraire au souvenir de ses fautes? N'est-il pas trop juste d'en faire pénitence? Repassons-les nuit et jour dans notre mémoire; c'est la plus rude qu'on puisse s'imposer, et peut-être la seule qui soit digne de Dieu.

En effet, toutes les souffrances, toutes les austérités du corps n'ont rien, ce me semble, qui égale la peine et l'humiliation du péché.

Aimer Dieu ardemment et oublier tout le reste, ah ! monsieur le maréchal, cela est trop agréable. Vous parviendrez peut-être un jour à cet heureux état ; pour moi, j'ai trop offensé la majesté divine pour oser jamais y prétendre. Je ne dois penser qu'à souffrir toute ma vie ; mais j'y consens et le désire même de toute mon âme pourvu que je n'offense plus mon Dieu.

Tout nous sera compté ; le temps fuit et n'est plus ; l'Éternité s'avance ; l'Éternité !... ce mot me fait trembler. C'est le terme fatal où tout doit aboutir, vers lequel chaque instant nous précipite, où nous touchons peut-être, où finit la vie du monde, et où, dans toute l'étendue de son immensité, commence le règne à jamais triomphant du Père des miséricordes et du Dieu des vengeances. Quels objets ! Occupons-nous-en sans cesse ;

prions avec ferveur, cherchons avec persévérance, malgré les oppositions que nous trouvons à chaque instant dans notre cœur. Aimons, mais d'un amour pur et désintéressé, et mourons si entièrement à nous-mêmes, que nous puissions dire avec l'Apôtre : « *Ce n'est pas moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi*[1]. » Voilà les souhaits que je fais pour vous comme pour moi.

1. « *Vivo autem jam non ego; vivit vero in me Christus.* » Ad Rom., V, 20.

## LETTRE XV.

Ce 1er septembre 1675.

Si vous avez vu la relation de la mort de notre frère dom Charles-Denis de la Trappe, je ne doute pas que vous n'en soyez véritablement touché. M. de Trois-Ville[1] l'a lue hier au parloir; pour moi, je vous avoue que j'en suis pénétrée. Qu'il est heureux! Il a mené une vie plus angélique qu'humaine, et il jouit apparemment pour jamais

1. Le comte de Trois-Ville (on disoit Tréville) étoit un homme du grand monde, qui y avoit renoncé, par suite, dit-on, de la profonde impression qu'avoit faite sur lui la mort de Madame Henriette d'Angleterre. Bourdaloue prêcha, en 1671, sur cette conversion, à laquelle, de son côté, Bossuet avoit coopéré. M. de Trois-Ville mourut le 13 août 1708.

de cette gloire que Dieu promet à ceux qui lui sont fidèles. En vérité, je n'ai jamais rien lu ni entendu qui soit plus digne d'admiration.

D'ordinaire, les vies austères et pleines de souffrances, quelque merveilleuses qu'elles nous paroissent, ne laissent pas de faire trembler la nature; mais, dans tout ce que j'entendis hier, il me semble qu'il y a une certaine onction, si pleine de douceur et de tendresse, que, bien loin d'être effrayé des rigueurs de la pénitence, on ne se sent que plus de zèle et d'ardeur à l'embrasser. Cependant, on est moins étonné de voir tant de vertus dans un seul homme, que rempli d'admiration à la vue de cette plénitude de grâces dont Dieu l'a comblé. Car, vous voyez dans ce saint homme une austérité rigoureuse avec une délicatesse extrême, une humilité profonde avec une entière innocence, un amour ardent, tendre, doux, une paix inaltérable par toutes les souffrances et par la longueur des souffrances; en

un mot, c'est l'opposé de ce que je suis; il n'y a que sur l'espérance, où je crois me rapprocher un peu de lui. Mais quelque imparfaits que nous soyons, que nous avons encore de grâces à rendre au Seigneur! Humilions-nous en sa sainte présence, et soyons-lui soumis en tout dans la simplicité de notre cœur. J'espère, je crois et j'aime; c'est à Dieu à perfectionner ses dons. Je sens combien j'en suis indigne; mais que n'ai-je pas à espérer de sa bonté infinie, par tout ce qu'il a déjà fait pour moi?

## LETTRE XVI.

Ce 4 novembre 1675.

Que je suis au-dessous de l'état où vous me croyez ! Je le vois de loin avec envie, et je fais tous mes efforts pour y atteindre, mais c'est en vain ; je trouve dans mon propre cœur un ennemi qui me détourne du bien que je veux, et me fait faire le mal que je ne veux pas. Eh quoi donc? j'aimerai la loi de Dieu, elle fera les délices de mon esprit, et je fléchirai indignement sous la loi du péché ! La charité qui vous anime vous fait juger de votre prochain par vous-même; et parce que vous jouissez de cet état si délicieux de la présence continuelle de Dieu, vous supposez que je le partage avec vous. Songez donc qui je suis, une malheureuse qui

ne fais que commencer à souhaiter de faire le bien et qui n'en ai point encore fait. Mais quoi ! la grâce que je désire, seroit trop grande pour ma foiblesse, et je n'aurois pas la force de la conserver. Je suis persuadée que, pour l'obtenir, il faut d'abondantes larmes et d'ardentes prières, et je n'ai le don ni des unes ni des autres. Cependant, je me félicite sans cesse d'être du service du Seigneur. Quelque sécheresse que j'éprouve, quelque imparfaite que je sois, je n'ai qu'à songer que je suis dans la maison de Dieu ; toute mon espérance se réveille, mon âme s'élève et s'agrandit, et je sens venir en moi cette douceur et cette tranquillité dont je vous ai déjà parlé plusieurs fois. Je suis honteuse de tant de grâces, quand j'examine comme je prie et comme j'agis. Je vois bien que je ne mérite que des châtimens ; et cependant, je reçois des biens, et des biens pour la vie éternelle. Je m'abîme dans ces considérations, et je m'y perds.

Mais si nous ne pouvons rien faire qui puisse nous acquitter, Jésus-Christ est mort

pour payer toutes nos dettes. Il a mis le joug de notre esclavage, et nous a faits ses enfans d'adoption. Mettons toute notre confiance en ce souverain libérateur, consons de la paix, tandis qu'il nous la donne, et soumettons-nous de bon cœur à nous la voir ôter; si c'est sa volonté que nous combattions, il nous donnera des armes. Priez pour moi.

## LETTRE XVII.

Je ne puis m'empêcher de vous faire part de la joie que j'ai eue de voir M. l'abbé de la Tour[1] et de recevoir de lui des instructions utiles

1. L'abbé Armand-Jules Le Bouthillier de Rancé

qu'il les donne à ses novices; c'est du moins ce qu'en pense ma sœur Anne-Marie de Jésus [1], qui étoit présente à sa conversation. Je voudrois bien en profiter comme elle, mais les dispositions ne sont pas toutes égales, et il me faut plus qu'à un autre pour faire le bien. Cependant, je suis toujours dans la confiance et la paix, et notre saint abbé m'a fort exhortée à y demeurer. Qu'il aime Dieu au prix de moi ! et que cela me doit donner de confu-

célèbre par les dissipations de sa jeunesse et par sa conversion éclatante.

1. Le premier éditeur des Lettres de Madame de La Vallière, l'abbé Lequeux, dit que la sœur Anne-Marie était une fille du maréchal de Bellefonds. Or, d'après le père Anselme et les pièces du *Cabinet des titres* de la Bibliothèque impériale relatives aux Gigault de Bellefonds, aucune des filles du maréchal ne s'appelait Anne-Marie et n'entra aux Carmélites. On voit, au *Cabinet des titres*, qu'une arrière-petite-nièce du maréchal de Bellefonds se nommait Marie-Anne, et rien n'indique qu'elle ait été mariée. C'est probablement de cette parente qu'il s'agit dans la lettre de sœur Louise de la Miséricorde au maréchal.

sion ! Ne devrois-je pas l'aimer seule plus que tout le monde ensemble, en reconnoissance de tout ce qu'il a fait pour moi ? Mais que je suis tiède au service de ce divin maître, moi qui ai toujours été si vive et si empressée pour tout ce que j'ai voulu faire ! Encouragez-moi et déployez, s'il le faut, cette rigueur et cette dureté dont vous vous êtes quelquefois si utilement servi à mon égard ; si c'est avec succès, vous aurez part à ma récompense. Enfin, ne m'abandonnez pas, et quoique je sois dans un lieu où je cours moins de périls que dans celui où j'étois, ne laissez pas de me reprendre et de me représenter vivement mes devoirs. Je vous l'ai déjà dit, il me faut plus qu'à tout autre. Joignez vos leçons et vos prières à celles de nos saintes Mères et de M. l'abbé de la Trappe ; peut-être que Dieu nous exaucera tous ; je le désire ardemment et je l'espère. Rien ne me fait peur ; quelque étroit que soit le chemin, j'y passerai sans peine, pourvu que Dieu m'éclaire et me

continue ses bontés. Le corps n'est rien quand l'esprit est content. Aimons Dieu de tout notre cœur ; ce cœur ne seroit-il insensible que pour lui ? Que vous êtes heureux ! vous êtes dans l'état où il veut que vous soyez, c'est-à-dire détaché de vous-même. Demandez-lui pour moi la même grâce.

## LETTRE XVIII.

Ce 8 janvier 1676.

Ne puis-je obtenir de vous que vous me traitiez comme je le mérite? En vérité, vous n'y pensez pas; vous me parlez comme vous auriez fait à saint Paul à son retour du troisième ciel, et je suis la plus criminelle des créatures, pleine de foiblesses et d'infidélités, toute terrestre, et, malgré les grâces du Seigneur, rampante, parmi tant de personnes qui volent dans la voie étroite.

Ne m'épargnez pas, je vous prie; au nom de Dieu! point de ménagement. Usez de la sévérité qui convient à mon égard; je ne reprends point le pouvoir que je vous en

avois donné, et j'en ai plus besoin que jamais.

Je suis bien aise de voir, par les lettres que vous m'écrivez, que vous avancez dans le chemin du ciel. J'ai fort envie de vous imiter ; mais je ne suis point jalouse de vous voir plus avancé que moi. Il est juste que le maître précède le disciple ; trop heureuse encore de vous suivre de loin. Je prie Dieu de tout mon cœur de vous conserver ses grâces, et j'espère que vous voudrez bien continuer de m'en faire part. Vous voyez que l'homme se retrouve partout et n'oublie jamais ses intérêts ; mais qu'il est doux de les rapprocher quand c'est Dieu qui en est l'objet !

Prions, demandons sans cesse. Celui qui est tout-puissant est inépuisable dans la richesse de ses dons.

## LETTRE XIX[1].

Vous avez raison de vous plaindre de mon silence; j'aurois dû vous écrire plus tôt, mais j'en ai été empêchée par mille occupations, et l'obéissance remplit tellement les journées, qu'à peine peut-on prier Dieu; j'attends mon pardon de votre indulgence. C'est donc avec confiance que je commence ma réponse à la dernière lettre que j'ai reçue de vous.

Je vous sais si bon gré de craindre ma foiblesse sur les moindres choses, que je ne

1. Cette lettre et un certain nombre des suivantes ne portent pas de date. Nous avons généralement conservé l'ordre dans lequel elles ont été publiées pour la première fois par l'abbé Lequeux. (*Note de l'éditeur.*)

cesse de remercier Dieu de m'avoir donne un ami tel que vous, qui, comme un de ces anges qu'il a établis pour notre garde, soutiendra mes pas contre la pierre, et me sauvera de l'ennemi de mon salut.

J'ai eu un grand nombre de visites ; mais, grâce à Dieu, elles ne m'ont point troublée, et ma tranquillité, au lieu d'être ébranlée par tous les objets qui se sont présentés à mes yeux et même à mon souvenir, n'en est que plus affermie. Vous voyez que la miséricorde du Très-Haut ne se lasse point, et que, malgré mes infidélités, je ne cesse d'être comblée de grâces.

Si les personnes que j'ai vues pouvoient être touchées de Dieu en entrant dans cette sainte maison, quelle satisfaction et quelle joie j'en aurois ! Il n'y a point de pénitence que je ne fisse, si on vouloit me le permettre, à cette intention ; mais l'heure sans doute n'est pas venue ; je l'attends et la demande avec la plus vive instance. Quand je suis prévenue que j'aurai quelque visite

extraordinaire, je vais devant le Seigneur le prier de me garder, et du moment que je suis libre, je me presse d'aller le remercier de m'avoir préservée. Je suis si pleine de foiblesses et si gâtée par l'habitude, que, sans un secours tout particulier de Dieu, je ne résiste pas aux moindres choses. Mais tout est possible à celui que j'aime et je mets ma confiance en ses paroles, qui assurent que celui qui le cherchera bien le trouvera.

Je veille et dors en repos sans craindre l'apoplexie; je ne crains que le péché. Mais que dites-vous de la mort de ce pauvre M. de***? Grand Dieu! quelle mort! En vérité, ce sont là de terribles exemples; comment n'en est-on pas plus frappé? Au moins, profitons-en pour louer le Seigneur de nous avoir mis à portée de l'aimer éternellement. Peut-être touchons-nous bientôt à notre heure dernière. Employons le temps, et attendons la fin de notre pèlerinage en paix. Pour moi, j'envisage du même œil

la vie et la mort, et je pense qu'on est assez indifférent à l'égard des biens et des maux du monde, quand on sait qu'on n'espère pas en vain.

La Mère Agnès a été très-dangereusement malade; elle est maintenant hors de danger. Je crois que les prières de la Communauté ont de beaucoup aidé à sa guérison; j'en suis comblée de joie. Si vous étiez un peu plus près de nous, rien ne nous manqueroit; l'éloignement de ses amis est toujours si désagréable! Quand il plaira à Dieu, nous nous verrons; mais, en attendant, veillons et prions sans cesse pour éviter la tentation; recueillons en Dieu toutes nos pensées et tous nos désirs; échauffons nos cœurs du souvenir de ses bienfaits; demandons-lui qu'il les enflamme du feu de son amour, et ne nous éloignons jamais de sa divine présence, sans laquelle nous cessons de vivre en lui et lui en nous.

Mais il est temps de finir. Voilà cinq à six fois que je laisse la plume et que je la

reprends pour achever ma lettre; car une novice Carmélite, en très-bonne santé, n'a pas assez de temps de suite pour en écrire une si longue, sans lâcher prise. Adieu pour le coup, adieu.

## LETTRE XX.

Vous êtes trop indiscret pour un Directeur, et je suis presque fâchée contre vous. C'est à vous seul que je rends compte de mon intérieur, et point du tout au monde, qui n'est pas aisé à édifier et que j'ai trop scandalisé. J'espère, avec la grâce de Dieu, réparer par une longue pénitence les fautes dont il a été le témoin; mais, en attendant, ne faites plus voir mes lettres, je vous prie, et qu'elles ne soient qu'entre vous et moi.

Je ne mérite ni ne veux de louanges, et il sembleroit au public que je veux m'en attirer. Je crains surtout l'orgueil, et je le crains d'autant plus, que j'y suis plus sujette. Unissez-vous à moi pour le détruire; je vous donnerai des armes contre moi-même; j'ai tant de sujets de m'humilier! Faites-moi ressouvenir de mes crimes passés, et priez Dieu qu'il m'en inspire tant d'horreur, que je n'aie plus d'autre sentiment que la douleur de les avoir commis, et d'autres pensées que celles de les effacer par mes larmes. Demandez-lui cependant encore, pour consoler un peu mon âme, qu'il me soit permis de me laisser aller quelquefois au sentiment de ma vive reconnoissance et au plaisir que je trouve à l'aimer cent fois plus que moi-même. Je viens de voir mourir une de mes sœurs; quelle est heureuse! Elle a fini une très-sainte vie par une prompte et tranquille mort; puissions-nous voir ainsi finir la nôtre! Il n'y a rien de mieux à souhaiter dans le monde. Je

prie Dieu qu'il vous continue ses grâces, et qu'il me donne pour lui un amour sans bornes.

## LETTRE XXI.

Je ne puis que me féliciter que vous ayez repris, dans votre dernière lettre, l'autorité que je vous ai donnée sur moi depuis si long-temps; gardez-la jusqu'à la mort, j'y consens, et usez de mes lettres comme vous le jugerez à propos. Voyez-vous comme je suis docile? Je ne change pas facilement quand une fois j'ai donné ma confiance.

Pour vous obéir, j'ai parlé en termes assez forts, et même avec une liberté et une satisfaction qu'il faut sentir comme moi, pour être persuadé que je dis la vérité. Celui qui

me donne cette force peut faire la même grâce à tout le monde, et j'avois si peu sujet d'y compter, que cela doit faire espérer les plus grands pécheurs. Je les ai sans cesse en vue dans mes prières. Que je serois heureuse, si, par toutes les souffrances du corps et de l'esprit, je pouvois obtenir la conversion d'une âme! Je le demande à Dieu avec ardeur, et je vous avoue que je n'y pense jamais qu'avec transport. Je comprends, à l'heure qu'il est, cet endroit du grand Apôtre que je trouvois si incompréhensible quand il demande d'être anathème pour ses frères[1]. Je consens aussi à l'être; oui, mon Dieu, je vous en conjure, si c'est votre plus grande gloire. Je ne veux rien pour moi, et suis prête à me sacrifier pour fléchir votre colère; mais que puis-je, foible pénitente, qu'ajouter encore tous les jours à mes péchés, bien loin d'effacer ceux des

1. « *Optabam enim ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis.* » Ad Rom., IX, 3.

autres? Unissons nos prières; les vôtres donneront de la force aux miennes. Parlez à Dieu du fond du cœur; faites parler le sang de Jésus-Christ; implorons sa miséricorde. Prions, gémissons, pleurons ensemble, et désarmons sa justice. Je frémis quand je vois à quel point est montée la corruption; elle augmente tous les jours, et j'ai le cœur déchiré de voir les plus gens de bien se laisser entraîner au torrent. Le Seigneur nous a délivrés par sa miséricorde, et nous ne pouvons lui mieux marquer notre reconnoissance, qu'en le priant de faire la même grâce à ceux qui sont peut-être moins criminels que nous, et qui sont pourtant dans l'aveuglement.

Aimons avec transport ce que nous avons tant offensé, et prions avec compassion pour ce que nous avons tant aimé. Donnons notre cœur sans aucune réserve à celui qui devroit le remplir uniquement, quoique indigne de la pureté de ses regards, après avoir été si souillé.

## LETTRE XXII.

Que vous me faites plaisir de m'apprendre l'état paisible et tranquille dont vous jouissez! L'amitié me le fait partager avec vous comme s'il me regardoit moi-même. Remerciez le Seigneur de cette heureuse abondance de biens qu'il vous dispense, et craignez moins de les perdre, par rapport à la joie que vous en ressentez, qu'à l'amour[1] de Dieu qu'ils excitent dans votre cœur. Pour moi, j'éprouve combien il est salutaire de s'abandonner entièrement à lui, et je ne me trompois pas de vous dire que cela seul

1. Au lieu de « que par rapport à l'amour. » (*Note de l'éditeur.*)

pouvoit me satisfaire. Plus j'avance, et plus je connois que sa miséricorde et sa bonte sont sans bornes.

La cour s'est rapprochée, et je loue Dieu de m'en être éloignée pour jamais. J'entends parler de mille plaisirs, et je ne puis compter que ceux qui se goûtent dans la maison du Seigneur et aux pieds de ses autels. Quand je ne souffre point, je suis tranquille, et quand je souffre, je suis ravie. C'est un état bien heureux sans doute pour ce monde et pour l'autre. Vous savez que je prenois autrefois les choses bien différemment; personne n'en peut mieux juger que vous, puisque je ne vous cachois rien depuis quelques années. Mais, admirez avec moi la bonté de Dieu, comme il reçoit les pécheurs à la pénitence, comme il les engage, par la douceur de ses bienfaits, à mériter toujours de nouvelles grâces. Les yeux fermés, laissons-nous conduire; nous tendons tous au même bonheur, et nous y avons tous les mêmes droits. Les cœurs durs et les cœurs

tendres peuvent être embrasés des mêmes flammes et aspirer au même objet. Je n'en veux pas savoir davantage, et cela suffit pour me rendre heureuse autant que je puis l'être sur la terre; reposons-nous du reste sur sa miséricorde. Jouissez de votre solitude, en bénissant le Dieu de paix qui vous l'a procurée, et si vous êtes contraint d'en sortir, ne perdez pas du moins cette tranquillité délicieuse que Dieu donne à ses amis, et qu'on cherche en vain dans les plaisirs du monde. On ne peut être véritablement heureux qu'en remplissant ses devoirs, et le premier de tous est de nous conformer à la vie de Jésus-Christ, qui est notre chef et notre modèle. Ce n'est point par un vain intérêt que nous agissons, ni pour une gloire passagère. Nous savons ce qui nous est promis; pour un peu de peine, une affluence de biens et d'honneurs immortels; pour un temps, une éternité.

Nous sommes bien convaincus l'un et l'autre, par la grâce du Seigneur, des gran-

des vérités de la religion ; il nous a inspirés de la pratiquer ; demandons-lui la persévérance.

Quand il vous plaira de recevoir de mes lettres, vous n'avez qu'à me le mander, et je me flatte qu'on me permettra bien volontiers de vous satisfaire.

## LETTRE XXIII.

Quoique notre commerce se soit un peu ralenti depuis quelque temps, je suis persuadée que nous n'en sommes pas moins amis. La charité de Jésus-Christ qui nous unit, n'est pas sujette à mille soins extérieurs, comme les amitiés ordinaires, et je ne doute point que vous ne pensiez quelquefois, devant le Seigneur, à une misérable Carmélite

qui, de tout son cœur, le bénit et le loue des miséricordes qu'il vous fait. Je vous assure que je sens la joie la plus parfaite de l'état tranquille de votre âme; c'est un effet si sensible de la grâce du Tout-Puissant, surtout eu égard à la vivacité de votre naturel, que vous ne sauriez assez estimer votre bonheur. Pour moi, qui éprouve un sort semblable, toute criminelle que je suis, j'en connois mieux le prix qu'un autre. Je suis si pénétrée des bienfaits de Dieu, que je ne puis rien lui dire, à force de reconnoissance et d'amour. Mais comment pouvoir, en effet, reconnoître tant de faveurs? S'humilier, se soumettre en tout à sa volonté sainte, et l'aimer plus que nous-mêmes : voilà quel doit être le fruit de notre reconnoissance. Sûrs qu'il ne nous abandonnera pas si nous lui sommes fidèles, nous devons avancer avec joie et confiance dans la voie de la pénitence. Jésus-Christ nous en a marqué la route de son propre sang. Ce n'est qu'en marchant sur ses traces, que nous pourrons parvenir

au bonheur suprême de le posséder, de voir face à face ce Dieu puissant, cet être des êtres, dont tout est émané, dans lequel tout se confond et se réunit, ce Dieu de bonté et de miséricorde qui fait dans cette vie notre consolation, et qui nous comblera dans l'autre d'une félicité sans bornes.

Que de douceurs je trouve à l'aimer et à le servir! Ce n'est pas uniquement pour être heureuse, mais pour être heureuse avec lui.

## LETTRE XXIV.

Plût à Dieu être auprès de la croix, dans l'état où vous jugez que j'y suis ! J'accepte très-volontiers le rendez-vous que vous m'y donnez, et vous promets de vous rendre un compte fidèle des grâces que je tâcherai d'obtenir, ou plutôt de celles qu'il plaira au Tout-Puissant de m'accorder. Je veux être détachée absolument de tout ce qui n'est pas lui, et je veux l'être de manière que je sois toute à lui. J'ai entendu sa voix dans le désert; mais hélas ! que jusqu'ici j'y ai mal répondu ! Je l'ai même entendue de Babylone, qui me disoit : « *Tout n'est rien, tout passe, hors ma parole, qui est esprit et*

*vie*[1]. » Dans le désert, cette divine voix me crie à tous momens : « *Soyez parfaite, comme votre Père céleste est parfait; soyez sainte, comme votre Père céleste est saint*[2]. » Et, pour m'encourager, j'entends ensuite : « *Quiconque sera victorieux, je le ferai asseoir avec moi sur mon trône, comme, ayant été moi-même victorieux, je me suis assis avec mon Père sur son trône*[3]. » Voilà de grandes choses, et je suis au-dessous du néant. Cependant, la foi la plus vive me pénètre et m'enflamme; l'espérance me ravit hors de moi-même, et je désire être toute consumée du feu de la charité; mais il faut penser à expier ses crimes par la douleur, avant de

1. « *Cœlum et terra transibunt; verba autem mea non transibunt.* » Luc., XXI, 33.— « *Verba quæ ego locutus sum vobis, spiritus et vita sunt.* » Joan., VI, 64.

2. « *Estote ergo vos perfecti sicut et pater vester cælestis perfectus est.* » Matth., V, 48. — « *Sancti estote quia ego sanctus sum.* » Lev., XI, 44.

3. « *Qui vicerit, dabo ei sedere mecum in throno meo, sicut et ego vici, et sedi cum Patre meo in throno ejus.* » Apoc., III, 21.

songer à jouir des douceurs ineffables de l'amour de Dieu. Faisons pénitence avec David, si nous voulons chanter un jour avec lui les miséricordes du Seigneur.

## LETTRE XXV.

Je prie l'Esprit saint, qui remplit votre cœur, de m'inspirer quelque chose qui vous édifie.

Vous me reprochez de ne faire aucune part à mes amis des grâces que je reçois de la bonté du Tout-Puissant; ce seroit une ingratitude horrible, et je crois, comme vous, que je suis obligée de chanter a toute la terre les biens que le Seigneur fait à mon âme. Mais aussi avec quel plaisir je les publie! Quelquefois je crains de négliger l'intérieur, en me répandant trop

au dehors ; cependant, je ne laisse pas de m'abandonner au plaisir d'exalter la bonté du maître que je sers. Je suis ravie de vous voir dans les mêmes dispositions, et quoique vous vous plaigniez de la dureté de votre cœur, je découvre pourtant, au milieu de vos plaintes, de ces traits qui expriment si bien la joie d'une âme qui se remplit de plus en plus de l'amour de Dieu.

A l'égard de ce partage que vous vous reprochez dans vos actions, ah, monsieur ! je vous réponds que ce n'est que l'extérieur qui est partagé ; le cœur est tout à Dieu. La paix dont vous jouissez ne suffit-elle pas pour vous tranquilliser sur l'avenir ? Dieu veut nous sauver tous, et nous en procure les moyens dans tous les états. Nous autres, foibles créatures, nous cherchons les solitudes ; mais, en même temps, nous connoissons que ceux à qui la force est donnée pour combattre dans le monde, ont une belle couronne à espérer. Vous êtes de ce nombre, et ce sera sans jalousie que je

vous verrai dans le ciel, bien élevé au-dessus de moi. Pourvu que Dieu soit glorifié, je ne me soucie point comment sa sainte volonté soit faite. Je m'y abandonne plus que jamais, et je suis dans une si grande tranquillité sur tout ce qui peut m'arriver, que je regarde la santé, la maladie, le repos, le travail, la joie et les peines, d'un même visage; je ferme les yeux, et me laisse conduire à l'obéissance. Voilà, en peu de mots, ce que je sens; mais, après cela, je suis obligée de vous avouer que je me trouve remplie de plus d'imperfections que je n'étois il y a deux ans; c'est la pure vérité. Priez Dieu que je sois plus fidèle; les grâces ne me manquent pas; mais j'y manque plus que jamais.

## LETTRE XXVI.

Comment pourrois-je mieux commencer ma lettre qu'en vous rapportant les premières paroles que notre Mère nous a adressées ce matin en communauté? « Que Jésus crucifié soit toute votre confiance; ne désirez et ne cherchez que lui. *Si quelqu'un veut venir après moi*, dit-il, *qu'il prenne sa croix, et qu'il me suive*[1]. » Ah! quand c'est un Dieu plein de douceur et de bonté qui nous appelle, qui peut encore nous arrêter? Il est notre force et notre appui; et content de notre zèle et de notre amour, il rachète nos peines par tant de faveurs et de bien-

1. « *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum et tollet crucem suam, et sequatur me.* » Matth., xvi, 24.

faits, que nous ne ressentons que le plaisir et la joie de servir un tel maître. En vérité, lorsque j'envisage cette abondance de grâces dont il me comble, je tremble de n'agir que par intérêt. O mon Dieu! préservez-moi de cette bassesse; faites que nous vous aimions uniquement pour vous-même, et que nous n'ayons d'autre crainte que celle de vous offenser. Vous êtes terrible dans vos justices; mais vous êtes plus aimable encore que vous n'êtes terrible. Oui, mon Dieu, quand vous m'accableriez, je ne vous en aimerois pas moins. C'est un sentiment que vous et moi, monsieur, devons avoir profondément gravé dans le cœur. Mais je ne songe pas que je parle à un homme tout plein de zèle et d'amour, et que je ne suis que foiblesse et langueur. Ce n'est pas que j'ose m'en plaindre; je suis contente de tout ce qui plaît à Dieu; la moindre de ses grâces est encore trop pour moi. Je veux m'abandonner, pour le présent et

l'avenir, à tout ce qui glorifiera le plus mon Dieu ; je suis à lui par la création et la rédemption, mais plus encore par la volonté. Je ne lui demande que la persévérance à l'aimer.

## LETTRE XXVII.

Notre Mère nous a dit l'état présent de vos affaires, et il n'étoit pas besoin de nous le dire pour nous obliger à prier pour vous. Nous le faisons très-soigneusement. Que ne le puis-je faire avec plus d'ardeur? Mais Dieu veut que je sois quelquefois dans la sécheresse et dans l'abattement. Que son saint nom en soit glorifié! J'ai remis mon sort entre ses mains pour l'éternité ; revenons au temporel pour un moment.

Je souhaite de tout mon cœur que tout vous réussisse comme vous l'espérez, et qu'il plaise au Seigneur que nous puissions bientôt vous revoir. Quant à la commission que vous me donnez, je ne puis l'exécuter que je ne sache de M. de Valentiné[1] la somme qu'il a aux mains. Il est encore à la Trappe, ou en chemin. A son retour, je tâcherai de faire ce que vous désirez, et pour cela j'emprunterai le secours de quelque Carmélite prudente et habile; car, pour ne pas nous flatter, ni vous ni moi ne sommes guère entendus en matière d'intérêt. Pardonnez si je vous compare à une personne dont la réputation étoit si mal établie sur cet article et sur bien d'autres; mais vous pouvez toujours compter qu'on fera de son mieux

1. Toutes les éditions précédentes disent *M. de Valentine*. Nous croyons que c'est une erreur et qu'il s'agit de Louis Bernin de Valentiné, marquis d'Ussé, contrôleur général de la maison du roi. (*État de la France*, 1677, t. I, p. 55). Voir, plus loin, la note de la lettre XXIX.

pour ne pas vous faire languir. Je remets au premier jour à vous écrire plus au long. Je suis dans des dispositions pitoyables; vous n'auriez aujourd'hui que des plaintes et des gémissemens, et ce seroit abuser de la bonté de votre cœur. Adieu, je vous donne le bonjour.

## LETTRE XXVIII.

Je suis toute disposée à vous obéir, malgré la résolution contraire que j'en avois prise. Il faut savoir plier sa volonté à celle des autres, et se détacher de son propre sens, et je crois que cela coûte peu à la nature, quand le cœur ne veut plus être attaché qu'à Dieu. Il a tout fait pour moi; que ne dois-je pas sacrifier pour lui? En combien de manières sa puissante misé-

ricorde n'a-t-elle pas éclaté sur moi? et quel usage, encore, ai-je fait de ses dons? Un autre plus fidèle brûleroit avec les Séraphins, et approcheroit de la science des Chérubins; et moi, je rampe sur la terre, je languis dans la tiédeur et dans les ténèbres. Humilions-nous, mais ne nous laissons point abattre. La bonté de Dieu ne seroit pas si miraculeuse à mon égard si j'avois quelque mérite, et il faut dire, dans le même sens que l'Apôtre : « *Je me glorifie dans mes infirmités* [1]. »

Vous me félicitez d'aimer le Seigneur. Je vous avoue que je me laisse aller quelquefois à le croire; et si j'osois, dans ces momens-là, je lui dirois ces grandes paroles de saint Augustin : « *Oui, mon Dieu, je suis sûre que je vous aime.* » Mais souvent, l'instant d'après, je vois le contraire dans les plus petites occasions. Quelle misère profonde! Qui me délivrera de ce corps

1. « *Gloriabor in infirmitatibus meis.* » 2 Cor., XII, 9.

de mort dont la pesanteur m'accable[1]? Ce sera mon Seigneur et mon Dieu, puisque j'ai une si forte espérance en lui que rien ne l'affoiblit et que tout l'augmente.

Espérer et croire, ce sont deux grandes vertus. Mais qui n'a point la charité, n'a rien; il est comme une plante stérile que le soleil n'éclaire point. Quand je dis avec saint Paul : « *Qui me séparera de la charité de Jésus-Christ*[2]? » je me réponds dans le moment : « Rien, rien au monde, ni dans le ciel, ni sur la terre. » Et quand il me semble que je le dis de toute la plénitude de mon cœur, je sens quelques mouvemens de joie : mais, hélas! d'un autre côté, que de sujets de m'affliger et de m'humilier à tous momens!

Voici le jour qui approche, auquel le Saint-Esprit doit se communiquer à nous. Il vient tout rayonnant des feux de la cha-

1. « *Quis me liberabit de corpore mortis hujus?* » Ad Rom., VII, 24.

2. « *Quis ergo nos separabit a charitate Christi?* » Ad Rom., VIII, 35.

rité divine ; préparons-nous à le recevoir, courons au-devant de lui, ouvrons-lui la porte de nos cœurs, et qu'ils soient comme autant de sanctuaires vivants, consacrés à sa Divinité. Si nous sommes ressuscités avec Jésus-Christ, cherchons ce qui est dans le ciel, où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu son père, et n'ayons d'affection que pour les choses du ciel. Mon âme glorifie le Seigneur, et mon esprit s'est élevé jusqu'à lui, parce qu'il a daigné s'abaisser jusqu'à moi.

*P. S.* Nous ferons vos commissions le plus promptement que nous pourrons. Je sais le plaisir que fait la diligence, quand nous avons envie de quelque chose.

## LETTRE XXIX.

Si j'étois plus humble, je vous laisserois croire que c'est par négligence que je suis encore à m'acquitter de votre commission ; mais je ne puis vous cacher l'impossibilité où je suis de rien résoudre sans savoir ce que M. de Valentiné a pour vous aux mains, et sans avoir un ordre pour le retirer. Madame de Valentiné ne sait rien du tout de cette affaire ; elle doit en écrire à son mari. Instruisez-moi du fait ; ordonnez, et vous serez obéi. On dit que vous êtes fort satisfait de la vente de votre charge[1]. Madame de Valen-

1. Le maréchal de Bellefonds figure, dans l'*État de la France pour* 1676 (t. I, p. 35), comme premier

tiné m'a conté le détail de la négociation, et il me paroît que vous devez remercier Dieu de la manière dont tout s'est passé. Il faut croire que vos amis ont fait de leur mieux. Pour moi, qui suis la moins capable, et peut-être la plus zélée, je continuerai toujours à vous donner des marques de mon sincère attachement. J'ai tant d'envie de vous voir et de vous entretenir, que je suis prête à prendre l'envie que j'en ai pour le pressentiment. Je ne puis plus vous écrire comme j'ai fait par le passé ; mais je sens bien que, dans la conversation, je ne manquerois pas de choses à vous dire.

maître d'hôtel du roi, charge qui lui rapportait 3000 livres. Il fut remplacé, l'année suivante, par M. Sanguin (*État de la France pour* 1677, t. I, p. 35). M. de Valentiné était, nous l'avons dit plus haut, contrôleur général de la maison du roi. Sa liaison et celle de sa femme avec le maréchal de Bellefonds et la duchesse de La Vallière s'expliquent donc tout naturellement. Le maréchal de Bellefonds obtint, en 1680, le brevet de premier écuyer de Madame la Dauphine.

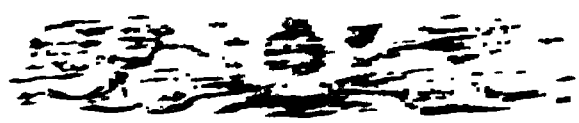

## [illegible]

[illegible] à la gloire du Seigneur [illegible] qui se [illegible] [illegible] respire et que [illegible] borne ni par la grandeur du [illegible] ni par les temps. Nous l'[illegible] [illegible] d'une manière admirable : il nous [illegible] sur nos propres misères, pour nous faire mieux connaître sa grandeur et sa toute-puissance. Heureuse l'âme qui est toute pénétrée du désir de marcher sous [illegible] du Seigneur ! Plus on approfondit le néant de la créature, plus on admire les trésors de sa sagesse. Que son joug est doux à porter ! Mais à qui daigne-t-il inspirer ces pensées ? à vous et à moi. Déchirons le voile qui nous cache à nous-mêmes, et nous

nous envisager tels que nous sommes. Pardonnez la comparaison ; je sais que mes crimes surpassent de beaucoup les vôtres ; mais tout ce qui offense Dieu n'est-il pas criminel ? Jetons les yeux un moment sur la vie du monde ; qu'y verrons-nous qu'un enchaînement déplorable d'erreurs, de folies et de désordres, qui conduit jusqu'à l'oubli du Créateur ?

Béni soit à jamais le Pasteur éternel qui est venu chercher ses brebis dans un pays si éloigné des pâturages fertiles où il les veut conduire ! Hâtons-nous, avançons ; je vois briller l'étoile du salut ; l'ange du Seigneur m'accompagne, son esprit me guide, son amour me transporte, je ne tiens plus à la terre ; il me semble que la vertu du Tout-Puissant m'enlève. Mais que dis-je, malheureuse ? Hélas ! à peine j'ai fait un pas, que je retombe accablée sous la chaîne du péché. Et vous croyez marcher trop lentement ! Vous me faites trembler.

Si je voulois vous rendre compte de l'état

où je suis, je ne pourrois vous dire autre chose de moi que ce que vous me mandez de vous-même. Ces distractions continuelles que vous éprouvez, et ces attraits qui vous ramènent sans cesse à la présence de Dieu, sont deux dispositions qui paroissent bien opposées ; mais qui peut nous dire en quel temps nous sommes plus agréables à Dieu ? Que savons-nous si le premier état n'est point une pénitence qui nous est imposée pour satisfaire à toutes nos dissipations passées ? Vous avez laissé là, pour plaire à Dieu, tout ce qui peut flatter l'esprit et les sens ; mais prenez garde que l'envie que vous avez d'abandonner les occupations où votre état vous engage, ne vienne d'une source moins pure, et que ce ne soit pour l'amour de vous-même. Il est bien aisé de quitter de pareils soins, quand on en a abandonné tant d'autres qui sont si sensibles. Quelquefois ce que nous croyons nous être le plus utile, est ce qui nous nuit davantage. Aveugles que nous sommes, est-ce à nous de vouloir

pénétrer les desseins de la divine Providence? O abîmes de richesses ! ô profondeur de sagesse et de science ! Que vos jugemens, ô mon Dieu ! sont incompréhensibles ! Laissons-nous conduire sans vouloir choisir le chemin. Abandonnons à Dieu le soin de nos intérêts et ne pensons qu'à l'aimer. S'il demande beaucoup de nous, le Seigneur est magnifique dans ses dons; c'est pour nous le rendre au centuple. Aimons, aimons Dieu de toute notre âme et ne nous mettons point en peine du reste. Avec ces sentimens, tout nous paroîtra facile; nous recevrons avec la même joie la sécheresse et l'abondance, le repos et le travail. Dans quelque état que nous soyons, présentons-nous avec une humble confiance. Tout est grand devant Dieu, quand la charité conduit. Marchons avec courage; si le Seigneur est pour nous, qu'avons-nous à redouter?

## LETTRE XXXI.

Monsieur le marquis de Bellefonds[1] nous a demandé une lettre pour vous de si bonne grâce et avec tant d'envie de l'obtenir, que, sans vouloir mal à l'un et à l'autre, il n'étoit pas possible de la lui refuser.

Si vous pouviez voir à quel point je désire votre perfection et comme je me réjouis des grâces que vous recevez, vous m'en aimeriez sûrement davantage. Je souhaite votre sanctification comme la mienne propre; et cela me fait prendre des

1. Louis-Christophe Gigault, fils du maréchal, mort, en 1692, colonel du régiment Royal-Comtois, de blessures qu'il avait reçues au combat de Steinkerque.

libertés, en vous écrivant, qui ne conviennent point à une humble pénitente qui n'a ni vertus ni lumières. Que dis-je de lumières? je vois cependant, hélas! trop clairement, que le vice tient encore une place que la vertu devroit seule occuper; mais je n'en suis pas moins sensible au plaisir d'apprendre qu'en vous faisant pratiquer sa loi, le Seigneur vous en fait goûter les douceurs. Si je l'aimois comme je le dois, si son amour régnoit souverainement dans mon cœur, il absorberoit toute autre pensée : je ne verrois, je ne sentirois, je ne respirerois plus que mon Dieu. Mais quoi? je serois trop heureuse sur la terre; et ce bonheur n'est réservé qu'à ceux qu'il a délivrés des misères de cette vie, et qu'il appelle à lui pour couronner en eux le mérite de ses dons. Eh! qui suis-je, moi, et qu'ai-je fait encore pour oser aspirer à voir si promptement la fin de mes maux? Je ne puis arriver à Dieu, après l'avoir tant offensé, que par la plus rigoureuse pénitence.

C'est pourquoi je le prie de me remettre sans cesse mon péché devant les yeux, comme l'objet le plus capable de m'humilier et de me confondre ; et cependant, que j'éprouve de consolations dans mes peines, et que je sens de douceurs et de plaisir à l'aimer !

## LETTRE XXXII.

La maladie de notre Mère continue toujours ; elle est au sept de sa fièvre. Elle a trois à quatre redoublemens tous les jours ; enfin, nous ne savons plus où nous en sommes. Cependant, le médecin nous fait espérer, et, de plus, je sais qu'il faut espérer contre l'espérance. Je suis vivement touchée de son état, et vous pouvez croire que ma sœur Anne-Marie a besoin de toute sa vertu pour

n'en être pas accablée. Elle vous a écrit il y a deux ou trois jours, et me charge de vous assurer qu'elle n'auroit pas manqué de vous donner exactement des nouvelles de la situation de notre Mère, si nous ne l'avions pas fait. Je crois que vous en êtes dans une grande inquiétude; je ne saurois vous en blâmer, car c'est une fille admirable, et, en vérité, sa grande vertu est digne du Ciel; mais la terre en a encore besoin pour nous sanctifier. Ne vous effrayez pourtant pas; elle-même croit en revenir. Espérons en Dieu et prions pour elle.

## LETTRE XXXIII.

Grâce à Dieu, notre Mère se porte un peu mieux. Sa fièvre est toujours continue; mais elle est bien diminuée, et il n'y a plus aucun accident à craindre. C'est une nouvelle sans doute fort agréable pour vous, et nous avons cru ne pouvoir trop tôt vous la donner. Nous aurions trop perdu; c'est une fille d'une sainteté et d'une vertu si extraordinaires, que, pour la gloire du Seigneur, l'on doit souhaiter que ce soit sa volonté de la laisser encore pour perfectionner les autres. Je vous avoue que, dans cette occasion, j'ai senti ce naturel tendre que vous me connoissez; mais je n'en suis point en peine; je le remets entre les mains du Tout-Puissant,

pour me l'ôter s'il lui déplaît, ou bien pour m'en faire faire l'usage qui lui sera le plus agréable ; je dois cependant me craindre et veiller fidèlement sur moi. Au reste, tranquillisez-vous; nous continuerons à vous informer de l'état de notre Mère, et nous unirons nos prières aux vôtres.

## LETTRE XXXIV.

Ce 12 septembre 1676[1].

Enfin, le Seigneur, par sa bonté, nous a rendu notre Mère; elle est allée à la messe le jour de la nativité de la très-sainte Vierge. Si nous

1. Cette lettre porte, dans l'édition de l'abbé Lequeux, la date du 12 septembre 1677. Cependant, on voit qu'elle doit être de l'année 1676, soit par

avons senti vivement le désagrément de son état, nous devons sentir plus vivement encore la grâce que Dieu nous a faite, et la reconnoître de toute l'abondance de notre cœur.

Ma sœur Anne-Marie de Jésus entre demain en retraite : elle vous demande un peu de part dans vos prières, et vous promet de n'en être point ingrate, c'est-à-dire qu'elle veut se servir de vous pour vous être utile à vous-même, et vous mériter de nouvelles faveurs.

Nous souhaitons que vous soyez bientôt quitte de votre rhume ; vous en aurez la tête plus libre pour vous occuper de Dieu, et la main aussi pour nous donner de vos nouvelles. Nous l'attendons de votre charité ; et si le Seigneur nous accorde quelque grâce, nous la partagerons avec vous par zèle et par reconnoissance.

l'ordre qu'elle occupe dans un volume, soit par ce qui est dit de la même Agnès dans la lettre suivante.

*Note de l'éditeur*

## LETTRE XXXV.

Ce 12 février 1677.

Vous avez dû voir par tout ce que je vous ai mandé, pendant la maladie de notre Mère, que je n'étois pas si fortement attachée à la spéculation que je ne me sentisse encore un cœur sensible dans les occasions.

Je vous avouerai que j'ai éprouvé des mouvemens de crainte et de tendresse si pressans que j'en étois toute troublée. J'ai tâché de connoître d'où venoient ces sentimens, et j'ai cru qu'il n'y avoit que la nature qui craignoit de perdre une personne si accomplie. Cependant, la grâce m'a toujours dit : « Dieu est ta consolation ; mets en lui ton unique espoir ; tout le reste n'est

ien. » Vous seul me suffisez donc, ô mon Dieu! dans le temps et dans l'éternité. Je renonce à toutes les consolations du monde et je ne connois plus, dans cette vie, d'autre peine que la crainte de l'offenser. Ce n'est pas que je n'aie continuellement à gémir d'une foule de foiblesses et de misères, qui renaissent comme de mauvaises plantes à mesure que je les détruis; mais puisqu'elles sont en moi, je loue la bonté divine de ce que je les vois. Cela me donne lieu de m'humilier à tous momens sous la main du Seigneur; et c'est en m'humiliant devant lui, que je m'élève au-dessus de ma foiblesse et que je recouvre de nouvelles forces. Je parle à Dieu dans le silence de mon cœur ; je l'appelle, et il vient à mon secours ; il me parle, et ses paroles sont des paroles de douceur et de vie, qui consolent mon âme et qui la remplissent de confiance et d'amour.

J'éprouve à présent ce que vous m'avez tant de fois répété, que plus on s'attachoit à

Dieu, et plus on trouvoit de plaisir à l'aimer. Mais, vous l'avez éprouvé vous-même, avec des dispositions plus heureuses, vous avez commencé bien avant moi, et vous touchez au point de la perfection, tandis que je ne puis que la désirer. Vous faites maintenant tout naturellement pour Dieu, ce que je ne puis faire pour moi-même, sans le secours continuel de la grâce. Demandons-la humblement au Seigneur, et vivons autant dans la défiance de nous-mêmes, que dans l'attente de ses bontés.

## LETTRE XXXVI.

*Il est bon*, dit le Prophète, *de mettre sa confiance en Dieu plutôt que dans l'homme*[1]. » Vous éprouvez la vérité de ces paroles, puisque vous êtes en paix dans un état qui, selon les apparences, devroit beaucoup vous ennuyer. Heureux l'homme véritablement soumis à Dieu, ou, du moins, heureux celui qui s'y soumet de toute sa puissance! Il reçoit, dès cette vie, la récompense que le Seigneur promet à ceux qui lui sont fidèles : c'est cette paix que le monde ne peut donner, puisqu'il ne la connoît pas : cette paix

1. « *Bonum est confidere in Domino quam confidere in homine.* » Psalm. CXVII, 8.

plus désirable que tous les plaisirs de la terre, et qui est un avant-goût de ceux de l'éternité.

O divine charité ! descendez sur nous, embrasez nos cœurs, enlevez-nous de ce lieu d'exil, et nous rendez à notre véritable patrie. Que j'ai d'impatience d'y arriver! Cependant, que la volonté du Seigneur soit faite. Je ne refuse point le travail ; ce n'est pas à moi de le craindre, puisque je viens de sentir si pleinement la grâce et la puissance du Seigneur sur la foiblesse de sa créature. Mon frère est mort très-promptement, et dans un âge où l'on espère de vivre longtemps[1]. Que vous dirai-je là-dessus des bontés du Seigneur? Dans le moment où la nature se montroit très-vive, je me suis sentie, par sa

1. D'après la *Gazette de France* du 17 octobre 1676, Jean-François de La Baume Le Blanc, marquis de La Vallière, gouverneur et lieutenant général en Bourbonnais, frère de la duchesse de La Vallière, mourut à Paris, dans la nuit du 13 au 14 octobre 1676. Il était né en 1642.

miséricorde, prête à lui sacrifier, de ma propre main, ce que j'ai de plus cher au monde. Je sens qu'on peut tout par sa grâce. Eh bien ! puisque Dieu permet que rien ne soit détruit en moi, pour me tenir dans la crainte de moi-même et pour augmenter mon espérance, acceptons avec joie tout ce qui vient de Dieu, comme autant de gages qu'il nous donne de notre salut.

Nous avons une de nos sœurs qui se meurt du poumon (son nom est Anne de Jésus). Vous l'avez vue à feu Madame [1]. Rien n'est plus admirable ni plus consolant que de voir la paix dont elle jouit dans de très-grandes souffrances. Elle a vécu six ans et demi d'une vie toute pleine de croix, et elle n'en a jamais assez à son gré ; elle voit venir la mort tranquillement, et compte pour rien tout ce qu'elle a souffert. L'on peut dire d'elle avec justice, que devant

1. Madame Henriette d'Angleterre, dont la duchesse de La Vallière avait été elle-même fille d'honneur.

Dieu, la mort de ses saints est précieuse. Je n'ai pas le temps de m'étendre davantage; mais pour finir dans le même sens que j'ai commencé, concluons qu'il est bien plus sûr de mettre son espoir en Dieu que dans les Princes de la terre.

## LETTRE XXXVII.

Ce 4 mars 1677.

Vous avez fait une épreuve sur la mort, qui me fortifie dans la pensée où j'étois, qu'il y a toujours quelque chose en nous qui tremble à son aspect. Et cependant, pénétrée du plus ardent désir de voir détruire ce corps de péché, mon cœur est prêt à crier à tous momens : *Seigneur*, *Seigneur*, *tirez-moi pour jamais de cette prison ob-*

*scure*[1], *où je ne fais que des œuvres dignes de votre haine.* Mais, dans la crainte que l'amour-propre n'ait autant de part à ces désirs que la charité, je dis à l'instant : *Seigneur, mon sort est dans vos mains, je m'abandonne absolument à vous*[2].

Nos vues sont si bornées, nous sommes si foibles, que tout nous arrête. Laissons donc à Dieu le soin de nous aplanir les voies par lesquelles il veut nous conduire. Nous n'avons, à proprement parler, rien à faire; nous n'avons qu'à détruire ce qui s'oppose en nous à ses desseins. Réprimons nos passions; abaissons, mortifions cet esprit d'amour-propre qui veut toujours régner. Si le vieil homme parle encore, il faut l'enchaîner d'un triple lien qui ne puisse se

1. *Educ de custodia animam meam....* Psalm. CXLI, 8.

2. *Ego autem in te speravi, Domine. Dixi : Deus meus es tu : in manibus tuis sortes meæ.* Psalm. XXX, 15.

rompre et opposer à son orgueilleuse volonté l'humilité, la patience et la charité.

Dans quelque état que nous soyons, nous pouvons également travailler à notre sanctification. Ce n'est ni la santé, ni la maladie, ni la tristesse, ni la joie, qui peuvent nous rendre agréables à Dieu ; c'est l'usage que nous en faisons. Quand notre corps seroit, comme celui de Job, couvert de plaies et gisant dans la poussière, Dieu sait proportionner les châtimens au crime, et le courage à la foiblesse. Disons-lui, dans l'abondance de nos larmes : *Seigneur, délivrez-moi*[1]; ou, dans les transports de notre amour : *Seigneur, mettez-moi près de vous, et, quelque puissant que soit l'ennemi qui m'attaque, je suis prêt à combattre*[2].

Notre âme est-elle comme affaissée sous

1. *O Domine, libera animam meam.* Psalm. CXIV, 4.

2. *Libera me Domine, et pone me juxta te, et cujusvis manus pugnet contra me.* JOB, XVII, 3.

le poids des souffrances et presque réduite au désespoir, transportons-nous au jardin des Olives; suivons-y Jésus-Christ, traîné ignominieusement, le corps percé, déchiré, tout sanglant, et, par cette foiblesse si douloureuse du Fils de Dieu, nous recouvrerons de nouvelles forces. Mais si l'ennemi nous attaque de nouveau, où irons-nous? A la Croix, où cet Homme-Dieu, attaché par le péché des hommes et délaissé de sa propre puissance, nous mérite des grâces contre lesquelles tout l'enfer ne peut rien. O Croix de mon Sauveur, adorable Croix! je t'embrasse, je m'attache à toi tout entière pour lui être unie à jamais! O Croix triomphante! ô jour de miséricorde! le règne du péché est aboli, le temps de grâce est arrivé, et la nature est réparée. Nous étions assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort; la lumière a percé l'abîme, et nous voyons le jour du Seigneur. Je vois sa Croix, comme un trophée de victoire, s'élever jusqu'aux nues; je le vois lui-même assis à la droite

de Dieu son Père, tout rayonnant de gloire et de lumière. Qui me donnera des ailes pour voler jusqu'à lui ? Mais toute notre force ici-bas est dans la Croix de Jésus-Christ. Arborons ce glorieux étendard ; entrons dans la voie. J'y cours, le souffle de Dieu m'emporte ; je l'ai parcourue ; je touche au but. Jérusalem, ouvre tes portes ; portes éternelles, ouvrez-vous ; et vous, ministres du Très-Haut, présentez-moi devant son trône : que je l'adore, que je le contemple, que je m'absorbe en lui, et qu'enivrée des délices de ses Saints, je ne cesse de chanter avec eux, dans l'éternité, ses louanges et ses miséricordes.

Je vous avouerai qu'il est des momens où la grâce agit si puissamment en moi, que je suis comme transportée hors de moi-même, que je ne me connois plus. Faut-il que mon esprit soit enfermé dans un corps si fragile et si plein d'imperfections ? Tout ce que je pouvois espérer du Seigneur, c'est qu'il me fît miséricorde ; et je suis comblée

de ses grâces! Je devois gémir toute ma vie sous la main du Tout-Puissant, et il ne l'étend sur moi que pour réjouir mon âme par ses bienfaits! Mais que notre pensée est prompte et facile à se laisser séduire! Je puis prendre pour transport de reconnoissance et d'amour ce qui, peut-être, est l'effet de la présomption et d'une complaisance criminelle. J'ai donc à remercier Dieu de tous les états par lesquels il me fait passer, et je ne dois pas moins le glorifier lorsqu'il abaisse mon âme sur sa propre foiblesse, pour me tenir dans le respect et dans le silence, que lorsqu'il l'élève et la fait triompher. Adieu ; continuez-moi toujours vos bontés, et pensez que je ne reçois aucune grâce à laquelle vous n'ayez part, et dont je n'attribue le mérite à vos soins et à vos prières.

## LETTRE XXXVIII.

Ce 6 avril 1677.

Je commence demain une retraite où j'espère, par la miséricorde de Dieu, recevoir de nouvelles grâces et de nouvelles lumières. Plus on a reçu de sa bonté infinie, et plus il semble qu'on a lieu d'en espérer. Je ne lui demande pas de ces grands dons, qui ne sont faits que pour les grandes âmes qu'il a mises dans le monde pour l'éclairer; je ne pourrois pas les contenir, mais je lui demande *qu'il incline mon cœur*[1], selon sa parole, à rechercher sa loi, à la méditer nuit

1. *Inclina cor meum in testimonia tua.* Psalm. CXVIII, 36.

et jour; qu'il m'exerce dans sa justice pour me rendre plus digne de sa miséricorde; qu'il retranche de mes jours ces jours de honte et d'opprobres où je n'ai vécu que pour l'outrager.

Seigneur, détournez mes yeux des vanités du monde; fermez-les pour jamais à tout ce qui peut me distraire de votre sainte loi. Ne vous éloignez pas, ô mon Dieu! Si vous m'abandonnez, je ne verrai plus que mes crimes. Je suis pénétrée de crainte et d'horreur; demeurez avec moi; que deviendrois-je sans vous? Soutenez mon corps tremblant, affermissez mes pas et conduisez-moi dans la voie de la paix.

Et vous qui m'avez arrachée de la ville de perdition pour me transporter dans la cité sainte, soyez fidèle à vos promesses; invoquez sans cesse pour moi le Dieu des miséricordes, pendant que je ne cesserai de lui demander des grâces pour vous. Mon salut est attaché au vôtre; ne séparons point nos intérêts.

## LETTRE XXXIX.

Ce 18 janvier 1678.

La fin de votre lettre nous avoit donné beaucoup de satisfaction; mais nous avons bien pensé que ce n'étoit pas là tout ce qui nous revenoit. Je l'ai prise et retournée dans tous les sens pour en trouver le commencement, sans en pouvoir venir à bout. Vous y avez heureusement suppléé en nous la renvoyant tout entière; nous aurions trop perdu de n'en avoir qu'une partie. Elle est remplie de sentimens qui expriment mieux que toute l'éloquence du monde, les charmes de la vertu et les solides douceurs de la vie cachée. Vous y ajoutez des réflexions si sages et si raisonnables sur l'instabilité des choses hu-

maines, qu'il faut en vérité que les hommes soient bien fous et bien aveugles de se donner tant de peines et d'inquiétudes pour la vie, quand chaque instant les approche de la mort.

Je loue Dieu de tout mon cœur des grâces dont il vous comble, et je le prie d'avoir pitié de nous, selon l'étendue de sa grande miséricorde.

## LETTRE XL.

Ce 5 février 1678.

Ne prenez pas, je vous supplie, comme un reproche ce que madame la marquise de Sépeville[1] vous dira de ma part. Bien loin de me plaindre de votre silence, j'en admire la cause, et je loue fort votre application à éloigner tout ce qui peut vous distraire un moment de la présence de Dieu. Les entretiens des hommes sont vains ; la parole du Seigneur est seule digne d'être écoutée. Dites-lui vos peines secrètes; ouvrez-lui votre cœur; répandez toute votre âme de-

1. Françoise Gigault de Bellefonds, femme de François Cadot, marquis de Sépeville (ou Sébeville), morte le 31 octobre 1703, âgée de 85 ans.

vant lui, et vous ressentirez bientôt les effets de sa présence. *Je me suis écrié*, dit le Prophète, *vers le Seigneur, au fort de mon affliction; il a été sensible à ma plainte, et mon cœur s'est dilaté dans l'abondance de ses dons*[1].

J'entre en retraite le vingt-cinq de ce mois; mais que me sert-il d'y entrer souvent, si je n'en sors jamais plus parfaite? Demandez à Dieu qu'il crée en moi un cœur pur, qu'il renouvelle dans mon intérieur cet esprit de droiture et d'innocence que l'esprit impur a corrompu, et qu'il change toutes mes affections en amour, afin que désormais je ne vive plus qu'en Jésus-Christ, qui est la voie, la vérité et la vie.

1. *Ad Dominum, quum tribularer, clamavi et exaudivit me.* Psalm. CXIX, 1. — *In tribulatione dilatasti mihi.* Psalm. IV, 1.

que misères et infirmités? C'est de se séparer du monde, auquel il tient par autant de liens qu'il y a d'objets qui le séduisent et qui le charment. Malheureux, de ne pas considérer que le monde entier périra, et que son âme va paroître seule devant Dieu qui doit la juger! Par la miséricorde du Seigneur, la grâce a rompu tous les attachemens qui vous retenoient au siècle, et vous pouvez dire maintenant avec saint Paul : *Puisse mon corps se dissoudre, et mon âme se réunir à Jésus-Christ*[1] !

1. *Desiderium habens dissolvi et esse cum Christo.* Ad. Philip., I, 23.

## LETTRE XLII.

Nous vous souhaitons, pour l'année où nous allons entrer, plus que tout le monde ne peut vous donner, et ce que vous pouvez obtenir vous-même par vos prières : je veux dire le don de la persévérance jusqu'à votre dernier moment.

Jésus vient de naître, allons lui offrir nos hommages et nos adorations. Considérons ce divin enfant dans cet état d'abaissement et de pauvreté, dans lequel il vient au monde ; et, pénétrés de respect, d'amour et de reconnoissance, humilions-nous profondément devant le Saint des Saints, qui n'a pas dédaigné de prendre un corps fragile et mortel, semblable au nôtre, pour

partager un jour avec nous sa gloire et son immortalité. Quel excès de tendresse et de bonté! O mon Dieu! à quel point vous nous avez aimés! Vous avez voulu nous délivrer de la mort du péché, mais vous l'avez voulu d'une manière à nous ravir et à nous confondre. Ce n'a été qu'en envoyant votre Fils unique et bien-aimé aux souffrances, aux persécutions et à la mort même la plus ignominieuse, que ce grand œuvre a pu s'achever. Il vous en a plus coûté pour nous racheter que pour nous créer. Gloire vous en soit rendue, ô mon Dieu! dans tous les siècles des siècles, et malheur à nous, si nous n'en profitons pas!

Quel exemple, monsieur, quel modèle! et comment se peut-il faire que, pénétrée comme je le suis de tout ce que je vois, je me comporte d'une manière si opposée dans tout ce que je fais? Étonnée de cette monstrueuse différence, je me demande quelquefois s'il est bien vrai que je crois, et je suis honteuse de me trouver une foi si

vive et un cœur si foible et si lâche! Hélas! me dis-je ensuite, d'où vient cette foiblesse et cette impuissance? je n'aime donc pas mon Dieu? Mais comment cela peut-il être encore, puisque je suis prête à donner tout mon sang pour sceller ma foi et mon amour? Quel funeste obstacle s'oppose donc à ma volonté? Je désire sincèrement de faire le bien, je crois, j'aime, et je ne puis faire ce que je désire! Mais je le sens, et j'en gémis amèrement devant Dieu : l'origine du mal est dans la corruption de la nature. Quelque effort que fasse l'âme, pour atteindre jusqu'à son Créateur, le corps, sujet à mille infirmités, l'attire toujours à lui, l'abaisse, la domine, et lui communique ses imperfections. Et, comme Dieu, par sa vertu toute-puissante, n'a pu se soumettre aux humiliations, aux souffrances et à la mort, sans se revêtir en quelque sorte de notre foiblesse; ainsi l'homme, déchu de son premier état et devenu esclave du péché, ne peut s'élever à Dieu

par sa propre force jusqu'à ce qu'il soit dépouillé *du corps de mort qui l'environne*[1].

Sans doute, Dieu nous a laissés dans cette dépendance, pour nous faire mieux sentir à tous momens le besoin que nous avons de sa grâce, pour nous inviter à la lui demander, et afin de s'attirer de plus en plus par sa bonté notre confiance, et notre amour par ses bienfaits. Quelques chagrins, quelques peines que nous éprouvions, nous avons une ressource toujours prête, qui ne peut nous manquer, puisqu'il nous est permis d'invoquer le nom du Seigneur. Nos peines passent avec les objets qui les causent, et la douceur de ses consolations nous reste. Que ne dois-je point au Seigneur pour tous les biens que j'en ai reçus? Avec quel plaisir je vous en entretiendrois! Je ne finirois jamais sur ses louanges; mais j'entends sonner la cloche qui m'appelle pour les chanter. Adieu.

1. Voir la citation page 179, *note* 1.

## LETTRE XLIII.

Ce 15 juin 1684.

Servez-vous de la liberté que Dieu vous a donnée (vous voyez qu'il l'exige de vous), et sortez du lieu où vous êtes. Il est pernicieux pour votre santé; depuis que vous y avez demeuré, vous avez toujours été mal. Revenez promptement ici; je ne doute point que ce ne soit la volonté du Seigneur. Savons-nous ce qu'il veut faire de vous? Suivez le conseil de vos amis; vous en avez grand nombre qui désirent votre salut comme vous-même. Vous ne courez aucun risque en le suivant; et pour ce qui regarde le temporel, dans l'état où sont les choses, je vous réponds que cela n'y

peut nuire. Encore une fois, n'écoutez plus votre propre jugement, et suivez humblement celui des autres ; je vous avoue que je suis en peine de vous. Je prie Dieu qu'il vous conduise en paix dans toutes ses voies.

## LETTRE XLIV.

Ce 11 juillet 1684.

J'ai senti si vivement le dernier événement qui s'est passé dans le pays où vous êtes, que j'ai eu à m'en humilier devant Dieu, et, en même temps, j'ai admiré sa bonté, qui vous donne des sentimens plus parfaits. J'espère le pardon d'une faute qu'un reste d'orgueil a produite dans une occasion qui touche le meilleur de

mes amis[1]. Je laisse à notre Mère et a ma sœur Anne-Marie de Jésus à vous parler selon leur piété ordinaire. Pour moi, qui me sens encore toute vivante dans le cercueil de la pénitence, je ne dois plus penser au monde que pour me plaindre

1. La sœur Louise de la Miséricorde fait sans doute allusion ici à une disgrâce qu'eut à subir le maréchal de Bellefonds pour avoir attaqué les Espagnols à Ponte-Major, le 12 mai 1684, malgré les ordres du maréchal de Créqui. La victoire des troupes françaises fut complète; mais le maréchal de Bellefonds avoit désobéi, et Louvois lui ôta son commandement. (*OEuvres de Bossuet*, édit. de Versailles, t. XXXVII, p. 33, *note*.) Sa disgrâce ne fut pas cependant immédiate; car, après la bataille, il assiégea Girone. Mais bientôt, dit le président Hénault, « il « fut obligé de lever le siége, faute d'avoir reçu les « secours nécessaires. » A cette occasion, le maréchal de Bellefonds écrivit à Louvois le 1er septembre 1684, de Puycerda, une lettre où on lit ce qui suit : « Je suis « fâché de n'avoir pas mieux réussi. Je souhaite que « le roi puisse avoir, à la tête de ses armées, des « hommes plus capables; cela ne lui sera pas diffi- « cile. J'oserois répondre qu'il n'en sauroit avoir « de plus fidèle et de plus soumis à vos ordres. » (*Archives du Dépôt de la guerre.*)

amèrement d'y avoir été, et ne songer à la vie que pour déplorer le mauvais usage que j'en ai fait.

Usons des choses du monde, comme nous l'ordonne l'Apôtre, et que rien ne nous sépare jamais de la charité de Jésus-Christ.

## LETTRE XLV.

Ce 11 mai 1686.

Rendons grâces à Dieu des dispositions qu'il met en vous ; cependant, quelque imparfaite que je sois, comme vous le pouvez juger aisément, je ne laisse pas de voir mieux sur mes amis que sur moi-même.

Ma sœur Anne-Marie nous a fait part de votre lettre, où nous avons trouvé de grands sujets d'édification ; je n'y vois qu'une chose

à craindre pour vous, c'est ce désir de retraite, auquel je ne crois pas qu'il soit encore temps de vous arrêter. Dieu vous en ouvrira la porte, si c'est par ce moyen qu'il veut vous perfectionner; mais, selon les apparences, il choisira d'autres voies; ainsi, votre état présent doit seul vous occuper. Demandez-lui humblement des lumières pour vous guider dans ce que vous devez faire, et défiez-vous de vous-même. *Mon cœur*, dit le Prophète, *s'est obscurci* [1], et l'on suit bien plutôt ce qu'il inspire que ce que l'on doit. Il y a en nous un fonds d'amour-propre qui sait si bien tourner toutes nos pensées, que nous ne faisons presque jamais que ce qui nous plaît, et de là vient que nous croyons très-souvent agir pour Dieu, tandis que nous n'agissons que pour nous-mêmes.

Je vous ai prié plusieurs fois de n'avoir

1. *Cor meum conturbatum est.... et contexerunt me tenebræ.* Ps. LIV, 5, 6.

point d'indulgence pour moi, et je vous prie maintenant de n'en avoir point pour vous ; mais quand vous réduiriez votre corps en servitude, ce n'est rien si vous n'y réduisez pas votre esprit. Captivez votre entendement ; faites la volonté des autres plutôt que la vôtre, quand elle devroit vous tromper. La soumission vaut mieux que toutes nos lumières, parce qu'elle nous rapproche de l'humilité de Jésus-Christ. Mais je retombe encore à faire le directeur, et je m'aperçois même que je le fais durement ; je vous en demande pardon. Je vous dis ce que je dois me dire sans cesse à moi-même ; mais on s'oublie quelquefois volontiers pour ses amis, et quand on n'a qu'une même foi, qu'un même amour, qu'une même espérance, je crois qu'il est permis de confondre ses intérêts. Priez Dieu qu'il veuille régler mon esprit et mon cœur, et je vous promets de ne rien négliger pour vous obtenir de sa bonté le don de la persévérance.

*P. S.* Quand je vous ai parlé de retraites, je n'ai point voulu parler de retraites particulières, et surtout de celles que vous faites avec M. de Grenoble. C'est le dessein de vous y consacrer entièrement, et surtout dans ce temps-ci, que nous n'approuvons pas.

## LETTRE XLVI.

Ce 6 septembre 1686.

Il y a longtemps que, par la grâce de Jésus-Christ, je suis bien persuadée et convaincue du néant des choses du monde. Mais ce n'est point assez si je ne m'occupe uniquement des choses du ciel; et malheureusement, tant que l'âme est unie au corps, nous tenons

le royaume de Dieu; le reste ne lui manquera pas.

*P. S.* Notre Mère est assez bien. Ma sœur Anne-Marie de Jésus a le corps si accablé de souffrances, qu'il ne faut pas moins de vertu qu'elle en a pour les supporter aussi bien qu'elle fait.

## LETTRE XLVII.

Ce 3 novembre 1686.

Il nous ennuie, monsieur, de ne point recevoir de vos nouvelles; donnez-nous-en au plus tôt, je vous prie, et faites-nous part de l'état où vous vous trouvez. J'espère que l'intérieur va toujours de mieux en mieux. La grâce achèvera en vous ce qu'elle a commencé. Vous

en avez ressenti comme moi les puissans effets. Soyons-y tous les deux fidèles ; fortifions-la en nous par les œuvres, afin de nous perfectionner en elle ; ne cessons pas de la demander à Dieu, même quand nous l'avons. La crainte de la perdre est une crainte salutaire qui nous la conserve, et qui tend toujours à nous rapprocher de Dieu, quand nous touchons au moment de nous en éloigner.

Je ne sais si votre voyage sera encore long ; mais je sais bien certainement qu'en quelque lieu que vous soyez, je m'intéresserai toujours vivement à ce qui vous touche.

Vos prières pour notre Mère, pour ma sœur Anne-Marie de Jésus et pour la pauvre et très-indigne sœur Louise de la Miséricorde.

## LETTRE XLVIII.

Ce 8 mars 1657.

Vous avez raison de croire, monsieur, que personne ne peut rendre meilleur témoignage de votre direction que moi. Je dois seulement m'humilier de n'en avoir pas fait un meilleur usage, et ce n'est pas votre faute. Nous envoyons votre lettre à M. le cardinal Le Camus. Hélas! monsieur, qu'est-ce que le monde? On le canonisoit un jour, et le lendemain tout a changé de face. Je vous assure que c'est un trait de la miséricorde du Seigneur sur lui. Il sait par où il faut prendre ceux qu'il s'est destinés de toute éternité. Adorons, dans le silence de l'esprit, ses impénétrables décrets; et, pleins de con-

fiance en sa bonté, allons en paix, et reposons-nous sur la sincérité de ses promesses.

*P. S.* Venez nous voir le plus tôt que vous pourrez; vous êtes nécessaire à notre consolation. Nous vous souhaitons un bon voyage. Notre Mère me charge de vous faire mille complimens, et ma sœur Anne-Marie. Vous pouvez être sûr de leurs prières et des miennes.

## LETTRE XLIX.

Ce 29 septembre 1691.

Vous êtes touché, avec juste raison, monsieur, de la perte que nous venons de faire; nous en sommes pénétrées jusqu'au fond du cœur. Dieu nous

enlève une Mère tendre et compatissante[1], un esprit fait pour éclairer les autres, un caractère doux, plein de zèle et de charité, une âme en qui les vertus les plus sublimes se plioient à notre foiblesse, et nous inspiroient, au défaut de sa force, du moins l'envie et le courage de l'imiter. Pour moi, monsieur, pensez, je vous supplie, ce que je lui devois! Il falloit une charité comme la sienne pour oser me recevoir ; elle n'hésita point, vous le savez; j'en suis encore plus

1. La Mère Agnès de Jésus-Maria (Judith de Bellefonds, tante du maréchal) mourut à Paris, au couvent des Carmélites, le 24 septembre 1691. C'est à l'occasion de cette mort que Bossuet écrivit, quelques jours après, à madame d'Épernon, prieure des Carmélites, l'admirable lettre qu'on va lire * :

*Nous ne la verrons donc plus, cette chère Mère; nous n'entendrons plus de sa bouche ces paroles que la charité, que la douceur, que la foi, que la prudence dictoient toutes et rendoient si dignes d'être écoutées. C'étoit cette personne sensée qui croyoit à la loi de*

* Cette lettre n'est pas datée. Elle est indiquée comme il suit, dans l'édition de Lebel : *Fin de septembre* 1691.

étonnée, à l'heure qu'il est, que le premier jour. J'espère que Notre-Seigneur lui a déjà rendu au centuple tout le bien qu'elle m'a fait et celui qu'elle m'a souhaité.

Notre chère fille, puisque vous voulez que je la regarde comme telle, est accablée de cette mort. Elle aimoit notre Mère de la manière la plus tendre ; elle nous a dit que, de tout temps, elle s'étoit senti pour elle la plus vive inclination. Elle perd des instruc-

*Dieu et à qui la loi étoit fidèle. La prudence étoit sa compagne et la sagesse étoit sa sœur. La joie du Saint-Esprit ne la quittoit pas. Sa balance étoit toujours juste et ses jugemens toujours droits. On ne s'égaroit pas en suivant ses conseils; ils étoient précédés par ses exemples. Sa mort a été tranquille comme sa vie, et elle s'est réjouie au dernier jour. Je vous rends grâces du souvenir que vous avez eu de moi dans cette triste occasion; j'assiste en esprit avec vous aux prières et aux sacrifices qui s'offriront pour cette âme bénie de Dieu et des hommes : je me joins aux pieuses larmes que vous versez sur son tombeau, et je prends part aux consolations que la foi vous inspire.* (*OEuvres de Bossuet*, édit. Lebel, t. XXIX, p. 690.)

tions et des exemples admirables; mais je vous assure que ce qu'elle perd d'un côté, elle le regagne de l'autre par la grâce. Elle a reçu ce coup douloureux avec une vertu et un courage dignes de sa sainte tante[1]. Dieu est avec ceux qui souffrent et qui se confient en sa divine bonté. Marchons sur les traces de cette femme sainte, et demandons-lui de présenter tous les jours devant

1. Nous avons dit plus haut, page 148, *note*, que la sœur Anne-Marie de Jésus, dont il est question dans cette lettre et dans la suivante, nous paroissoit être une parente du maréchal de Bellefonds. D'après l'abbé Lequeux, c'étoit sa fille, et cette opinion semble jusqu'à un certain point confirmée par le texte même de ces deux dernières lettres. Mais d'abord, l'abbé Lequeux s'est trompé en disant que la mère Agnès de Jésus-Maria, grand'tante du maréchal, étoit sa sœur. D'autre part, on comprend que le maréchal pouvoit fort bien qualifier affectueusement du nom de fille une jeune cousine religieuse. Enfin, nous le répétons, rien, ni dans le P. Anselme, ni dans les papiers du *Cabinet des titres* de la Bibliothèque impériale, ne donne lieu de croire que le maréchal de Bellefonds ait eu une fille aux Carmélites.

le Trône, le tribut de nos prières et de nos larmes, afin que Dieu nous réunisse bientôt avec elle dans l'éternité.

## LETTRE L.

Ce 17 novembre 1693

Quelque sujet que vous ayez, monsieur, de rendre grâce au Seigneur des dispositions de notre chère petite sœur, cependant l'état où vous vous trouvez est si dur à la nature, que je ne puis m'empêcher de partager vivement vos peines avec vous et avec toute la famille. Qu'elle est heureuse cependant de toucher au dernier moment d'une vie si pure et si innocente ! Elle quitte une dépouille mortelle pour aller recevoir des mains de son divin époux une couronne de gloire immor-

telle ; car vous m'avouerez, monsieur, que vous voyez tous les caractères des prédestinés dans votre chère enfant : cela parle plus efficacement au cœur que toutes les paroles de consolation qui viendroient de la part des hommes. Je supplie la divine bonté d'achever son œuvre de miséricorde, et que sa sainte volonté détruise tellement la nôtre en tout, que ce ne soit plus nous qui vivions, mais Jésus-Christ qui vive en nous.

FIN DU TOME PREMIER.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU PREMIER VOLUME.

PRÉFACE ..... I

ÉTUDE HISTORIQUE SUR LA VIE DE LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE ..... XXXI

*Chapitre* I^er^. — Sympathie des contemporains et de la postérité pour mademoiselle de La Vallière. — Sa naissance. — Portraits qu'en ont faits les écrivains de son temps. — Intrigues de la cour. — Correspondance secrète de Fouquet. — Style des filles d'honneur. — Madame Henriette d'Angleterre. — Plaintes de Monsieur. — Précautions de la Reine mère. — Louis XIV au château de Vaux. — Aveuglement et disgrâce de Fouquet. — Nouvelles intrigues. — Mademoiselle de La Vallière se réfugie dans un couvent de Saint-Cloud. — Louis XIV va lui-même la chercher. — Carrousel de 1662. — La Reine Marie-Thérèse et *la demoiselle qui a des pendants de diamants*... XXXI

*Chapitre* II. — Fausse lettre adressée à la Reine. — Disgrâces qui s'ensuivent. — Le ballet des Arts et la bergère La Vallière. — Sa première grossesse. — Lettre de Louis XIV à ce sujet. — Colbert et d'Ormesson. — Nouvelles fêtes à la cour. — Louis XIV et la France. — Chagrins de la jeune Reine. — Mademoiselle de La Vallière a un second fils. — Vers qu'elle adresse au Roi — Elle est

reçue par la Reine mère. — *Souvent femme varie.* — Nouveaux enfans de mademoiselle de La Vallière. — Les légitimations. — Création du duché de La Vallière. — Le voyage d'Avesnes. — Insolence de la duchesse de La Vallière envers la Reine. — Madame de Montespan devient la maîtresse du Roi. — Naissance du comte de Vermandois. — Madame Colbert..... LXII

*Chapitre* III. — Madame de La Vallière cesse d'être aimée du Roi. — Sa résignation excessive. — Elle se retire à Chaillot et revient à la cour. — Une chasse au sanglier. — La duchesse de La Vallière et madame de Montespan. — Le maréchal de Bellefonds. — Projets de retraite. — Railleries de madame de Sévigné à ce sujet. — Ces projets deviennent sérieux. — Correspondance avec le maréchal de Bellefonds. — Chagrins de madame de La Vallière. — Elle écrit les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu.* — Lettres de Bossuet qui la concernent. — La retraite aux Carmélites est décidée. — Les adieux. — La messe du Roi. — Entrée aux Carmélites..... XCI

*Chapitre* IV. — Sermon et cérémonie de la vêture. — Émotion de la princesse palatine. — Louise de la Miséricorde fait profession. — Sermon prêché par Bossuet à cette occasion. — Peines que causent à la sœur Louise les désordres de ses enfans. — Madame de Montespan va la voir aux Carmélites. — Réponse de sœur Louise à ses offres. — Elle demande qu'on ne montre plus ses lettres. — Son impassibilité dans la joie et la douleur. — S'inflige des pénitences au-dessus de ses forces. — Ses prières pour l'église et l'État. — Veut être envoyée dans un couvent de province. — Sa maladie et sa mort. — Singulière indifférence de Louis XIV..... CXVIII

RÉFLEXIONS SUR LA MISÉRICORDE DE DIEU, par une dame pénitente..... 1

Avertissement de la 1re édition..... 3

Approbation des docteurs..... 8

*Première réflexion.* — Sur les obligations de consacrer à Dieu une vie qu'on ne tient que de sa miséricorde, et de ne plus retomber dans le péché ..... 9

*IIe réflexion.* — Demander à Dieu la fermeté dans ses résolutions, et un cœur purifié pour s'approcher de lui. 12

*IIIe réflexion.* — Sur les vertus nécessaires pour s'approcher de Jésus-Christ à l'exemple de la Cananée, de la Samaritaine et de la Madeleine..... 15

*IVe réflexion.* — De la fermeté et de la constance de la foi nécessaires à une âme pénitente..... 18

*Ve réflexion.* — Sentimens d'une âme pénitente qui craint de se laisser tromper par les apparences d'une fausse conversion ..... 22

*VIe réflexion.* — Sur l'opposition de la vie du monde à la vie souffrante de Jésus-Christ..... 26

*VIIe réflexion.* — Quelle doit être l'espérance d'une âme pénitente..... 29

*VIIIe réflexion.* — Morale que doit suivre une âme vraiment convertie. — Confesseur qu'elle doit chercher pour être conduite par la voie la plus sure..... 32

*IXe réflexion.* — Ne se point flatter dans sa pénitence en suivant la voie large, mais demander à Dieu continuellement miséricorde, et suivre la voie étroite qu'il nous a enseignée lui-même ..... 36

*Xe réflexion.* — Mouvement de confiance en Dieu et de défiance de soi-même. — Jésus-Christ seul peut affermir la foi d'une âme, et arrêter ses espérances..... ... 39

*XIe réflexion.* — Demander à Dieu un cœur nouveau et tout embrasé de son divin amour..... 45

*XIIe réflexion.* — Si une âme a eu dans le monde de l'attache pour les créatures, combien plus en doit-elle avoir pour Dieu, après sa conversion..... 48

*XIIIe réflexion.* — Une âme pénitente doit éviter jusques

aux moindres offenses qui peuvent déplaire à Dieu, et ne pas examiner si elles damnent ou ne damnent pas, de peur que, s'y engageant trop facilement, elle ne retombe dans ses désordres ..... 52

*XIV^e réflexion.* — Prier Dieu continuellement qu'il rompe les chaînes qui nous attachent encore aux créatures, et lui demander un renouvellement de ses miséricordes, et la grâce de n'en pas abuser ..... 56

*XV^e réflexion.* — Sur la manière de vivre d'une personne qui est obligée par quelque nécessité d'être dans le monde, et comme elle doit y combattre tout ce qui est opposé à la morale de Jésus-Christ ..... 59

*XVI^e réflexion.* — Ne rechercher que les compagnies où l'on s'entretient de Dieu, et ne plus s'embarrasser de ce qu'on appelle dans le monde établissement, richesses, fortune, grandeur ..... 64

*XVII^e réflexion.* — Il ne suffit pas, pour conserver la charité qu'on doit avoir pour le prochain, de ne lui pas nuire en sa vie, en son honneur et en ses biens, mais on doit éviter fidèlement les moindres petites railleries et médisances ..... 69

*XVIII^e réflexion.* — Il faut demander à Dieu le don de la prière, qui est le seul moyen de fortifier une âme dans ses résolutions ..... 74

*XIX^e réflexion.* — En quoi consiste l'oraison, et avec quelle fidélité une âme pénitente doit s'occuper en ce saint exercice ..... 77

*XX^e réflexion.* — L'âme doit souvent prendre pour sujet de son oraison la misère où le péché l'a réduite, et il est bon de commencer par le souvenir de quelque mystère de la Passion de Notre-Seigneur ..... 82

*XXI^e réflexion.* — Il ne faut pas se dégoûter de la prière, pour n'y pas ressentir de consolation, mais y être fidèle, et s'y accoutumer tellement que, dans les plus fortes peines

et dans les embarras du monde, on ait recours à ce saint exercice ..... 85

*XXII*e *réflexion.* — Nécessité indispensable de la prière, sans laquelle, quelque effort que l'on fasse, il est impossible de penser sérieusement à son salut ..... 90

*XXIII*e *réflexion.* — Demander à Dieu le don de la prière, et prendre souvent le sujet de son oraison sur la mort, sur l'éternité et sur les jugements de Dieu, comme sur autant de moyens d'exciter en nous une crainte salutaire.. 95

*XXIV*e *réflexion.* — Une âme que Dieu a fait revenir à lui le doit remercier tous les jours de lui avoir ouvert les yeux pour connaître sa misère. — Écrire les résolutions qu'on a prises dans le temps de sa conversion, afin d'y voir les obligations sur lesquelles on sera jugé au terrible jugement de Dieu ..... 99

LETTRES DE LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS..... 107

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

# RÉFLEXIONS

SUR LA

# MISÉRICORDE DE DIEU

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE ET Cie
rue de Fleurus, 9

# RÉFLEXIONS

SUR LA

# MISÉRICORDE DE DIEU

PAR

## LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE

SUIVIES DE SES LETTRES

ET DES SERMONS POUR SA VÊTURE ET SA PROFESSION

PAR MESSIEURS D'AIRE ET DE CONDOM

NOUVELLE ÉDITION

REVUE, ANNOTÉE ET PRÉCÉDÉE D'UNE ÉTUDE BIOGRAPHIQUE

PAR

M. PIERRE CLÉMENT

DE L'INSTITUT

TOME SECOND

PARIS

J. TECHENER, LIBRAIRE

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52

M DCCC LX

surer que l'on ne peut vous dire à quel point elles ressentent toutes les obligations qu'elles vous ont. En mon particulier, je vous supplie de croire que j'y suis très-sensible puisque l'on ne peut être plus attachée que je ne suis à la susdite sainte maison. Nous tâcherons toutes à reconnoître devant Dieu vos bontés, lui offrant pour vous et pour toute votre maison des prières très-ferventes. C'est tout ce que l'on peut vous marquer de la reconnoissance que l'on a. Je vous supplie, monsieur, d'être persuadé de la mienne et que toute ma vie je serai très-véritablement votre très-humble et très-obéissante servante,

*S^r Louise de la Misericorde*,
*R. Car^te ind^e* [1].

p. 211. — Cette lettre n'est pas datée; on sait que Colbert est mort le 6 septembre 1683.

1. Religieuse Carmélite indigne.

Long.
gallon
o-33
o-44

# LETTRES

## DE LA SŒUR LOUISE DE LA MISÉRICORDE

### A DIVERSES PERSONNES.

*

### LETTRE I.

A M. COLBERT [1].

*Jésus † Maria.*

Notre Mère, n'étant pas en état de vous faire ses très-humbles remerciemens et ceux de la Communauté, me charge de le faire et de vous as-

1. *Voyage aux environs de Paris*, par Delort, t. II,

surer que l'on ne peut vous dire à quel point elles ressentent toutes les obligations qu'elles vous ont. En mon particulier, je vous supplie de croire que j'y suis très-sensible puisque l'on ne peut être plus attachée que je ne suis à la susdite sainte maison. Nous tâcherons toutes à reconnoître devant Dieu vos bontés, lui offrant pour vous et pour toute votre maison des prières très-ferventes. C'est tout ce que l'on peut vous marquer de la reconnoissance que l'on a. Je vous supplie, monsieur, d'être persuadé de la mienne et que toute ma vie je serai très-véritablement votre très-humble et très-obéissante servante,

*S^r Louise de la Miséricorde,*
*R. Car^se ind^e* [1].

p. 211. — Cette lettre n'est pas datée; on sait que Colbert est mort le 6 septembre 1683.

1. Religieuse Carmélite indigne.

## LETTRE II.

### A M. THÉRET, AVOCAT A TOURS[1].

*Jésus † Maria.*

Ce 3 avril 1684.

Nous vous sommes très-obligées, monsieur, de la peine que vous prenez. Il nous paroît tant de sagesse et de circonspection dans votre procédé, que nous ne doutons pas que, par les soins que nous espérons que vous voudrez bien encore prendre, nous nous verrons enfin en repos par la paix que vous mettrez

1. Bibl. imp. du Louvre. *Lettres autographes de Louis XIV*, etc. F. 325 ; Fo 127 Ro. — Cette lettre paroît être inédite.

en un lieu où je me crois obligée de la procurer. Nous vous envoyons réponse à vos mémoires concernant le sieur Paris ; c'est pourquoi vous n'avez qu'à entrer en matière sur tout et lui donner vos conseils qu'il faut qu'il suive. Nous vous prions de lui montrer cette lettre, au moins ce qui le touche. Quand il faudra quelque ordre de M. le Prince de Conti, on l'aura promptement. Je vous prie aussi d'être arbitre absolu entre M. le Curé de Saint-Laurent et Paris sur leur différend. Pour le sieur Leclerc, vous approfondirez, s'il vous plaît, et trouverez tels moyens que vous le jugerez à propos pour mettre l'intelligence entre lui et les officiers, rien ne me pouvant donner plus de consolation que de voir la paix établie où le désordre règne il y a longtemps. Pour notre hôpital, voyez et entrez en matière et confiance avec les bonnes sœurs. Ce que vous dites pour M. de La Brosse, est ce que nous souhaitons ; faites-lui exécuter fort sûrement ce que vous

avez projeté et nous vous assurons de sa pension. Du reste, monsieur, vous connoîtrez tout dans peu, comme vous vous y prenez. Si mon nom peut vous être utile à quelque chose, servez-vous-en avec liberté ; quelque effacé que je désire qu'il soit du monde, s'il peut faire quelque bien, encore une fois, servez-vous-en ; c'est l'intention de M. le prince de Conti. Nous laissons au R^d^ P. Moret à vous témoigner notre reconnoissance ; nous ne laissons de vous assurer nous-même que, devant Notre-Seigneur, nous n'oublions pas à vous rendre, selon ma pauvreté, tout ce que je pourrai pour nous acquitter de nos dettes envers vous.

*S^r^ Louise de la Miséricorde*,
*R. Car^le^ ind^e^.*

nant à M. le prince de Conti. S'il falloit son autorité jointe à la vôtre, monseigneur, nous sommes si persuadées de l'estime qu'il a conservée pour vous par votre ancienne connoissance et familiarité, que je ne m'offre point à l'obtenir, aimant mieux vous en avoir l'obligation entière. Pour les autres reliques, nous allons chercher dans le Martyrologe de France, et nous mettrons dans un petit mémoire ce que nous en pourrons découvrir, vous suppliant, monseigneur, de faire faire perquisition de votre côté. Vous voyez que je vous obéis et que j'en use librement, comme vous me l'ordonnez, vous priant très-humblement de croire que j'ai pour vous toute l'estime et le respect possible, et que je suis votre très-humble et très-obéissante fille et servante,

*Sr Louise de la Miséricorde,*
*R. Carle ind.*

# RÉFLEXIONS

SUR LA

# MISÉRICORDE DE DIEU

ligion, où vous êtes d'un si grand exemple. Si nous avions pu vous rendre quelques petits services, nous l'aurions fait avec joie, ayant pour vous, madame, une très-véritable estime et étant avec respect votre très-humble et très-obéissante servante,

*S^r Louise de la Miséricorde*,
*R. Car^e ind^e.*

tie, p. 33. — Elle y est suivie de la note ci-après : « Cette lettre fut écrite par la duchesse de La Vallière, « le 13 mai (1688), à l'occasion d'un procès que l'abbesse de Notre-Dame venoit de gagner contre le « curé et les marguilliers de la paroisse Saint-« Jacques. »

## LETTRE V.

### A M. DODART [1].

Ce mercredi (avant 1693).

*Jésus † Maria.*

L'on ne peut être plus touchée que nous ne le sommes, monsieur, de la triste fin que vous avez vue de si près. M. Boileau nous en a dit les parti-

1. Denis Dodart, docteur en médecine, conseiller médecin de Louis XIV. Né à Paris en 1634; nommé en 1675 membre de l'Académie des sciences. Étoit dévoué aux pauvres et plein de zèle pour toutes les œuvres charitables. Mort le 5 novembre 1707. — Les originaux de cette lettre et de celle qui vient après, appartiennent à la bibliothèque de Troyes. Elles ont

cularités affligeantes[1]. Dieu est plein de miséricorde et tout entre dans l'ordre de la Providence pour le bien des élus. Une bonne vie est très-capable de consoler dans une telle occasion. Hélas ! monsieur, qu'est-ce que l'homme? mais aussi jusqu'où va la grâce de Jésus-Christ, dont rien ne nous pourra séparer, si nous nous appuyons toujours sur elle. Ma sœur Anne-Marie, dans toutes ses souffrances, sent la vôtre très-sensiblement; elle nous charge de vous en assurer et de ses prières pour les vivans et les morts.

Notre Mère prieure vous a fait recom-

été publiées dans l'*Annuaire de l'Aube pour* 1849, IIe partie, p. 34 et suivantes.

1. Il y avoit, à cette époque, à Paris, plusieurs prêtres de ce nom : 1° Jacques Boileau, frère de Despréaux, qui mourut en 1716; 2° Charles Boileau, prédicateur du roi et membre de l'Académie françoise, mort en 1704; 3° Jean-Jacques Boileau, chanoine à la collégiale de Saint-Honoré, à Paris, mort en 1735, dans un âge fort avancé. Il s'agit sans doute de l'un d'eux.

mander à celles de la Communauté, et chacune s'acquittera de son devoir sur ce sujet avec toute l'affection possible. Pour moi, je ne crois pas nécessaire que je vous assure que je me joindrai à leur ferveur de tout mon cœur, espérant que vous êtes persuadé que ce qui vous touche est comme ce qui me toucheroit moi-même.

*S^r Louise de la Miséricorde,*
*R. Car^te ind^e.*

## LETTRE VI.

SANS SUSCRIPTION, MAIS PROBABLEMENT

A M. DODART [1].

Ce vendredi matin.

*Jésus † Maria.*

Monsieur des Touches vient de sortir d'avec nous, qui nous à dit le voyage de M. l'archidiacre à Fontainebleau. Quelque diligence que j'eusse faite, je n'ai pu le voir ; mais M. des Touches nous a dit que tout n'en iroit pas moins bien. Voilà une lettre qu'il nous a demandée pour M. de Beauvillier [2] et l'autre pour

1. Voir la note n° 1 de la lettre précédente ; p. 11.
2. Paul de Beauvillier. duc de Saint-Aignan. Né

M. de Torcy[1] : je dois aussi revoir M. l'archevêque de Bourges[2]. Si vous désirez davantage, vous n'avez qu'à nous le mander. J'ai une véritable joie que madame la princesse de Conti entre dans là vérité sur ceci. Plaise à la bonté du Tout-Puissant de lui en donner toute l'intelligence! J'espère beaucoup, par votre attention, pour l'âme aussi bien que pour le corps de cette pauvre femme.

*S^r Louise de la Miséricorde*,
*R. Car^le ind^e.*

en 1648. Gouverneur du duc de Bourgogne et ami de Fénelon. Mort le 31 août 1714.

1. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, neveu du grand Colbert. Il étoit né en 1665; fils de Colbert de Croissy, ambassadeur en Angleterre et ensuite ministre secrétaire d'État des affaires étrangères, poste qu'il occupa lui-même longtemps. Nommé membre de l'Académie des sciences en 1718. Il mourut en 1746.

2. Il s'agit ici, soit de Michel Phélypeaux, qui fut archevêque de Bourges, de 1677 à 1694, soit de Léon Potier, cardinal de Gesvres, qui occupa ce poste, de 1694 à 1729.

## LETTRE VII.

A LA MA E D'UXELLES [1].

Ce 24 août (1694-?).

*Jésus + Maria.*

Je reçois, madame, avec toute la reconnoissance possible, les marques de votre bonté. Mais, hélas! que puis-je faire que de m'humilier jus-

1. Nous croyons cette lettre inédite. Nous l'avons trouvée, sur les indications et grâce à l'obligeance de M. Paul Lacroix, à la bibliothèque de l'Arsenal : *Mss. Belles-lettres ;* 369, in-4°. Copie de *Lettres adressées à la marquise d'Uxelles.* — Elle paroît avoir été écrite à la mort de la sœur Anne-Marie de Jésus. (*Voir* t. I, *p.* 235, *la lettre L. de la sœur Louise de la Miséricorde au maréchal de Bellefonds.*)

Marie de Bailleul, veuve, en secondes noces, du

qu'au centre de la terre, et à quoi suis-je bonne pour vous, madame ? Vous aviez raison de compter sur l'amitié de notre seconde sœur, car elle avoit un cœur si bon et si tendre que rien ne lui échappoit, pour ainsi dire, de tout le bien et le plaisir même qu'elle pouvoit faire, et elle auroit voulu, plus particulièrement qu'à une autre, vous marquer ces sentimens. Notre Mère vous répondra, madame, elle-même ; mais je dois vous dire qu'elle pourroit s'offenser de vous voir croire qu'il soit nécessaire que quelqu'un se mêle de vous et d'elle. Sans, je n'ai qu'à vous aimer, madame, que je vous honore très-humblement, et que je suis avec respect votre très-humble et très-obéissante servante.

*Et Louise de la Miséricorde*

*Et. . . . . sœur*

*marquise d'Antin, sœur du premier duc de Noailles, épouse en secondes noces du duc de Mortemart. Elle mourut en 1743, âgée de 83 ans.*

## LETTRE VIII.

### AU MARÉCHAL DE NOAILLES [1].

Ce 21 août 1695.

*Jésus † Maria.*

Dieu nous a donné, monsieur, un si saint pasteur que je ne puis m'empêcher de m'en réjouir avec vous comme avec le meilleur de mes amis. Je n'ai point l'honneur d'être connue de

1. Anne-Jules de Noailles, né en 1650, maréchal de France en 1698, mourut le 2 octobre 1702. La sœur Louise de la Miséricorde lui adresse ses félicitations au sujet de la nomination à l'archevêché de Paris, de son frère, Louis-Antoine de Noailles, né le 27 mai 1651, mort cardinal, le 4 mai 1729. (Bibl. du Louvre. Correspondance de Noailles. *Lettres autographes de Louis XIV* F. 325. T. VI, fol. 348).

Cette lettre a été publiée dans le *Bulletin de la Société de l'Hisloire de France*. Année 1852 ; p. 321.

lui. Je vous supplie, monsieur, de vouloir bien lui demander pour nous sa bénédiction et sa protection pour notre monastère. Nous avons fait ici de grandes prières pour obtenir un digne ministre de Jésus-Christ. Nous l'avons par sa grâce. C'est à nous à profiter de cet avantage et à demander sa conservation et la vôtre. Je souhaite, monsieur, que votre santé se rétablisse. J'ai été touchée de votre état, et, toute pauvre que je suis, j'ai prié pour vous de tout mon cœur. J'espère que vous êtes bien persuadé, monsieur, que je vous dis la vérité en vous assurant que personne ne vous honore plus que je ne fais, et n'est plus à vous en Notre-Seigneur.

*S^r Louise de la Misericorde,*
*R. Car^te ind^e.*

*P. S.* Il y avoit déjà du temps que feu Mgr l'archevêque nous avoit promis une place à Saint-Magloire. Il y en aura trois vacantes dans cette année. Au retour de

l'Assemblée, j'avois écrit à Mgr l'archevêque pour en avoir une, mais la mort l'a surpris. Mandez-nous, je vous supplie, si je dois écrire à Mgr notre archevêque, ou si vous m'obtiendrez cette petite grâce. Si je ne savois que cela est fort recherché, je ne l'importunerois pas si tôt. La charité souffre tout. C'en est une grande que de nous accorder cette place. Je feray là-dessus, monsieur, selon que vous aurez la bonté de nous conseiller.

M. l'abbé Pirot [1], chancelier de Notre-Dame, est homme, par son mérite, à se faire distinguer de Mgr votre frère. Il est notre supérieur. Nous espérons encore que, par cet endroit, il recevra quelque marque de sa bonté.

1. Edme Pirot, docteur en Sorbonne, théologien estimé, chanoine de Paris, qui fut, pendant longtemps, supérieur du couvent des Carmélites. Il étoit né à Auxerre le 12 août 1631, et mourut à Paris le 4 août 1713. Il est question de lui dans la lettre X, p. 24, et, plus loin, dans la lettre circulaire de la sœur Madeleine du Saint-Esprit sur la mort de la sœur Louise de la Miséricorde.

## LETTRE IX.

[redacted][1].

[redacted]

*Jésus + Marie.*

Nous allons à vous, monseigneur, avec une extrême confiance en votre bonté, espérant obtenir de vous une grâce qui nous fera un sensible plaisir. Elle est en votre pouvoir; c'est pourquoi nous croyons n'être pas refusée. M. de La Chesnaye[2], mon ancien ami, vous

1. Bibl. imp., Mss. suppl. françois; n° 5273, *Correspondance de Huet*, t. I. Nous croyons cette lettre inédite.

2. Un M. de La Chesnaye étoit, en 1691, aide de

dira, monseigneur, de quoi il s'agit. Nous n'entrons pas dans les détails nous-même, crainte de vous importuner, vous assurant, monseigneur, que nous sommes, avec respect, votre très-humble fille et servante,

*S^r Louisè de la Misèricorde*,
*R. Car^le ind^e.*

camp du Dauphin. (*Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy ;* t. VI, p. 464. — Édit. L. Lalanne).

## LETTRE X.

### A MONSEIGNEUR HUET[1].

Ce vendredi 28.

*Jésus † Maria.*

Vous ne sauriez croire, monseigneur, à quel point je suis dénuée de crédit ici, et par là, hors d'état, dans cette occasion, de seconder votre charité. J'en suis touchée pour plusieurs raisons. Pour cette maison, nous ne pouvons rien non plus, vu que le nombre de sœurs converses est rempli, et, d'ailleurs, nous sommes tant, à l'heure présente, que notre

1. Voir la note 1 de la lettre précédente, p. 21.

Mère a refusé plusieurs bons sujets par impossibilité, et même un, présenté par l'abbé Pirot, notre supérieur, que l'on honore et respecte du fond du cœur. Nécessité n'ayant point de loi, je vous assure, monseigneur, que j'aurois eu une véritable consolation de pouvoir aider ces pauvres demoiselles, et de vous persuader en même temps du respect que j'ai pour vous. Je suis votre très-humble et très-obéissante fille et servante,

*S^r Louise de la Misséricorde*,
*R. Car^e ind^e.*

## LETTRE XI.

M. D'APREMONT [1].

Ce 10 octobre.

*Jésus † Maria.*

Je vous prie, monsieur, de dire à M. Dodart que nous demandions à M. de Beauvillier qu'il voulût bien l'entretenir sur l'affaire de Saint-Cyran, que nous espérons qu'il aura instruit ce ministre que si on a besoin de crédit auprès

1. Nous respectons scrupuleusement la construction de la première phrase de cette lettre qui, on le verra, n'est pas très-régulière. La lettre a été copiée, comme celles portant les nos V et VI, sur l'original que possède la bibliothèque de Troyes. Nous n'avons pu savoir ce qu'étoit M. d'Apremont.

de l'intendant, en cas que l'affaire allât devant lui, je ne doute point que M. de Beauvillier n'y soit tout-puissant et madame sa femme aussi; que M. l'archevêque de Bourges est à Fontainebleau très-bien disposé; que nous devons le voir à son retour pour obtenir une lettre dont on a besoin.

Quant à l'affaire du sieur Nicon, je reconnois l'opposition de M. Lenoir. Il me parla de manière à me faire voir qu'il ne désiroit pas qu'elle réussît; mais j'écris fortement à madame la princesse de Conti et à M. d'Argouges[1] voyant un grand mal que les choses demeurent comme elles sont. Faites de votre côté, je vous prie.

*S^r Louise de la Miséricorde,*
*R. Car^e ind^e.*

1. Un M. d'Argouges fut longtemps intendant de province sous Louis XIV, puis conseiller d'État. Son fils étoit intendant de Bourgogne en 1691. C'est probablement de ce dernier qu'il est question ici.

## LETTRE XII.

AU RÉVÉREND PÈRE DOM JEAN MABILLON[1],

A L'ABBAYE DE SAINT-GERMAIN.

Ce 3 juillet.

*Jésus † Maria.*

Nous sommes si persuadée de votre charité, mon révérend père, et en particulier de votre bonté pour nous, que nous osons prendre la liberté d'aller tout droit à vous, crainte de pren-

1. Jean Mabillon, l'un des plus savans bénédictins de l'ordre de Saint-Maur, étoit né en 1632; il mourut le 27 décembre 1707.— (L'original de cette lettre appartient à M. le comte de Lescalopier, qui a bien voulu nous autoriser à la publier.)

prendre du temps à notre mère supérieure, dont vous connoissez la vertu et le mérite. C'est donc, mon révérend père, pour vous supplier très-humblement de porter M. l'abbé Agnan, autant que vous le pourrez, à dire ce qu'il sait au gentilhomme qui vous rend ce billet, d'une affaire qui est d'une grande conséquence à toute sa famille. M. son frère aîné vient d'épouser ma nièce[1]; il vouloit employer madame la princesse de Conti, mais je l'ai assuré que s'il ne faisoit rien à votre prière, tout le reste seroit inutile. Ne doutant pas, mon révérend père, qu'il n'ait plus de déférence pour votre vertu que pour toutes les grandeurs du monde qui, en effet,

1. La duchesse de La Vallière avoit deux nièces, filles de Jean-François de La Baume Le Blanc, marquis de La Vallière, son frère, marié, par contrat du 11 juin 1663, à Gabrielle Glé de La Cotardaye. L'une d'elles, Louise-Gabrielle de La Baume Le Blanc, épousa, le 30 juin 1681, César-Auguste de Choiseul; la seconde, Marie-Yolande, fut mariée, le 3 juin 1697, à Charles du Mas, marquis de Brossay.

ne sont rien devant Dieu, nous vous supplions aussi de nous obtenir de la patience de Jésus-Christ sa divine grâce, dont j'ai fait un si mauvais usage jusqu'ici, afin que, marchant avec ferveur dans la pénitence que je suis obligée de faire, je n'aie pas à répondre au dernier jour sur mes crimes passés et sur mon infidélité présente à suivre les lumières qui me condamneront, si je ne commence à les mettre en œuvre.

Je suis avec respect, mon révérend père, en notre Seigneur, votre très-humble et très-obéissante fille et servante,

*S^r Louise de la Miséricorde*,
*R. Car^te ind^e.*

# LETTRES DE BOSSUET

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS

ET A LA MÈRE AGNÈS DE JÉSUS-MARIA

(JUDITH DE BELLEFONDS)

CONCERNANT

# LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE

# LETTRES DE BOSSUET

RELATIVES

## A MADAME DE LA VALLIERE[1].

*

### LETTRE I.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Saint-Germain en Laye, ce 25 décembre 1673.

Ne laissez pas, s'il vous plaît, finir l'année sans me donner de vos nouvelles; j'ai un extrême désir d'en apprendre. J'ai vu plusieurs fois, depuis

1. (*Œuvres de Bossuet*, Édit. Lebel, t. XXXVII, p. 55 et suiv.

votre départ, madame la duchesse de La Vallière; je la trouve dans de très-bonnes dispositions qui, à ce que j'espère, auront leur effet. Un naturel un peu plus fort que le sien auroit déjà fait plus de pas; mais il ne faut point l'engager à plus qu'elle ne pourroit soutenir : c'est pourquoi, ayant vu qu'on souhaitoit avec ardeur du retardement à l'exécution de son dessein, jusqu'au départ de la cour, et que peut-être on pourroit employer l'autorité à quelque chose de plus, si on rompoit subitement, j'ai été assez d'avis qu'on assurât le principal, et qu'on rompît peu à peu des liens qu'une main plus forte que la sienne auroit brisés tout à coup. Ce qui me paroît de très-bon en elle, c'est qu'elle n'est effrayée d'aucune des circonstances de la condition qu'elle a résolu d'embrasser, et que son dessein s'affermit de jour en jour. Je fais ce que je puis pour entretenir de si saintes dispositions, et si je trouve quelque occasion d'avancer les choses, je ne la manquerai pas.

Du reste, tout va ici à l'ordinaire. M. de Turenne y est arrivé avec une grande augmentation d'embonpoint : il est fort content du Roi, et le Roi de lui. Madame la duchesse de La Vallière m'a obligé de traiter le chapitre de sa vocation avec madame de Montespan. J'ai dit ce que je devois, et j'ai, autant que j'ai pu, fait connoître le tort qu'on auroit de la troubler dans ses bons desseins. On ne se soucie pas beaucoup de la retraite, mais il semble que les Carmélites font peur. On a couvert, autant qu'on a pu, cette résolution d'un grand ridicule : j'espère que la suite en fera prendre d'autres idées. Le Roi a bien su qu'on m'avoit parlé, et Sa Majesté ne m'en ayant rien dit, je suis aussi demeuré jusqu'ici dans le silence. Je conseille fort à madame la Duchesse de vider ses affaires au plus tôt. Elle a beaucoup de peine à parler au Roi, et remet de jour en jour. M. Colbert, à qui elle s'est adressée pour le temporel, ne la tirera d'affaire que fort lentement, si elle

n'agit avec un peu plus de vigueur qu'elle n'a accoutumé.

Vivez avec Dieu et sous ses yeux; que l'action du dehors laisse, s'il se peut, le repos au dedans : prenez garde de revivre, et songez où est la véritable vie. Je prie Dieu qu'il vous protége et qu'il vous dirige.

## LETTRE II.

### AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Saint-Germain, ce 27 janvier 1674.

J'ai reçu votre lettre, et j'ai rendu moi-même à madame la Duchesse la lettre que vous m'avez adressée pour elle. Le monde lui fait de grandes traverses, et Dieu de grandes miséricordes: j'espère qu'il l'emportera, et que nous la

verrons un jour dans un haut degré de sainteté. C'est de sa chambre que je vous écris. Elle m'a fait voir votre lettre, où j'ai vu des traits puissans de M. de Grenoble.

Hélas! quand réparerons-nous le mal que nous faisons et que nous faisons faire? Toutes nos paroles et tous nos regards sont féconds en maux, et en répandent de tous côtés : aux uns nous causons du chagrin; nous portons les autres à aimer le monde. Nous témoignons ou des attachemens foibles, ou des dégoûts dédaigneux; nous n'avons rien de mesuré, parce que nous n'avons pas en nous la charité qui règle tout; et notre déréglement dérègle les autres. Nous inspirons insensiblement ce que nous sentons en nous-mêmes; et nous paroissons en tout nous aimer si fort, que nous poussons par là tous les autres à s'aimer eux-mêmes. Voilà ce qui s'appelle la contagion du siècle, car il y a une corruption qu'on fait dans les autres à dessein : celle-là est fort grossière, et se peut aisé-

ment apercevoir. Mais cette autre sorte de corruption, que nous inspirons sans y penser, qui se communique en nous voyant faire les uns les autres, qui se répand par l'air du visage, et jusque par le son de la voix, c'est celle-là, plus que toutes les autres, qui doit nous faire écrier souvent : « Ah! qui connoît les péchés? Pardonnez-moi, Seigneur, mes fautes cachées, et celles que je fais commettre aux autres [1]. » Jusqu'à ce que la vérité règne en nous, le mensonge et la vanité sortent de nous de toutes parts, pour infecter tout ce qui nous environne.

Je crois que, parmi le tumulte où vous êtes, vous êtes encore plus loin de cette corruption qu'on n'est ici. L'action nous fait un peu sortir de nous-mêmes; mais que nous y rentrons bien vite, et que nous nous y enfonçons bien avant! Cependant, c'est

1. *Delicta quis intelligit? Ab occultis meis munda me : et ab alienis parce servo tuo.* Ps. XVIII, 13, 14.

s'abîmer dans la mort que de se chercher soi-même : sortir de soi-même pour aller à Dieu, c'est la vie.

Je suis en peine du paquet dont vous me parlez, où il y avoit une lettre pour madame la Duchesse; informez-vous-en, s'il vous plaît; car je n'ai rien reçu du tout. Madame, qui nous voit écrire, vous fait de grands baise-mains; elle se plaint, ou plutôt elle est affligée de ce qu'elle n'entend point parler de vous, quoiqu'elle vous ait fait faire des recommandations de toutes parts.

## LETTRE III.

### AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Versailles, ce 8 février 1674.

J'ai rendu vos lettres à madame la duchesse de La Vallière ; il me semble qu'elles font un bon effet. Elle est toujours dans les mêmes dispositions, et il me semble qu'elle avance un peu ses affaires à sa manière, doucement et lentement. Mais si je ne me trompe, la force de Dieu soutient intérieurement son action, et la droiture qui me paroît dans son cœur entraînera tout.

Pour vous, monsieur, que vous dirai-je? J'ai été touché des sentimens que Dieu vous inspire. Mais quoiqu'il soit rare de bien

penser sur les choses de piété qu'on ne veut guère toute pure, il est encore plus rare et plus difficile de bien faire. Mais surtout comment trouver ce repos et cette consistance d'âme, dans le mouvement et dans les affaires, puisqu'il est vrai qu'elles ont cela de malin, qu'elles font perdre la vue de Dieu? Je conçois un état que je ne puis presque exprimer : je le vois de loin pour la pratique, bien que j'en sente la vérité dans la spéculation. Une âme qui se sent n'être rien, et qui est contente de son néant, en sort néanmoins par un ordre qu'elle a sujet de croire émané de Dieu : elle se prête à l'action par obéissance, et soupire intérieurement après le repos où elle goûte Dieu et sa vérité sans distraction. Cependant, respectant son ordre, elle agit au dehors sans goût de son action ni de son emploi, ni d'elle-même; prête à agir, prête a n'agir pas ; agissant néanmoins avec vigueur, parce que c'est l'ordre de Dieu, qu'on ne fasse rien mollement; et elle aime

l'ordre de Dieu, qui l'anime de telle sorte qu'elle entreprend et exécute tout ce qu'il faut, non point comme autrefois pour contenter le monde, ou pour se contenter elle-même, mais pour remplir un devoir imposé d'en haut. Car, pour cette âme, elle veut bien n'être rien à ses yeux et aux yeux du monde, pourvu que Dieu la regarde. Écoutez la sainte Vierge, avec quelle joie elle dit : « Il a regardé la bassesse de sa servante[1] » Ainsi, cette âme que je tâche ici de représenter simple, craignant de sortir de son rien par empressement, pour être ou paroître quelque chose au monde ou à elle-même, ne veut rien être que devant Dieu et n'agit qu'autant qu'il veut. Elle se fait un trésor de ce qu'il y a de rebutant dans tous les emplois, afin de mieux voir le néant de tout ; et elle voit encore un plus grand néant pour ceux qui ne trouvent plus de pareils

1. *Quia respexit humilitatem ancillæ suæ.* Luc., I, 48.

rebuts, parce qu'ils sont plus enchantés, plus déçus, en un mot plus épris d'une illusion et plus attachés à une ombre.... Plaise à celui dont je tâche d'exprimer la vérité simple par tant de paroles, faire qu'il y en ait quelqu'une dans un si grand nombre qui aille trouver au fond de votre cœur le principe secret que je cherche. Il est en nous dans le fond de notre raison; il est en nous par la foi et la grâce du christianisme. Notre raison n'est raison qu'en tant qu'elle est soumise à Dieu : mais la foi lui apprend à s'y soumettre, et pour penser et pour agir; c'est la vie.

J'ai fait vos complimens à madame.... Elle est meilleure que le monde ne la croit, et pas si bonne qu'elle se croit elle-même, car elle prend encore un peu la volonté d'être vertueuse pour la vertu même, qui est une illusion dangereuse de ceux qui commencent. Nous ne lui parlons jamais de vos lettres; nous craignons trop les échos fréquens.

Priez pour moi, je vous en conjure. Au reste, une fois pour toutes, ne me parlez jamais de mon innocence, et ne traitez pas de cette sorte le plus indigne de tous les pécheurs. Je vous parle ainsi de bonne foi, par la seule crainte que j'ai d'ajouter l'hypocrisie à mes autres maux.

## LETTRE IV.

### AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Versailles, ce 3 mars 1674.

Je vous ai gardé longtemps une réponse de moi avec deux lettres de madame la duchesse de La Vallière, que je prétendois donner à M. Desvaux, et que j'ai à la fin données à la mère Agnès. Il ne m'a pas été malaisé de faire

agréer à madame de La Vallière les lettres que vous lui écrivez; elle les reçoit avec une grande joie, et en est touchée. Il me semble que sans qu'elle fasse aucun mouvement, ses affaires s'avancent. Dieu ne la quitte point, et sans violence, il rompt ses liens. Elle ne parle pourtant point pour finir ses affaires; mais j'espère qu'elles se feront, et que sa grande affaire s'achèvera, du moins la vois-je toujours très-bien disposée.

Que Dieu est grand et saint! et qu'on doit trembler quand on n'est pas fidèle à sa grâce! Qu'il aime la simplicité d'un cœur qui se fie à lui, et qui a horreur de soi-même! car il faut aller jusqu'à l'horreur, quand on se connoît. Nous ne pouvons souffrir le faux ni le travers de tant d'esprits: considérons le nôtre; nous nous trouverons gâtés dans le principe. Nous ne cherchons ni la raison ni le vrai en rien: mais après que nous avons choisi quelque chose par notre humeur, ou plutôt que nous nous y

sommes laissé entraîner, nous trouvons des raisons pour appuyer notre choix. Nous voulons nous persuader que nous faisons par modération, ce que nous faisons par paresse. Nous appelons souvent retenue, ce qui en effet est timidité ; ou courage, ce qui est orgueil et présomption ; ou prudence et circonspection, ce qui n'est qu'une basse complaisance. Enfin, nous ne songeons point à avoir véritablement une vertu, mais, ou à faire paroître aux autres que nous l'avons, ou à nous le persuader à nous-mêmes. Lequel est le pis des deux ? Je ne sais ; car les autres sont encore plus difficiles à contenter que nous-mêmes, et nous n'allons guère avant quand il n'y a que nous à tromper. Nous en avons trop bon marché, et l'hypocrisie qui veut contenter les autres, se trouve obligée de prendre beaucoup plus sur soi. Cependant, c'est là notre but ; et pourvu que, par quelques pratiques superficielles de vertu, nous puissions nous amuser nous-mêmes, en nous disant : « Je

fais bien ; [illegible] songeons pas que [illegible] chose par vertu [illegible] tout faire ; [illegible] la vertu que [illegible] sant le reste qui [illegible] bien à notre [illegible] que c'est notre [illegible] que nous [illegible] drons-nous les [illegible] qui paroît en [illegible] comment [illegible] la vérité ?

Je tremble [illegible] moelle des [illegible] fond que je [illegible] fait peur : [illegible] quelqu'un va [illegible] son en quelque [illegible] sitôt de [illegible] Cette horreur [illegible] s'est évanouie, [illegible] ou plutôt je [illegible]

pas défait un seul moment. O quand sera-ce que je songerai à être en effet, sans me mettre en peine de paroître ni à moi ni aux autres? Quand serai-je content de n'être rien, ni à mes yeux, ni aux yeux d'autrui? Quand est-ce que Dieu me suffira? O que je suis malheureux d'avoir autre chose que lui en vue! Quand est-ce que sa volonté sera ma seule règle, et que je pourrai dire avec saint Paul : « Nous n'avons pas reçu l'esprit de ce monde, mais un esprit qui vient de Dieu [1] ? » Esprit du monde, esprit d'illusion et de vanité, esprit d'amusement et de plaisir, esprit de raillerie et de dissipation, esprit d'intérêt et de gloire. Esprit de Dieu, esprit de pénitence et d'humilité, esprit de charité et de confiance, esprit de simplicité et de douceur, esprit de mortification et de componction, esprit qui hait le monde et que le monde a

1. *Nos autem non spiritum hujus mundi accepimus, sed spiritum qui ex Deo est.* I Cor., II, 12.

en aversion, mais qui surmonte le monde : Dieu veuille nous le donner.

On dit que nous serons du voyage de la Reine. Si cela est, nous serons peut-être plus proches de vous, et plus en état d'avoir de vos nouvelles ; ce me sera beaucoup de consolation. Je vous écris les choses comme elles me viennent. « Veillez et priez, de peur que vous n'entriez en tentation : l'esprit est prompt, mais la chair est foible [1]. »

1. *Vigilate, et orate ut non intretis in tentationem. Spiritus quidem promptus est, caro autem infirma.* MATTH., XXVI, 41.

## LETTRE V.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Versailles, ce 8 avril 1674.

Je vous envoie une lettre de madame la duchesse de La Vallière, qui vous fera voir que, par la grâce de Dieu, elle va exécuter le dessein que le Saint-Esprit lui avoit mis dans le cœur. Toute la cour est édifiée et étonnée de sa tranquillité et de sa joie, qui s'augmente à mesure que le temps approche. En vérité, ses sentimens ont quelque chose de si divin, que je ne puis y penser sans être en de continuelles actions de grâces : et la marque du doigt de Dieu, c'est la force et l'humilité qui accompagnent toutes ses pen-

sées ; c'est l'ouvrage du Saint-Esprit. Ses affaires se sont disposées avec une facilité merveilleuse ; elle ne respire plus que la pénitence ; et sans être effrayée de l'austérité de la vie qu'elle est prête d'embrasser, elle en regarde la fin avec une consolation qui ne lui permet pas d'en craindre la peine. Cela me ravit et me confond ; je parle et elle fait ; j'ai les discours, elle a les œuvres. Quand je considère ces choses, j'entre dans le désir de me taire et de me cacher, et je ne prononce pas un seul mot, où je ne croie prononcer ma condamnation.

Je suis bien aise que mes lettres vous aient édifié. Dieu m'a donné cela pour vous, et vous en profiterez mieux que moi, pauvre canal où les eaux du ciel passent, et qui à peine en retient quelques gouttes. Priez Dieu pour moi sans relâche, et demandez-lui qu'il me parle au cœur.

## LETTRE VI.

### AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Versailles, ce 8 août 1674.

C'est trop garder le silence; à la fin, l'amitié et la charité en seroient blessées; car encore que je vous croie dans le lieu où vous avez le moins de besoin des avis de vos amis, étant immédiatement sous la main de Dieu, il ne faut pas laisser de vous dire quelque chose sur votre état présent.

J'adore en tout la Providence; mais je l'adore singulièrement dans la conduite qu'elle tient sur vous. Elle vous ôte au monde, elle vous y rend; elle vous y ôte encore: qui sait si elle ne vous y rendra

pas quelque jour ? Mais ce qui est certain, et ce qu'on voit, c'est qu'elle prend soin de vous montrer à vous-même, afin que vous connoissiez jusqu'aux moindres semences du mal qui reste en vous. Elle vous montre le monde et riant et rebutant. Vous l'avez vu en tous ces états, déclaré en faveur, déclaré en haine : vous l'avez vu honteux, afin que rien ne manquât à la peinture que Dieu vous en fait par vos propres expériences. Que résulte-t-il de tout cela ? sinon que Dieu seul est bon, et que le monde est mauvais, et consiste tout en malignité, comme dit l'apôtre saint Jean [1].

Vivez donc, monsieur, dans votre retraite : travaillez à votre salut ; priez pour le salut et la conversion du monde. O qu'il est dur ! ô qu'il est sourd ! car c'est trop peu de dire qu'il est endormi ! ô qu'il sent peu que Dieu est !

1. *Scimus quoniam ex Deo sumus : et mundus totus in maligno positus est.* I JOAN., v, 19.

Madame de La Vallière persévère avec une grâce et une tranquillité admirables. Sa retraite aux Carmélites leur a causé des tempêtes; il faut qu'il en coûte pour sauver les âmes. Priez pour moi, monsieur, je m'en vais vous offrir à Dieu.

## LETTRE VII.

### AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Saint-Germain, ce 19 mars 1675.

Mandez-moi, je vous supplie, si la longue solitude ne vous abat point, si votre esprit demeure dans la même assiette, et ce que vous faites pour vous soutenir et pour empêcher que l'ennui ne gagne. Une étincelle d'amour de Dieu est capable de soutenir

un cœur durant toute l'éternité. Dites-moi comme vous êtes, et, je vous prie, ne croyez jamais que je change pour vous. J'ai toujours un peu sur le cœur le soupçon que vous en eûtes; et qu'auriez-vous fait qui me fît changer? Quoi! parce que vous êtes moins au monde, et par conséquent plus à Dieu, je serois changé à votre égard! Cela pourroit-il tomber dans l'esprit d'un homme qui sait si bien que les disgrâces du monde sont des grâces du ciel des plus précieuses! Priez Dieu pour moi, je vous en supplie, remerciez-le des miséricordes qu'il fait si abondamment à ma sœur Louise de la Miséricorde.

## LETTRE VIII.

### A LA MÈRE AGNÈS DE BELLEFONDS [1].

Saint-Germain, ce 19 mars (1675).

Depuis notre dernière conversation et l'entretien que j'ai eu avec ma sœur Louise de la Miséricorde, il me semble qu'il faudroit à chaque moment s'épancher pour elle en

1. L'original de cette lettre appartient au couvent des Carmélites de la rue d'Enfer. Madame la supérieure a bien voulu nous en donner une copie. La lettre elle-même a d'ailleurs été imprimée en entier dans une brochure de 56 pages intitulée : *Lettres inédites de Bossuet*. Versailles, Lebel, 1820. — C'est par erreur qu'il est dit, dans la brochure, que cette lettre a été adressée à la mère de Jarnac, en religion, Claire du Saint-Sacrement.

actions de grâces. Il y avoit quatre mois que je ne l'avois vue, et je la trouvai de nouveau enfoncée dans les voies de Dieu, avec des lumières si pures et des sentimens si forts et si vifs, qu'on reconnoît à tout cela le Saint-Esprit. Selon ce qu'on peut juger, cette âme sera un miracle de la grâce. Elle n'a besoin que de quelqu'un qui lui apprenne seulement à ouvrir le cœur et qui sache, en l'avançant, la cacher à elle-même.

Dieu a jeté dans ce cœur le fondement de grandes choses; vraiment tout y est nouveau, et je suis persuadé plus que jamais de l'application de mon texte.

Je crois au reste tout de bon, ma chère et révérende Mère, que je ferai le sermon, car assurément, nous ne voyagerons pas. J'en ai une joie sensible et je prie Dieu de tout mon cœur que je puisse porter à cette âme une bonne parole. Mon cœur l'enfante, et je ne sais ni quand ni comment elle sortira. Priez Dieu, ma chère Mère, que cette parole incréée, conçue éternellement dans

le sein du Père, et enfin revêtue de chair pour se communiquer aux hommes mortels, possède mon intelligence. Il y a plus de quinze jours que j'ai toujours envie de vous écrire ceci ; je n'en ai trouvé qu'aujourd'hui la com[illegible] Que ma sœur Anne-Marie de Jés[illegible]ublie pas devant Dieu. Je vous met[illegible] toutes deux ensemble, et j'y mets pour [illegible]e troisième ma sœur Louise.

La Trinité [illegible]e ces trois ! la Trinité nous fasse à tous [illegible]cœur et une âme pour aimer Dieu en co[illegible]rde ! Ainsi soit-il.

*J. B., a. év. de Condom.*

# SERMON

PRÊCHÉ POUR LA VÊTURE

# DE LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE

Le 2 juin 1674

PAR JEAN LOUIS DE FROMENTIÈRES

ÉVÊQUE D'AIRE

Prédicateur ordinaire du Roi.

# SERMON

PRÊCHÉ POUR LA VÊTURE

DE

# LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE

PAR L'ÉVÊQUE D'ARRAS.

## SUR L'EVANGILE DE LA BREBIS ÉGARÉE

ET RAMENÉE DANS LA BERGERIE PAR SON PASTEUR.

*Et cum invenerit eam, imponit in humeros suos gaudens, et veniens domum, convocat amicos et vicinos, di-*

1. Mgr de Fromentières n'ayant pu donner lui

*cens illis : Congratulamini mihi.* Luc., xv, 5, 6.

**Le pasteur ayant retrouvé sa brebis, la met sur ses épaules avec joie, et, venant en sa maison, il appelle ses amis et ses voisins, et leur dit : « Réjouissez-vous avec moi. »**

C'est un grand sujet d'espérance et de consolation pour les pécheurs, que de remarquer en Dieu les mêmes sentimens pour eux qu'ils

même une édition de ses sermons avoit, dit-on, défendu qu'on les imprimât. Un de ses parens les publia pourtant et les dédia à Louis XIV (*Paris*, 1689, 3 vol. in-8), en ayant soin de supprimer, dans l'ouvrage, jusqu'au nom de la duchesse de La Vallière. Le sermon pour la vêture fut même imprimé sous ce titre : *Discours fait à la prise d'habit de Basilisse, dans son entrée aux Carmélites.* (*Recueil d'Oraisons funèbres*, etc. Lille, 1712, petit in-12, t. III, p. 7-41; *nouvelle édition.*) L'édition de Paris, de 1689, renferme un certain nombre d'incorrections ; nous en avons corrigé quelques-unes, d'ailleurs peu importan-

devroient avoir pour lui, et que de lui voir faire les mêmes démarches pour les rechercher, tout misérables qu'ils sont, avec autant d'empressement qu'ils le rechercheroient eux-mêmes s'ils étoient fidèles. David, parlant des désirs qu'il a de retrouver son Dieu, dit qu'il court par la campagne comme un cerf altéré, que ses yeux sont nuit et jour en larmes, qu'il ne sauroit avoir de joie qu'il ne voie reparoître cet objet unique de son amour : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te*

tes. Le sermon qu'on va lire avoit d'abord été imprimé en 1675, sous ce titre : *Prise d'habit de Madame La Valière* (sic), par Monsieur F***. MDCLXXV; in-32, de 57 pages, sans nom de ville ni d'éditeur. Cette édition est encore plus fautive que celle de 1689.

L'abbé Lequeux a réimprimé, à la suite des *Lettres de madame la duchesse de La Vallière*, qu'il a publiées en 1767, le sermon de l'évêque d'Aire, d'après l'édition de 1689.

La Bibliothèque de l'Arsenal possède, dans un carton de pièces diverses intitulé : « *Miscellanées*, 122-4. T. F. » un manuscrit de 24 pages, petit

*Deus.... Fuerunt mihi lacrymæ meæ panes die ac nocte : dum dicitur mihi quotidie : Ubi est Deus tuus*[1] *?*

Mais ne remarquez-vous pas, dans la parabole de notre Évangile, que tous ces sentimens ont passé du cœur de David au cœur

in-4°, intitulé : *Sermon de M. de Fromentières, évêque d'Aire, à la prise d'habit de madame de La Vallière, duchesse de Vaujour, sur la vêture de l'habit par elle prit* (sic) *au grand couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques de Paris, le* 3 *juin* 1674 (au lieu du 2).

Ce sermon, dont voici le texte : *In velamine monialis congratulamini, quia inveni ovem quæ perierat*, est complétement différent de celui qui est imprimé dans les *OEuvres de M. de Fromentières*.

Le manuscrit dont nous parlons est évidemment une copie et n'a aucun caractère d'authenticité. D'où émane-t-il? Est-ce la copie d'un premier sermon qu'auroit composé l'évêque d'Aire et où l'on auroit trouvé des allusions trop directes au passé de madame de La Vallière? La prise d'habit de celle-ci auroit-elle servi de thème à quelque prédicateur qui avoit espéré être chargé du sermon, ou qui s'est livré, à cette occasion, à un jeu d'esprit, d'ailleurs assez bien réussi? C'est un point que nous ne sommes pas en mesure d'éclaircir.

1. Ps. XLI, 2, 4.

de Jésus-Christ, puisque ce pasteur de nos âmes, affligé de l'éloignement de l'une de ses brebis, abandonne tout pour se mettre à sa poursuite ; qu'il se fatigue dans sa recherche, qu'il n'a de joie que quand il la retrouve; que, pour lui faciliter son retour, il la charge même sur ses épaules, et qu'enfin, comme s'il lui arrivoit de ce retour une grande fortune, il veut que tout le monde l'en vienne féliciter ? Certes, messieurs, je ne m'étonne pas que les chrétiens aient toujours singulièrement aimé Jésus-Christ sous une idée si favorable, et que, selon le témoignage de Tertullien, ils gravassent, dès son siècle, sur tous les calices de l'Église, l'image du Pasteur chargé de sa brebis.

Mais je sais bien, ma très-chère sœur, que, de notre temps, c'est particulièrement à vous que Jésus-Christ doit paroître aimable sous cette forme, puisque l'on peut dire qu'il la reprend aujourd'hui pour vous. Non, non, ce n'est pas sans quelque secret de la Providence qu'un Évangile si admirable

concourt avec cette cérémonie; et, à considérer les circonstances de votre vocation, tout ce que la grâce fait en vous pour l'assurer et pour la rendre certaine, vous pouvez, ma très-chère sœur, vous pouvez raisonnablement croire que Jésus-Christ a pour vous la même charité, qu'il vous traite à peu près avec la même tendresse que la brebis de l'Évangile. *Et cum invenerit eam, imponit in humeros suos gaudens, et veniens domum convocat amicos et vicinos, dicens illis : Congratulamini mihi.* C'est la merveille, messieurs, dont je vous entretiendrai dans ce discours; mais vous voyez bien qu'il faut pour cela que le même Esprit qui inspire à cette âme généreuse de si grands desseins, me fournisse des paroles qui soient justes, et que la même Vierge qu'elle prend aujourd'hui pour sa mère, devienne mon avocate. Demandons-lui cette faveur, et disons-lui avec l'ange : *Ave, Maria.*

Quelque grand que soit le zèle du pas-

teur de nos âmes pour leur conversion et pour leur salut, nous le pouvons néanmoins réduire, dans la parabole de notre Évangile, à trois démarches principales qu'il fait en faveur de sa brebis. Premièrement, il va la chercher dans les lieux où elle s'est écartée, et il est constant que s'il ne prenoit lui-même ce soin charitable, elle n'en reviendroit jamais. David le témoigne à Dieu en termes exprès : *Erravi sicut ovis quæ periit*[1]. — « Seigneur, je suis comme une malheureuse brebis qui s'est égarée en s'éloignant de vous ; et, ce qui me semble le plus déplorable dans l'état où je me trouve, c'est que je ne puis faire un seul pas pour me rapprocher de vous, que vous ne me veniez chercher vous-même. » *Quære servum tuum.*

Secondement, le Pasteur ayant retrouvé sa brebis, la rapporte sur ses épaules, quelque coupable qu'elle fût, comme le remarque

1. Ps. CXVIII, 176.

excellemment saint Ambroise, il ne lui fait aucun mauvais traitement ; et plus fâché, au contraire, de la lassitude qu'elle a soufferte dans son égarement, que de l'injure qu'elle lui a faite, il la soulage dans son retour, il le rend facile, il la porte. *Pastor enim legitur, ovem lassam gessisse, non abjecisse.*

Mais enfin, admirez jusqu'où va la bonté de ce Pasteur. Ayant rapporté cette brebis dans sa maison, il appelle ses voisins et ses amis, pour venir prendre part à sa joie. Vous diriez qu'il gagne bien plus au retour de sa brebis que sa brebis même, qu'il lui est arrivé à lui seul un avantage considérable. *Quasi sibi adhuc magnum obtigisset beneficium.* Ce sont là, messieurs, les principaux mouvemens de la charité qu'exerce le Pasteur de notre Évangile à l'égard de sa brebis ; et voilà une image fidèle de ce que Jésus-Christ fait en notre faveur toutes les fois que nous revenons à lui. Quelle reconnoissance ne devons-nous pas tous avoir pour une bonté si tendre et si généreuse?

Mais souvenez-vous, ma très-chère sœur, que vos obligations à cet égard sont fort particulières, tout ce que le Pasteur fait dans la parabole à l'égard de sa brebis, se renouvelant dans votre vocation par des mouvemens singuliers de la grâce de Jésus-Christ. Car lorsque vous avez conçu le dessein de renoncer au monde, que vous exécutez fidèlement aujourd'hui, n'est-ce pas ce Pasteur charitable qui vous est allé chercher, qui vous est allé dégager ? *Et cum invenerit eam.* Quand les voies du Carmel, jugées si rudes par tous les gens du siècle, s'aplanissent devant vous, et que toutes les pratiques de la religion vous semblent douces, n'est-ce pas proprement le Pasteur qui vous rapporte sur ses épaules et qui facilite votre retour? *Imponit in humeros suos gaudens.*

Et enfin, si tout le monde est touché de votre exemple, et si nous nous assemblons aujourd'hui, non-seulement pour nous en réjouir, mais pour en profiter, n'est-ce pas

encore le souverain Pasteur qui invite ses amis, les hommes avec les anges, à venir prendre part à la joie qu'il sent de votre retour ? *Et veniens domum, convocat amicos et vicinos.*

Oui, oui, anges du ciel, réjouissez-vous en cette occasion singulière, avec nous. Jésus-Christ nous l'a promis dans notre Evangile même. *Gaudium erit in Cœlo coram angelis Dei* [1]. Célébrons de concert un des plus beaux triomphes qu'ait jamais remporté la grâce, et admirons enfin tous ensemble : la force de la grâce, qui est allée tirer cette âme des engagemens de la cour et du monde; la douceur de la grâce, qui lui aplanit d'abord toutes les difficultés de la religion; la fécondité de la grâce, qui nous intéresse dans sa vocation, et qui la propose comme un exemple puissant à tout son siècle. C'est le sujet des trois points de ce discours.

1. Luc., xv, 10.

Pour peu qu'un chrétien soit instruit des maximes de l'Évangile, il ne sauroit douter de la difficulté qu'il y a de se sauver dans le monde; mais s'il étoit encore nécessaire de l'en convaincre, il me semble qu'il suffiroit de lui dire que, pour se sauver dans le monde, il faut être pauvre dans l'usage des biens, humble dans la possession des honneurs, modéré dans la jouissance des plaisirs. Or, de bonne foi, ces choses sont-elles aisées à accorder?

Que s'il est difficile de faire son salut dans le monde, quelle apparence, mes frères, de le pouvoir faire dans le grand monde, dans ce qui s'appelle la cour, où les divers obstacles qui sont répandus ailleurs dans les conditions différentes des hommes, se réunissent et se rassemblent avec bien plus de force? La cour, où toutes les pompes sont étalées, où tous les plaisirs sont dans leur centre, où toutes les grandeurs sont à leur comble! La cour, où l'on peut dire que les passions sont déchaînées,

les occasions présentes, les exemples pernicieux ! Ah ! qui peut se conserver vivant dans un séjour où, comme dit si bien saint Ambroise, la mort entre par tous les sens, jusque dans la substance de l'âme ? où les yeux ne sauroient s'ouvrir qu'ils ne reçoivent des exemples capables de troubler l'esprit ; où l'oreille ne peut rien entendre que ce ne soit un poison qui se glisse aussitôt dans le cœur ? *Ubi respexit oculus, et sensum mentis avertit ; ubi audivit auris, et intentionem cordis inflexit.*

La cour étant un air si contagieux, quel peut donc être le secret de n'y pas périr ? Messieurs, si voulez que je m'explique sincèrement, je n'en sais guère que celui de n'y pas demeurer. Il s'est trouvé des saints à la cour, il est vrai, mais ils sont rares ; et quand les Pères en ont parlé, ils ne les ont pas trouvés moins admirables d'avoir conservé leur innocence à la cour, que les trois enfans de Babylone d'avoir gardé leur félicité au milieu des flammes. Ah ! mes

frères, il y a là trop de combats à soutenir pour la vertu; il n'y a pas de momens où elle ne soit réduite à la dure nécessité de vaincre ou d'être vaincue; chaque degré de fortune, de biens, de crédit, qu'un homme y peut acquérir, ne sert que d'un nouvel obstacle à son salut. Et là-dessus, messieurs, il ne m'est pas libre de balancer : *Fugite, fugite de medio Babylonis*[1]. Si vous me le demandez, le seul moyen assuré aux gens de la cour de se sauver, est la fuite.

Cependant, chose étrange ! quelque indubitable que puisse être ce moyen, qui voyons-nous de nos jours avoir assez de prudence pour s'en servir? Pour se résoudre à quitter le grand monde, il faut que l'esprit se désabuse, il faut que le cœur se détache; car l'erreur dans laquelle vivent les gens du monde sur l'estime des choses qui leur passent devant les yeux, et l'attachement qu'ils ont pour ces choses, leur en rendent la sé-

1. Jerem., II, 6.

paration comme impossible. L'on regarde les richesses, les plaisirs et les honneurs du monde, comme les plus précieux et les plus estimables. Sur ce principe, il n'y a rien qu'une âme ne fasse pour s'engager; elle ne fera pas même une démarche que son engagement ne redouble.

Voyez une brebis, pour revenir à la comparaison de notre Évangile; considérez, dis-je, une brebis qui est une fois sortie du droit chemin où le Pasteur la conduit. Elle ne fait d'abord qu'un pas pour s'approcher de l'herbe voisine qui l'attire; mais s'en est-elle repue? elle va un peu plus loin, elle avance encore davantage; et ainsi, comme elle paît toujours, et qu'elle marche toujours en paissant, il peut arriver qu'elle se porte dans un tel égarement, qu'à moins que le Pasteur ne l'aille chercher, il n'y a pas d'apparence qu'elle revienne.

Voilà l'image d'une âme qui s'éloigne de la voie du salut, à mesure qu'elle s'engage

dans le monde. *Erravi sicut ovis quæ periit.* A-t-elle fait un pas pour satisfaire sa cupidité en une chose? c'est assez pour lui en faire faire bien d'autres dans la suite. Un spectacle débauchera d'abord son esprit de l'admiration qu'elle ne doit qu'à Dieu; une conversation naîtra après, qui attentera sur les affections de son cœur; il surviendra un honneur qui la fera sortir de l'humilité qu'elle avoit toujours professée; il se présentera aussitôt un plaisir qui la tirera de l'austérité que l'on remarquoit dans ses mœurs; et enfin, si les grands objets paroissent, c'est alors qu'on se sent entraîné, que l'on se trouve emporté si loin de la voie, qu'il n'y a que Jésus-Christ tout seul capable d'y faire rentrer, et encore par les plus puissans efforts de sa grâce. Car, messieurs, c'est ma proposition; et plus j'y pense, et moins, ce me semble, a-t-elle besoin de preuve.

Il est de foi que l'homme ne sauroit faire un seul pas vers Dieu dont il ne soit redu-

vable à Dieu même. S'il forme des désirs, c'est Dieu qui les lui inspire; s'il fait des prières, c'est le Saint-Esprit qui les lui enseigne; s'il répand des larmes, ne croyez pas que la source n'en soit que dans ses yeux ou dans son cœur; comment ces eaux rejailliroient-elles jusqu'à la vie éternelle, si elles n'en avoient premièrement coulé? Mais s'il n'est pas possible à l'homme de faire de soi-même la moindre démarche pour sa justification, que sera-ce quand il sera question de rompre les grands engagemens de la cour et du monde?

Ce qui est souverainement bon, dit Tertullien, dépend souverainement de Dieu: *Quod maxime bonum, id maxime penes Deum;* principe sur lequel les Pères ont prononcé que le martyre, qui est le dernier effort de la charité chrétienne, dépendoit plus absolument de la grâce, qu'aucune autre action de vertu. Or, croyez-vous que, au sentiment des Pères mêmes, quitter le monde, quand on y possède des avantages

considérables, étouffer ses passions dans le fort de la jeunesse, vaincre la nature dans ses affections les plus tendres, soient des efforts bien moindres que ceux du martyre, et qu'ils aient, par conséquent, beaucoup moins besoin de grâce ?

Mais demeurons dans les règles que je me suis prescrites. Une personne engagée dans le monde et dans la cour n'y sauroit donc renoncer, que son esprit ne se désabuse, que son cœur ne se détache. Et qui peut opérer ces deux miracles, sinon la grâce : une lumière qui éclaire essentiellement, une chaleur qui meut et qui enflamme. Disons tout, messieurs ; en ces occasions, il s'agit de renverser l'homme tout entier, de lui faire vouloir ce qu'il ne vouloit pas, de lui faire croire des choses directement contraires à ses premières pensées. Et pour quel autre coup plus difficile Dieu pourroit-il réserver ses grâces les plus fortes, ces grâces victorieuses dans lesquelles, comme dit si bien saint Augustin,

il n'entre pas moins de puissance que d'amour?

Ma très-chère sœur, vous n'avez pas de peine à avouer que vous aviez besoin d'être prévenue d'une grâce efficace pour rompre avec le monde. Vous en avez conçu le dessein généreux, vous l'avez conservé avec soin, vous avez su défendre ce feu divin contre tout ce qui le pouvoit d'abord étouffer, vous l'avez fait éclater dans le temps avec courage, vous êtes prête aujourd'hui à l'exécuter avec joie. Mais avec cela, je suis assuré que de vous-même, et par vos propres forces, vous n'auriez jamais été capable de ces sentimens héroïques. Vous avez grande raison, ma sœur, car c'est aux impressions victorieuses de la grâce que vous en êtes uniquement redevable, et si, comme l'épouse du Cantique, vous n'étiez attirée par Jésus-Christ, pas plus qu'à elle il ne seroit en votre pouvoir de courir aujourd'hui après lui.

Et premièrement, comme l'estime est la

mesure de l'affection, de quelles vives lumières la grâce n'a-t-elle pas dû éclairer votre esprit sur ce que vous deviez penser du monde, pour en pouvoir sûrement détacher votre cœur? Ne crûtes-vous pas, ma chère sœur, vous être réveillée d'un sommeil inquiet et fâcheux, lorsque la grâce vous ouvrant les yeux, vous vous aperçûtes tout d'un coup que ce grand monde, qui éblouit tant de gens, et que vous aviez peut-être vous-même cru quelque chose, n'étoit rien; que ses biens, après lesquels on court avec tant de fureur, n'étoient que des songes, ses grandeurs que des illusions, ses plaisirs que des impostures? lorsque, comparant la connoissance présente que vous en aviez, avec les pensées que vous en aviez pu avoir, vous vous trouvâtes en état de dire avec un prophète[1] : « J'ai regardé la terre, et je me suis étonné de voir qu'elle étoit vide

1. *Aspexi terram, et ecce vacua erat, et nihili.* JERREM., IV. 23.

et pleine de rien. » Que veulent dire, mes frères, ces étranges paroles, la terre vide et pleine ? C'est-à-dire tellement pleine, qu'elle ne laisse pas d'être vide, tout ce qui la remplit paroissant être quelque chose, et n'étant rien en effet, tout s'y passant en figure, quoi que ce soit n'ayant de consistance ni de réalité.

L'esprit étant une fois désabusé du monde, le cœur en devroit être aisément détaché. Cependant, messieurs, l'expérience nous apprend que la grâce en fait souvent à deux fois. Saint Augustin connut longtemps la misère du siècle et des passions, avant que d'être délivré de leur tyrannie. *Sarcina seculi dulciter premebar.* — « Je reconnoissois, dit-il, que le monde étoit un fardeau dont je me trouvois encore agréablement accablé. » Et, comme il ajoute, la paresse, la lâcheté, les erreurs de la coutume, la force des mauvais exemples, tout cela ensemble lui forgeoit une chaîne si pesante qu'il ne la pouvoit porter, et en même temps si

forte qu'il ne la pouvoit rompre. Reste de misère, messieurs, dont cet illustre pénitent, par sa confession même, ne put être délivré que par le pouvoir de la grâce de Jésus-Christ. *Quis me liberabit de corpore mortis hujus? — Gratia Dei per Jesum Christum*[1] ?

Et c'est ici, ma très-chère sœur, où il semble que vous ayez encore plus d'obligation à la grâce que saint Augustin, puisqu'il est constant qu'elle a touché votre cœur aussitôt qu'elle a éclairé votre esprit. Que les sentimens qu'elle vous inspira furent nobles et généreux, lorsque, vous donnant dès lors le dessein de vous consacrer à Jésus-Christ, elle vous fit croire qu'il n'y avoit plus rien qui fût digne de votre cœur! Mais que ces sentimens furent en même temps équitables, lorsqu'elle vous fit aussi juger que celui qui avoit racheté votre cœur de tout son sang, devoit seul le pos-

1. Rom., vii, 24, 25.

séder, et que, le détachant en cette vie pour jamais de tout ce qui s'appelle biens, grandeurs, intérêts, amusemens, famille, elle vous mit en état de dire à Dieu, le jour que vous entrâtes en cette maison : *Dirupisti vincula mea, tibi sacrificabo hostiam laudis*[1]. — « Seigneur, vous avez rompu tous mes liens, je vous offrirai désormais en liberté le sacrifice de louange. »

Ce n'est pas, ma chère sœur, qu'il vous ait été également facile de consentir à la rupture de tous ces liens. La nature en forme de si doux et de si forts tout ensemble, que la grâce même la plus puissante ne les brise guère sans une extrême douleur. Vous l'éprouvâtes en votre personne, incomparable Thérèse, lorsque vous séparant de vos proches pour vous unir aussi à Jésus-Christ, vous sentîtes, de votre propre aveu, vos os se disloquer, vos nerfs se retirer, vos entrailles se déchirer ! La liberté de votre

1. Ps. cxv, 17.

choix, tous les charmes de la grâce ne vous épargnèrent rien dans une séparation si cruelle.

Votre plus grande gloire désormais, ma chère sœur, est d'être fille de sainte Thérèse ; vous devez ainsi compter comme un grand avantage que vous ayez commencé à lui être semblable dès le commencement de votre vocation, et que la seule chose qui vous ait autant coûté qu'à elle, en quittant le monde, ait été de vous séparer de personnes que vous y pouviez raisonnablement aimer. Car, en cela, votre victoire, comme la sienne, n'en est que plus entière ; si, comme elle, en cette occasion, vous n'avez pas été insensible, comme elle aussi, vous y avez été fidèle. Quand il vous en auroit coûté quelques soupirs et quelques larmes, vous avez, nonobstant cela, persisté dans votre dessein ; c'est-à-dire, ma chère sœur, qu'il vous a fallu vaincre le monde armé de tout ce qu'il a de plus redoutable, et que vous avez étouffé le sang et la nature dans leurs in-

clinations les plus fortes. Et ce que je ne puis encore oublier sans faire tort au pouvoir de la grâce, c'est que la plupart de ces choses se soient passées d'une manière éclatante, et qui, en vérité, a eu l'air du triomphe.

La plupart des personnes qui se retirent du monde le font ordinairement sans bruit; la défiance de leurs propres forces, et l'appréhension qu'elles ont de celles d'autrui, les oblige à dissimuler leur dessein; elles croient enfin faire assez pour la gloire de Dieu, et pour leur salut propre, de se dérober secrètement aux mauvais exemples de leur siècle ou de leur maison.

A Dieu ne plaise qu'il m'arrive de blâmer cette conduite ; elle est prudente, elle est sainte, et nous savons bien, ma sœur, que vous défiant humblement de vous-même, votre première pensée étoit de la suivre. Mais Dieu qui a voulu triompher en votre personne, vous a fait prendre une autre route. *Sufficit tibi gratia mea*, vous a-t-il

dit, comme à saint Paul[1]. Il a manifesté le dessein que vous vouliez cacher, et vous a, en même temps, donné la force de rompre tous les efforts qui le pourroient traverser.

Qu'y a-t-il de plus admirable que de vous voir soutenir, au milieu de la cour, ce dessein généreux, souffrir que tout le monde vous en parle, marquer le jour précis de son exécution? Mais quel spectacle plus agréable aux anges et à Dieu même, lorsque, ce jour arrivé, ce jour éternellement marqué de Dieu dans le décret de votre prédestination, lorsque ce grand jour, dis-je, étant arrivé, à la face de toute la cour, ramassée ce semble alors tout exprès pour votre gloire, le siècle étalant ses pompes, la nature opposant ses tendresses, tout le monde sanglotant et fondant en larmes, nous vous vîmes, ma chère sœur, passer d'un air modeste, mais courageux, au travers de ces objets différens, laisser loin

1. II Cor., xii, 9.

derrière vous tout ce qui devoit vous faire obstacle, et, l'âme aussi remplie de joie que libre de foiblesse, accourir en ce saint lieu.

Sortir ainsi du monde, messieurs, c'est en sortir triomphante, c'est en sortir comme le peuple de Dieu de la terre d'Égypte, en défaisant ses ennemis, c'est entrer dans la religion avec cette sainte violence, avec laquelle le Sauveur veut que l'on entre dans le royaume des cieux ; c'est, en un mot, se dégager du siècle par le plus puissant effort de la grâce. Car, ma chère sœur, vous êtes bien éloignée de vous glorifier de cette victoire ; vous savez que l'honneur en est dû à Jésus-Christ, que c'est un miracle dont vous n'êtes que le sujet heureux, et que Dieu, comme dit saint Paul[1], a voulu opérer, *in laudem gloriæ gratiæ suæ*, pour la louange et pour la gloire de sa grâce.

Il n'en fait pas tous les jours de si éclatans pour le commun des chrétiens, mais il

1. Ephes., i, 6.

en fait pourtant d'assez grands pour les sauver tous. Mes frères, ne seriez-vous point la plupart assez malheureux pour vous excuser de vos erreurs et de vos attachemens pour le monde, sur le peu de force des grâces que vous recevez? Accusons-nous nous-mêmes de nos fautes, et n'en accusons jamais notre Dieu, car examinez bien la chose, c'est votre volonté qui se trouvera toujours assez forte. Jésus-Christ vous le reproche en termes si exprès. *Quoties volui et noluistis*[1]? « Combien de fois, malheureux, ai-je voulu, et tu n'as pas voulu? » Ah! combien de fois, brebis égarée, le Pasteur ne s'est-il pas fatigué inutilement dans ta recherche! ne t'a-t-il pas suivie de pâturage en pâturage, d'une méchante occasion en une autre encore plus fâcheuse, t'appelant amoureusement, te sollicitant, te pressant, sans que tu aies jamais voulu tourner la tête, ni revenir à lui?

1. Luc., XIII, 14.

Eh ! que croyez-vous que soient toutes ces choses pour lesquelles vous quittez Jésus-Christ ? Il faudroit avoir les yeux bien aveuglés, pour ne pas apercevoir la fragilité, l'inconstance, l'inutilité de tout ce que l'on estime dans le monde. Mais d'où vient donc, me direz-vous, que la misère en étant si connue, si peu de gens y renoncent? Paresse, mes frères, habitude, assoupissement, léthargie, insensibilité, fureur ; car je ne sais quel nom donner à un aveuglement si prodigieux.

Il s'en peut trouver qui, reconnoissant cette misère, en voudroient bien sortir, qui, pour cela, implorent la grâce. Mais, qui que vous soyez qui demandez la grâce, ne serez-vous point toute votre vie de l'humeur dont étoit saint Augustin un peu avant sa conversion, qui, à la vérité, demandoit à Dieu de triompher de son cœur par la grâce, mais qui appréhendoit en même temps d'être exaucé, du moins sitôt? Car on ne sauroit ôter de l'esprit d'un pécheur, que la grâce

qui guériroit son cœur de sa passion dominante ne fût un remède violent et cruel. Cependant, c'est fort mal connoître la grâce que d'en juger de la sorte : elle est forte, mais elle est douce. Le Pasteur qui a retrouvé sa brebis, la charge sur ses épaules pour la faire revenir. Mais nous ne saurions observer plus agréablement cette conduite de la grâce, que dans l'exemple qui se présente à nos yeux. La force de la grâce dégage, à la vérité, cette âme chrétienne de la cour et du monde. C'est ce que nous venons d'admirer ; mais la douceur de la grâce lui en rend en même temps la sortie aisée, et lui aplanit toutes les difficultés de la religion. C'est ce que nous allons voir dans le second point de ce discours.

1. La grâce n'est pas de sa nature moins douce qu'elle n'est forte ; elle n'est même forte que parce qu'elle est douce, toute sa

force consistant en sa douceur. Le grand saint Augustin, qui, par une heureuse expérience, avoit si bien connu ce pouvoir de la grâce, dit en mille endroits qu'elle est une suavité victorieuse qui ne l'emporte jamais sur le monde et sur la passion dans un cœur, qu'en lui devenant plus agréable, qu'en lui proposant des plaisirs plus doux. Aussi ne manque-t-elle jamais de se joindre avec les vertus infuses dans une âme chrétienne, pour lui en adoucir la pratique, pour lui donner de la joie dans les souffrances, de l'espérance dans les dangers, de la confiance dans les tentations.

Savez-vous, messieurs, quel est proprement l'office de la grâce dans l'Église ? C'est de dégager la foi des oracles, qui nous promettoient que le règne de Jésus-Christ seroit doux. Ses prophètes avoient dit qu'il ne briseroit pas le roseau déjà foible et ébranlé; son précurseur, que les voies les plus rudes s'aplaniroient en sa présence; lui-même, que son joug seroit doux et son fardeau léger.

Cependant, la plupart de ses commandemens passeroient pour sévères, et plusieurs de ses lois pour rigoureuses, si la grâce, par ses charmes innocens, ne se chargeoit d'en adoucir à toute heure la difficulté. Jugez de ce qu'elle peut à cet égard dans les autres occasions, par ce qu'elle faisoit dans les persécutions anciennes. Les martyrs, enivrés, comme dit saint Augustin, des douceurs célestes de la grâce, trouvoient de la joie sur les chevalets, et jusque dans les flammes. Après cela, où n'en trouvoient-ils pas ?

Quelque épreuve que les justes fassent sur la terre des onctions et des douceurs intérieures de la grâce, il est remarquable qu'il n'y en a souvent pas de plus sensible que celle des âmes qui se consacrent nouvellement à Dieu. Car l'Époux les attire ordinairement à l'odeur de ses parfums, et le Pasteur qui veut rendre à sa brebis le retour facile, la rapporte sur ses épaules. Voyez avec quelle douceur Jésus-Christ reçoit tous les pécheurs qui reviennent à lui. Il

ne s'en trouve aucun qu'il maltraite. Que dis-je ? il les console, il les absout, il les défend, il les protége, jusqu'à s'attirer même, dans l'Évangile que j'explique, des reproches sanglans de la part des Pharisiens[1].

La première douceur que goûte une âme qui revient à Dieu, est de se sentir tout d'un coup délivrée de la tyrannie des plaisirs du monde, toujours fades, jamais satisfaisans, ne pouvant donner que de vaines inquiétudes. Écoutons saint Augustin se louer de cette consolation qu'il avoit d'abord reçue de la grâce. *Quam suave mihi subito factum est carere suavitatibus nugarum ! Quas amittere metus fuerat, jam dimittere gaudium fuit.* — « Combien tout à coup trouvai-je de douceurs à renoncer aux vains amusemens du monde ! et quelle joie ce me fut de quitter ce que j'avois eu tant d'appréhension de perdre ! »

1. *Et murmurabant Pharisæi, et Scribæ dicentes: Quia hic peccatores recipit, et manducat cum illis.* Luc., xv, 2.

Vous voyez quelquefois un malade dans l'ardeur de la fièvre, qui boit sans cesse sans pouvoir se désaltérer ; toute l'eau que vous lui pourriez donner n'apaiseroit pas sa soif. Quel est donc le moyen de l'éteindre ? Ce seroit de le guérir de son accès. Tant qu'une âme est engagée dans le monde, soupirant après les plaisirs, et courant après les honneurs et tous ces faux biens dont le siècle repaît ordinairement les hommes, il ne faut pas espérer que la soif de cette âme s'apaise ; tout ce qu'elle boira pour la satisfaire ne fera que l'irriter. Mais la grâce a-t-elle répandu une seule goutte d'eau dans cette âme altérée? à l'instant, la soif s'éteint, tous ses désirs s'évanouissent ; la voilà dans le repos, et par conséquent dans la joie. *Omnis qui bibit ex aqua hac non sitiet iterum* [1].

Mais ce n'est pas tout ; la grâce qui la

1. Citation incomplète. — *Omnis qui bibit ex aqua hac, sitiet iterum ; qui autem biberit ex aqua quam ego dabo ei, non sitiet in æternum.* JOAN., v. 13.

console si avantageusement du passé, lui offre mille douceurs présentes. Jésus-Christ, ajoute saint Augustin, Jésus-Christ plus doux que toutes les voluptés, entre en leur place dans cette âme. *Et intrabas pro eis omni voluptate dulcior.* La vertu, qu'elle avoit toujours crue farouche, lui paroît désormais avec un visage charmant; tout lui devient facile; son corps a peine à suivre son cœur dans les saints mouvemens qui l'emportent; et enfin, la grâce la remplit de tant de douceurs, de satisfactions et de joie, que l'état où elle se trouve, quoiqu'il ne fasse que commencer, semble égaler et quelquefois même surpasser celui des plus parfaits.

Ce miracle vous surprend, mes frères, et l'éloignement où se trouve le monde des choses spirituelles vous excuse de votre surprise. Mais, en voulez-vous une preuve palpable et sensible? Considérez le grand exemple qui se présente aujourd'hui à vos yeux. Quelle différence prodigieuse de la

vie séculière, et principalement de la vie de la cour, avec celle de la religion? Combien surtout est-elle opposée à celle du Carmel! Pour vous le faire comprendre, et sans vous peindre le siècle que vous ne connoissez que trop, il suffit de vous dire que c'est ici le plus austère ordre de l'Église. Les exercices y sont rigoureux, les mortifications continuelles, les jeûnes pénibles, le silence affreux. La montagne du Carmel a une grande affinité avec celle du Calvaire. On trouve sur l'une et sur l'autre des épines et des croix; de sorte que cette âme généreuse demandant aujourd'hui à vivre dans cet Ordre, peut dire avec l'Écriture, qu'elle soupire pour une espèce de mort, qui, commençant dès ce jour, durera autant que sa vie. *Pro morte defluente deprecata sum*[1]. »

Mais elle est pourtant bien éloignée de s'en expliquer de la sorte. Car, demandez-

1. Eccli., li, 13.

lui ce qu'elle pense effectivement de la profession qu'elle embrasse. Jamais, de son aveu même, rien ne lui parut si doux; jamais pratiques si faciles, jamais exercices si agréables. C'est tout vous dire, messieurs, que la seule peine qui l'afflige (car, ma chère sœur, puisque vos sentimens font tant d'honneur à la grâce, permettez-moi de les publier); c'est tout vous dire, que, par son propre aveu, la seule peine qui l'afflige aujourd'hui, est de ne pas trouver dans cet Ordre, tout austère qu'il est, la pénitence qu'elle y cherche.

O miracle de la grâce ! ô douceur inexplicable ! on te peut sentir, mais on ne te peut exprimer. Grâce de mon Sauveur, jusqu'où portez-vous vos triomphes innocens? Élever en un moment une âme à ces sentimens généreux ! la fortifier jusque-là, lui faire aimer en un instant, lui faire goûter comme fort agréable ce qui lui avoit peut-être paru toute sa vie fort amer, et même affreux ! Ah ! mon Dieu, il n'y

a que vous seul qui puissiez opérer cette merveille, par la douceur ineffable de votre grâce.

Cependant, ma chère sœur, nous ne saurions qu'augurer avantageusement d'une vocation qui commence de la sorte. Le monde ne vous est déjà plus rien, si le Ciel se charge de vous consoler ; et il faut de nécessité que, comme aux Israélites dans le désert, il ne vous reste plus de pain d'Égypte, puisque vous commencez à recevoir la manne. Ne croyez pas pourtant, ma sœur, que cette douceur que vous goûtez ne puisse être altérée. Les peines (je suis obligé de vous y préparer) pourront succéder aux douceurs, et peut-être que Jésus-Christ vous éprouvera un jour, comme il a éprouvé tant d'âmes parfaites. Et pour ne vous plus proposer que des exemples domestiques, ne vous estimez-vous pas heureuse d'être traitée comme sainte Thérèse, votre mère, qui, après avoir été attirée comme vous par les charmes de la grâce, passa vingt

ans depuis dans la sécheresse et dans l'amertume?

Oui, ma chère sœur, pour n'être pas surprise, attendez-vous à trouver dans la vie que vous embrassez le fiel et les épines de Jésus-C[illegible] auriez sujet de vous plaindre, épouse, il ne vous admettoit pas ge; ce sera même une occasion ver que votre amour est de l n'a pas besoin pour subsister du sensibles; que, comme le feu du ciel, d'autant plus pur et plus durable, oins besoin d'aliment qui l'entretienne.

Ce n'est pas, messieurs, que l'amertume dans la vie religieuse puisse jamais aller jusqu'à exclure toutes sortes de consolations d'une âme éprouvée. La seule pensée que l'on souffre pour ce que l'on aime, pour Jésus-Christ, pour un Dieu, cela seul est capable de rendre toute sorte de peines légères, et même agréables. Mais, d'ailleurs, quelles souffrances peuvent être excessives

dans une condition où la Providence gouverne, où la grâce anime, où les sentimens soutiennent, où les exemples fortifient, où l'Écriture instruit, où la bonne conscience console, où l'espérance nourrit?

C'est pourquoi le monde se trompe, s'il croit que les peines de la vie religieuse soient le plus souvent autres qu'extérieures; car, comme disoit excellemment saint Bernard: *Cruces nostras vident, unctiones nostras non vident.* — « Le monde, qui ne juge des choses que par leur apparence, n'aperçoit que nos croix et nos mortifications, qui sont visibles et extérieures; mais il ne voit pas nos consolations, qui sont intérieures et invisibles. » C'est même une des différences de la religion d'avec le monde. Les peines des gens du monde sont toujours intérieures, affligent leur cœur et abattent leur esprit, pendant que leurs joies, qui sont toutes au-dehors et dans les sens, ne vont jamais jusques au cœur, s'arrêtent au plus a la surface de l'âme. Et là-dessus il est aisé d'en

faire la comparaison, après le prophète : *Melior est dies una in atriis tuis super millia*[1].

Oui, gens du monde, un seul jour de consolation auprès de Dieu, vaut mieux que mille dans vos satisfactions et dans vos joies. Ah ! ne me parlez plus de vos fades plaisirs, âmes de chair et de sang ; autrement, je ne manquerai pas de vous dire ce que Job disoit à ceux qui lui donnoient de fausses consolations dans sa douleur : *Consolatores onerosi omnes vos estis*[2] ? Vous êtes des consolateurs importuns, vos remèdes sont pires que nos maux, vos douceurs ne sont que des prestiges, que des songes, que des illusions. Ainsi, ne plaignez plus ces saintes filles, d'avoir refusé vos douceurs trompeuses, d'avoir renoncé à toutes les fausses consolations de la terre. Quelque satisfaction que vous paroissiez avoir en cette vie,

1. Ps. LXXXIII, 11.
2. Job., XVI, 2.

vous êtes les misérables; et quelque souffrance que vous remarquiez dans leur profession, elles sont les heureuses.

Tertullien, exhortant autrefois les martyrs qui étoient dans les prisons, leur disoit que le monde qu'ils avoient quitté étoit une prison bien plus fâcheuse et plus insupportable que celle qui les enfermoit. « Vos yeux, leur disoit-il, sont dans les ténèbres; » *Majores tenebras habet mundus, quæ mentes hominum excæcant;* mais le monde en a de bien plus épaisses et de plus dangereuses, puisqu'elles aveuglent l'esprit. Vos corps, à la vérité, sont chargés de fers, mais le monde a des chaînes bien plus pesantes et plus honteuses, puisqu'elles tiennent même les âmes esclaves : *Graviores catenas induit mundus, quæ ipsas animas perstringunt* [1].

Voilà, mes chères sœurs, les consolations que nous pourrions à peu près vous donner dans votre prison volontaire, si vous en

1. Tertull., *Lib. ad Martyres.*

aviez besoin, et si vous n'étiez pas autant persuadées que vous l'êtes, du bonheur et de l'avantage de votre condition. Le monde ne devroit pas être plus difficile à convaincre du malheur de la sienne, principalement à la vue de l'exemple qui lui apparoît aujourd'hui; car, mes frères, c'est la principale fin du Pasteur, en vous assemblant pour vous réjouir du retour de sa brebis : *Convocat amicos et vicinos*. Oui, le dessein de la grâce, en nous proposant un exemple si touchant, c'est que tout le siècle s'y intéresse, et qu'il en profite. Encore deux mots, et je finis ce discours.

III^e^ Point. C'est une chose admirable dans la nature, que toutes les fois qu'elle travaille à la production d'un ouvrage, elle pense en même temps à l'étendre et à le multiplier. Il ne se forme pas un fruit, qu'il ne se forme avec lui un pepin pour le reproduire. Mais cette économie est pour le moins aussi admirable

dans la grâce. Celle-ci ne forme jamais une âme, et ne la fait nouvelle créature en Jésus-Christ, pour m'expliquer avec saint Paul[1], qu'elle ne la dispose, dans le même moment, à communiquer, ou par ses discours, ou par ses exemples, l'être surnaturel qu'elle a reçu. André n'a pas plus tôt connu Jésus-Christ, qu'il le fait connoître à Pierre son frère; sitôt que Philippe le trouve, il lui mène Nathanaël. Voyez cette femme qu'il venait de convertir au puits de Samarie : ne pouvant contenir un seul moment le feu dont brûle son cœur, elle court en embraser toute sa ville. *Venite et videte*[2]. — « Venez, dit-elle, et voyez. »

Non, non, tous les amans que la grâce donne à Jésus-Christ ne sont point jaloux; ils savent assez que ce qu'ils aiment étant infini peut suffire aux autres comme à eux; et ainsi, au lieu de ressembler à cet

1. *Si qua ergo in Christo nova creatura, vetera transierunt : Ecce facta sunt omnia nova ?* II Cor., v, 17.

2. Joan., iv, 29.

homme dont parle saint Matthieu [1], qui cacha le trésor qu'il avoit découvert, on peut dire qu'ils ressemblent plutôt à la femme dont il est parlé dans l'Évangile même que j'explique, qui appela tout le monde pour voir la drachme qu'elle avoit trouvée [2].

Quoique la fécondité de la grâce l'oblige d'avoir ce dessein dans toutes ses productions, il est constant, néanmoins, qu'elle le fait davantage éclater dans les unes que dans les autres, et il se trouve des personnes qui, par le rang qu'elles ont tenu dans le monde, ou par les circonstances particulières de leur vocation, ou même par les

1. *Simile est regnum cœlorum thesauro abscondito in agro: quem qui invenit homo, abscondit, et præ gaudio illius vadit.* MATT., XIII, 44.

2. *Aut quæ mulier habens drachmas decem, si perdiderit drachmam unam, nonne accendit lucernam, et everrit domum, et quærit diligenter, donec inveniat?— Et cum invenerit, convocat amicas et vicinas, dicens: Congratulamini mihi, quia inveni drachmam quam perdideram?* LUC., XV, 8, 9.

besoins de ceux qui les environnent, semblent plus destinées à servir d'exemple, à ramener les autres de leurs égaremens, et à les porter à Jésus-Christ.

C'est, ce me semble, ma chère sœur, dans ce rang et dans cet ordre que je vous aperçois aujourd'hui. Le grand éclat que fait dans le monde votre vocation, est un trophée public de la grâce, qui veut, en même temps qu'elle vous touche, se servir de votre exemple pour toucher tout votre siècle. Voilà l'état dans lequel vous pouvez vous considérer, et le principe sur lequel vous devez vous conduire. Ce vous est un grand honneur, ma chère sœur, d'être ainsi choisie pour être l'organe et l'instrument de la grâce dans le salut des hommes; mais souvenez-vous aussi que si ce vous est un honneur, ce vous est une charge; car que ne devez-vous pas faire pour soutenir la dignité de cet emploi? Il faut continuer courageusement ce que vous commencez aujourd'hui, garder votre première ferveur,

ne vous en jamais relâcher, sous prétexte de quelque progrès. Pour vous animer à travailler à votre perfection particulière, pensez que vous travaillez en même temps au salut des autres; que vous n'êtes point à vous, et que pendant que le démon se sert des scandales des gens du monde pour perpétuer le vice, votre vocation vous oblige à fournir à la grâce des exemples pour le détruire.

Mais aussi, après cela, quelle excuse pour vous, mes frères, et pour tous les gens du monde? Là, que pouvez-vous désormais alléguer pour vous dispenser d'arracher votre cœur au monde, et de le rendre à Jésus-Christ? Que pouvez-vous, dis-je, opposer qui soit recevable contre un exemple si sensible, si présent à vos yeux, si touchant dans toutes ses circonstances? Est-ce que vous avez plus d'obstacles dans le monde que n'en avoit cette âme courageuse? Y avez-vous des engagemens plus forts? Y tenez-vous un rang plus considérable? Y jouissez-vous d'un âge plus florissant? *Numquid*

*delicatior es illo senatore ?* disoit autrefois saint Augustin. Ne seroit-ce point aussi que votre tempérament seroit plus foible, et votre délicatesse plus grande ? Ah ! vous savez, mes frères, que son sacrifice en toutes ces choses est fort au-dessus de celui que la plupart de vous pourriez faire; vous savez qu'elle quitte avec le monde la possession de tout ce que l'ambition peut prétendre, qu'elle le quitte dans la fleur de sa jeunesse, que, pour le quitter, il faut qu'elle passe par-dessus ce que la nature a de plus tendre, et ce que la raison même a de plus fort. Hé ! pouvez-vous donc prétexter désormais votre lâcheté et vos retardemens ? Elle répond puissamment et sans réplique à tout ce que vous sauriez dire. Mes frères, si nous ne sommes touchés de cet exemple, il faut que nous en soyons confondus.

On a dit d'un sage, qu'il avoit vécu afin que son siècle ne manquât ni d'exemple ni de reproche. Je puis dire la même chose ici

e plus de raison. La grâce élève aujourui cette âme comme un exemple éclatant à tout son siècle; mais s'il n'en profite, cet exemple pourroit bien lui être un jour une condamnation éternelle. N'avons-nous pas, effet grande raison de croire que c'est à un[illegible]ic et si touchant que la [illegible]ses derniers efforts [illegible]; et que, si un aussi grand coup de mise[illegible]orde nous est inutile, il n'y a plus rien à [illegible]érer pour notre salut?

Là-dessus, vous me lirez sans doute: « Est-ce qu'il faut que nous suivions cette âme dans le cloître? » Mes frères, le Carmel est une montagne qui n'est pas accessible à tout le monde; la grâce n'en aplanit pas les chemins difficiles à tous les chrétiens. Vous avez même, la plupart, des obstacles par votre état qui s'y opposent; mais savez-vous aussi qu'un véritable chrétien doit conserver dans le monde l'esprit de la religion? C'est, dans la morale chrétienne, une vérité, la plus constante que nous puissions vous

prêcher, puisque saint Paul ne nous prêche lui-même autre chose, que, marchant dans un corps, nous devons vivre selon l'esprit; que, pour être du siècle, nous ne devons pas nous conformer au siècle. Vous trouvez cela difficile, et moi je vous dis que c'est indispensable. Il n'y a point de milieu : ou il faut se faire de la religion un monde nouveau, ou il faut trouver le secret de se faire du monde même un monastère et une religion. Vous ne pouvez suivre de corps cette âme généreuse dans la vie parfaite qu'elle embrasse; vous devez tout au moins la suivre de l'esprit.

Saint Bernard dit qu'Élisée voyant monter Élie au ciel dans un char de flammes, eût bien voulu monter avec lui; mais que, s'il ne lui fut pas permis de se joindre à lui de corps, il se joignit du moins à lui d'esprit, et qu'Élie emporta avec soi tous les désirs et toutes les affections de son disciple. *Universa spectantis desideria secum pariter abstulit.*

Mes chers frères, voici une fille d'Élie i commence aujourd'hui à monter au ciel dans le chariot de son père. Vos foiblesses, encore plus que vos conditions, vous empêchent de vous joindre à elle et de la suivre; mais en la voyant monter, suivez-la du m t, s'il ne vous est pas accordé de l le corps, en sorte que l'on puisse e a emporté avec elle aujourd'hui tous les lésirs et toute l'affection de cette grande assemblée : *Universa spectantium desider a secum pariter abstulit.*

Oui, messieurs, en même temps que cette âme s'élève au-dessus de la terre, dégageons-en nos cœurs; dans le moment qu'elle se dépouille des honneurs du monde, cessons de les poursuivre; et quand nous lui voyons vaincre le sang et la nature, ne soyons plus leurs esclaves. C'est ce que le Pasteur demande de nous, quand il nous assemble aujourd'hui; c'est le seul moyen que nous ayons de suivre sa brebis; c'est enfin par là

que nous répondrons fidèlement aux intentions de la grâce, et que nous jouirons enfin de la gloire, où nous conduisent le Père, le Fils et le Saint-Esprit. *Amen.*

# SERMON

POUR LA PROFESSION

# E LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE

PRÊCHÉ DEVANT LA REINE LE 4 JUIN 1675

PAR BOSSUET

ÉVÊQUE DE CONDOM

MADAME,

Ce sera sans doute un grand spectacle, quand celui qui est assis sur le trône d'où relève tout l'univers, et à qui il ne coûte pas plus à faire qu'à dire, parce qu'il fait tout ce qui lui plaît par sa seule parole, prononcera du haut de son trône, à la fin des siècles; qu'il va renouveler toutes choses; et qu'en même temps on verra toute la nature changée, faire paroître un monde nouveau pour les élus. Mais quand, pour nous préparer à ces nouveautés surprenantes du siècle futur, il agit secrètement dans les cœurs par son Saint-Esprit, qu'il les change, qu'il les renouvelle;

Bossuet. D. Déforis l'a corrigé sur le manuscrit original, qui lui a fourni des additions et changements assez considérables. Nous nous y sommes conformés. » (*Note de l'édition des OEuvrés de Bossuet, dite Édition Lebel* ou *de Versailles*, t. XVII, p. 262.)

# SERMON

POUR LA PROFESSION

## DE LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE,

PAR L'ÉVÊQUE DE CONDOM[1].

†

*Et dixit qui sedebat in throno : Ecce nova facio omnia.*

Apoc., XXI, 5.

Et celui qui étoit assis sur le trône a dit : « Je renouvelle toutes choses. »

1. « Ce discours avoit été imprimé sans l'aveu de

core plus nouveau : et moi, pour célébrer ces nouveautés saintes, je romps un silence de tant d'années, je fais entendre une voix que les chaires ne connoissent plus.

Afin donc que tout soit nouveau dans cette pieuse cérémonie, ô Dieu, donnez-moi encore ce style nouveau du Saint-Esprit, qui commence à faire sentir sa force toute-puissante dans la bouche des apôtres [1]. Que je prêche comme un saint Pierre la gloire de Jésus-Christ crucifié ; que je fasse voir au monde ingrat avec quelle impiété il le crucifie encore tous les jours. Que je crucifie le monde à son tour ; que j'en efface tous les traits et toute la gloire ; que je l'ensevelisse ; que je l'enterre avec Jésus-Christ ; enfin, que je fasse voir que tout est mort et qu'il n'y a que Jésus-Christ qui vit.

Mes sœurs, demandez pour moi cette grâce ; ce sont les auditeurs qui font les prédicateurs ; et Dieu donne, par ses mi-

1. C'étoit la troisième fête de la Pentecôte.

nistres, des enseignemens convenables aux saintes dispositions de ceux qui écoutent. Faites donc, par vos prières, le discours qui doit vous instruire; et obtenez-moi les lumières du Saint-Esprit par l'intercession de la sainte Vierge. *Ave Maria.*

Nous ne devons pas être curieux de connoître distinctement ces nouveautés merveilleuses du siècle futur : comme Dieu les fera sans nous, nous devons nous en reposer sur sa puissance et sur sa sagesse. Mais il n'en est pas de même des nouveautés saintes qu'il opère au fond de nos cœurs. Il est écrit : « Je vous donnerai un cœur nouveau[1]; » et il est écrit : « Faites-vous un cœur nouveau[2] : » de sorte que ce cœur nouveau qui nous est donné, c'est nous aussi qui le devons faire; et comme nous

1. *Dabo vobis cor novum.* EZECH., XXXVI, 26.
2. *Facite vobis cor novum.* EZECH., XVIII, 31.

devons y concourir par le mouvement de nos volontés, il faut que ce mouvement soit prévenu par la connoissance.

Considérons donc, chrétiens, quelle est cette nouveauté des cœurs, et quel est l'état ancien d'où le Saint-Esprit nous tire. Qu'y a-t-il de plus ancien que de s'aimer soi-même, et qu'y a-t-il de plus nouveau que d'être soi-même son persécuteur? Mais celui qui se persécute lui-même doit avoir vu quelque chose qu'il aime plus que lui-même; de sorte qu'il y a deux amours qui font ici toutes choses. Saint Augustin les définit par ces paroles : *Amor sui usque ad contemptum Dei; amor Dei usque ad contemptum sui*[1]. L'un est « l'amour de soi-même poussé jusqu'au mépris de Dieu; » c'est ce qui fait la vie ancienne et la vie du monde : l'autre est « l'amour de Dieu poussé jusqu'au mépris de soi-même; » c'est ce qui fait la vie nouvelle du christianisme; et ce

1. De civ. Dei, lib. XIV, cap. XVIII, t. VII, col. 378.

nistres, des enseignemens convenables aux saintes dispositions de ceux qui écoutent. Faites donc, par vos prières, le discours qui doit vous instruire; et obtenez-moi les lumières du Saint-Esprit par l'intercession de la sainte Vierge. *Ave Maria.*

Nous ne devons pas être curieux de connoître distinctement ces nouveautés merveilleuses du siècle futur : comme Dieu les fera sans nous, nous devons nous en reposer sur sa puissance et sur sa sagesse. Mais il n'en est pas de même des nouveautés saintes qu'il opère au fond de nos cœurs. Il est écrit : « Je vous donnerai un cœur nouveau[1]; » et il est écrit : « Faites-vous un cœur nouveau[2] : » de sorte que ce cœur nouveau qui nous est donné, c'est nous aussi qui le devons faire; et comme nous

1. *Dabo vobis cor novum.* EZECH., XXXVI, 26.
2. *Facite vobis cor novum.* EZECH., XVIII, 31.

qui laissant enfin tout au-dessous d'elle, ne se réserve plus que Dieu seul. Suivez-la dans tous les pas qu'elle fait pour retourner à lui, et voyez si vous avez fait quelque progrès dans cette voie ; voilà ce que vous aurez à considérer. Entrons d'abord au fond de notre matière ; je ne veux pas vous tenir longtemps en suspens.

Ier Point. L'homme, que vous voyez si attaché à lui-même par son amour propre, n'a pas été créé avec ce défaut. Dans son origine, Dieu l'avoit fait à son image ; et ce nom d'image lui doit faire entendre qu'il n'étoit point pour lui-même ; une image est toute faite pour son original. Si un portrait pouvoit tout d'un coup devenir animé, comme il ne se verroit aucun trait qui ne se rapportât à celui qu'il représente, il ne vivroit que pour lui seul, et ne respireroit que sa gloire. Et toutefois, ces portraits que nous

animons, se trouveroient obligés à partager leur amour entre les originaux qu'ils représentent, et le peintre qui les a faits. Mais nous ne sommes point dans cette peine ; nous sommes les images de notre auteur, et celui qui nous a faits nous a faits aussi à sa ressemblance. Ainsi, en toute manière, nous nous devons à lui seul, et c'est à lui seul que notre âme doit être attachée.

En effet, quoique cette âme soit défigurée, quoique cette image de Dieu soit comme effacée par le péché, si nous en cherchons bien tous les anciens traits, nous reconnoîtrons, nonobstant sa corruption, qu'elle ressemble encore à Dieu, et que c'est pour Dieu qu'elle est faite. O âme ! vous connoissez et vous aimez ; c'est là ce que vous avez de plus essentiel, et c'est par là que vous ressemblez à votre auteur, qui n'est que connoissance et qu'amour. Mais la connoissance est donnée pour entendre ce qu'il y a de plus vrai, comme l'amour est donné pour aimer ce qu'il y a de meilleur. Qu'est-

ce qu'il y a de plus vrai, que celui qui est la vérité même? et qu'y a-t-il de meilleur, que celui qui est la bonté même? L'âme est donc faite pour Dieu ; et c'est à lui qu'elle devoit se tenir attachée, et comme suspendue, par sa connoissance et par son amour. C'est ainsi qu'elle est l'image de Dieu. Il se connoît lui-même, il s'aime lui-même, et c'est là sa vie : et l'âme raisonnable devoit vivre aussi en le connoissant et en l'aimant. Ainsi, par sa naturelle constitution, elle étoit unie à son auteur, et devoit faire sa félicité de celle d'un Être si parfait et si bienfaisant ; en cela consistoit sa droiture et sa force. Enfin, c'est par là qu'elle étoit riche, parce qu'encore qu'elle n'eût rien de son propre fonds, elle possédoit un bien infini par la libéralité de son auteur ; c'est-à-dire qu'elle le possédoit lui-même, et le possédoit d'une manière si assurée, qu'elle n'avoit qu'à l'aimer persévéramment pour le posséder toujours, puisqu'aimer un si grand bien, c'est ce qui en

assure la possession, ou plutôt c'est ce qui la fait.

Mais elle n'est pas demeurée longtemps en cet état. Cette âme, qui étoit heureuse parce que Dieu l'avoit faite à son image, a voulu, non lui ressembler, mais être absolument comme lui. Heureuse qu'elle étoit de connoître et d'aimer celui qui se connoît et s'aime éternellement, elle a voulu, comme lui, faire elle-même sa félicité. Hélas, qu'elle s'est trompée, et que sa chute a été funeste ! Elle est tombée de Dieu sur elle-même. Que fera Dieu pour la punir de sa défection? Il lui donnera ce qu'elle demande ; se cherchant elle-même, elle se trouvera elle-même. Mais en se trouvant ainsi elle-même, étrange confusion ! elle se perdra bientôt elle-même. Car voilà que déjà elle commence à se méconnoître ; transportée de son orgueil elle dit : « Je suis un Dieu et je me suis faite moi-même[1] : » C'est ainsi que le prophète fait par-

1. *Et dixisti : Deus ego sum.* EZECH., XXIII, 2. *Et ego feci eum.* EZECH., XXIX, 9.

ler les âmes hautaines, qui mettent leur félicité dans leur propre grandeur et dans leur propre excellence.

En effet, il est véritable que pour pouvoir dire : « Je veux être content de moi-même et me suffire à moi-même, » il faut aussi pouvoir dire : « Je me suis fait moi-même, ou plutôt, je suis de moi-même. » Ainsi, l'âme raisonnable veut être semblable à Dieu par un attribut qui ne peut convenir à aucune créature, c'est-à-dire, par l'indépendance et par la plénitude de l'être. Sortie de son état, pour avoir voulu être heureuse indépendamment de Dieu, elle ne peut ni conserver son ancienne et naturelle félicité, ni arriver à celle qu'elle poursuit vainement. Mais comme ici son orgueil la trompe, il faut lui faire sentir par quelque autre endroit sa pauvreté et sa misère. Il ne faut pour cela que la laisser quelque temps à elle-même ; cette âme, qui s'est tant aimée et tant cherchée, ne se peut plus supporter. Aussitôt qu'elle est seule avec elle-même, sa solitude lui fait horreur;

elle trouve en elle-même un vide infini, que Dieu seul pouvoit remplir : si bien qu'étant séparée de Dieu, que son fonds réclame sans cesse, tourmentée par son indigence, l'ennui la dévore, le chagrin la tue; il faut qu'elle cherche des amusemens au dehors, et jamais elle n'aura de repos, si elle ne trouve de quoi s'étourdir. Tant il est vrai que Dieu la punit par son propre déréglement; et que, pour s'être cherchée elle-même, elle devient elle-même son supplice. Mais elle ne peut pas demeurer en cet état, tout triste qu'il est; il faut qu'elle tombe encore plus bas; et voici comment.

Représentez-vous un homme qui est né dans les richesses, et qui les a dissipées par ses profusions; il ne peut souffrir sa pauvreté. Ces murailles nues, cette table dégarnie, cette maison abandonnée, où on ne voit plus cette foule de domestiques, lui fait peur. Pour se cacher à lui-même sa misère, il emprunte de tous côtés; il remplit par ce moyen, en quelque façon, le vide de sa

maison, et soutient l'éclat de son ancienne abondance. Aveugle et malheureux ! qui ne songe pas que tout ce qui l'éblouit menace sa liberté et son repos. Ainsi, l'âme raisonnable, née riche par les biens que lui avoit donnés son auteur, et appauvrie volontairement pour s'être cherchée elle-même, réduite à ce fonds étroit et stérile, tâche de tromper le chagrin que lui cause son indigence, et de réparer ses ruines, en empruntant de tous côtés de quoi se remplir.

Elle commence par son corps et par ses sens, parce qu'elle ne trouve rien qui lui soit plus proche. Ce corps qui lui est uni si étroitement, mais qui toutefois est d'une nature si inférieure à la sienne, devient le plus cher objet de ses complaisances. Elle tourne tous ses soins de ce côté-là ; le moindre rayon de beauté qu'elle y aperçoit suffit pour l'arrêter ; elle se mire, pour ainsi parler, et se considère elle-même dans ce corps ; elle croit voir dans la douceur de ces regards et de ce visage, la douceur

elle trouve en elle-même un vide infini, que Dieu seul pouvoit remplir : si bien qu'étant séparée de Dieu, que son fonds réclame sans cesse, tourmentée par son indigence, l'ennui la dévore, le chagrin la tue; il faut qu'elle cherche des amusemens au dehors, et jamais elle n'aura de repos, si elle ne trouve de quoi s'étourdir. Tant il est vrai que Dieu la punit par son propre déréglement; et que, pour s'être cherchée elle-même, elle devient elle-même son supplice. Mais elle ne peut pas demeurer en cet état, tout triste qu'il est; il faut qu'elle tombe encore plus bas; et voici comment.

Représentez-vous un homme qui est né dans les richesses, et qui les a dissipées par ses profusions; il ne peut souffrir sa pauvreté. Ces murailles nues, cette table dégarnie, cette maison abandonnée, où on ne voit plus cette foule de domestiques, lui fait peur. Pour se cacher à lui-même sa misère, il emprunte de tous côtés; il remplit par ce moyen, en quelque façon, le vide de sa

marque une opposition éternelle entre la raison et le plaisir, c'est que, pendant que la raison demande une chose, le plaisir en exige une autre. Ainsi l'âme, devenue captive du plaisir, est devenue en même temps ennemie de la raison. Voilà où elle est tombée, quand elle a voulu emprunter des sens de quoi réparer ses pertes; mais ce n'est pas là encore la fin de ses maux. Ces sens, de qui elle emprunte, empruntent eux-mêmes de tous côtés; ils tirent tout de leurs objets, et engagent par conséquent, à tous ces objets extérieurs, l'âme, qui, livrée aux sens, ne peut plus rien avoir que par eux.

Je ne veux point ici vous parler de tous les sens pour vous faire avouer leur indigence. Considérez seulement la vue, à combien d'objets extérieurs elle nous attache. Tout ce qui brille, tout ce qui rit aux yeux, tout ce qui paroît grand et magnifique, devient l'objet de nos désirs et de notre curiosité. Le Saint-Esprit nous en avoit bien

d'une humeur paisible; dans la délicatesse des traits, la délicatesse de l'esprit; dans ce port et cette mine relevée, la grandeur et la noblesse du courage. Foible et trompeuse image sans doute; mais enfin la vanité s'en repaît! A quoi es-tu réduite, âme raisonnable? Toi, qui étois née pour l'éternité et pour un objet immortel, tu deviens éprise et captive d'une fleur que le soleil dessèche, d'une vapeur que le vent emporte; en un mot, d'un corps qui, par sa mortalité, est devenu un empêchement et un fardeau à l'esprit.

Elle n'est pas plus heureuse en jouissant des plaisirs que ses sens lui offrent: au contraire, elle s'appauvrit dans cette recherche, puisqu'en poursuivant le plaisir, elle perd d'abord la raison. Le plaisir est un sentiment qui nous transporte, qui nous enivre, qui nous saisit indépendamment de la raison, et qui nous entraîne malgré ses lois. La raison, en effet, n'est jamais si foible que lorsque le plaisir domine; et ce qui

marque une opposition éternelle entre la raison et le plaisir, c'est que, pendant que la raison demande une chose, le plaisir en exige une autre. Ainsi l'âme, devenue captive du plaisir, est devenue en même temps ennemie de la raison. Voilà où elle est tombée, quand elle a voulu emprunter des sens de quoi réparer ses pertes; mais ce n'est pas là encore la fin de ses maux. Ces sens, de qui elle emprunte, empruntent eux-mêmes de tous côtés; ils tirent tout de leurs objets, et engagent par conséquent, à tous ces objets extérieurs, l'âme, qui, livrée aux sens, ne peut plus rien avoir que par eux.

Je ne veux point ici vous parler de tous les sens pour vous faire avouer leur indigence. Considérez seulement la vue, à combien d'objets extérieurs elle nous attache. Tout ce qui brille, tout ce qui rit aux yeux, tout ce qui paroît grand et magnifique, devient l'objet de nos désirs et de notre curiosité. Le Saint-Esprit nous en avoit bien

avertis, lorsqu'il avoit dit cette parole : « Ne suivez pas vos pensées et vos yeux, vous souillant et vous corrompant ; » disons le mot du Saint-Esprit : « vous prostituant vous-mêmes à tous les objets qui se présentent[1]. » Nous faisons tout le contraire de ce que Dieu commande ; nous nous engageons de toutes parts ; nous qui n'avions besoin que de Dieu, nous commençons à avoir besoin de tout. Cet homme croit s'agrandir avec son équipage qu'il augmente, avec ses appartemens qu'il rehausse, avec son domaine qu'il étend. Cette femme ambitieuse et vaine croit valoir beaucoup, quand elle s'est chargée d'or, de pierreries et de mille autres vains ornemens. Pour la parer, toute la nature s'épuise, tous les arts suent, toute l'industrie se consume. Ainsi, nous amassons autour de nous tout ce qu'il y a de plus rare ; notre vanité se repaît de cette fausse abondance ; et par là nous tombons

1. *Nec sequantur cogitationes suas et oculos, per res varias fornicantes.* NUM., XV, 39.

insensiblement dans les piéges de l'avarice, triste et sombre passion, autant qu'elle est cruelle et insatiable.

C'est elle, dit saint Augustin, qui, trouvant l'âme pauvre et vide au dedans, la pousse au dehors, la partage en mille soucis, et la consume par des efforts aussi vains que laborieux. Elle se tourmente comme dans un songe : on veut parler, la voix ne suit pas; on veut faire de grands mouvemens, on sent ses membres engourdis. Ainsi, l'âme veut se remplir, elle ne peut; son argent qu'elle appelle son bien est dehors, et c'est le dedans qui est vide et pauvre. Elle se tourmente de voir son bien si détaché d'elle-même, si exposé au hasard, si soumis au pouvoir d'autrui. Cependant elle voit croître ses mauvais désirs avec ses richesses. « L'avarice, dit saint Paul, est la racine de tous les maux. » *Radix omnium malorum est cupiditas*[1]. En effet, les ri-

1. I Tim., VI, 10.

chesses sont un moyen d'avoir presque sûrement tout ce qu'on désire. Par les richesses, l'ambitieux se peut assouvir d'honneurs; le voluptueux, de plaisirs; chacun enfin de ce qu'il demande. Tous les mauvais désirs naissent dans un cœur qui croit avoir dans l'argent le moyen de les satisfaire. Il ne faut donc pas s'étonner si la passion des richesses est si violente, puisqu'elle ramasse en elle toutes les autres. Que l'âme est asservie! de quel joug elle est chargée! et pour s'être cherchée elle-même, combien est-elle devenue pauvre et captive?

Mais peut-être que les passions plus nobles et plus généreuses seront plus capables de la remplir. Voyons ce que la gloire lui pourra produire. Il n'y a rien de plus éclatant, ni qui fasse tant de bruit parmi les hommes, et tout ensemble il n'y a rien de plus misérable ni de plus pauvre. Pour nous en convaincre, considérons-la dans ce qu'elle a de plus magnifique et de plus grand. Il

n'y a point de plus grande gloire que celle des conquérans ; choisissons le plus renommé d'entre eux. Quand on veut parler d'un grand conquérant, chacun pense à Alexandre. Ce sera donc, si vous voulez, Alexandre qui nous fera voir la pauvreté des rois conquérans. Qu'est-ce qu'il a souhaité ce grand Alexandre, et qu'a-t-il cherché par tant de travaux et tant de peines qu'il a souffertes lui-même, et qu'il a fait souffrir aux autres ? Il a souhaité de faire du bruit dans le monde, durant sa vie et après sa mort. Il a tout ce qu'il a demandé ; personne n'en a tant fait : dans l'Égypte, dans la Perse, dans les Indes, dans toute la terre, en Orient et en Occident, depuis plus de deux mille ans on ne parle que d'Alexandre. Il vit dans la bouche de tous les hommes, sans que sa gloire soit effacée ou diminuée depuis tant de siècles ; les éloges ne lui manquent pas, mais c'est lui qui manque aux éloges. Il a eu ce qu'il demandoit ; en a-t-il été plus heureux ? tourmenté par son ambition du-

rant sa vie, et tourmenté maintenant dans les enfers, où il porte la peine éternelle d'avoir voulu se faire adorer comme un dieu, soit par son orgueil, soit par politique ? Il en est de même de tous ses semblables. Ceux qui désirent la gloire, la gloire souvent leur est donnée. « Ils ont reçu leur récompense, » dit le Fils de Dieu[1]; ils ont été payés selon leurs mérites. « Ces grands hommes, dit saint Augustin, tant célébrés parmi les Gentils et j'ajoute trop estimés parmi les chrétiens, ont eu ce qu'ils demandoient : ils ont acquis cette gloire qu'ils désiroient avec tant d'ardeur; et vains, ils ont reçu une récompense aussi vaine que leurs désirs. » *Quærebant non apud Deum, sed apud homines gloriam...; ad quam pervenientes perceperunt mercedem suam, vani, vanam*[2]. »

Vous voyez, messieurs, l'âme raisonnable

1. *Amen dico vobis, receperunt mercedem suam.* MATTH., VI, 2.

2. Voici le texte entier de ce passage de saint Au-

déchue de sa première dignité, parce qu'elle quitte Dieu et que Dieu la quitte; menée de captivité en captivité, captive d'elle-même, captive de son corps, captive des sens et des plaisirs, captive de toutes les choses qui l'environnent. Saint Paul dit tout en un mot, quand il parle ainsi : « L'homme, dit-il, est vendu sous le péché » : *Venumdatus sub peccato* [1]; livré au péché, captif sous ses lois, accablé de ce joug honteux comme un esclave vendu. A quel prix le péché l'a-t-il acheté ? Il l'a acheté par tous les faux biens qu'il lui a donnés. Entraîné par tous ces faux biens, et asservi par toutes les choses qu'il croit posséder, il ne peut

gustin : *Propter quam (laudem humanam) multa magna fecerunt, qui magni in hoc seculo nominati sunt, multumque laudati in civitatibus gentium, quærentes non apud Deum, sed apud homines, gloriam, et propter hanc velut prudenter, fortiter, temperanter, justeque viventes; ad quam pervenientes, perceperunt mercedem suam, vani, vanam.* In Ps. CXVIII, *Serm.* XII, n° 2; tom. IV, col. 1306.

1. Rom., VII, 14.

plus respirer, ni regarder le ciel d'où il est venu. Ainsi, il a perdu Dieu, et toutefois, le malheureux! il ne peut s'en passer; car il y a au fond de notre âme un secret désir qui le redemande sans cesse.

L'idée de celui qui nous a créés est empreinte profondément au dedans de nous. Mais, ô malheur incroyable, et lamentable aveuglement! rien n'est gravé plus avant dans le cœur de l'homme, et rien ne lui sert moins dans sa conduite. Les sentimens de religion sont la dernière chose qui s'efface en l'homme, et la dernière que l'homme consulte. Rien n'excite de plus grands tumultes parmi les hommes; rien ne les remue davantage, et rien en même temps ne les remue moins. En voulez-vous voir une preuve? A présent que je suis assis dans la chaire de Jésus-Christ et des apôtres, que vous m'écoutez avec attention, si j'allois (ah! plutôt la mort) si j'allois vous enseigner quelque erreur, je verrois tout mon auditoire se révolter contre moi. Je vous

che les vérités les plus importantes de la religion ; que feront-elles? O Dieu, qu'est-ce donc que l'homme? est-ce un prodige? est-ce un composé monstrueux de choses incompatibles ? ou bien est-ce une énigme inexplicable ?

Non, m ous avons expliqué l'énigme. C a de si grand dans l'homme est de sa première institution ; ce si bas, et qui paroît si mal ass s premiers principes, c'est le effet de sa chute. Il ressemble a u ruiné, qui, dans ses masures renvers nserve encore quelque chose de la beaute et de la grandeur de son premier plan. Fondé, dans son origine, sur la connoissance de Dieu et sur son amour, par sa volonté dépravée, il est tombé en ruine ; le comble s'est abattu sur les murailles, et les murailles sur le fondement. Mais qu'on remue ces ruines, on trouvera dans les restes de ce bâtiment renversé, et les traces des fondations, et l'idée du

premier dessin, et la marque de l'architecte. L'impression de Dieu reste encore en l'homme si forte qu'il ne peut la perdre, et tout ensemble si foible, qu'il ne peut la suivre ; si bien qu'elle semble n'être restée que pour le convaincre de sa faute, et lui faire sentir sa perte. Ainsi, il est vrai qu'il a perdu Dieu : mais nous avons dit, et il est vrai, qu'il ne pouvoit éviter après cela de se perdre aussi lui-même.

L'âme, qui s'est éloignée de la source de son être, ne connoît plus ce qu'elle est. Elle s'est embarrassée, dit saint Augustin [1], dans toutes les choses qu'elle aime ; et de là vient qu'en les perdant elle se croit aussitôt perdue elle-même. Ma maison est brûlée ; on se tourmente et on dit : « Je suis perdu ; ma réputation est blessée, ma fortune est ruinée : je suis perdu. » Mais surtout, quand le corps est attaqué, c'est là qu'on s'écrie plus que jamais : je suis perdu. L'homme se croit

1. De Trin., lib. X, nº 7 ; tom. VIII, col. 893.

attaqué au fond de son être, sans vouloir jamais considérer que ce qui dit : je suis perdu, n'est pas le corps ; car le corps de lui-même est sans sentiment ; et l'âme qui dit qu'elle est perdue, ne sent pas qu'elle est autre chose que celui dont elle connoît la perte future ; c'est pourquoi elle se croit perdue en le perdant. Ah ! si elle n'avoit pas oublié Dieu, si elle avoit toujours songé qu'elle est son image, elle se seroit tenue à lui comme au seul appui de son être ; et, attachée à un principe si haut, elle n'auroit pas cru périr en voyant tomber ce qui est si fort au-dessous d'elle. Mais, comme dit saint Augustin [1], s'étant engagée tout entière dans son corps et dans les choses sensibles ; roulée et enveloppée parmi les objets qu'elle aime, et dont elle traîne continuellement l'idée avec elle, elle ne s'en peut plus démêler, elle ne sait plus ce qu'elle est. Elle dit : « Je suis une vapeur, je suis un souffle, je suis

1. De Trin., lib. X, n° 11, col. 895.

un air délié, ou un feu subtil; » sans doute une vapeur qui aime Dieu, un feu qui connoît Dieu, un air fait à son image. O âme! voilà le comble de tes maux; en te cherchant tu t'es perdue; et toi-même tu te méconnois. En ce triste et malheureux état, écoutons la parole de Dieu par la bouche de son prophète : *Convertimini, sicut in profundum recesseratis, filii Israel*[1]. O âme, reviens à Dieu dans le fond du cœur, selon que tu t'étois éloignée de lui[2].

NT. Et en effet, chrétiens, dans cet oubli profond et de Dieu et d'elle-même, où elle est plongée, ce grand Dieu sait bien

1. Isai., xxx, 6.

2. L'édition de Versailles porte : *O âme, reviens à Dieu autant du fond que tu t'en étois si profondément retirée.* Cette phrase a-t-elle été fidèlement transcrite par les éditeurs de Bossuet? Dans l'incertitude, j'ai cru pouvoir y substituer la traduction du verset d'Isaïe par Le Maistre de Sacy.

la trouver. Il fait entendre sa voix, quand il lui plaît; au milieu du bruit du monde, dans son plus grand éclat, et au milieu de toutes ses pompes, il en découvre le fond, c'est-à-dire, la vanité et le néant. L'âme, honteuse de sa servitude, vient à considérer pourquoi elle est née; et recherchant en elle-même les restes de l'image de Dieu, elle songe à la rétablir en se réunissant à son auteur. Touchée de ce sentiment, elle commence à rejeter les choses extérieures. « O richesses, dit-elle, vous n'avez qu'un nom trompeur : vous venez pour me remplir; mais j'ai un vide infini où vous n'entrez pas. Mes secrets désirs, qui demandent Dieu, ne peuvent pas être satisfaits par tous vos trésors; il faut que je m'enrichisse par quelque chose de plus grand et de plus intime. » Voilà les richesses méprisées.

L'âme considérant ensuite le corps auquel elle est unie, le voit revêtu de mille ornemens étrangers. Elle en a honte, parce qu'elle voit que ces ornemens sont un piége

pour les autres et pour elle-même. Alors, elle est en état d'écouter les paroles que le Saint-Esprit adresse aux dames mondaines, par la bouche du prophète Isaïe : « J'ai vu les filles de Sion la tête levée, marchant d'un pas affecté, avec des contenances étudiées, et faisant signe des yeux à droite et à gauche; pour cela, dit le Seigneur, je ferai tomber tous leurs cheveux[1]. » Quelle sorte de vengeance! Quoi; falloit-il foudroyer et le prendre d'un ton si haut pour abattre des cheveux ? Ce grand Dieu, qui se vante de déraciner par son souffle les cèdres du Liban, tonne pour abattre les feuilles des arbres ! Est-ce là le digne effet d'une main toute-puissante ? Qu'il est honteux à l'homme d'être si fort attaché à des choses vaines, que les lui ôter soit un

1. *Et dixit Dominus : Pro eo quod elevatæ sunt filiæ Sion, et ambulaverunt extento collo, et nutibus oculorum ibant, et plaudebant, ambulabant pedibus suis, et composito gradu incedebant, decalvabit Dominus verticem filiarum Sion, et Dominus crinem earum nudabit.* Isai., III, 16, 17.

plice ! C'est pour cela que le prophète passe encore plus avant. Après avoir dit : « Je ferai tomber leurs cheveux, je détruirai, poursuit-il, et les colliers, et les bracelets, et les anneaux, et les boîtes à parfums, et les vestes, et les manteaux, et les rubans, et les broderies, et [illegible] si déliées [1] ; » vaines couvertures qui [illegible]chent rien, et le reste. Car le [illegible] voulu descendre dans un déno[illegible]ement [illegible]act de tous les ornemens de [illegible] s'attachant, pour ainsi parler, à suivre par [illegible] vengeance toutes les diverses parure[illegible] une vaine curiosité a inventées. A ces [illegible]naces du Saint-Esprit, l'âme qui s'est sentie longtemps attachée à ces ornemens, commence à rentrer en elle-

1. *In die illa auferet Dominus ornamentum calceamentorum, et lunulas, et torques, et monilia, et armillas, et mitras, et discriminalia, et periscelidas et murenulas, et olfactoriola, et inaures, et annulos, et gemmas in fronte pendentes, et mutatoria, et palliola, et linteamina, et acus, et specula, et sindones, et vittas, et theristra.* Isai., III, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

même. « Quoi! Seigneur, dit-elle, vous voulez détruire toute cette vaine parure? Pour prévenir votre colère, je commencerai moi-même à m'en dépouiller. Entrons dans un état où il n'y ait plus d'ornement que celui de la vertu. »

Ici cette âme dégoûtée du monde, s'avisant que ces ornemens marquent dans les hommes quelque dignité, et venant à considérer les honneurs que le monde vante, elle en connoît aussitôt le fond. Elle voit l'orgueil qu'ils inspirent, et découvre dans cet orgueil, et les disputes, et les jalousies, et tous les maux qu'il entraîne. Elle voit en même temps que si ces honneurs ont quelque chose de solide, c'est qu'ils obligent de donner au monde un grand exemple. Mais on peut, en les quittant, donner un exemple plus utile; et il est beau, quand on les a, d'en faire un si bel usage. Loin donc, honneurs de la terre : tout votre éclat couvre mal nos foiblesses et nos défauts; il ne les cache qu'à nous seuls, et les fait

noître à tous les autres. « Ah ! j'aime mieux avoir la dernière place dans la maison de mon Dieu, que de tenir les plus hauts rangs dans la demeure des pécheurs [1]. »

L'âme se dépouille, comme vous voyez, des choses extérieures; elle revient de son égarement, et c ice à être plus proche d'elle-même ra-t-elle toucher à ce corps si tendre, i, si ménagé? N'aura-t-on point de p cette complexion délicate? Au cont 'est à lui principalement que l'âme s'e prend, comme à son plus dangereux séc teur. « J'ai, dit-elle, trouvé une victime, depuis que ce corps est devenu mortel, il sembloit n'être devenu pour moi qu'un embarras, et un attrait qui me porte au mal; mais la pénitence me fait voir que je le puis mettre à un meilleur usage. Grâce à la miséricorde divine, j'ai eu lui de quoi réparer mes fautes passées. » Cette

1. *Elegi abjectus esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum.* Ps. LXXXIII, 11.

pensée la sollicite à ne plus rien donner à ses sens : elle leur ôte tous leurs plaisirs; elle embrasse toutes les mortifications; elle donne au corps une nourriture peu agréable; et afin que la nature s'en contente, elle attend que la nécessité la rende supportable. Ce corps si tendre couche sur la dure; la psalmodie de la nuit, et le travail de la journée y attirent le sommeil; sommeil léger qui n'appesantit pas l'esprit, et n'interrompt presque point ses actions. Ainsi toutes les fonctions, même de la nature, commencent dorénavant à devenir des opérations de la grâce. On déclare une guerre immortelle et irréconciliable à tous les plaisirs; il n'y en a aucun de si innocent, qui ne devienne suspect. La raison, que Dieu a donnée à l'âme pour la conduire, s'écrie en les voyant approcher : « C'est ce serpent qui nous a séduits. » *Serpens decepit me*[1]. Les premiers plaisirs qui nous ont

1. Genes., III, 13.

trompés sont entrés dans notre cœur avec une mine innocente, comme un ennemi qui se déguise pour entrer dans une place qu'il veut révolter contre les puissances légitimes. Ces désirs, qui nous sembloient innocens, ont remué peu à peu les passions les plus violentes, qui nous ont mis dans les fers que nous avons tant de peine à rompre.

L'âme, délivrée par ces réflexions de la captivité des sens, et détachée de son corps par la mortification, est enfin revenue à elle-même. Elle est revenue de bien loin, et semble avoir fait un grand progrès : mais enfin, s'étant trouvée elle-même, elle a trouvé la source de tous ses maux. C'est donc à elle-même qu'elle en veut encore. Déçue par sa liberté, dont elle a fait un mauvais usage, elle songe à la contraindre de toutes parts. Des grilles affreuses, une retraite profonde, une clôture impénétrable, une obéissance entière, toutes les actions réglées, tous les pas comptés, cent yeux qui vous observent ; encore, trouve-t-elle qu'il

n'y en a pas assez pour l'empêcher de s'égarer. Elle se met de tous côtés sous le joug; elle se souvient des tristes jalousies du monde, et s'abandonne sans réserve aux douces jalousies d'un Dieu bienfaisant, qui ne veut avoir les cœurs que pour les remplir des douceurs célestes. De peur de retomber sur ces objets extérieurs, et que sa liberté ne s'égare encore une fois en les cherchant, elle se met des bornes de tous côtés; mais de peur de s'arrêter en elle-même, elle abandonne sa volonté propre. Ainsi, resserrée de toutes parts, elle ne peut plus respirer que du côté du ciel; elle se donne donc en proie à l'amour divin; elle rappelle sa connoissance et son amour à leur usage primitif. C'est alors que nous pouvons dire avec David : « O Dieu, votre serviteur a trouvé son cœur pour vous faire cette prière [1]. » L'âme, si longtemps égarée

1. *Invenit servus tuus cor suum, ut oraret te oratione hac.* II. Reg., vii, 27.

dans les choses extérieures, s'est enfin trouvée elle-même; mais c'est pour s'élever au-dessus d'elle, et se donner tout à fait à Dieu.

Il n'y a rien de plus nouveau que cet état où l'âme, pleine de Dieu, s'oublie elle-même. De cette union avec Dieu, on voit naître bientôt en elle toutes les vertus. Là est la véritable prudence; car on apprend à tendre à sa fin, c'est-à-dire à Dieu, par la seule voie qui y mène, c'est-à-dire par l'amour. Là est la force et le courage; car il n'y a rien qu'on ne souffre pour l'amour de Dieu. Là se trouve la tempérance parfaite; car on ne peut plus goûter les plaisirs des sens, qui dérobent à Dieu les cœurs et l'attention des esprits. Là on commence à faire justice à Dieu, au prochain et à soi-même : à Dieu, parce qu'on lui rend tout ce qu'on lui doit, en l'aimant plus que soi-même; au prochain, parce qu'on commence à l'aimer véritablement, non pour soi-même, mais comme soi-même, après qu'on a fait l'effort de renon-

cer à soi-même; enfin, on se fait justice à soi-même, parce qu'on se donne de tout son cœur à qui on appartient naturellement. Mais, en se donnant de la sorte, on acquiert le plus grand de tous les biens, et on a ce merveilleux avantage d'être heureux par le même objet qui fait la félicité de Dieu.

L'amour de Dieu fait donc naître toutes les vertus; et pour les faire subsister éternellement, il leur donne pour fondement l'humilité. Demandez à ceux qui ont dans le cœur quelque passion violente, s'ils conservent quelque orgueil ou quelque fierté en présence de ce qu'ils aiment; on ne se soumet que trop, on n'est que trop humble. L'âme possédée de l'amour de Dieu, transportée par cet amour hors d'elle-même, n'a garde de songer à elle, ni par conséquent de s'enorgueillir; car elle voit un objet au prix duquel elle se compte pour rien, et en est tellement éprise, qu'elle le préfère à elle-même, non-seulement par raison, mais par amour.

Mais voici de quoi l'humilier plus profondément encore. Attachée à ce divin objet, elle voit toujours au-dessous d'elle deux gouffres profonds : le néant d'où elle est tirée, et un autre néant plus affreux encore, c'est le péché, où elle peut retomber sans cesse pour peu qu'elle s'éloigne de Dieu, et qu'elle l'oblige de la quitter. Elle considère que si elle est juste, c'est Dieu qui la fait telle continuellement. Saint Augustin [1] ne veut pas qu'on dise que Dieu nous a faits justes ; mais il dit qu'il nous fait justes à chaque moment. Ce n'est pas, dit-il, comme un médecin qui ayant guéri son malade, le laisse dans une santé qui n'a plus besoin de son secours ; c'est comme l'air qui n'a pas été fait lumineux pour le demeurer ensuite par lui-même, mais qui est fait tel continuellement par le soleil. Ainsi, l'âme attachée à Dieu sent continuellement sa

1. De Gen. ad litt., lib. VIII, nº 23; tom. III, part. I, col. 234

dépendance, et sent que la justice qui lui est donnée ne subsiste pas toute seule, mais que Dieu la crée en elle à chaque instant : de sorte qu'elle se tient toujours attentive de ce côté-là; elle demeure toujours sous la main de Dieu, toujours attachée au gouvernement et comme au rayon de sa grâce. En cet état, elle se connoît, et ne craint plus de périr, de la manière dont elle le craignoit auparavant ; elle sent qu'elle est faite pour un objet éternel, et ne connoît plus de mort que le péché.

Il faudroit ici vous découvrir la dernière perfection de l'amour de Dieu; il faudroit vous montrer cette âme détachée encore des chastes douceurs qui l'ont attirée à Dieu, et possédée seulement de ce qu'elle découvre en Dieu même, c'est-à-dire de ses perfections infinies. Là se verroit l'union de l'âme avec un Jésus délaissé; là s'entendroit la dernière consommation de l'amour divin dans un endroit de l'âme si profond et si retiré, que les sens n'en soup-

connent rien, tant il est éloigné de leur région. Mais pour expliquer cette matière, il faudroit tenir un langage que le monde n'entendroit pas.

Finissons donc ce discours, et permettez qu'en le finissant je vous demande, messieurs, si les saintes vérités que j'ai annoncées ont excité en vos cœurs quelque étincelle de l'amour divin. La vie chrétienne que je vous propose si pénitente, si mortifiée, si détachée des sens et de nous-mêmes, vous paroît peut-être impossible. Peut-on vivre, direz-vous, de cette sorte? Peut-on renoncer à ce qui plaît? On vous dira de là-haut[1] qu'on peut quelque chose de plus difficile, puisqu'on peut embrasser tout ce qui choque. Mais pour le faire, direz-vous, il faut aimer Dieu; et je ne sais si on peut le connoître assez pour l'aimer autant qu'il faudroit. On vous dira de là-haut qu'on en

1. Madame de La Vallière étoit à la grille d'en haut avec la Reine. (*Note de l'édition Lebel.*)

connoît assez pour l'aimer sans bornes. Mais peut-on mener dans le monde une telle vie? Oui, sans doute, puisque le monde même vous désabuse du monde. Ses appas ont assez d'illusions, ses faveurs assez d'inconstance, ses rebuts assez d'amertume; il y a assez d'injustice et de perfidie dans le procédé des hommes, assez d'inégalités et de bizarreries dans leurs humeurs incommodes et contrariantes; c'en est assez sans doute pour nous dégoûter.

Eh! dites-vous, je ne suis que trop dégoûté; tout me dégoûte, en effet, mais rien ne me touche; le monde me déplaît, mais Dieu ne me plaît pas pour cela. Je connois cet état étrange, malheureux et insupportable, mais trop ordinaire dans la vie. Pour en sortir, âmes chrétiennes, sachez que qui cherche Dieu de bonne foi, ne manque jamais de le trouver. Sa parole y est expresse : « Celui qui frappe, on lui ouvre; celui qui demande, on lui donne; celui qui

cherche, il trouve infailliblement[1]. » Si donc vous ne trouvez pas, sans doute vous ne cherchez pas. Remuez jusqu'au fond de votre cœur : les plaies du cœur ont cela qu'elles peuvent être sondées jusqu'au fond, pourvu qu'on ait le courage de les pénétrer. Vous trouverez dans ce fond un secret orgueil qui vous fait dédaigner tout ce qu'on vous dit, et tous les sages conseils ; vous trouverez un esprit de raillerie inconsidérée, qui naît parmi l'enjouement des conversations. Quiconque en est possédé, croit que toute la vie n'est qu'un jeu : on ne veut que se divertir, et la face de la raison, si je puis parler de la sorte, paroît trop sérieuse et trop chagrine.

Mais à quoi est-ce que je m'étudie? à chercher des causes secrètes du dégoût que vous donne la piété? Il y en a de plus grossières et de plus palpables ; on sait quelles

1. *Omnis enim qui petit, accipit : et qui quærit, invenit : et pulsanti aperietur.* MATTH., VII, 8.

sont les pensées qui arrêtent le monde ordinairement. On n'aime point la piété véritable, parce que, contente des biens éternels, elle ne donne point d'établissement sur la terre, elle ne fait point la fortune de ceux qui la suivent. C'est l'objection ordinaire que font à Dieu les hommes du monde; mais il y a répondu, d'une manière digne de lui, par la bouche du prophète Malachie [1] : « Vos paroles se sont éle-

1. *Invaluerunt super me verba vestra, dicit Dominus. Et dixistis : Quid locuti sumus contra te? Dixistis : Vanus est, qui servit Deo : et quod emolumentum quia custodivimus præcepta ejus, et quia ambulavimus tristes coram Domino exercituum? Ergo nunc beatos dicimus arrógantes : siquidem ædificati sunt facientes impietatem ; et tentaverunt Deum, et salvi facti sunt. Tunc locuti sunt timentes Dominum, unusquisque cum proximo suo. Et attendit Dominus, et audivit : et scriptus est liber monumenti coram eo timentibus Dominum, et cogitantibus nomen ejus. Et erunt mihi, ait Dominus exercituum, in die qua ego facio, in peculium : et parcam eis, sicut parcit vir filio suo servienti sibi. Et convertimini, et videbitis quid sit inter justum et impium, et inter servientem Deo, et non servientem ei.* MALACH., III, 13 et seq.

vées contre moi, dit le Seigneur, et vous avez répondu : Quelles paroles avons-nous proférées contre vous?—Vous avez dit : Celui qui sert Dieu se tourmente en vain. Quel bien nous est-il revenu d'avoir gardé ses commandemens, et d'avoir marché tristement devant sa face? Les hommes superbes et entreprenans sont heureux : car ils se sont établis en vivant dans l'impiété, et ils ont tenté Dieu en songeant à se faire heureux malgré ses lois, et ils ont fait leurs affaires. »

Voilà l'objection des impies, proposée dans toute sa force par le Saint-Esprit. « A ces mots, poursuit le prophète, les gens de bien étonnés se sont parlé secrètement les uns aux autres. » Personne sur la terre n'ose entreprendre, ce semble, de répondre aux impies qui attaquent Dieu avec une audace si insensée; mais Dieu répondra lui-même : « Le Seigneur a prêté l'oreille à ces choses, dit le prophète, et il les a ouïes : il a fait un livre où il écrit le nom de ceux qui le servent; et en ce jour où j'agis, dit le Sei-

gneur des armées, c'est-à-dire, en ce dernier jour où j'achève tous mes ouvrages, où je déploie ma miséricorde et ma justice, en ce jour, dit-il, les gens de bien seront ma possession particulière; je les traiterai comme un bon père traite un fils obéissant. Alors vous vous retournerez, ô impies, vous verrez de loin leur félicité, dont vous serez exclus pour jamais, et vous verrez alors quelle différence il y a entre le juste et l'impie, entre celui qui sert Dieu et celui qui méprise ses lois. »

C'est ainsi que Dieu répond aux objections des impies. Vous n'avez pas voulu croire que ceux qui me servent puissent être heureux; vous n'en avez cru ni ma parole, ni l'expérience des autres; votre expérience vous en convaincra; vous les verrez heureux, et vous vous verrez misérables. *Hæc dicit Dominus faciens hæc.* C'est ce que dit le Seigneur, il l'en faut croire, car lui-même qui le dit, c'est lui qui le fait; et c'est ainsi qu'il fait taire les superbes et les incrédules.

Serez-vous assez heureux pour profiter

de cet avis, et pour prévenir sa colère? Allez, messieurs, et pensez-y: ne songez point au prédicateur qui vous a parlé, ni s'il a bien dit, ni s'il a mal dit: qu'importe qu'ait dit un homme mortel? Il y a un prédicateur invisible qui prêche dans le fond des cœurs; c'est celui-là que les prédicateurs et les auditeurs doivent écouter. C'est lui qui parle intérieurement à celui qui parle au dehors, et c'est lui que doivent entendre au dedans du cœur tous ceux qui prêtent l'oreille aux discours sacrés. Le prédicateur qui parle au dehors, ne fait qu'un seul sermon pour tout un grand peuple; mais le prédicateur du dedans, je veux dire le Saint-Esprit, fait autant de prédications différentes qu'il y a de personnes dans un auditoire; car il parle à chacun en particulier, et lui applique selon ses besoins la parole de la vie éternelle. Écoutez-le donc, chrétiens, laissez-lui remuer au fond de vos cœurs ce secret principe de l'amour de Dieu.

Esprit saint, Esprit pacifique, je vous si

préparé les voies en prêchant votre parole. Ma voix a été semblable peut-être à ce bruit impétueux qui a prévenu votre descente. Descendez maintenant, ô feu invisible! et que ces discours enflammés, que vous ferez au dedans des cœurs, les remplissent d'une ardeur céleste. Faites-leur goûter la vie éternelle, qui consiste à connoître et à aimer Dieu; donnez-leur un essai de la vision, dans la foi; un avant-goût de la possession, dans l'espérance; une goutte de ce torrent de délices qui enivre les bienheureux, dans les transports célestes de l'amour divin.

Et vous, ma sœur, qui avez commencé à goûter ces chastes délices, descendez, allez à l'autel; victime de la pénitence, allez achever votre sacrifice. Le feu est allumé, l'encens est prêt, le glaive est tiré : le glaive, c'est la parole qui sépare l'âme d'avec elle-même pour l'attacher uniquement à son Dieu. Le sacré pontife [1] vous attend avec ce

1. M. l'archevêque de Paris.

voile mystérieux que vous demandez. Enveloppez-vous dans ce voile ; vivez cachée à vous-même, aussi bien qu'à tout le monde ; et, connue de Dieu, échappez-vous à vous-même, sortez de vous-même, et prenez un si noble essor, que vous ne trouviez de repos que dans l'essence du Père, du Fils, et du Saint-Esprit.

# LETTRE CIRCULAIRE

DE LA

SOEUR MADELEINE DU SAINT-ESPRIT

PRIEURE DES CARMÉLITES DE PARIS EN 1710

SUR LA MORT DE LA

# SOEUR LOUISE DE LA MISÉRICORDE

## *APPROBATION.*

*J'ai lu une lettre manuscrite, dans laquelle on décrit en peu de mots, et d'une manière touchante, toutes les circonstances de la vie pénitente, et de la sainte mort de l'illustre sœur Louise de la Miséricorde, carmélite.*

*Fait à Paris, ce 12 juillet* 1710.

PASTEL.

*Vu l'approbation du sieur Pastel, docteur et professeur de Sorbonne.*

*Permis d'imprimer.*

*Fait à Paris, ce* 13 *juillet* 1710.

M. VOYER D'ARGENSON.

# LETTRE CIRCULAIRE

DE LA

PRIEURE DES CARMÉLITES DE PARIS

SUR LA MORT DE LA

## SŒUR LOUISE DE LA MISÉRICORDE.

*

*Jésus † Maria.*

Ma révérende et très-chère mère,

Paix en Jésus-Christ. C'est avec une douleur bien juste et bien amère, que nous vous demandons les prières de l'Ordre pour notre très-honorée sœur Louise de la Miséricorde,

professe de ce monastère, qu'une maladie de trente heures vient de nous enlever. Elle a été un des plus parfaits modèles de pénitence que Dieu ait fait voir de nos jours. Nous avons appris d'elle-même que plusieurs personnes d'une grande piété désirant fort sa conversion, la demandoient sans cesse à Dieu par de ferventes prières. Quelques années s'écoulèrent sans que leurs vœux fussent exaucés. Ma sœur Louise de la Miséricorde étoit née avec d'heureuses inclinations; elle avoit l'esprit solide, le cœur noble, l'humeur douce et égale; elle faisoit de grandes aumônes, et sa charité pour les pauvres ne se peut exprimer. Un saint religieux ayant été un jour quêter chez elle, reçut de sa main une somme fort considérable. Surpris de cette grosse aumône: *Madame*, lui dit-il, *vous êtes trop charitable pour que Dieu n'ait pas pitié de vous; espérez en lui, vous éprouverez un jour les effets de sa miséricorde*. Ces paroles lui donnèrent de la joie, et lui firent tant d'im-

pression qu'elle s'en est toujours souvenue; elles furent un heureux présage. Éclairée, peu de temps après, des lumières de la grâce, et le cœur vivement touché, elle ne pensa plus qu'à se consacrer à Dieu par les vœux de la religion. Quelques-uns de ses amis ayant su son dessein, voulurent lui persuader qu'elle feroit plus de bien en demeurant dans le monde qu'en le quittant. *Ce seroit à moi une horrible présomption*, leur dit-elle, *de me croire propre à aider le prochain; quand on s'est perdu soi-même, on n'est ni digne ni capable de servir les autres.* Elle entroit quelquefois dans le monastère des révérendes mères Capucines; elle connoissoit leur vertu et avoit pour ces saintes religieuses toute l'estime qu'elles méritent. Elle délibéra quelque temps entre leur saint Ordre et le nôtre; mais elle résolut enfin de choisir cette maison. Dans les commencemens de sa conversion, son amour pour Dieu étoit déjà si grand, qu'écrivant à un de ses amis, en qui elle avoit une entière

confiance : *Dieu est si bon*, lui disoit-elle, *qu'au lieu des châtimens que j'ai mérités, il m'envoie des consolations; mon amour pour lui redouble à chaque instant; on ne goûte de plaisir parfait que lorsqu'on est à lui sans réserve; quelle grâce de n'aimer que Dieu et par où pourroit-on la mériter ? Je devrois me sacrifier tout entière pour reconnoître la moindre de ses faveurs ? Que ne dois-je donc pas faire pour réparer le nombre d'années que j'ai passées à l'offenser ? Malgré la grandeur de mes péchés, qui me sont toujours présens, je sens que l'amour aura plus de part à mon sacrifice, que la crainte de ses jugemens.* Nos mères, à qui elle avoit ouvert son cœur, ne pouvant douter de sa vocation, lui promirent de la recevoir; elle entra avec beaucoup de fermeté. Plusieurs personnes voulant l'effrayer sur son entreprise, lui avoient dit qu'elle seroit bien étonnée lorsqu'elle entendroit fermer sur elle notre porte de clôture; mais Dieu qu'elle venoit

[illegible] je [illegible] monde. [illegible] reverence [illegible] qui etoit alors [illegible] un si [illegible] je [illegible] la plus [illegible] l'usage [illegible] s'offrit à Dieu comme une victime d'expiation, et depuis ce heureux moment elle n'a passé aucun jour de sa vie sans s'offrir de nouveau à Dieu en esprit de sacrifice. Le jour même de son entrée, elle se fit couper les cheveux; le peu d'attention qu'elle témoigna pour sa personne nous surprit, et surprit bien davantage les personnes qui l'avoient vue dans le monde. Se voyant dans l'asile où la Providence l'avoit conduite, elle prit pour elle le conseil de saint Bernard :

*Si vous commencez à vous donner à Dieu, commencez parfaitement.*

Dieu lui donna une grande facilité pour

toutes les pratiques de la vie religieuse ; il sembloit aplanir les voies devant elle. Elle demanda comme une grâce de porter notre habit avant que de le prendre en cérémonie ; elle y fut d'abord accoutumée, excepté à notre chaussure, dont ellé a souffert jusqu'à sa mort. Notre nourriture ne lui fit point de péine ; dans les commencemens même, elle n'y voulut aucun adoucissement. Porter la serge, coucher sur la dure, l'assiduité au travail, qui n'est interrompu que par la lecture et la prière, un jeûne austère, un silence continuel devinrent ses délices ; elle ne manqua jamais aux plus petits assujettissemens des novices. Sachant qu'elle étoit sujette à de grands maux de tête, nous lui demandâmes un jour si elle ne trouvoit point pénible de baisser toujours les yeux : *Point du tout*, nous répondit-elle, *cela me les repose ; je suis si lasse de voir les choses de la terre, que je trouve même du plaisir à ne les pas regarder*. L'empressement que ma sœur Louise de la Miséricorde témoigna pour prendre

l'habit, fit abréger en sa faveur le temps des premières épreuves. Elle choisit pour cette cérémonie le troisième dimanche d'après la Pentecôte, auquel l'Église fait lire l'Évangile du Pasteur qui rapporte sa brebis au troupeau. Les sentimens de pénitence et d'humilité dans lesquels elle fit cette action ne peuvent s'exprimer. Un spectacle si touchant attira dans notre église un prodigieux concours de monde. Sitôt qu'elle eut pris l'habit, on vit en elle un renouvellement de ferveur et d'attention pour la pratique de toutes les vertus chrétiennes et religieuses, elle n'eut plus d'autre vue ni d'autre désir que d'en remplir les devoirs avec perfection. Elle auroit eu honte de se borner aux pénitences de la règle. Un désir insatiable de souffrances la consumoit. La sainte pénitente de l'Évangile devint son modèle; elle aima, elle pleura comme elle aux pieds de Jésus-Christ. On la trouvoit souvent dans des lieux retirés prosternée contre terre, le visage tout baigné de larmes. La vue de ses

péchés passés l'humilioit sans la décourager. Elle avoit, selon l'avis du sage, des sentimens de Dieu dignes de sa bonté, le cherchant avec un cœur simple. Son progrès dans l'amour et dans l'humilité faisoit notre étonnement; elle souhaitoit d'être rassasiée d'opprobres, persuadée qu'il n'y avoit rien de trop bas et de trop pénible pour elle. Elle demanda à faire profession en qualité de converse; notre très - honorée mère Agnès de Jésus-Maria, qui venoit d'être élue prieure, l'assura que cet état n'étoit pas sa vocation. Ma sœur Louise de la Miséricorde, qui avoit un respect et une confiance particulière pour elle, se rendit à ses lumières; mais cette sage prieure, pour donner quelque chose à sa ferveur, lui permit d'aider nos sœurs du voile blanc, et de s'employer au travail le plus pénible de la maison, ce qu'elle a continué de faire tout le temps que ses forces le lui ont pu permettre.

Elle vit arriver avec joie le temps de sa profession; elle la fit au Chapitre, selon

notre usage, le troisième de juin 1675, et prit le voile noir le lendemain en public. La reine honora cette cérémonie de sa présence, et le concours du monde fut encore plus grand que le jour qu'elle avoit pris l'habit. Transportée de joie et de reconnoissance : *Quel bonheur*, disoit-elle, écrivant à un de ses amis, *je puis donc dire avec vérité que je suis pour jamais à Dieu; je tiens à lui par des liens si forts que rien ne pourra les rompre; je suis liée par les vœux que j'ai faits, et mille fois plus liée encore par l'amour qui me les a fait faire. Qui me séparera de la charité de Jésus-Christ ?*

Comblée de faveurs, enivrée du vin de l'Époux, les témoignages de sa bonté ne lui ôtèrent jamais la vue de sa justice. Elle ne fut pas plus tôt professe, qu'elle livra une nouvelle guerre à tous ses sens. On la vit plus attentive que jamais aux occasions de se mortifier; elle n'en laissoit passer aucune. Elle demandoit sans cesse à jeûner au pain et à l'eau, à porter la haire et le cilice, des

ceintures et des bracelets de fer, et à faire beaucoup d'autres macérations. Notre mère Agnès, respectant en elle l'esprit de pénitence qui l'animoit, se rendoit souvent à ses désirs. Quand elle étoit refusée, *Vous m'épargnez beaucoup*, lui disoit-elle, *mais, ma mère, Dieu y suppléera.* Elle se levoit tous les jours deux heures avant la Communauté, et passoit ce temps en prières devant le Saint-Sacrement. Les plus rudes hivers ne lui firent rien relâcher d'une pratique si pénible. On l'a souvent trouvée presque évanouie de froid. Une fois même, étant au grenier, où elle étendoit du linge mouillé, elle s'évanouit entièrement. Un grand érésipèle à la jambe l'ayant fait beaucoup souffrir sans qu'elle en voulût rien dire, le mal devint si considérable qu'on s'en aperçut, et qu'on l'obligea d'aller à l'infirmerie. Nous lui fîmes quelques reproches de porter si loin sa ferveur : *Je ne savois ce que c'étoit*, nous répondit-elle, *je n'y avois pas regardé*. Elle a toujours témoigné la même

indifférence pour sa santé, et pour tout ce qui la regardoit. Un jour du Vendredi Saint, elle se sentit si portée à honorer la soif de Jésus-Christ sur la croix, que pour y rendre quelque hommage, et expier le plaisir qu'elle avoit pris autrefois à boire des liqueurs, elle fut plus de trois semaines sans boire une goutte d'eau, et trois ans entiers à n'en boire par jour que la valeur d'un demi verre. Cette affreuse pénitence ayant enfin été découverte, une de mes sœurs lui demanda si elle avoit cru la pouvoir faire sans permission et de son propre mouvement : *J'ai agi sans réflexion*, lui répondit-elle, *je n'ai été occupée que du désir de satisfaire à la justice de Dieu.*

Quelques années après sa profession, elle perdit M. son frère qu'elle aimoit tendrement. En apprenant cette triste nouvelle, elle éleva son cœur vers Dieu, et lui sacrifia si pleinement sa douleur qu'elle n'en donna aucune marque. Dans la suite du temps, ayant fait une perte encore plus

sensible, une personne de ses amis, touchée de l'effort qu'elle faisoit pour cacher sa douleur, lui dit que quelques larmes soulageoient le cœur et n'étoient point un crime. *Il faut tout sacrifier*, répondit-elle avec courage, *c'est sur moi seule que je dois pleurer*. Elle a toujours eu la même constance et la même fidélité dans toutes les épreuves où il a plu à Dieu de la mettre. Sa tendre piété pour le Saint-Sacrement lui fit donner, il y a fort longtemps, le soin de notre Oratoire; elle prit plaisir à l'orner et à l'embellir, et en préparant à Jésus-Christ une demeure au milieu de ses épouses, elle ne cessoit de lui demander de préparer son cœur pour le recevoir. Elle se nourrissoit avec ardeur de son corps et de sa parole. Jésus-Christ dans l'Eucharistie étoit sa force et sa consolation; sa vie, cachée dans ce sacrement, son silence, sa patience, son obéissance, son dénûment, son état de mort étoient aussi son modèle; l'unique étude de cette sainte religieuse étoit de l'imiter. Jésus-

Christ bénit son travail; sa fidélité à pratiquer les vertus dont il nous donne l'exemple dans cet adorable mystère, rendit en elle ces mêmes vertus comme naturelles. Son détachement des créatures, et son désir d'en être plus séparée, lui firent demander d'être envoyée dans un de nos couvens des plus pauvres de l'Ordre et des plus éloignés. Cette permission ne lui fut point accordée; son exemple nous étoit trop utile, et sa personne trop chère pour consentir à son éloignement. Elle n'alloit jamais au parloir que par obéissance et par charité; elle y demeuroit le moins qu'il lui étoit possible. Les gens du monde respectant enfin son goût pour la solitude, la détournoient beaucoup moins depuis quelques années. Charmée du repos dont elle jouissoit, elle passoit les journées entières à répandre son cœur devant Dieu. Pénétrée de reconnoissance des grâces qu'elle en avoit reçues, elle imploroit sans cesse la même miséricorde pour les pécheurs. Vraie fille de notre mère sainte

Thérèse, les besoins de l'Église, ceux de l'État, le désir de la conversion des infidèles, étoient pour elle une source intarissable de prières. Touchée jusqu'au fond du cœur de la misère des pauvres qu'elle ne pouvoit plus secourir, elle demandoit à Dieu de les secourir par d'autres mains que les siennes, et de leur donner la patience. Elle avoit à la sainte Vierge un recours continuel et plein de confiance, et la regardant comme le refuge des pécheurs et la consolation des affligés, elle s'adressoit à elle dans toutes ses peines, et dans tous ses besoins. Elle avoit encore une dévotion fort particulière à notre père saint Joseph, à notre mère sainte Thérèse, à saint Augustin, à sainte Madeleine, et à tous les saints pénitens dont elle a suivi les traces avec une fidélité qui ne s'est jamais démentie. Ma sœur Louise de la Miséricorde ayant épuisé ses forces par ses grandes austérités, étoit devenue fort infirme ; un mal de tête habituel, une sciatique douloureuse, un rhumatisme

universel, et un grand nombre d'autres maux exercèrent longtemps sa patience; elle n'en laissa voir que ce qu'elle ne put cacher. Jamais aucune plainte ne sortoit de sa bouche, et quand on l'exhortoit à prendre quelque repos : *Il n'y en peut avoir pour moi sur la terre*, nous répondoit-elle. Son désir de posséder Dieu, sa crainte de le perdre, lui faisoient désirer la mort avec ardeur. *Que mon exil est long!* disoit-elle souvent avec le prophète[1]. Ses maux, redoublant tous les jours, nous firent craindre qu'elle ne fût bientôt exaucée. Nous la suppliâmes avec instance de prendre quelque soulagement, et de faire quelques remèdes : elle y consentit, mais elle ne s'en trouva pas mieux. Ses souffrances augmentoient toujours, et ses souffrances faisoient sa joie : *Que celui qui a commencé achève de me réduire en poudre*[2], disoit-elle avec

1. *Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est.* Ps. CXIX, 5.

2. *Et qui cœpit, ipse me conterat.* JOB, VI, 9.

Job. La surveille de sa mort, paroissant fort abattue, une de mes sœurs lui témoigna être touchée de l'état où elle la voyoit; levant les yeux et les mains vers le ciel, elle ne répondit que ce verset du psaume : *Virga tua, et baculus tuus ipsa me consolata sunt*[1]. Elle se leva encore hier à trois heures du matin pour continuer ses exercices de piété ordinaires; mais se trouvant beaucoup plus mal, elle ne put aller jusqu'au chœur. Une de mes sœurs la rencontra ne pouvant plus se soutenir et pouvant à peine parler, tant les douleurs étoient pressantes; elle en avertit ma sœur l'infirmière; le mal étoit déjà si grand qu'il fallut l'emporter à l'infirmerie. Malgré l'état où elle étoit, on eut peine à obtenir d'elle d'user de linge et de quitter la serge. Les médecins étant appelés, la firent d'abord saigner, mais ils s'aperçurent bientôt que leurs remèdes étoient inutiles : l'inflammation étoit déjà formée. Ma

1. Ps. xxii, 4.

sœur Louise de la Miséricorde vit bien que sa dernière heure étoit proche; elle accepta la mort avec joie, et toutes les circonstances qui l'accompagnoient, répétant plusieurs fois : *Expirer dans les plus vives douleurs, voilà ce qui convient à une pécheresse.* Malgré cette extrême souffrance, nous avons remarqué avec étonnement qu'il ne lui est pas échappé la moindre plainte. Le mal ayant fait la nuit un progrès fort considérable, elle a demandé ce matin les derniers sacremens. *Dieu a tout fait pour moi*, nous a-t-elle dit; *il a reçu autrefois dans ce même temps le sacrifice de ma profession; j'espère qu'il recevra encore le sacrifice de justice que je suis prête à lui offrir.* Elle s'est confessée et a reçu le saint Viatique avec toutes les marques possibles de piété et de religion. Elle avoit encore communié dimanche avec la Communauté, et lundi et mardi pour célébrer l'anniversaire de sa prise d'habit et de sa profession. Nous espérions avoir du temps pour tenter de

nouveaux remèdes; mais une grande foiblesse nous ayant fort alarmées, quoiqu'elle ait très-peu duré, M. l'abbé Pirot, notre supérieur, qui venoit de sortir de l'infirmerie après lui avoir donné le saint Viatique, est rentré sur l'heure pour lui administrer l'Extrême-Onction, qu'elle a reçue avec une pleine connoissance, une heure avant sa mort. De temps en temps, elle perdoit encore la parole, mais elle entendoit fort bien, et quand M. l'abbé Pirot lui inspiroit de faire à Dieu cette prière : *Seigneur, si vous augmentez les souffrances, augmentez aussi la patience*, elle témoignoit par signe qu'elle faisoit intérieurement, de tout son cœur, la même prière. Elle a expiré aujourd'hui à midi[1], âgée de soixante et cinq ans et dix mois, et trente-six de religion, laissant la Communauté aussi affligée de sa perte qu'édifiée de sa pénitence. Nous vous demandons pour

1. Le 6 juin 1710.

elle les suffrages ordinaires de l'Ordre avec une communion de votre sainte Communauté que nous saluons très-humblement.

Nous sommes, en Notre Seigneur, avec bien du respect,

MA RÉVÉRENDE ET TRÈS-CHÈRE MÈRE,

Votre très-humble et très-obéissante servante,

*Sœur Magdelaine du Saint-Esprit,*
*Religieuse carmélite indigne.*

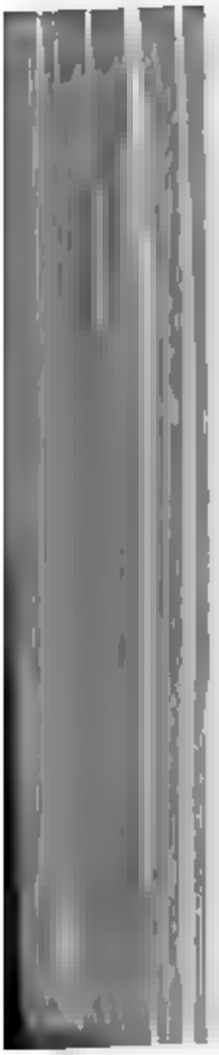

# APPENDICE

# APPENDICE.

## N° 1.

### EXTRAIT DE L'ACTE DE BAPTÊME DE MADEMOISELLE DE LA VALLIÈRE[1].

Registres de l'église Saint-Saturnin, à Tours.

Le septième jour[2] du mois d'août mil-six-cent-quarante-quatre a été baptisée Françoise-Louise,

1. *Revue rétrospective*, 1re série, t. IV, p. 254.

2. Le P. Anselme (t. V, p. 495, de la *Généalogie des grands officiers de la Couronne*) fixe au 6 août 1644 le jour de la naissance de Mademoiselle de La Vallière. Elle fut sans doute inscrite à l'église le lendemain de sa naissance.

fille de messire Laurent de La Baume Le Blanc, chevalier, seigneur de La Valière (*sic*), capitaine-lieutenant de la mestre de camp de la cavalerie légère, et de dame Françoise Le Prévost, ses père et mère. Fut son parrain Pierre Le Blanc, écuyer, seigneur de La Roche, conseiller du Roi au présidial de cette ville, et la marraine Louise de La Baume Le Blanc, veuve de messire Michel d'Évrard, chevalier, seigneur de Roux et de Crissé, capitaine de la compagnie de chevau-légers.

Signé : *Le Blanc.*
— *L. de La Baume Le Blanc.*
— *Laurent de La Baume Le Blanc.*
— *Chauffour.*

(Saint-Saturnin ; hôtel de la Crousille [1].)

1. Je dois les renseignemens suivans à l'obligeance de M. le prince Augustin Galitzin. « L'hôtel de la Crousille, rue du Commerce, a été en partie démoli pour la construction de la rue Raguenau. — Le domaine de la Vallière est situé commune de Reugny, arrondissement de Tours, canton de Vouvray. Il en existe encore un pavillon du seizième siècle, précédé d'une porte crénelée. On remarque, dans une salle, des peintures à fresque représentant une scène biblique avec les costumes de Charles IX. »

## N° 2.

### FOUQUET ET MADEMOISELLE DE LA VALLIÈRE.

La lettre qu'on va lire circula dans Paris, après l'arrestation du surintendant Fouquet ; elle se trouve dans les manuscrits de Conrart, à la bibliothèque de l'Arsenal, t. XI, fol. 152. M. Chéruel fait même remarquer [1] qu'elle est copiée de la main de Conrart. La même lettre figure dans divers autres manuscrits du temps, notamment dans les *Portefeuilles de Valant*[2]. Cette lettre, qui est attribuée par plusieurs auteurs [3] à madame du Plessis-Bellière, est elle authen-

1. *Histoire de l'administration monarchique en France*, t. II, p. 73.

2. Bibl. imp., Mss. résidu Saint-Germain, t. XIII, p. 384.

3. *Mémoires authentiques sur la Bastille*, t. I, p. 59. — *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres, précédée de celle de Foucquet, de Pellisson et de Lauzun*, par J. Delort, t. I, p. 15.

tique ? Nous ne le pensons pas, et notre opinion est motivée sur ce que l'on trouve, dans le même volume de Conrart, une lettre de la veuve de Scarron, conçue en termes des plus compromettans pour sa vertu, et qui n'a jamais été considérée comme un document historique. D'un autre côté, il est juste de dire que Fouquet s'étant plaint, après son arrestation, qu'on eût donné de la publicité à des lettres scandaleuses qui pouvoient lui nuire, le chancelier Séguier fit remarquer qu'aucune des lettres trouvées dans les papiers du surintendant n'avoit été publiée, *le Roi*, dit-il, *n'ayant pas voulu commettre la réputation de quelques dames de qualité*[1]. La lettre, attribuée à madame du Plessis-Bellière, nous paroît donc avoir été inventée et colportée par les ennemis de Fouquet.

Ces réserves faites, nous reproduisons cette lettre telle que Conrart l'a donnée.

« Je ne sais plus ce que je dis ni ce que je fais quand on résiste à vos intentions. Je ne puis sortir de colère lorsque je songe que la petite

1. Voy. notre *Histoire de Colbert*, p. 53.

demoiselle de La Vallière a fait la capable avec moi. Pour captiver sa bienveillance, je l'ai assurée sur sa beauté, qui n'est pourtant pas grande; et puis, lui ayant fait connoître que vous empêcheriez qu'elle manquât jamais de rien et que vous avez vingt mille pistoles pour elle [1], elle se gendarma contre moi, disant que deux-cent-cinquante mille livres n'étoient pas capables de lui faire faire un faux pas, et elle me répéta cela avec tant de fierté, quoique je n'aie rien oublié pour l'adoucir, avant de me séparer d'elle, que je crains fort qu'elle n'en parle au Roi, de sorte qu'il faut prendre les devans pour cela. Ne trouvez-vous pas à propos de dire, pour la prévenir, qu'elle vous a demandé de l'argent et que vous lui en avez refusé ? Cela rendra suspectes toutes ses plaintes. Pour la grosse femme (la reine mère), Brancas [2] et Grave vous en rendront bon compte; quand l'un la quitte, l'autre la reprend. Enfin, je ne

1. Une déclaration du 20 mars 1652 avoit fixé à 10 livres la valeur de la pistole. Cela faisoit environ 800 000 livres d'aujourd'hui.

2. Le comte Charles de Brancas, chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche.

fais point de différence entre vos intérêts et mon salut. En vérité, on est heureux de se mêler des affaires d'un homme comme vous ; votre mérite aplanit tous les obstacles. Si le ciel vous faisoit justice, nous vous verrions un jour la couronne fermée. »

## N° 3.

### LE COMTE DE GUICHE ET MADEMOISELLE DE LA VALLIÈRE.

*Escrit donné au Roy par M. le comte de Guiche*[1].

—

« Je ne prétens point ici travailler à ma justification, puisque ma faute est de telle nature

1. Bibl. imp., Mss. *Baluze*, vol. 215. *Papiers des armoires*, VII, paquet 3 ; fol. 133 et suiv.— Nous reproduisons littéralement cette pièce importante qui est publiée, croyons-nous, pour la première fois. Elle se trouve, probablement, en copie, dans la précieuse collection Baluze ; et cette circonstance, jointe à son contenu, lui donne un caractère d'authenticité irrécusable. Madame de Motteville dit, au sujet des intrigues dont il y est question, que le Roi se fit donner une déclaration de la propre main du comte de Guiche, qui nia certaines choses, tout en avouant avoir mis en espagnol la lettre écrite par Vardes, dans le but d'animer les reines contre mademoiselle de La Vallière. *Mémoires*, t. IV, p. 373.

qu'elle ne peut être réparée que par la repentance. Je diray seulement que voyant mes ennemis m'attaquer si lâchement et me vouloir noircir de leurs crimes, je suis bien aise de m'en tenir à la part que j'y ay pu avoir et faire connoître quelle a esté la leur.

« La proposition de la lettre m'a esté faite par M. de Vardes, à qui madame la comtesse de Soissons avoit donné le dessus du paquet du roy d'Espagne. Il désira m'en donner part, parce qu'il ne pouvoit s'en passer et que la Reine ne savoit pas encore assez bien lire le françois.

« Je résistay d'abord à la chose ; je le désapprouvay, sans pourtant appuyer aussi fortement contre, que je le devois ; et je me laissay aller ensuite à une complaisance très-condamnable. La lettre fut donnée à un garde appelé S. Éloy, par un homme qui alloit trouver Gourville, et qui n'avoit d'autre qualité pour estre choisi que de ne devoir revenir que de longtemps à la cour. Un jour que le Roy alloit à Versailles, M. de Vardes accompagna Sa Majesté, à son retour, jusqu'à l'entrée de la chambre de la Reine, où, à la porte du petit cabinet,

la señora Molina remit le paquet entre les mains du Roy, qui peut se souvenir de ceci. Le dessein de M. de Vardes estoit de jouir de la première entrevue de Leurs Majestés, pour voir l'effet que la lettre auroit produit. Ce fut au départ de dom Christoval de Gaviria, et il prit cette occasion pour qu'il ne semblât pas étrange à Sa Majesté de recevoir un paquet d'une autre main que de celles par où ont accoustumé de passer ceux qui viennent d'Espagne. Il feignit qu'il luy estoit venu à quelques lieues de Paris. M. de Vardes vouloit encore que, s'il estoit possible, on donnât le paquet à la Risse, parce que la jugeant plus imprudente, il croyoit qu'il seroit plus inconsidérément remis entre les mains de la Reine.

« Voilà un récit sincère de la chose. Quant aux raisons qui l'ont porté à l'entreprendre, la première et la plus considérable est le chagrin de madame la comtesse de Soissons dans l'affaire des princes de Lorraine, qui oblige M. de Vardes de s'en venger en ce qui luy estoit possible; l'autre estoit de perdre mademoiselle de La Vallière, et si j'ose dire, la seule qui m'y ait fait entrer. Il craignoit furieusement que le Roy ne

s'esloignât d'eux, et son principal but estoit de tenir toutes les avenues; car pour moy qui n'avois d'autre intérêt en ce temps-là que celui de Madame, apparemment que si la chose eust esté de mon invention, c'eust esté de concert avec elle; et M. de Vardes me fit jurer de ne la luy jamais dire. Il est vray que je ne pus lui tenir ma parole, et que je le dis à Madame, avec cette restriction néanmoins, qu'elle me jureroit de n'en parler jamais à Montalet[1]; et j'advertis M. de Vardes que je n'avois pu me taire à Madame, et que je l'en advertissois ne le voulant pas tromper. Madame eut ensuite la mesme foiblesse pour Montalet que j'avois eue pour elle; et voilà la raison des mesnagemens de Vardes pour cette fille, avec quoy elle luy a chanté mille pouilles en face, sans qu'il ait osé souffler, parce qu'elle savoit son secret; d'ailleurs, il raisonnoit ainsi : que le Roi voudroit satisfaire la Reine, ou en tout ou dans ses parties, et qu'il sacrifieroit madame de La Vallière, ou qu'il voudroit sauver les apparences. Pour le premier, c'estoit

1. Mademoiselle de Montalais. Il est question d'elle dans la notice, chap. I.

absolument leur compte, dans la vue qu'ils avoient déjà pour La Mothe[1], sur ce que le Roy lui parloit quelquefois, lorsquelle suivoit la Reine; et s'il demeuroit dans ses premiers sentiments pour Mademoiselle La Vallière, après l'esclat qui l'eust fait sortir de chez Madame, il falloit de nécessité que la chose passât par les mains de madame la comtesse de Soissons, comme estant le seul lieu où le Roy pût aller souvent et commodément. Et pour m'engager à faire ce qu'ils désiroient, il me disoit qu'il n'y alloit au Roy que de changer de maîtresse; que celle-ci m'avoit voulu perdre; qu'elle continueroit apparemment, ayant dit au Roy que j'estois entré avec elle dans des choses personnelles esloignées du respect que je lui dois, dont je la prens de bon cœur pour juge et pour témoin. Et me disant ceci, avec les circonstances fâcheuses, ils me montroient des obligations pour me porter à les reconnoître. Il est vray que j'en devois chercher d'autres voyes, et cent fois en ma vie ce m'a esté un coup de poignard que la louange qu'on me

1. Mademoiselle de La Mothe-Houdancourt. Voir la notice, chap. I.

donnoit de savoir l'espagnol. Tous les hommes peuvent faire des fautes, surtout dans la jeunesse; mais il y en a qui sont malheureuses seulement; mais celle-ci seroit blâmable entre gens de même portée; et si c'étoit un manquement de mon cœur ou de ma teste, comme ce n'est que de ma main, je ne me le pardonnerois de ma vie.

« J'adjouteroy encore que je suis plus touché depuis la dernière bonté du Roy, que je n'aurois esté dans quelque affreuse disgrâce où ma faute eût pu me faire tomber.

« Il reste maintenant à me justifier de l'accusation énorme que mes ennemis ont faite contre moy, d'avoir parlé hors du respect que je dois au Roy, et d'avoir voulu pousser Monsieur de se retirer à Dunquerke et d'engager le roy d'Angleterre. Je leur dois rendre grâces d'estre aussi imprudens que malicieux, et d'avoir cousu toutes ces fautes ensemble, pour les faire connoître clairement. Je ne me puis défendre d'avoir osé lever les yeux jusqu'à Madame, et cela estant, comment est-il possible que je luy eusse pu conseiller de sortir de France, veu que, sans considérer que j'étois l'homme du monde qui l'y pouvoit le moins suivre, par l'attachement que

mon honneur et ma fortune me donnoient auprès du Roy; je n'estois pas en estat avec Monsieur de lui persuader que c'eût esté pour l'amour de luy que je l'eusse suivi. De plus, il n'y avoit point d'affaires dans le royaume; il n'en avoit point de personnelle avec le Roy; il n'estoit donc pas malcontent; par où le porter à une chose semblable contre son devoir et contre son inclination? J'avoue qu'il peut bien y avoir eu de moi quelques plaintes dans mes lettres, du temps que le Roy obligea Madame à rompre, parce qu'ayant esté assez fou pour oser penser à elle, je ne pouvois voir renverser mes desseins, sans la dernière douleur. Et s'il se trouve rien de semblable à ce qu'on m'a dit contre le Roy ni contre l'Estat, je ne demande point de grâce. Il est certain que M. de Vardes m'a contrefait deux lettres pour madame de Soubise; mais, s'il en a, il faut que le Roy ait la bonté de les faire confronter aux jurez. Voilà ce que je puis dire pour ma défense; et sans rendre à M. de Vardes des charitez qu'il m'a si faussement prestées, je dis seulement que le Roy viendra à les connoître; et que, pour ce qui me regarde, il n'y a point de

peine pour dire qu'il eust pleu au Roy d[illegible] m'imposer que je ne subisse volontiers, pou[illegible] effacer de l'esprit d'un si bon maître le souven[illegible] d'une semblable faute.

« Quant à madame la comtesse de Soissons, bien que sans raison et sans vérité elle m'attaque dans des endroits les plus sensibles que la calomnie puisse inventer, je ne puis toutefois, par la profession que je fais de dire vérité, surtout au Roy, soustenir qu'elle ait été présente, quand on a fait la lettre, ni que nous en ayons jamais ensuite communiqué ensemble. Et, en dernier lieu, je supplie Sa Majesté de juger entre M. de Vardes et moy, par la vérité et par les apparences, de ne s'y pas arrêter seulement, mais d'envoyer à Montalet, de voir si tout ce que je cite n'est pas vray; et, du surplus, de nous laisser les coudées franches à M. de Vardes et à moy, afin de faire voir qui sont ceux qui portent et qui soutiennent effrontément des faussetés. »

## N° 4.

### COLBERT ET MADEMOISELLE DE LA VALLIÈRE[1].

« Le mercredi 19 décembre 1663, à trois heures et demie du matin, mademoiselle de La Vallière est accouchée d'un garçon, trois jours après la pleine lune du même mois de décembre, qui avoit été le quatorzième.

« Le Roy m'ayant commandé de prendre soin de tout ce qui concerneroit cet accouchement

1. Bibl. imp., Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 228, p. 1. La pièce est intitulée : *Particularités secrettes de la vie du roy*, par M. Colbert.

La *Revue rétrospective* (1re série, t. IV, p. 251) a publié la même pièce, moins les deux billets de Louis XIV à Colbert et celui de l'accoucheur Boucher, avec la note suivante : « Le manuscrit de Colbert, dont ce chapitre est extrait, fait partie des *Archives d'un de nos Ministères*, et a pour titre : *Journal fait, par chacune semaine, de ce qui s'est passé qui peut servir à l'histoire du roi, du 14 avril 1663 au 7 janvier 1665.* »

Dans le volume des *Mélanges Clairambault*, le journal

depuis le jour que Sa Majesté partit pour le voyage de Marsal[1], qu'Elle me déclara la grossesse de la dite demoiselle de La Vallière et qu'Elle vouloit tenir le tout dans le dernier secret, à son retour, Elle m'ordonna de luy trouver une fille pour luy servir de femme de chambre, en qui on pût se confier, ce que je fis quelque temps après et luy donnay la demoiselle du Plessis. Pour mieux cacher cet accouchement, le Roy donna à la dite demoiselle (La Vallière) le palais Brion, dans le jardin du Palais-Royal, et la tira par ce moyen de l'appartement des filles de Madame du nombre desquelles elle étoit.

« Depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de décembre, après avoir confié le secret à Boucher

dont il s'agit fait suite aux *Particularités secrettes de la vie du roy*. Ce journal, de même que les *Particularités*, est une copie. Les mots *par M. Colbert* paroissent avoir été écrits par Clairambault, qui a fait en outre aux *Particularités*, quelques annotations, d'ailleurs sans importance, et peut-être l'indication dont il s'agit ne s'applique-t-elle qu'à cette partie du manuscrit.

La pièce qu'on va lire est-elle positivement de Colbert? Nous le croyons, sans pouvoir l'affirmer, toutes nos recherches pour découvrir le manuscrit original étant demeurées infructueuses.

1. Le Roi étoit parti pour Marsal au mois d'août 1663.

qui devoit servir la dite demoiselle en son accouchement, je luy ay fait préparer tous les linges et généralement toutes les choses nécessaires pour cela, et les ay fait entrer, sous prétexte des hardes de la dite demoiselle du Plessis, dans le dit palais Brion.

« Et, pour la nourriture de l'enfant avec le secret que le Roy m'a ordonné, j'ay disposé le nommé Beauchamps et sa femme, anciens domestiques de ma famille, qui demeurent dans la rue aux Ours, sur le coin de la rue qui tourne derrière Saint-Leu-Saint-Gilles, auxquels j'ay déclaré pour secret qu'un de mes frères ayant fait un enfant à une fille de qualité, pour sauver son honneur, j'étois obligé de prendre soin de l'enfant et de leur en confier la nourriture, ce qu'ils ont accepté avec joie.

« Pendant tout ce temps, le Roy m'a écrit divers billets sur cette affaire, lesquels j'ai presque tous brûlés; j'en ay gardé entre autres deux, l'un par lequel Sa Majesté me donne avis d'un accident survenu à la dite demoiselle d'un éblouissement, et l'autre par lequel il m'ordonne que le sieur Boucher se tienne prêt.

« *Billet du Roy, daté à minuit, le samedy.*

« La personne que vous savez vient d'avoir « une espèce d'éblouissement, et elle a été assez « longtemps sans voir d'un costé, des deux yeux « également. Elle croit, et moy aussy, qu'une sai- « gnée lui feroit grand bien, mais elle ne le veut « pas faire ni moy lui conseiller que l'homme que « vous savez ne le trouve à propos. Cela luy est « déjà arrivé deux fois depuis deux ou trois mois.

« Envoyez aussitôt chez cet homme et luy « demandez son sentiment, et me le mandez « demain à mon réveil, afin qu'elle se puisse « faire saigner si on l'approuve, dès demain « matin. J'oubliois de vous dire qu'il luy reste, « quand cela est passé et que la vue est reve- « nue, un grand mal de tête. Faites, sans per- « dre de temps, ce que je vous ordonne. »

« *L'autre billet.*

« Faites en sorte qu'on ne s'écarte guère. On « a commencé à avoir des douleurs. »

« Et, un moment après l'accouchement, Boucher m'a fait savoir que c'étoit un fils et l'heure qu'il étoit né, par un billet écrit de sa main.

« *Billet de Boucher.*

« A trois heures et demie, nous avons eu « un garçon qui est très-fort. La mère et l'en- « fant se portent bien, Dieu merci.

« J'attends les ordres.

« Ce 19 décembre 1663[1].

« Le Roy m'a commandé de vous dire que « Sa Majesté partira entre sept et huit heures « pour aller à la chasse, et vous prie de luy « mander des nouvelles. »

« Le même jour, dix-neuvième décembre, à six heures précises du matin, suivant le concert pris auparavant, ledit Boucher a apporté l'enfant au travers du jardin dudit Palais-Royal, et l'a remis, par mon ordre, entre les mains dudit Beauchamps et sa femme qui m'attendoient au carrefour vis-à-vis l'hôtel de Bouillon. Le.... [2].

1. Nous devons faire remarquer que, d'après le P. Anselme (*Grands Officiers de la couronne*, t. I, p. 75), cet enfant seroit né le 27 décembre 1663 et auroit été appelé *Louis de Bourbon*. Il n'y a donc identité, ni dans la date, ni dans le nom. Le P. Anselme ajoute que Louis de Bourbon mourut le 15 juillet 1666, sans avoir été légitimé, et fut enterré à Saint-Eustache.

2. « La date est en blanc au manuscrit, mais nos recher-

le dit Beauchamps et sa femme ont fait baptiser l'enfant en l'église Saint-Leu-Saint-Gilles, leur paroisse, et l'ont fait nommer Charles, suivant l'ordre que le Roy m'en avoit donné....

« Le septième jour de janvier 1665, à midi, le dernier quartier de la lune ayant été le sixième, mademoiselle de La Vallière est accouchée d'un second fils, à midi précis. Le même ordre a été observé pour le secret que le Roy a voulu être gardé au précédent, le sieur Boucher qui l'avoit servie en son premier accouchement, l'a encore servie en celuy-cy ; pour cet effet, il est entré au Palais-Royal par la porte de derrière du jardin.

« Le soir, sur les neuf heures, le dit Boucher m'a apporté l'enfant accompagné du valet de

ches, en nous faisant trouver cet extrait baptistère, nous ont mis à même de la remplir : « Le 19e jour de décembre 1663, « par moy, vicaire, a été baptisé un enfant masle, né de ce « jour, nommé Charles, fils de M. de Lincour et de damoi- « selle Élisabeth du Beux. P. Gury Focard, dit de Beau- « champs, de cette paroisse, M. Clémence Pré, femme dudit « Beauchamps, de cette paroisse. *Signé* : Gury Focard, dit « qui est ledit enfant. — Clémence Pré. — D. Lecoustelier. »
( Note de la *Revue rétrospective* )

chambre de la dite demoiselle à la même porte de derrière dudit jardin; le dit valet est demeuré à la dite porte, et Boucher a apporté l'enfant jusqu'au carrefour de l'hôtel de Bouillon où il l'a remis entre les mains du nommé Bernard qui m'a servy, et de sa femme qui a servy autrefois ma femme sous le nom de la damoiselle du Coudray.

« Le lendemain, le dit Bernard, par mon ordre, a fait baptiser l'enfant à Saint-Eustache, sous le nom de Philippe, suivant l'ordre que le Roy en a donné [1]. »

1. « On trouve l'acte suivant sur les registres de cette paroisse : « Du jeudi 8e janvier 1665 fut baptisé Philippe, fils « de François Derssy, bourgeois, et de Marie Bernard, sa « femme, demeurant rue Montorgueil. Le parrain, Claude « Tessier, pauvre ; la marraine, Marguerite Biet, fille de Louis « Biet, bourgeois. *Signé :* L. Biet. » (Note de la *Revue rétrospective.*)

Nous ajouterons ici un détail se rattachant à l'ordre de faits relatés dans la pièce qu'on vient de lire. Un registre des *Dépenses du Trésor royal en* 1669 porte que le roi fit distribuer, cette année, « une somme de 8000 livres aux deux nourrices de Mlle de Blois et de M. le comte de Vermandois, ses enfants naturels, » pour récompense de les avoir nourris de mamelles, à raison « de 4000 livres chacun. » (Collection des documents historiques. *Correspondance administrative sous Louis XIV*, par Depping, t. III, p. 15.)

N° 5.

## ÉRECTION EN DUCHÉ-PAIRIE

DES TERRES DE VAUXJOURS ET BARONNIE DE SAINT CRISTOPHE ET AUTRES ANNEXES, SITUÉES EN TOURAINE ET ANJOU, SOUS LE NOM DE LA VALLIÈRE EN FAVEUR DE LOUISE-FRANÇOISE DE LA VALLIÈRE[1].

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Les bienfaits que les Roys exercent dans leurs États estant la marque extérieure du mérite de ceux qui les reçoivent et le plus glorieux éloge des subjets qui en sont honorez, nous avons cru ne pouvoir mieux exprimer dans le publiq l'estime toute particuliere que nous faisons de la

1. Archives de l'Empire, *Ordonnances*, TTT. x, 8651, p. 345. Cette pièce a été publiée dans les *Grands officiers de la couronne* du P. Anselme, t. V, p. 474. Il en a été publié, en outre, au dix-septième siècle, une édition in-folio, que la Bibliothèque impériale possède.

personne de nostre chère et bien amée et très-féalle Louise-Françoise de La Vallière qu'en luy confiant les plus haults titres d'honneurs qu'une affection très-singulière, excitée dans nostre cœur par une infinité de rares perfections, nous a inspirés depuis quelques années en sa faveur. Et, quoique sa modestie se soit souvent opposée au désir que nous avions de l'eslever plus tôt dans un rang proportionné à nostre estime et à ses bonnes qualitez, néantmoins, l'affection que nous avons pour elle et la justice ne nous permettant plus de différer les témoignages de nostre reconnoissance pour un mérite qui nous est si connu, ni de refuser plus longtemps à la nature les effets de nostre tendresse pour Marie-Anne nostre fille naturelle dans la personne de sa mère, Nous luy avons fait acquérir la terre de Vauxjours, située en Touraine et la baronnie de Saint-Cristophe en Anjou, qui sont deux terres également considérables par leurs revenus et par le nombre de leurs mouvances. Mais faisant réflexion qu'il manquoit quelque chose à nostre grâce sy nous ne rehaussions la valeur de cette terre par un titre qui peut satisfaire tout ensemble à l'estime qui provoque nostre libéralité et au mérite du

subjet qui la reçoit ; mettant d'ailleurs en considération que nostre chère et bien aimée Louise-Françoise de La Vallière est issue d'une maison très-noble et très-ancienne dont les ancestres ont donné, en plusieurs occasions importantes, des marques signalées de leur zèle au bien et avantage de nostre État et de leur tallent et expérience dans le commandement des armées ;

A ces causes et autres considérations à ce nous mouvans, après avoir le tout communiqué à aucuns princes de nostre sang et plus notables personnages de nost Conseil, de leur avis et de nostre propre mo ement, grâce et libéralité spécialle, pleine puissance et authorité royalle, Nous avons, lesdites terres de Vauxjours et haronnie de Saint-Cristophe, tous les fiefs, tous droits, domaines qui en composent présentement le revenu, leurs appartenances, despendances et annexes situées ez pays de Touraine et Anjou, joint, uny, incorporé et annexé par les présentes signées de nostre main, joignons, incorporons, unissons et annexons pour n'estre à l'advenir qu'un corps, le tout ensemble créé et érigé, creons et érigeons en titre, nom et dignite à prééminence de duché et pairie de France sous le nom de la

Vallière. Seront, dès à présent, tenus et mouvans à une seulle foy et hommage de Nous et de nos successeurs Roys, à cause de nostre couronne et chasteau du Louvre, pour en jouir par la dite damoiselle Louise-Françoise de La Vallière, et après son décès par Marie-Anne nostre dite fille, ses hoirs et descendans tant masles que femelles en légitime mariage en tous honneurs, prérogatives et prééminence de duc et pair appartenans, comme les autres ducs et pairs de France en ont d'ancienneté jouy et usé en tous lieux et endroits généralement quelconques avec attribution de ressort immédiat des apellations du bailly ou séneschal ducal ou son lieutenant qui sera estably au dit lieu de Vauxjours et de ses lieutenans particuliers qui seront pareillement établis en titre d'officiers ducaux des dites pairies et des terres et seigneuries jointes et annexées et autres que besoin sera et qui pourront estre cy-après annexées, lesquelles apellations seront immédiatement relevées en nostre cour de parlement de Paris, en titre et qualité d'apellations émanées de juges, de duché et pairie en toutes causes civilles et criminelles tant du seigneur que des vassaux et justiciables. Et, quant aux

causes concernant les droits et domaines d'iceux duché et pairie et autres qu'il appartiendra, elles pourront estre traitées et jugées en première instance de nostre cour de parlement, selon le privilége ancien et notoire des pairs de France, sans que, dans toutes les causes susdites, les juges ordinaires ny leurs siéges présidiaux puissent en prendre aucun cour, jurisdiction ny connoissance, soit en première instance ou par appel, à peine de nullité, amende arbitraire, despens, dommages et intérêts et autres plus grandes s'il y échet, sauf des cas royaux qui seront traités ainsy qu'auparavant par-devant les mesmes juges qui ont accoutumé d'en connoître.

Et comme nostre Couronne est la source de toutes les grâces, et que dans ce cas elles y doivent naturellement retourner, aussy nous voulons qu'arrivant le décès de Marie-Anne, nostre fille, sans enfans ou descendans masles ou femelles, soit avant ou après sa mère, la propriété de ce duché soit conservée tout entière à la dite demoiselle Louise-Françoise de La Vallière, à la charge néantmoins qu'elle n'en pourra disposer et qu'après sa mort il demeurera ainsi que toutes les parties qui le composent en nostre

couronne, sans que ses hoirs, successeurs et ayants cause autres que Marie-Anne nostre fille ou les enfans descendant de nostre dite fille, laquelle nous avons déclarée et déclarons capable de tous honneurs et effets civils, y puissent rien prétendre, soit en titre de succession ou par quelque autre voye que ce puisse estre.

Sy donnons en mandement, etc. Donné à Saint-Germain en Laye, au mois de may, l'an de grâce 1667, et de nostre règne le 24e. Signé : Louis, et plus bas, par le Roy, Phelippeaux, et scellé du grand sceau de cire verte. Registrées, Ouy et requérant le procureur général du Roy, pour estre exécutées selon leur forme et teneur suivant l'arrest de ce jour. A Paris, en Parlément, ce 13 may 1667.

N° 6.

LETTRES DU ROI

EN FAVEUR DE LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE [1].

« Saint-Germain en Laye, le 28 mars 1671.

« Sa l[illegible]ta formée que la forest du duché de la [illegible] peut estre restablie que par la continuation [illegible] ecépages, et considerant que le grand nombre de bestes fauves dont elle est chargée en ruyne le rejet et le recru, mesmes que les terres voisines en sont notablement endommagées, jusques-là que plusieurs des proprietaires en abandonnent la culture et les laissent en friche; Sadite Majesté, pour faire cesser ce préjudice, a permis et permet à la dite do-

1. Collection des documents historiques. *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, par Depping, t. IV p. 706.

chesse de La Vallière de faire dépeupler la dite forest de toutes sortes de bestes fauves, avec armes à feu sy besoin est, à l'exception toutesfois des cerfs, qu'elle veut y estre conservez. Et en conséquence, fait deffences à tous capitaines de chasses, officiers des eaux et forests et autres, d'y aporter directement ou indirectement, en quelque manière que ce soit, aucun empeschement, à peine de respondre, en leurs privez noms, de tous despens, dommages et intérests. »

« Dunkerque, le 19 may.

« Louis, etc., à nos amez et féaux les gens tenans nos cours de parlement, grand conseil, cour des aides, requestes de nostre hostel et de nostre palais, bailliage, séneschaux, leurs lieutenans, et à tous autres nos justiciers qu'il appartiendra, salut. Ayant ordonné à nostre très-chère et bien amée cousine la duchesse de La Vallière de nous suivre en nostre voyage, et ne pouvant à cause de ce vacquer à ses affaires. A ces causes, nous vous mandons et ordonnons par ces présentes, signées de nostre main, que tous et chacuns les procez meus et à mouvoir, que

nostre ditte cousine a ou aura cy-après par devant vous, tant en demandant qu'en deffendant, vous ayez à tenir en estat et surséance durant le temps de six mois, pendant lesquels nous vous deffendons très-expressément d'en connoistre, et aux parties d'en faire aucune poursuite, à peine de nullités, cassation de procédures et de tous dépens, dommages et interests. Commandons au premier huissier ou sergent à ce requis, faire, pour l'exécution des présentes, tous exploits, commandemens, significations et autres actes de justice nécessaires sans pour ce demander autre permission.... »

## N° 7.

### LETTRE SUPPOSÉE

### DE LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE A MADAME DE MONTAUSIER [1].

« Le 24 mai 1667.

« Madame, les inquiétudes nouvelles causées par ma nouvelle grandeur me tiennent si fort

1. *Lettres et pièces rares et inédites publiées par M. Matter*, p. 320 et suiv. — Le manuscrit sur lequel M. Matter a copié cette lettre se trouve à la bibliothèque de Munich; *Cod. Gallic.*, 307, in-4. On lit sur le premier feuillet de la copie, ces mots : « Paraphé le 21 novembre 1670. De la Reynie. Thubeuf. » C'est là une preuve évidente, officielle, que la pièce avoit été poursuivie. Elle est intitulée : *Lettre de madame la duchesse de Vaujours à madame de Montausier, sur le sujet du don qui luy a esté fait par le Roy de la duché de Vaujours.* Cette lettre est d'ailleurs citée dans le volume CLVIII des *Mélanges Clairambault*, Mss. de la Bibl. imp., p. 3201, parmi divers libelles et livres scandaleux dont le gouvernement françois devoit demander aux bourgmestres de la Hollande d'interdire l'impression.

éloignée de l'état tranquille que je pense me préparer par cette élévation, que m'estant impossible de la cacher plus longtemps, j'ay recours à vostre confidence et veux vous communiquer, à la descharge de mon cœur, les réflexions que j'y ai faites.

« C'est une coutume parmy les gens raisonnables, aux changemens qu'ils font de leurs domestiques, d'en prévenir le congé par le payement de leurs gages, ou par des reconnoissances de leurs services. J'ay peur qu'il ne m'en arrive de mesme, et que le Roy, par un honneur si grand, ne prétende m'apprivoiser à la retraite, et me jetter tant de vanité dans l'esprit que, l'ambition l'emportant sur mon amour, je souffre les mespris avec plus de modération.

« Je sçay encore que la fortune a un terme d'élévation limité, au-dessus duquel on ne monte point, et que le degré où je me vois assise estant le plus haut où puisse monter une personne de ma naissance, il est difficile d'y subsister longtems sans quelques traverses, qui ne peuvent être autres que la froideur du Roy.

« Or, soit que ce mal m'advienne par l'un ou l'autre de ces moyens, je le prévois inévitable. Mais le Roy se trompera s'il croit que l'ambition

effacera mon amour. Elle n'en a pas esté la mère. Elle n'en sera pas le tyran, et ce brillant de nouvelle grandeur ne commettra pas un parricide.

« Tout le royaume de France, et je peux dire toute l'Europe, n'ignore point combien mes amitiés, et dans leur naissance et dans leur progrès, ont été désintéressées, et qu'en considérant le Roy, sa couronne, parmi ses autres qualités, m'a paru la moins aimable.

« J'ay reçu beaucoup de bien de ses mains libérales. Je ne pouvois les refuser sans crime, comme j'ay toujours cru ne pouvoir les demander sans importunité, une grande prévenance ayant à mon égard légitimé tous ses bienfaits.

« Les nouvelles amertumes que l'on m'a faites du mariage du marquis de Vuardes avec moy, justifient mon appréhension et mes soupçons : l'accueil et le bon visage que j'ay de la Reine me paroît une prière tacite d'y consentir. Mais elle ne sait pas que mon cœur y a des répugnances plus grandes que celles de l'antipathie, et que je suis incapable de manquer au serment que j'ay fait, de ne changer jamais d'amour et de ne prendre point de mary.

« Permettez-moy, madame, de faire une petite

disgression sur le subject de ce mariage. J'enchaisneray mon amour pour quelque tems, et feray parler ma raison suivant les lumières médiocres que la nature m'a données.

« Je porte maintenant la qualité de duchesse de Vaujours. Je jouis de toutes les prérogatives attribuées à la duché. J'ay le tabouret chez la Reyne. Je marche au rang des duchesses. J'ay cessé d'être La Vallière. Le Roy a reconnu le fruit de nos embrassemens; ma fille est légitimée; il ne me reste qu'à choisir un mary pour en faire un grand du royaume.

« Non, madame, je me trompe, je ne suis point duchesse. La duché est un présent royal fait à ma fille reconnue et légitimée par le Roy son père; mon administration et la jouissance des prérogatives de sa duché n'est qu'un estat trompeur et ruyneux à mes affaires, si je les appuyois sur ce fondement. Il faudra tout rendre quand elle sera en âge, et je ne demeureray que La Vallière.

« Où est le gentilhomme assez sot qui voudroit épouser une duchesse, sans devenir duc; estre beau-père d'une fille naturelle du Roy, sans avoir de qualité qui y corresponde...? Il y a tant

de contraires à assembler pour réunir à la fois (ce) qui regarde les interests du Roy, de ma fille, de celuy que j'épouserois et les miens, qu'il ne faut que conclure avec vous, que la chose est impossible, et qu'il y a du ridicule à en faire des propositions.

« Je m'en resjouis, et remettant mon amour en liberté, je m'inspire [1] que tout ce qui s'est fait en cecy est une marque plus assurée de la constance de mon amant, qui a voulu donner, sous ce faux jour, au monde, quelque témoignage de son désintéressement, en estreignant plus fort, par cette politique amoureuse, les liens de notre bonne intelligence et les nœuds d'un commerce que la seule mort peut dissoudre.

« Vous voyez mon foible, et vous le pouvez accuser; je l'ay commun avec les autres amans, dont l'ordinaire est de se flatter et de sentir plutost leurs disgrâces que de les prévenir.

« Cependant, si vous prenez la peine de considérer avec moi l'état de mes affaires, vous me regarderez comme un exemple de compassion,

1. « Je me persuade. »

et plaindres par advance les inconvéniens où je suis exposée.

« Le Roy est mortel, il va faire la guerre. S'il luy arrivoit quelque chose de funeste, ou si, par des exercices violens, il contractoit une maladie mortelle qui nous le ravist, que deviendrois-je, madame, alors? Il n'y auroit point de milieu à prendre. Il faudroit s'acheminer à Vaujours, et en prévenir l'ordre infaillible, pour me confiner dans une province éloignée, fixer ma demeure dans une maison champêtre, et passer le reste de mes jours auprès de la duchesse ma fille, en regrets et en larmes, sans consolation de personnes et sans aucun support. Hélas! je sens bien en moy mesme, qu'après un pareil accident je n'aurois ny force ny confiance pour survivre, et mesme qu'il y auroit de la générosité à mourir.

« Mais que deviendroit le sang royal que je sens depuis cinq mois se mouvoir dans mes flancs? Vous le savez, et je vous en ai revelé le secret dans le tems de la conception. Le Roi le sait, et il s'est promis un garçon de ma grossesse, sans avoir rien fait pour l'enfant ni pour la mère. Ah, que cette pensée est mortelle à tous mes plaisirs! Quelle différence de frère et de sœur! Celle-cy du-

chesse légitime, l'autre bastard sans reconnoissance.

« Je ne me prépare pas à ce coup, qui ne se peut adoucir par la prévoyance, et dont la moindre pensée redouble mes inquiétudes, mais j'ay trop de confiance au Dieu des.... [1] que non seulement je reverray mon Roy sain et glorieux, mais avec autant d'amour qu'il en ait jamais eu.

« Avec tout cela, les événemens sont incertains et mes ennuis inévitables. Je n'auray point de courrier à l'avenir qui ne me fasse trembler, et mon imagination où dejà la crainte a établi son empire, ne me représente que les images fascheuses de tout ce que je peux encourir de disgraces. Le sommeil, qui a le don de charmer les peines, n'a de la vertu que pour m'en faire; et si je ne trouvois veritables a mon reveil, les illusions fausses de mes songes, j'en tirerois des consequences contraires a mon bon sens, et d'une peine imaginaire je me ferois un veritable supplice. Tantost je vois la Reyne me faire des reproches et m'imputer les indifférences du Roy, tantost commander que j'aye à monter sur le

1. Le mot manque dans le volume de M. Matter.

champ en carosse et me retirer à Vaujours, avec deffenses de ne jamais revenir à la cour, tantost ordonner qu'on me jette dans un monastère, et enfin mille autres choses dont le sommeil a accoustumé de travailler les esprits inquiets et apprehensifs.

« Le mien est de ce nombre, madame, et je voudrois pouvoir me reprocher qu'il fust moins éclairé et ne vist pas de si loing les désordres qui peuvent arriver à ma fortune. Je ne me rendrois pas malheureuse devant le tems, et me confierois en la bonté du Roy; je demeurerois dans la croyance que, quoiqu'il survînt, il auroit du tems suffisamment pour assurer l'establissement des maisons de ses enfans et de la mienne.

« J'ay tous les besoins du monde de votre assistance et de votre sage conseil, et je m'en suis si bien trouvée que je vous conjure de m'ayder à sortir de ce mauvais pas. Il y va quelque chose de vostre interest, vous n'en doutez pas, puisque je procureray sans cesse votre avancement, et que vous avez et aurez toujours occasion de reconnoistre que je suis, madame ma très-chère, vostre très-fidele amie et servante,

« La duchesse de Vaujours. »

## N° 8.

### LETTRE ATTRIBUÉE

### A LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE.

(Extrait des *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*[1].)

« ....Madame de La Vallière nous dit[2], entre autres, que sœur Louise de la Miséricorde avoit porté un cilice plus de trois ans avant d'entrer en religion. La famille possède une lettre d'elle

1. T. II, chap. XXX, p. 233.

2. Ce passage des *Mémoires de la baronne d'Oberkirch* se rapporte à la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

Bien que la lettre donnée comme authentique par la baronne d'Oberkirch et que nous reproduisons, ait trait à l'époque où madame de La Vallière fut abreuvée de plus d'amertumes, on peut douter cependant, vu la violence des termes et des pensées, jusqu'à la production de la pièce originale, si elle existe encore, qu'elle l'ait réellement écrite.

où elle parle à son confesseur de ce cilice que celui-ci reprochoit comme contraire à sa santé. Elle nous cita ce fragment qu'elle me montra plus tard et qu'elle me permit de copier. Le voici textuellement.

« Ah ! mon père, ne me grondez pas de ce « cilice; c'est bien peu de chose. Il ne mor- « tifie que ma chair, parce qu'elle a péché, « mais il n'atteint pas mon âme qui a plus pé- « ché encore. Ce n'est pas lui qui me tue, ce « n'est pas lui qui m'ôte tout sommeil, tout re- « pos : ce sont mes remords. C'est surtout le « lâche désir d'en ajouter d'autres à ceux que j'ai « déjà. Et puis ne *les* vois-je pas chaque jour? « Mes yeux ne suivent-ils pas *leurs* yeux? Ne « suis-je pas assise à côté de ma rivale, tandis « que *lui* est à côté d'elle aussi, mais loin de moi? « N'ai-je pas vu? n'ai-je pas entendu? Ah ! mon « père, que Dieu me punisse si je blasphème! « Je ne sais ce qu'est l'enfer, mais je ne saurois « en imaginer un plus terrible que celui où est « mon cœur, où il reste néanmoins, où il se com- « plaît, car ne plus *le* voir seroit un autre enfer « auquel il ne s'accoutumeroit point. »

## N° 9.

### LETTRE AUTOGRAPHE

### DE LA SŒUR LOUISE DE LA MISÉRICORDE

### A COLBERT[1].

( *Copie textuelle.* )

« Nostre Mere n'estant pas en estat de vous faire ses tres humble remersiment et seux de la Communauté me charge de le faire et de vous asseurer que lon ne peut vous dire a quel point

1. Nous reproduisons ici cette lettre, que nous avons donnée plus haut, t. II, p. 1, uniquement pour que le lecteur ait une idée de l'orthographe de madame de La Vallière. On voudra bien ne pas oublier, d'ailleurs, que cette orthographe ne diffère pas essentiellement de celle de Louis XIV, de madame de Montespan et de nombre d'autres grands personnages de la cour la plus polie et la plus lettrée du dix-septième siècle.

elles resente toutes les obligations quelle vous ont. En mon particuliere je vous suplie de croire que jy sui tres sensible puisque lon ne peut estre plus atachée que je ne suis à la susdite sainte maison. Nous tacherons toutte a recounestre devant Dieu vos bontes lui offrant pour vous et pour toute vostre maison des prieres très fervante. Sest tout ce que l'on peut vous marquer [de] la reconnessance que l'on a. Je vous suplie monsieur destre persuadé de la mienne et que toute ma vie je seray très véritablement vostre tres humble et tres obéissante servante,

*S^r Louise de la Misericorde*,

*R. C^te ind^t.* »

# N° 10.

## LES ENFANS DE LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE.

---

### I.

### MADEMOISELLE DE BLOIS.

L'herbe l'auroit portée, une fleur n'auroit pas
Reçu l'empreinte de ses pas[1].

Qu'ajouter à ce portrait tracé par le poëte le plus vrai et le plus naturel du siècle de Louis XIV? La princesse Palatine dit de mademoiselle de Blois, qu'elle étoit extrêmement belle avant d'avoir eu la petite vérole. Malgré les ra-

1. *OEuvres de La Fontaine*; poésies diverses; t. VI, p. 200.

vages du mal, elle conserva une taille parfaite, une tournure charmante, et elle dansoit admirablement [1]. Marie-Anne de Bourbon naquit au château de Vincennes, le 2 octobre 1666, et elle fut légitimée par lettres du mois de mars 1667. A huit ans, elle enchantoit madame de Sévigné, qui l'appeloit *un chef-d'œuvre*. « Le Roi, tout le monde en est ravi. » Elle vint dire au milieu du bal à madame de Richelieu : « Madame, ne sauriez-vous me dire si le Roi est content de moi ? » Elle passa près de madame de Montespan et lui dit : « Madame, vous ne regardez pas aujourd'hui vos amies [2]. » Mademoiselle de Blois avoit à peine quatorze ans quand Louis XIV songea à la marier à Louis Armand, prince de Conti, fils aîné d'Armand de Bourbon, frère du grand Condé. « Il est bien vrai, dit la princesse Palatine, que, sur la vue de son portrait, un prince du Maroc l'avoit demandée en mariage [3]. » On se figure les éclats de

1. *Correspondance complète de la duchesse d'Orléans*; t. I, p. 45.

2. *Lettre du 19 janvier 1674.*

3. Il existe plusieurs livres sur cette simple anecdote : 1° *Le triomphe de la déesse Monas, ou Histoire du portrait*

rire par lesquels cette demande dut être accueillie à Versailles. La fille naturelle du roi très-chrétien épouser l'empereur de Maroc! « Quand Louis XIV, dit Bussy-Rabutin, lui annonça qu'elle alloit épouser le prince de Conti, elle se prit à pleurer et allégua pour excuse sa reconnoissance, mais l'on supposa que c'étoit parce qu'elle auroit préféré le prince de La Roche-sur-Yon, frère cadet du prince de Conti[1]. » Le mariage eut lieu dans les premiers jours de janvier 1680, et madame de Sévigné ne fut pas la seule à y applaudir. Le Roi donna à sa fille un million de dot, cent mille livres de pension, quarante mille écus de bijoux. De son côté, mademoiselle de Blois fit présent à son mari de cent cinquante mille livres, argent comptant, et de soixante-quinze mille livres de pension, outre ses charges[2].

Par malheur, malgré son esprit et son instruc-

*de madame la princesse de Conti.* Amsterdam, 1698, in-12; 2° *Relation historique de l'amour de l'empereur du Maroc pour madame la princesse de Conti.* Cologne, 1700 ou 1707; in-12.

1. *Correspondance;* t. V, p. 31.

2. Gregorio Leti; *Teatro gallico;* t. II, p, 225.

tion, le prince de Conti étoit gauche dans toutes ses actions, et ne plaisoit à personne pour vouloir paroître ce qu'il n'étoit pas[1]. Il avoit beaucoup d'esprit, suivant mademoiselle de Montpensier, mais un esprit savant, contraint, distrait, qui convenoit mieux à la dévotion qu'à la galanterie[2]. Trois mois après son mariage, la jeune princesse étoit inconsolable. « Vous avez ouï dire, écrivoit Bussy-Rabutin, le 25 mars 1680, la passion de mademoiselle de Blois pour M. le prince de Conti, quand elle l'épousa. Cela est, dit-on, fort changé; la petite personne ne le peut plus souffrir.... Le Roi a tenu trois heures cette princesse dans son cabinet à lui laver la tête[3]. »

L'ingratitude et le mauvais naturel de la

1. *Souvenirs de Madame de Caylus*; p. 124.

2. *Mémoires*; t. IV, p. 493.

3. *Correspondance*; t. V, p. 94. « Cela fait demander à tout le monde, ajoute Bussy, où une fille de treize à quatorze ans peut avoir appris comme il faut que les hommes soient faits pour être bien faits. » De son côté, madame de Sévigné avoit écrit, le 22 mars 1680, trois jours avant la lettre de Bussy, que le prince de La Roche-sur-Yon ayant dit, en voyant danser la princesse de Conti : « Vraiment, voilà une fille qui danse bien, » cette folie avoit fait rougir ce pauvre frère aîné et l'avoit défait à plate couture.

princesse de Conti éclatèrent dans une circonstance qui lui attira de vifs chagrins suivis d'humiliations bien méritées. Le prince de Conti étoit allé en Hongrie avec son frère et plusieurs autres seigneurs de la cour, pour prendre part à une campagne contre les Turcs. Pendant son absence, elle lui écrivit des noirceurs contre le Roi et contre madame de Maintenon. Les lettres ayant été saisies et portées à Louis XIV, la princesse de Conti comparut devant lui en criminelle, et ne dut son pardon qu'à madame de Maintenon qu'elle détestoit. Mais le cœur du Roi étoit profondément blessé, et sa tendresse cessa d'être la même, d'autant plus, ajoute madame de Caylus, « qu'il trouvoit journellement bien des choses à redire dans sa conduite[1]. »

Le prince de Conti étant rentré en France, la princesse déplora de nouveau, sans doute, l'union qu'elle avoit contractée. Son malheur ne fut pas, au surplus, de longue durée. Le prince de Conti mourut, le 9 novembre 1685, à Fontainebleau, de la petite vérole, qu'il avoit gagnée en soignant sa femme, et dont celle-ci guérit, en

1. *Souvenirs*; p. 173.

perdant toutefois une partie de sa beauté. Il ne laissoit point d'enfans. La jeune princesse fut-elle plus heureuse depuis? On peut en douter en lisant ce passage d'une lettre de la sœur Louise de la Miséricorde au docteur Dodart, qui étoit probablement le médecin de l'une et de l'autre. « J'ai une véritable joie que madame la princesse de Conti entre dans la vérité sur tout ceci. Plaise à la bonté du Tout-Puissant de lui en donner toute l'intelligence! *J'espère beaucoup, par votre attention, pour l'âme aussi bien que pour le corps de cette pauvre femme*[1]. »

Quels étoient les troubles auxquels cette lettre fait allusion? Madame de Caylus dit que, veuve à dix-huit ans, princesse du sang, aussi riche que belle, la princesse de Conti eut de quoi se consoler; qu'elle avoit beaucoup plu à M. le duc, son beau-frère, et que, comme il étoit fort aimable, il est vraisemblable qu'il lui avoit plu aussi. Elle auroit pu épouser le fils de Monsieur, qui devint plus tard le régent. Elle répondit à Monsieur qu'elle préféroit la liberté à tout. Ce n'étoit pas, on le voit, pour en faire un

1. Voir ci-dessus : *Lettres à diverses personnes*; t. II, p. 15.

excellent usage. Bonne amie pourtant et généreuse, d'une coquetterie extrême, d'un esprit médiocre, c'est toujours madame de Caylus qui la juge, elle avoit une humeur capable de gâter les meilleures qualités et rendoit la reconnoissance impossible. Avec cet assemblage d'heureux dons et de défauts, elle eut aussi peu d'amans fidèles que d'amis reconnoissans[1]. Il faut lire dans les Mémoires du duc de Saint-Simon toutes les intrigues où elle se trouve misérablement mêlée. On comprend alors les regrets et les souhaits de la sœur Louise de la Miséricorde. Souhaits inutiles ! Il y a de certaines humeurs que la mort seule est capable de soumettre. La princesse de Conti fut jusqu'à la fin ce que ses contemporains des jeunes années nous l'ont montrée. Elle mourut au mois de mai 1739, âgée de soixante-douze ans.

Hélas ! Étoit-on assez loin du *chef-d'œuvre*, bien maniéré toutefois, dont parle madame de Sévigné, et de *la Fille des amours*, de la sylphide enchanteresse qu'avoit chantée La Fontaine?

1. *Souvenirs ;* passim.

## II

### LE COMTE DE VERMANDOIS.

Il étoit né le 2 octobre 1667, un an, jour pour jour, après mademoiselle de Blois. Deux années plus tard, le duc de Beaufort étant mort au siége de Candie, Louis XIV nomma à sa place le comte de Vermandois, amiral de France. L'adolescence du jeune prince fut dissipée et même dissolue. « Il étoit agréable, dit la princesse Palatine[1], bien élevé, mais il louchoit un peu. Je sais bien que le bruit a couru que M. le Dauphin l'avoit débauché, mais je parierois bien ma tête que ce n'est pas vrai.... Ceux qui ont débauché le pauvre M. de Vermandois sont le chevalier de Lorraine[2] et son

1. *Correspondance complète*; t. I, p. 302.

2. Le célèbre favori de Monsieur, mari de madame Henriette d'Angleterre. C'est du chevalier Philippe de Lorraine

frère le comte de Marsan[1]. » Madame de Caylus dit également que le comte de Vermandois étoit « bien fait et de grande espérance[2]. » Brave, plein de feu et de courage, malgré ses vices et de funestes penchans, il étoit aussi très-libéral, et trouvoit cent manières délicates d'obliger. Irrité, à juste titre, des débauches honteuses qui étoient imputées au comte de Vermandois, Louis XIV refusa, pendant quelque temps, de l'admettre en sa présence. « Il étoit à Versailles, dit mademoiselle de Montpensier, sans voir personne, n'allant qu'à l'Académie, et le matin à la messe ; ceux qui avoient été dans ses débauches n'étoient pas agréables au Roi. Ce sont de ces choses que l'on ne sait point et que l'on ne voudroit pas savoir. Cela donna beaucoup de chagrin à madame de La Vallière. On le fit prêcher; il fit une confession générale,

que l'abbé de Choisy a dit qu'il étoit « fait comme on peint les anges. » (*Vie de Daniel de Cosnac*, dans les *Mémoires de Cosnac ;* 1852, t. II, p. 211.) Né en 1643, mort le 8 décembre 1702.

1. Charles de Lorraine, comte de Marsan, né le 8 avril 1648, mort le 13 novembre 1708.

2. *Souvenirs ;* p. 168.

et on croyoit qu'il se fût fait un fort honnête homme[1]. » La princesse Palatine, qui l'aimoit comme un fils, parce qu'elle aimoit aussi beaucoup la duchesse de La Valhère, intervint pour lui auprès de Louis XIV, qui lui pardonna et consentit à le voir[2]. Le siége de Courtrai eut lieu peu de temps après ; c'étoit au mois de novembre 1683. Le jeune prince y fit sa première campagne, s'y distingua et y mourut le 18 novembre. Après avoir dit qu'il avoit donné de grandes marques de courage, et qu'on parloit de son esprit, *de sa conduite*, mademoiselle de Montpensier ajoute qu'il tomba malade d'*avoir bu trop d'eau-de-vie*. Quelle garantie ses promesses de se mieux conduire pouvoient-elles inspirer ? On lit, d'autre part, dans Bussy-Rabutin, après de grands éloges sur le comte de Vermandois, qu'il avoit caché trois jours de fièvre pour assister au siége[3]. Le jeune prince fut enterré le 26 novembre, dans le chœur de la cathédrale d'Arras[4]. La princesse Palatine

1. *Mémoires*, t. IV, p. 604.
2. *Correspondance complète*; t. II, p. 17.
3. *Correspondance* ; t. V, p. 191.
4. L'auteur anonyme des *Mémoires secrets pour servir*

dit que Louis XIV fut insensible à la mort du comte de Vermandois, madame de Montespan et madame de Maintenon lui ayant fait croire que cet enfant n'étoit pas à lui, mais à Lauzun[1]. « Il eût été à désirer, ajoute la princesse avec son franc parler ordinaire, que tous les bâtards du Roi eussent été à lui aussi sûrement que celui-là. Madame de La Vallière n'étoit pas une maîtresse étourdie et volage; elle l'a bien montré par son repentir et sa pénitence jusqu'à la fin de sa vie[2]. »

Louis XIV donna à la princesse de Conti le bien du comte de Vermandois dont il héritoit, et au comte de Toulouse, le dernier de ses enfans avec madame de Montespan, la charge d'amiral. Un fils doublement adultérin remplaçoit le fils de la duchesse de La Vallière dans

*l'histoire de Perse* (Nouv. édit., Amsterdam, 1746, p. 21 et suiv.) a prétendu reconnoître dans le comte de Vermandois, le fameux personnage au masque de fer, et quelques auteurs ont pris la peine de discuter sérieusement cette assertion, aujourd'hui mise au rang des fables. Les faits qui précèdent dispensent de s'y arrêter.

1. Antonin Nompar de Caumont, marquis de Puyguilhem, duc de Lauzun. Né en 1632, mort le 19 novembre 1723.

2. *Correspondance complète*; t. I, p. 306.

la première charge de l'État. Louis XIV prouvoit, une fois de plus, qu'il croyoit avoir le droit de se mettre au-dessus de toutes les convenances et de toutes les lois.

## N° 11.

### LA MÈRE AGNÈS DE JÉSUS-MARIA

### (JUDITH DE BELLEFONDS)

### ET LE MARÉCHAL DE BELLEFONDS[1].

---

## I

### LA MÈRE AGNÈS DE JÉSUS-MARIA.

Quand, après avoir passé soixante-deux ans aux Carmélites, la mère Agnès de Jésus-Maria fut ravie à ses sœurs, il leur parut, dans la dou-

1. Nous avons parlé plusieurs fois, dans le cours de ces volumes, de la mère Agnès de Jésus-Maria et du maréchal de Bellefonds; mais l'un et l'autre ayant joué un grand rôle dans la vie de la duchesse de La Vallière, il nous a paru utile de réunir, dans de courtes notices, les faits épars qui les concernent, afin de mettre le lecteur à même de les apprécier tous deux comme ils méritent de l'être.

leur qu'elles éprouvèrent de sa mort, qu'elles ne retrouveroient jamais, dans une même personne, « tant d'élévation d'esprit et tant de simplicité, tant de grandeur d'âme et tant de modestie, tant de régularité avec un si grand dégagement, et tant d'exactitude unie à une si grande douceur[1]. » C'est que les dons les plus heureux de la nature, l'éducation la plus chrétienne, sous les yeux d'une mère douée de toutes les vertus, la vocation la plus forte, avoient rendu comme facile à mademoiselle Judith de Bellefonds, la salutaire influence qu'elle exerça dans sa Communauté. Elle étoit née en 1611, a Caen, où son père, aïeul paternel du maréchal de Bellefonds, étoit gouverneur. A douze ans, elle fut appelée chez la sœur de sa mère, la maréchale de Saint-Géran qui, au bout de quelques années, la présenta à la cour. Vive, enjouee, aimable et douce, mademoiselle de Bellefonds y fut accueillie avec une faveur qui lui inspira ainsi qu'à sa mère les plus vives appréhensions. Madame de Bellefonds surtout redoutoit singu-

1. *Lettre circulaire de la sœur Marie du Saint-Sacrement, sur la mort de la mère Agnès de Jesus-Maria.* (*La Jeunesse de madame de Longueville*, par M. Cousin. Appendice, p. 498.)

lièrement pour sa fille les séductions de la cour, et pour l'y soustraire, elle lui proposa bientôt de la marier. Déjà depuis quelque temps celle-ci songeoit à se faire religieuse. Elle répondit à sa mère que Dieu ne la destinoit pas au monde et lui demanda d'entrer aux Carmélites de la rue d'Enfer. Le 29 janvier 1629, ses vœux étoient réalisés, et deux mois après, en prenant l'habit, elle changeoit son nom de Judith contre celui d'Agnès. Nommée prieure à trente ans, elle remplit depuis lors cette charge presque aussi souvent que les règlemens le permettoient. Son esprit facile, gracieux, universel, la faisoit rechercher des grands et adorer des humbles. Le chancelier Le Tellier étoit heureux de recevoir de ses lettres, et Bossuet, à qui elle en adressa un grand nombre, les appeloit *un trésor de sagesse et de bon sens.* Ces lettres n'ont malheureusement point été publiées, et il est à craindre qu'elles ne soient à jamais perdues. Le tour aisé, naturel, de celles qu'on va lire, et qu'elle adressa à la marquise d'Uxelles, sa cousine, ne peut que le faire regretter[1].

1. Bibl. de l'Arsenal. Mss. *Lettres adressées à la marquise d'Uxelles.* — (Belles-Lettres; 369.)

« Ce dimanche, 13....

« Je me porte très bien, à votre service, ma très chère et honorée cousine, excepté que j'ai un œil chassieux. L'illustre avocat est tout prêt de plaider une cause quand il ira de vos intérêts. Notre chère sœur Anne-Marie de Jésus est un peu mieux aujourd'hui qu'elle n'a été depuis un mois. Je voudrois qu'elle fût aussi libre de marcher que votre ambassadeur. Je vous assure que toutes les trois, dont il vous reportera les nouvelles, se réjouissent fort de vous tenir dans leurs chaînes et se proposent de les bien serrer. Il faut que je vous rende grâces très humbles de toutes les [civilités] que vous nous mandez, et en particulier, de ce que vous avez fait l'éloge de M. Baquet. S'il vous avoit entretenue, il vous feroit son compliment avec plus de reconnoissance que de beaux discours. Je n'en sais point faire non plus, mais je sais bien qu'on ne peut vous honorer ni vous aimer plus chèrement que je ne fais. »

« Ce dimanche, 16 janvier.

« Vous êtes si bonne et si obligeante, ma chère cousine, que je me sens tout-à-fait incapable de faire votre éloge comme je le voudrois, au commencement de l'année que je vous souhaite très sainte et très heureuse en toutes manières. Notre chère sœur Anne Marie vous fait bien des remerciemens de votre obligeant souvenir qu'elle reçoit avec autant de reconnoissance que si la lettre étoit pour elle seule. Il est vrai qu'il y a certains jours que son rhumatisme l'empêche de marcher; mais, grâce à Dieu, le mal n'a pas de suite. Pour notre illustre avocat, il a eu beaucoup d'affaires, ces jours passés, pour les amortissemens. Mais cela n'a pas altéré sa bonne humeur, quoiqu'il ait bien vidé la bourse. Mais, ma chère cousine, portez-vous bien vous même, car ces temps ici vous sont fort fâcheux quelquefois, et votre santé nous est fort chère. Vous avez raison de croire que nous sommes bien touchées de la mort de M. de Tournay. Son extraordinaire mérite le doit faire regretter de tout le monde, et l'amitié particulière qu'il daignoit

avoir pour nous nous rendroit bien ingrates si nous ne ressentions sa privation. Je prie Dieu qu'il lui plaise nous conserver les personnes d'un grand mérite qui ont de la bonté pour nous, dont vous êtes au premier rang. »

Les contemporains de la mère Agnès de Jésus-Maria connoissoient d'elle des traits de délicatesse nombreux qui ne surprenoient personne. Une grande dame avoit donné au couvent des Carmélites quinze mille livres pour un ornement. A la mort de la donataire, on sut que sa fortune étoit très embarrassée. Aussitôt, la mère Agnès s'empressa de renvoyer aux héritiers les quinze mille livres qu'elle avoit reçues depuis longtemps. Une autre fois, la princesse de Guise lui offrit cent mille livres pour jouir du droit, réservé aux seules personnes de la famille royale, d'entrer dans le couvent. « Cent mille livres, dit la mère Agnès, ne répareroient pas le tort fait à l'esprit du Carmel, auquel la retraite et l'éloignement de tout commerce avec le monde sont avant tout nécessaires. » C'est par cet heureux mélange de simplicité et de grandeur, de bonte et de sagesse, qu'elle étoit parvenue, naturelle-

ment et sans nul effort, à exercer une si utile action sur tous ceux qui l'approchoient. Quand la duchesse de La Vallière songea à quitter le monde, la mère Agnès l'accueillit avec une douceur exquise, la traita comme une âme malade, et, plus tard, elle modéra toujours l'excès de ses pénitences. Douce et compatissante envers les autres, la mère Agnès n'étoit sévère que pour elle-même. Pendant près de soixante ans, elle coucha sur le sol, ne dormant que deux heures et passant le reste de la nuit en oraison. Sa constitution délicate ne s'effrayoit ni des grandes veilles sur les dalles du chœur, ni des disciplines, ni des ceintures de fer. Craignant de prendre goût à sa nourriture, elle y mêloit de l'absinthe. Trois ans avant sa mort, elle fut atteinte d'une maladie des plus douloureuses; cependant, on ne l'entendit jamais se plaindre, et c'est à peine si l'on pouvoit parvenir à connoître son mal, afin de le soigner. La sainte femme expira à l'âge de quatre-vingts ans, le 24 septembre 1691[1]. La lettre que Bossuet écrivit, sous l'impression

1. Les détails qui précèdent sont tirés 1° de la *Lettre circulaire* citée plus haut; 2° de l'*Abrégé de la vie de la véné-*

immédiate de cette mort, à madame d'Épernon, en religion sœur Marie du Saint-Sacrement, qui remplaça la sœur Agnès, comme prieure des Carmélites, est présente à toutes les mémoires. « Nous ne la verrons donc plus, cette chère mère, nous n'entendrons plus de sa bouche ces paroles que la charité, que la foi, que la prudence dictoient toutes et rendoient si dignes d'être écoutees[1].... »

L'illustre évêque a souvent prononcé, devant les grands de la terre, des oraisons funèbres qui resteront un éternel sujet d'admiration; il n'a jamais rien écrit de plus touchant que cette lettre de quelques lignes à une modeste religieuse sur la mort de la mère Agnès.

*rable mère Agnès de Jesus, religieuse carmelite.* — Cet abrégé se trouve à la suite de la *Vie de la venérable sœur de Foix de La Valette d'Épernon, religieuse carmelite*, par l'abbé de Montus. Paris, 1774, in-12.

1. Voir t. 1, p. 282.

## II

### LE MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Ami de madame de Sévigné, de Bossuet, de l'abbé de Rancé, favorablement traité de Louis XIV pendant de longues années traversées pourtant par plusieurs disgrâces attribuées à la malveillance de Louvois, le maréchal Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds, se distingue, dans la brillante galerie de portraits du dix-septième siècle, par une physionomie propre et des traits particuliers. Né en 1630, il eut pour précepteur, dit le P. Bouhours [1], le traducteur de la *Pharsale*, « M. de Brebeuf, si fameux par ses ouvrages d'esprit, et encore plus recommandable par la droiture de son âme. » A quinze ans, le marquis de Bellefonds étoit capitaine au

1. *La Vie de madame de Bellefonds, supérieure et fondatrice du monastère des Bénédictines de Rouen*, par le P. Bouhours. Paris, 1686, in-8, p. 37.

régiment de Piémont, et le 10 mai 1651, c'est-à-dire à l'âge de vingt et un ans, il étoit fait maréchal de camp. Peu de carrières militaires commencèrent, on le voit, d'une manière plus brillante. En 1656, au siége de Valenciennes, il passa, dit Bussy-Rabutin, l'Escaut à la nage et faillit s'y noyer[1]. Deux ans après, il levoit, à ses frais, un régiment de cavalerie. Brillant, spirituel, plein de feu, figurant dans tous les ballets et dans toutes les fêtes, il remporta un prix dans le célèbre carrousel de 1662. Employé en 1667 à l'armée de Flandre sous les ordres de Turenne et du Roi, nommé lieutenant général en 1668, il fut fait maréchal le 8 juillet de la même année, à l'âge de trente-huit ans[2]. En même temps, le marquis de Bellefonds étoit un des plus brillans et des plus magnifiques seigneurs de la cour. « M. le Grand et le maréchal de Bellefonds, écrivoit madame de Sévigné, le 26 novembre 1669, courent lundi dans le bois de Boulogne, sur des chevaux vites comme des éclairs; il y a trois mille pistoles de

1. *Mémoires;* t. II, p 13.
2. *Chronologie militaire* de Pinard; t. II, p. 632.

pari sur cette course[1]. » Dans la même année, le maréchal, qui remplissoit aussi les fonctions de premier maître d'hôtel de la Reine, étoit nommé ambassadeur extraordinaire en Angleterre. Parvenu au comble des honneurs, les jeux, les spectacles, les courses, les paris, tous ces plaisirs mondains où il étoit si fort engagé, lui font tout à coup horreur, et il se convertit avec éclat. Il venoit de s'apercevoir, mais trop tard, que sa fortune étoit dans un affreux désordre. Immédiatement, il abandonne à ses créanciers, outre le fonds de son bien, plus de la moitié du revenu de sa charge de premier maître d'hôtel. « Cette exécution, dit madame de Sévigné, fait bien voir que ses voyages à la Trappe ne sont pas inutiles. » Par malheur, ces sacrifices mêmes ne suffirent pas, et, vers les premiers jours de 1672, le maréchal de Bellefonds dut avouer au Roi, pour justifier son projet de quitter la cour, qu'*il étoit abîmé de dettes*. Il avoit une maison à Versailles; le Roi lui en donna cent mille livres et garantit à ses

1. Trois mille pistoles représentent environ cent vingt mille francs d'aujourd'hui.

créanciers quatre cent mille livres sur sa charge de maître d'hôtel [1]. Grâce à ces faveurs, le maréchal de Bellefonds espéroit conserver sa charge à la cour, où le Roi, sachant l'influence heureuse qu'il exerçoit sur la duchesse de La Vallière, étoit très-désireux de le retenir. Une prétention imprévue de Turenne amena, au moment du départ des troupes pour la guerre de Flandre, un orage dans lequel le maréchal de Bellefonds se trouva enveloppé. Turenne vouloit commander à tous les autres maréchaux en qualité de prince, et, poussé par un sentiment d'orgueil qui les blessa vivement, il avoit fait effacer, c'est madame de Sévigné qui nous l'apprend, ses insignes de maréchal de tous les endroits où l'on pourroit les voir. Les maréchaux de Bellefonds, de Créqui [2], et d'Humières [3] refusèrent de servir sous lui. Le Roi

1. Lettres de madame de Sévigné du 8 mars 1671 et du 13 janvier 1672.

2. François de Bonne de Créqui, nommé maréchal en 1668; mort le 4 février 1687, à soixante-trois ans.

3. Louis de Crevant, marquis d'Humières; maréchal de la promotion des généraux de Bellefonds et de Créqui. Mort en 1694.

lui-même demanda vainement au maréchal de Bellefonds de lui donner, dans cette circonstance, une preuve de son amitié; celui-ci croyoit son honneur engagé; il persista. Écoutons encore madame de Sévigné: « Alors, lui répondit le Roi, il faut nous séparer. » Le maréchal s'inclina. Louvois, qui ne l'aimoit pas, lui envoya aussitôt l'ordre d'aller à Tours.... « Il a été rayé de dessus l'état de la maison du Roi; il a cinquante mille écus de dettes au delà de son bien; il est abîmé, mais il est content, et l'on ne doute pas qu'il n'aille à la Trappe[1]. » Le maréchal quitta la cour. La lettre suivante que lui écrivoit Colbert, le 1er mai 1672[2], permet d'entrevoir quelques-unes des conséquences de ce départ.

« Saint-Germain, le 1er may 1672.

« Monsieur, je n'ai pas estimé, dans le temps de la chaleur de tout ce qui s'est passé, de parler au Roy du contenu au billet que vous avez pris

1. Lettre de madame de Sévigné du 27 avril 1672. — *Abrégé chronol.* du P. Hénault, année 1672.

2. Arch. de la marine. *Dépêches concernant le commerce.* — (Année 1672; fol. 133.)

la peine de m'écrire le lendemain de votre retraite. Il m'a semblé que le Roy auroit pris la demande de vous défaire de votre charge comme un effet un peu trop précipité de votre chagrin. Ce sont là les raisons qui m'ont obligé de retarder. Si, nonobstant, vous désirez que je fasse savoir au Roy à présent votre résolution, je ne manqueray pas de le faire. Au surplus, je vous prie d'être bien persuadé que j'ay pris beaucoup de part à tout ce qui vous est arrivé et que je souhaiterois fort pouvoir contribuer à tout ce qui peut être de votre satisfaction. »

Cependant, cette retraite du maréchal de Bellefonds ne fut pas de longue durée. Sans doute, la duchesse de La Vallière plaida sa cause, et il rentra bientôt en faveur. En effet, le 7 juillet 1673, Colbert lui écrivoit :

« Monsieur, je vous remercie de tout mon cœur de l'avis qu'il vous a plu de me donner de l'ordre que vous avez reçu du Roy de vous rendre auprès de la Reyne. Et quoiqu'il n'y ait jamais eu beaucoup d'apparence que les ennemis eussent pu tenter aucune chose, la prudence de Sa Majesté a voulu prévenir toute sorte d'accidens en y en-

voyant une personne de votre caractère et de votre mérite. Vous voulez bien que je m'en réjouisse avec vous, et qu'en même temps je vous assure que les marques que vous me donnez de votre estime et de votre amitié me sont fort sensibles [1]. »

La duchesse de La Vallière entretint, bientôt après, avec le maréchal de Bellefonds, un commerce de lettres suivi. Si elle sollicitoit ses conseils et s'y montroit docile, de son côté, elle l'invitoit à se méfier de la vivacité de son naturel et d'un reste d'orgueil. Quant à Bossuet, il informoit le maréchal de Bellefonds que madame de La Vallière étoit très-touchée des lettres qu'il lui adressoit, et qu'elle les recevoit avec une grande joie. Une autre fois, le 5 août 1674, il lui écrivoit : « La Providence vous ôte au monde; elle vous y rend; elle vous y ôte encore. Qui sait si elle ne vous y rendra pas quelque jour ? » La vie du maréchal étoit, en effet, sans cesse agitée et tourmentée. Quand la duchesse de La Vallière eut définitivement aban-

1. Arch. de la marine. *Registre des dépêches concernant la charge de secrétaire d'Etat.* (Année 1673.)

donné la cour, il coupa, comme dit madame de Sévigné, le dernier fil qui l'y attachoit encore, et vendit sa charge de premier maître d'hôtel. Mais, par intervalles, il revenoit à Versailles, au grand déplaisir de ceux que choquoit son austérité. « Je suis aussi surpris que tout le monde, écrivoit Bussy-Rabutin, au mois d'octobre 1678, du retour de Bellefonds. Il me paroît que c'est le Roi seul, de son chef, qui l'a fait revenir, car les ministres et la maîtresse haïssent ces espèces de philosophes chrétiens qui se sont fait une longue habitude de mépriser les vanités de la cour[1]. » De nouvelles épreuves attendoient le maréchal de Bellefonds. En 1668, il avoit été désavoué pour s'être emparé d'un château fort, nonobstant la promesse que le Roi avoit donnée de ne point faire de siége avant un temps fixé. Le 12 mai 1684, il attaqua, malgré des ordres contraires, les Espagnols à Ponte-Major, et les défit. Obligé, quelques jours après, de lever le siége de Girone, faute d'avoir été secouru à temps, il perdit son commandement[2].

1. *Correspondance;* t. IV, p. 205.
2. Voy. t. I, p. 221, *note.*

Soumis, mais froissé, le maréchal de Bellefonds écrivit à Louvois une lettre dans laquelle il parloit de lui-même avec l'humble fierté et la mâle résignation du chrétien.

« Puycerda, 1er septembre 1684.

« .... Il n'est pas difficile de me faire convenir que j'ai peu de talent et que je mérite peu l'emploi que vous m'avez fait l'honneur de me confier. Aussi, monsieur, vous savez que je ne vous en avois point demandé, que je vous ai déclaré que je ne vous importunerois sur rien et que je ferois seulement le meilleur usage qu'il me seroit possible et des troupes et des équipages de l'armée.

« Permettez-moi de ne pas convenir que j'aie jamais manqué à exécuter pas un de vos ordres. Si vos affaires vous le permettoient, je mettrois papier sur table et il ne vous en resteroit point de scrupule.

« Je suis fâché de n'avoir pas mieux réussi dans le soin que j'ai pris. Je souhaite que le Roi puisse avoir à la tête de ses armées des hommes plus capables; cela ne luy sera pas difficile. J'oserois

répondre qu'il n'en sauroit avoir de plus fidèle, de plus dévoué pour sa gloire, de plus soumis à vos ordres.

« Sans prétendre à de nouveaux emplois, trouvez bon qu'en sortant de celui-ci, je puisse espérer qu'il ne m'aura pas fait perdre la part que vous m'aviez promise de vos bonnes grâces[1]. »

Le maréchal de Bellefonds avoit eu de son mariage avec Madeleine Fouquet sept filles et deux fils, dont l'un mort en bas âge. Celui qui restoit avoit embrassé la carrière militaire ; il mourut en 1692 de blessures qu'il avoit reçues au combat de Steenkerque. Le maréchal eut la douleur de lui survivre. Louis XIV, qui, au fond, l'estimoit et l'aimoit, l'avoit fait gouverneur du château de Vincennes. Enfin, le 31 décembre 1688, il avoit été compris dans une création de chevaliers des ordres du Roi. Il y eut à ce sujet, suivant l'usage, une cérémonie de réception à laquelle il assista. « Le maréchal de Bellefonds, dit madame de Sévigné en la racontant, étoit totalement ridicule parce que, par

1. Arch. de la guerre. *Dépôt de la guerre*. (Année 1684; pièce 138.)

modestie et indifférence, il avoit négligé de mettre des rubans au bas de ses chausses de page, de sorte que c'étoit une véritable nudité. » Comme Sully paroissant à la cour dans sa vieillesse, le maréchal de Bellefonds étoit devenu un objet de moquerie pour les jeunes gens, et même pour ses amis. Il mourut âgé de 64 ans, au château de Vincennes, le 4 décembre 1694, et fut enterré dans la Sainte-Chapelle du château[1]. « La mort du maréchal de Bellefonds, écrivit madame de Sévigné, m'a donné une véritable douleur. Sa famille est désolée[2]. » Celui qui avoit cultivé tant d'illustres amitiés et qui inspiroit de tels regrets, pouvoit-il ne pas être un noble esprit et un homme de cœur?

1. Le P. Anselme; t. VII, p. 594.
2. Lettre du 10 décembre 1694.

# BIBLIOGRAPHIE

ET

# PORTRAITS.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

### N° 1.

INDICATION, D'APRÈS LES CATALOGUES, DES LETTRES AUTOGRAPHES DE MADAME DE LA VALLIÈRE QUI ONT ÉTÉ VENDUES DEPUIS 1827[1].

---

1. *Catalogue Sotheby* (18 juillet 1827). N° 28 du catalogue. — La Vallière (Louise-Françoise de La

1. Nous n'avons pu nous procurer les lettres portant les numéros 1, 3, 6, 7 et 8, dont nous ne connoissons pas les propriétaires. L'éditeur leur seroit très-reconnoissant s'ils vouloient bien lui en envoyer une copie. Enfin, nous n'avons pas cru devoir reproduire plus haut, dans les *Lettres à différentes personnes*, deux lettres de quelques lignes de la sœur

Baume Le Blanc, duchesse de). Lettre autographe signée : Sr Louise de la Misèricorde. — (Aoust 1704.)

« Cette lettre est adressée à une religieuse d'un couvent auquel elle s'est intéressée. Elle désire être rappelée dans ses prières. » (La lettre a été vendue 17 sh.)

2. *Catalogue Charon* (5 février 1844). N° 263. — La Vallière (duchesse de). Lettre aut. signée. A Mgr l'évêque de Soissons. — (Ce vendredy 28....)

« Dans cette précieuse lettre de 3 pages in-8 d'une parfaite conservation, sœur Louise de la Misèricorde témoigne au prélat combien elle est touchée, étant dénuée de crédit, de ne pouvoir seconder sa charité, et l'assure que ce seroit pour elle une véritable consolation de pouvoir aider ces pauvres demoiselles. » — (Vendue 400 fr.)

3. *Catalogue de M. L....* (8 avril 1844). N° 301 *bis*. — La Vallière (duchesse de). Lettre aut. si-

Louise de la Misèricorde, parce qu'elles n'avoient aucune importance. Les voici toutefois, pour ne rien omettre, avec leur orthographe :

1° A Mgr Huet. — Ce vendredi soir. « *Jesus* † *Maria*. Nous recevrons la sainte Relique et la visite dont vous voulés bien nous honorer, monseigneur, demain à l'heure qui vous plaira. » (Bibl. imp., Mss. S. F. *Correspondance de Huet;* t. I.)

2° A M.... — Ce 21 aout. « *Jesus* † *Maria*. Je vous suplie, monsieur, de nous faire le plaisir de nous donner un cart-d'heure quand vous le pourrés : Nous avons besoin d'estre esclaircie par vous de bien des choses de conséquence. Je prie Nostre Seigneur qu'il vous comble de grace. » (*Iconographie française;* règne de Louis XIV. — L'original de cette lettre se trouve aux Manuscrits de la Bibliothèque impériale, sous une vitrine de la grande galerie.)

gnée. (2 pages in-8.) A Mme Bouvin de La Haye, à Orléans. — (Le 15 octobre.)

« Elle lui témoigne ses regrets de ne pouvoir faire ce qu'elle lui demande, ne pouvant se mêler, dit-elle, de ces sortes de choses. » — (Vendue 150 fr.)

4. *Catalogue Charon* (8 décembre 1845). N° 233. — La Vallière (duchesse de). Lettre aut. signée : Sr Louise de la Miséricorde. A Mgr l'évêque d'Avranches. — (Ce 29 septembre.)

« Elle commence ainsi : « La lettre que vous nous avez « fait l'honneur de nous écrire, monseigneur, est sy pleine « de bonté que je ne puis exprimer la reconnoissance que « j'en ay.... » — (Vendue 250 fr.)

5. *Catalogue G.* (2 février 1846). N° 188. — La Vallière (duchesse de). Lettre aut. signée : Sr Louise de la Miséricorde. (2 pages in-4. Cachet.) A Mme l'abbesse de Notre-Dame. — (Ce 13 may.)

« Félicitations à l'occasion de la conclusion d'une affaire qui l'empêchoit de se livrer à ses exercices. » — (Vendue 132 fr.)

6. *Catalogue Charon* (Vente des 10 et 11 mai 1847). N° 144. — La Vallière (duchesse de). Lettre aut. signée. A Mgr.... (Ce 22 mai.)

« Très-jolie lettre; 2 pages in-8.

« Elle lui envoie une lettre qu'il ne sera pas fâché de voir. Mlle de La Reynie, nièce du prélat qui l'a écrite, étant persuadée de son goût exquis, est bien aise qu'elle lui soit montrée. Ce prélat n'admet point dans son diocèse la religion aisée du P. Lemoine, ni le *Traité de l'art d'expédier une confession.* »

7. (*Même catalogue.*) Lettre aut. signée : Sr Louise de la Miséricorde. A M. Desmarets. — (Ce 23 janvier.)

« Sur des affaires d'intérêt concernant la princesse de Conti. » — (Vendue 162 fr.)

8. *Catalogue Laverdet* (Vente du baron de Trémont; décembre 1852). N° 804. — Lettre de la duchesse de La Vallière à M. de Verneuil, pour recommander Souvant, écrivain du roi, placé par M. de Seignelay. — (Vendue 196 fr.)

9. *Catalogue J. G.* N° 255. — La Vallière (duchesse de). Lettre aut. signée. (2 pages petit in-4.) A Mgr l'évêque de Soissons. — (Ce 31 aoust.)

« Elle s'adresse à lui avec une extrême confiance en sa bonté, espérant qu'il lui fera obtenir une grâce dont elle sera fort sensible.... « Elle est en votre pouvoir, c'est « pour quoy nous croyons n'estre pas refusée. M. de La « Chesnaye mon ancien amy, vous dira, monseigneur, de « quoy il s'agit. »

10. *Catalogue de Soleinne.* N° 159. — La Vallière (duchesse de). Lettre aut. signée : Sr Louise de la Miséricorde (in-8, 3 pages). Au R. P. dom Jean Mabillon, à l'abbaye Saint-Germain. — (Ce 3 juillet.)

« Admirable lettre, » dit le catalogue.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

*A Paris, chez [redacted] 1684. in-12 de 134 pages.*

---

1684. 4e édit. *Paris, Dezallier* : in-12.

1693. 6e édit. *Paris, A. Dezallier*; in-12.

1700. 8e édit. *Paris, Dezallier*; in-12.

1. On lit dans un article du *Journal des savants* du 15 juillet 1680, intitulé *faits divers* :

« .... *Reflexions sur la misericorde de Dieu*, par une dame pénitente. In-12; chez Ant. Dezallier.

« Si la conduite de cette dame avoit fait moins de bruit

1705. 9e édit. *Paris, A. Dezallier;* in-12.

1712. Nouvelle édit. *Paris, Dezallier;* in-12.

1722. — *Paris, A. Dezallier;* in-12.

1731. — (Par Mme de La Vallière.) *Paris, David;* in-12.

1736. 9e édit. *Rotterdam, Reimer Leers;* in-18 [1].

1740. *Paris, David;* in-12.

1744. *Paris, Savoye;* in-12, avec portrait.

1754. *Paris, Savoye;* in-12, avec portrait. Augmentée du sermon de Bossuet.

1766. *Paris, Savoye;* in-12, avec portrait.

1804. *Paris, Maradan;* in-12. Suivies de quelques lettres et précédées de la vie pénitente de Mme de La Vallière, par Mme de Genlis.

1828. *Paris, Blaise;* in-18. Suivies d'une prière de l'abbé Gérard; précédées des lettres adressées au maréchal de Bellefonds et d'une notice par M. Henrion.

1836. *Provins, Lebeau;* in-12.

dans le monde par sa retraite, peut-être nous auroit-il esté permis de la faire connoistre.» — Cette réflexion, dit M. H. Cocheris dans la *Table du Journal des savants* (Paris, in-4, 1860; p. xx), est assez fine et suffit pour rappeler au lecteur le nom de mademoiselle de La Vallière. — Voir l'opinion que nous avons exprimée dans la préface, p. II et suiv., sur cette question.

1. Cette édition fut sans doute faite d'après celle de Paris, de 1705.

1852. *Paris, Relin ;* in-24. Réflexions sur la miséricorde de Dieu, *corrigées par Bossuet, publiées pour la première fois d'après l'exemplaire annoté de la Bibliothèque du Louvre,* par M. Damas-Hinard.

1853. *Paris, Didier,* 1857; in-18. *Les Confessions de Mme de La Vallière repentante, écrites par elle-même et corrigées par Bossuet,* par M. Romain-Cornut; 2e édition.

*Traduction allemande.*

— Der Hochadelichen dame Louise-Françoise de La Vallière Buss-Seufferer. (Soupirs de pénitence de la noble dame Louise-Françoise de La Vallière, rédigés en 24 réflexions en forme de prières sur la miséricorde de Dieu.) Traduit du français, par Mathieu Kramer.

— 2e édition de la même traduction : *Francfort, Léonard Loschge,* 1682; in-18. (Avec grav. et 2 port.)

## N° 3.

### RELEVÉ DES OUVRAGES

### QUE POSSÈDE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

### SUR LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE.

— Abrégé de la vie et de la mort de la duchesse de La Vallière, religieuse carmélite (in-8, 8 pages)

(par la Sœur Madeleine du Saint-Esprit, qui a signé au bas de la page 7. — L'approbation et la permission sont de 1710. — Sans frontispice).

— Lettres de Mme la duchesse de La Vallière, avec un abrégé de sa vie pénitente [par l'abbé Claude Lequeux]. *Liége* (*Paris*), *Boudet*, 1767; in-12.

— Histoire amoureuse de Mme de La Vallière, racontée par les auteurs du temps. *Paris*, *Pigoreau*, an XIII (1804); in-12, avec portrait.

— Lettre de la duchesse de La Vallière à Louis XIV,

précédée d'un abrégé de sa vie, par M. Blin de Sainmore. *Londres* et *Paris*, *Lejay*, 1773; in-8.

(Réserve. Contenue dans le recueil *Femmes*, de Jame, t. LI. Division : Polygraphie.)

C'est une héroïde dans le genre des épîtres d'Héloïse à Abélard, par Colardeau.

— La vie de la duchesse de La Vallière, où l'on voit une relation curieuse de ses amours et de sa pénitence, par ***. *A Cologne, chez Jean de La Vérité*, 1695; in-12. — Le même ouvrage, 1757. *Cologne, Jean de La Vérité;* in-12 monté sur papier in-4. (Réserve. Recueil *Fontanieu*, t. CCCLIII. Division : Polygraphie [1].)

— La vie pénitente de Mme la duchesse de La Vallière, avec ses Réflexions sur la miséricorde de Dieu. *Tours*, *Ad. Mame et Ce*, 1839; in-32, avec planches.

(Le faux titre porte : *Bibliothèque pieuse.*)

— La vie pénitente de Mme la duchesse de La Vallière, avec ses Réflexions sur la miséricorde de

1. Nous avons sous les yeux une autre édition du même ouvrage, imprimée à Cologne, 1708. C'est la copie presque littérale, dans beaucoup de passages, du libelle intitulé : *Le Palais-Royal, ou les amours de mademoiselle de La Vallière*, qui a été réimprimé récemment dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*, par M. Charles Livet, t. II, p. 25 et suiv. — Cette édition contient en outre (t. II, p. 115 et suiv.) un pamphlet intitulé : *La déroute et l'adieu des filles de joye de la ville et faubourgs de Paris, avec leur nom, leur nombre, les particularités de leur prise et de leur*

Dieu. Nouvelle édition ornée de son portrait. *Paris, Albert Galand*, 1824; in-18.

— Vie pénitente de Mme de La Vallière, écrite par Mme de Genlis, et suivie des Réflexions sur la miséricorde de Dieu, par Mme de La Vallière, et des lettres de la même au maréchal de Bellefonds. Nouv. édit. *Paris, Maradan*, 1816; in-12.

Le même ouvrage. Nouv. édit. *Paris; Lecointe et Durey*; in-12, 1825.

— Vies de la duchesse de La Vallière et de Perrette-Marie de Combes des Morelles, extraites des Vies des Justes, par M. l'abbé Caron. *Limoges, Ardant*, 1853; in-18, avec pl.

(*Bibliothèque religieuse, morale et littéraire.*)

— Lettres patentes du roi Louis XIV du 13 mai 1667, érigeant en duché-pairie de La Vallière, la terre de Vauxjours et dépendances, concédées à

*emprisonnement, et la requête des filles d'honneur persécutées à madame de La Vallière.*

Cette requête commence ainsi :

« Vénus de notre siècle, adorable déesse,
Vous qui d'un seul regard inspirez la tendresse,
Et savez surmonter le plus puissant des rois,
Depuis cinq ans entiers, nous vivons sous vos lois....
Prenez les intérêts des filles de Cypris
Et ne permettez pas qu'on en fasse mépris. »

Enfin, l'on trouve dans un volume intitulé : *Betisiana mea, sive infelicis capriccia felicis.* Argentorati (sine anno), pet. in-12, 27 fig., 157 pages, un pamphlet des plus licencieux dont *Madama Madamigella La Valliera* est l'objet.

titre de domaines à Mlle Louise-Françoise de La Vallière, et, en cas de décès, à sa fille et à ses hoirs et descendans, commençant par ces mots : « Louis, par la grâce de Dieu. — Les bienfaits que les Roys exercent, etc., etc. »

(S. L. N. D.; in-fol., pièce.)

— Mémoires de Mme de La Vallière. *Paris*, 1827; 2 vol. in-8.

(Mémoires entièrement apocryphes, comme on en fit beaucoup à l'époque où ils parurent. Ils sont attribués à M. Brizeux.)

— Mlle de La Vallière et Mme de Montespan ; Études historiques sur la cour de Louis XIV, par M. Arsène Houssaye; 1 vol. in-8, 1860, avec deux portraits.

AUTRES OUVRAGES SUR MADAME DE LA VALLIÈRE.

— Prise d'habit de Mme de La Vallière, par M. F***, MDCLXXV; in-24, 57 pages.

(C'est la 1re édition du sermon de Mgr de Fromentières, pour la vêture de la duchesse de La Vallière.)

— Mémoires, anecdotes secrètes, galantes, historiques et inédites, sur Mmes de La Vallière, de Montespan, de Fontanges, Maintenon et autres personnages illustres du siècle de Louis XIV, par Mme Gacon-Dufour; 2 vol. in-8. *Paris*, 1807.

(Recueil d'anecdotes plus que douteuses sur les principales maîtresses de Louis XIV.)

— Notices sur Mmes de La Vallière, Montespan, Fontanges et Maintenon, par M. Crawfurd. *Paris*, 1818; in-8, 57 pages.

(Brochure estimée et des plus rares.)

— Histoire de Mme de La Vallière, par M. Quatremère de Roissy. *Paris*, 1823; in-8.

— Mme de La Vallière, ou les Amours de Louis XIV, contenant les détails de la vie de cette femme intéressante, son repentir, sa retraite aux Carmélites, et le dévouement sublimé de cette illustre pénitente, par J. M. G.; 3e édit., in-24 de 105 pages. *Paris*, *Vauquelin*.

— Mlle de La Vallière et les favorites des trois âges de Louis XIV, par M. Capefigue. 1 vol. in-18; *Paris*, 1858. *Amyot*.

# PORTRAITS

DE

## LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE.

Nous avons fait graver, pour cette édition, le portrait de la duchesse de La Vallière, d'après l'émail de Petitot que possède le musée du Louvre. Les connoisseurs se demandent si ce portrait est bien authentique et ils vont jusqu'à élever un doute semblable au sujet de l'émail du même artiste, qui passe pour être le portrait de madame de Maintenon et qui a été admirablement gravé par Mercuri, pour l'*Histoire de madame de Maintenon*, par M. le duc de Noailles. En attendant qu'une étude approfondie ou des circonstances heureuses aient permis de décider ces questions d'une manière définitive, nous avons cru pouvoir, en ce qui concerne le portrait de la duchesse de La Vallière par Petitot, nous en rapporter à la tradition et nous avons confié la gravure de ce ravissant portrait à M. Flameng, qui a rempli, on peut le voir, sa tâche en véritable artiste.

L'émail de Petitot qu'on croit être le portrait de

madame de La Vallière n'est pas le seul de ses portraits au sujet duquel on ne soit pas encore fixé. Il résulte de l'extrait suivant de la *Notice des tableaux exposés dans les galeries du musée impérial du Louvre*, par M. Frédéric Villot, conservateur (*École française*, 3e édition, 1858), que la même incertitude existe relativement à un tableau de Lebrun, désigné comme il suit, sous le numéro 66 de la *Notice :*

*Sainte Madeleine repentante renonce à toutes les vanités de la vie.* (H. 2,52.— L. 1,17.— Fig. de gr. nat.)

« La sainte est représentée de face, assise devant un meuble, sur lequel est placé un miroir, déchirant ses vêtemens et levant vers le ciel des yeux pleins de larmes. Un nuage lumineux brille au-dessus de sa tête, et à ses pieds on voit un coffret renversé rempli de bijoux et d'objets précieux. Dans le fond de l'appartement, une fenêtre ouverte qui laisse apercevoir une tour. (*Gravé par Edelinck.* — *Landon*, t. I, pl. 51.)

« Ce tableau avoit été commandé à Lebrun par M. Le Camus pour l'église du couvent des Carmélites déchaussées de la rue Saint-Jacques, à Paris, dont il fut le bienfaiteur. Cette peinture jouit d'une célébrité en quelque sorte historique, parce qu'on vouloit reconnoître les traits de madame de La Vallière dans ceux de la sainte repentante [1]. »

1. L'auteur de la *Description de la ville de Paris*, Germain Brice, qui écrivoit vers le commencement du dix-huitième siècle, parle de ce tableau, qui appartint aux Carmélites de la rue Saint-

D'un autre côté, le couvent des Carmélites de la rue d'Enfer, à Paris, possède une toile de Mignard, *ou d'un de ses élèves*, qu'on croit, d'après la tradition, être un portrait de sœur Louise de la Miséricorde. Mais cette ressemblance n'est rien moins qu'établie. Ce qui paroît certain, c'est que ce portrait a d'abord représenté une femme du monde qui a plus tard été transformée en Carmélite.

Enfin, le malheur veut que rien, jusqu'à présent, ne garantisse l'authenticité d'aucun des portraits de la duchesse de La Vallière se trouvant au musée de Versailles.

M. Soulié, conservateur de ce musée, a bien voulu, dans la note que nous allons reproduire, nous faire part des recherches auxquelles il s'est livré relativement à cette question et qui n'ont pu encore le conduire à une solution définitive.

« Trois peintures provenant de l'ancienne collection du Louvre et dont l'inventaire n'indique pas la source, sont placées à Versailles sous le nom de madame de La Vallière; ce sont celles qui portent les numéros 3446, 3447 et 4173 dans la *Notice* du musée impérial de Versailles, publiée en 1854-55.

« Le numéro 3446 est une peinture bonne et curieuse, et si on pouvoit affirmer qu'elle représente madame de La Vallière, ce seroit certainement le meilleur portrait d'elle à reproduire. La tête couverte d'un léger voile noir qui contraste avec la richesse de la robe très-décolletée et qui laisse voir les bras nus,

Jacques jusqu'en 1793, sans dire qu'on y vît alors la ressemblance de la duchesse de La Vallière. (*Note de l'éditeur.*)

est fine et offre une physionomie dans laquelle on peut lire la souffrance et la résolution de quitter le monde. La robe est recouverte d'un manteau bleu richement brodé. Le bras droit est appuyé sur un coussin de velours rouge. Elle est assise sur un siége dont le dossier est d'une forme singulière pour l'époque et feroit presque songer à une chaire d'abbesse. Si ce portrait est bien celui de madame de La Vallière, il rappelleroit tout à fait le passage des *Entretiens de madame de Maintenon*, publiés par M. Th. Lavallée [1].

« Quand madame la duchesse de La Vallière fut « touchée de Dieu et qu'elle fut sur le point d'entrer « aux Carmélites, je crus comme plusieurs autres lui « devoir représenter qu'elle ne devroit pas passer de « la vie molle de la cour à une vie austère, et je lui « conseillai de s'essayer quelque temps en se contenant de se retirer de la cour pour entrer comme « bienfaitrice dans un couvent, y demeurant d'abord « comme séculière, jusqu'à ce qu'elle vît par elle-« même si elle pouvoit en observer les règles. J'ajoutai : « Mais, pensez-vous bien que vous voilà toute « battante d'or (car elle s'habilloit magnifiquement)[2] « et que, dans quelques jours, vous serez couverte de « bure? » Elle me confia qu'il y avoit longtemps que

1. *Entretien sur l'éducation des filles*. (1 vol. Charpentier, p. 139.) Ces détails, qui avoient échappé à nos recherches, complètent ce que nous avons dit, p. XCVIII à CXIII, sur la conversion de la duchesse de La Vallière.

2. C'est sans doute après cette conversation que la duchesse de La Vallière s'habilla, comme le dit mademoiselle de Montpensier dans ses *Mémoires*, de la manière la plus modeste.

« sous ces dehors d'une vie mondaine, elle portoit « le cilice, couchoit sur la dure et faisoit toutes les « autres austérités des carmélites. Et quant au con- « seil que je lui donnai de se retirer comme bienfai- « trice dans un couvent pour y servir Dieu paisible- « ment, elle me dit : « Seroit-ce là une pénitence? « Cette vie seroit trop douce; ce n'est pas là ce que « je cherche. »

« Le numéro 3447 représente une femme en chasseresse, armée d'un arc et d'un carquois, tenant un chien en laisse. La figure en est longue et morne. C'est une peinture pâle et faible et qui seroit pourtant très-curieuse s'il étoit prouvé qu'elle offre bien les traits de madame de La Vallière.

« Le numéro 4173 provenant aussi de l'ancienne collection du Louvre est une peinture également faible et pâle. Il est possible que le peintre ait voulu représenter madame La Vallière, mais ce portrait n'est certainement pas exécuté d'après nature.

« Les numéros 2030 et 3448 sont des copies modernes (par Albrier et Franque) d'après un même pastel qui se trouvoit au Palais-Royal, faisant pendant à un autre pastel indiqué comme le portrait de madame de Montespan. La pensée de faire symétriquement les portraits de ces deux maîtresses de Louis XIV, ne peut appartenir évidemment qu'à une époque postérieure à celle de leur faveur. Jamais de leur temps on ne les auroit placées à côté l'une de l'autre, mais plus tard on a pu rassembler dans quelques châteaux des portraits fabriqués après coup, d'après des renseignements plus ou moins authentiques, et il y en a beaucoup de cette catégorie à Versailles.

« Un tableau de Versailles (numéro 3469) a été successivement donné comme représentant madame de Montespan, puis madame de La Vallière. La fausseté de ces attributions est assez frappante pour qu'on ait relégué ce tableau à la catégorie des personnages inconnus.

« On avoit cru aussi retrouver le portrait de madame de La Vallière dans un grand tableau (numéro 2076) placé dans l'Œil-de-Bœuf et représentant la famille de Louis XIV. La provenance de ce tableau (il vient de Saint-Cloud) et la description qu'en a donnée un auteur contemporain prouve que la figure désignée sous le nom de madame de La Vallière, est en réalité celle d'une des sœurs de mademoiselle de Montpensier. »

Nous croyons devoir compléter les précieux renseignemens que M. Soulié a bien voulu nous fournir en donnant la liste des portraits gravés de la duchesse de La Vallière : 1° d'après la *Bibliothèque historique* du P. Lelong; 2° d'après un relevé que nous avons fait au Cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale. Notre but seroit rempli si les divers documents que nous avons recueillis donnoient à quelqu'un, plus autorisé que nous ne le sommes, l'idée de poursuivre ces recherches et facilitoient la solution de la question que nous avons soulevée.

*Liste des portraits gravés de la duchesse de La Vallière, d'après la Bibliothèque historique de France*, du P. Lelong. (IV; 144.)

1. *N....* Buste sans main, in-12.

2. *Larmessin*, in-4.

3. *Élisabeth Boucher le Moine*, d'après *P. Serviens*; in-folio.

4 *Langlois.*

5. *Bonnart*; in-folio, en pied.

6. Chez la veuve *Moncornet*; in-4.

7. *Jean Daudemont*; in-folio.

8 *J. B. Clément de Jouglie*; in-folio. Hollande (beau).

9. *J. Gole*, d'après B Plants; in-folio. Hollande. En carmélite.

10. *Wischer*; in-folio.

11. *Edelinck.*

12. Tenant une pomme avec devises. *Larmessin*; in folio.

13. Couchée dans son cercueil. *N...*, in-4.

14. Morte. *Habert*, 1710.

15. *Schenck*; à la manière noire.

16. En médaillon. Dans le bas, Minerve qui la peint et quatre vers. *Larmessin*; in-folio.

17. A la manière noire, avec un couvre-chef de point, *Luterel p.*, *Cooper sc*; in-4.

18. En carmélite. Ovale, avec ornemens. *Laigné*; in-8.

19. Dans la suite d'*Odieuvre.*

## PORTRAITS GRAVÉS DE LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE

*qui se trouvent au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque impériale* [1].

— **Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière** (*avec un encadrement et les armes*). *A Paris, chez la veuve Moncornet;* in-4.

— **La duchesse de La Vallière** (*ætatis suæ* 9°), avec un bouquet de fleurs à la main ; in-4.

— **Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, morte à Paris le 6 juin 1710, âgée de soixante-six ans deux mois.** (*P. Mignard pinx. Chaulet sculp.*) *A Paris, chez Odieuvre;* avec des armes, in-18.

— **Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière.** (*N. de Larmessin, sculpt.*) *A Paris, chez P. Berthaud,* in-4 ; avec les armes.

— La duchesse de La Vallière. Grand in-4 ; avec cette marque H. B., sc.

— Très-noble et très-pieuse sœur Louise de la Miséricorde, cy devant appellée dans le monde Louise de La Vallière. (*De L'Armessin, sculpebat* [sic]. *A Paris, chez P. Berthaud*, in-4, avec les armes; habit de carmélite.

1. Quelques-uns de ces portraits font double emploi avec ceux indiqués sur la liste précédente du P. Lelong.

— Le véritable portrait de la très-noble et très-pieuse sœur Louise de la Miséricorde (*avec un encadrement de fleurs et les armes ; habit de carmélite*), in-4.

— Louise de la Miséricorde, cy devant appellée Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière, maintenant religieuse de l'ordre des carmélites. (*D. A. Plaats, pinx. J. Gol sculp.*) (*Ex formis Nicolaï Wischer.*) Grand in-4.

— Sœur Louise de la Miséricorde, religieuse carmélite au grand couvent du faubourg Saint-Jacques. (*P. Sevin*, 1689.) *A Paris, chez Lemoine*, grand in-4.

— Mme de La Vallière, religieuse carmélite. *Chez N. Bonnart*, avec cette marque : I. B. F., in-4.

— Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, religieuse carmélite, représentée après sa mort, une croix à la main.

On lit au bas de la gravure : « Elle s'animoit aux pratiques de la piété et de la pénitence par l'exemple de l'enfant prodigue, et sur une image qu'elle en avoit dans son bréviaire, on lisoit : « L'eau de « nos larmes, Seigneur, éteint le feu de votre colère, « et les âmes qui, après avoir eu le malheur de vous « perdre, reçoivent la grâce de retourner à vous, au « lieu d'y rencontrer la rigueur d'un juge sévère, y « trouvent la tendresse d'un père charitable. »

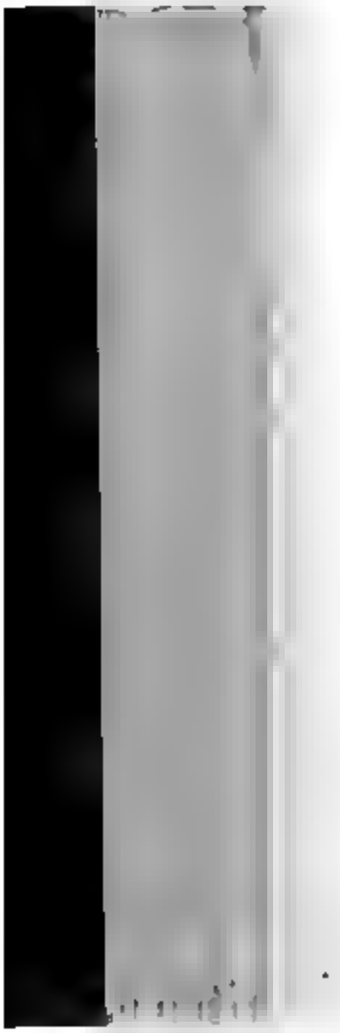

# TABLE ANALYTIQUE.

## A


Agnan (L'abbé). — Nommé dans une lettre de sœur Louise de la Miséricorde à dom Mabillon; II, 28.

Agnès (La mère Agnès de Jésus-Maria). — Voir Judith de Bellefonds.

Anne d'Autriche (Mère de Louis XIV). — Veut le détourner de s'attacher à Madame; Notice, li. — Empêche le Roi de faire arrêter Fouquet à Vaux; liv et suiv. — Remet le prix au carrousel de 1662; lx. — Ordre qu'elle donne à la Molina au sujet d'une fausse lettre pour la Reine; lxv. — Reçoit mademoiselle de La Vallière; lxxviii. — Conséquences de sa mort; lxxx.

Anne-de-Jésus (Sœur aux Carmélites). — Sa mort édifiante; I, 199 et suiv.

Anne-Marie-de-Jésus (Sœur aux Carmélites). — Assiste à la visite de l'abbé de la Trappe; I, 148 et note. — Son chagrin de la maladie de la mère Agnès; 189 et suiv. — Entre en retraite; 193. — Sa maladie; 228. — N'est pas fille du maréchal de Bellefonds; 234, note. — Approche de sa mort; 235. — II, 12 et 245.

Apremont (Madame d'). — Signale les galanteries de Fouquet; Notice, xlviii.

Apremont (M. d'). — Lettre que lui écrit sœur Louise de la Miséricorde; II, 25 et suiv., note.

Argouges. (M. d'). — Connu de sœur Louise de la Miséricorde. Qui il étoit? II, 26, et note.

## B

Baquet.—Nommé dans une lettre de la mère Agnes de Jésus-Maria, II, Appendice, 243.

Beauchamps. — Est chargé par Colbert de prendre soin d'un enfant de mademoiselle de La Vallière ; II, 203, 205 et 206.

Beaufort (Le duc de). — Tué au Siége de Candie ; II, Appendice, 236.

Beauvillier (Paul de). — Nommé dans deux lettres de sœur Louise de la Miséricorde, II, 44 et note. 25 et suiv.

Bellefonds (Judith de — La mère Agnes de Jesus-Maria) Reçoit une lettre de Bossuet sur madame de La Vallière ; Préface, XXI. Consent à l'admettre aux Carmélites, Notice, CIII. — Chargée d'informer le maréchal de Bellefonds de ce qui la concerne, I, 117. — Revient d'une grave maladie, 156 — Ses paroles à la Communauté; 173.— Est instruite du mauvais état des affaires du maréchal, 175. — Sa maladie, 189. Sa convalescence ; 191. — Sa guerison ; 192. — Sa mort; 232. - Lettre de Bossuet à ce sujet ; *ibid*, note. — Lettre à elle adressée par Bossuet sur madame de La Vallière; 44, 56 et suiv. - Elle l'empêche de faire profession comme converse, 172. — Sa notice, II, Appendice, 241 à 248.

Bellefonds (Madame de). — Mère de la mère Agnes ; II, Appendice 243.

Bellefonds Maréchal de). — Sa correspondance avec madame de La Vallière Préface, III. — Madame de La Vallière lui écrit, XVII. — Ses lettres à Bossuet, XX. - Celles qu'il a écrites à madame de La Vallière ont été perdues ; XXI. Remporte un prix au carrousel de 1662 ; Notice, IX. - Va chercher madame de La Vallière à Chaillot, XCIII. Insuccès de sa mission, XCV. — Voit souvent madame de La Vallière, XCIX. — Parle pour elle aux Carmélites, CIII. — Sa mort; CXXIX. — Sa dévotion, I, 145 et suiv. - N'a point eu de fille aux Carmélites ; 148, note. — Se plaint du silence de sœur Louise de la Miséricorde. 153. — La dirige ; 159 Sa tranquillité; 162. — Mauvais état de ses affaires ; 175 et suiv. — Vend sa charge 181 et suiv., note. — Ses maladies ; 212. — Sa disgrâce ; 221, note. — Son amitié pour la princesse de Conti ; 227. —Sa notice, II, Appendice, 249 à 259.

1. Pour compléter ce que nous avons dit relativement au maréchal de Bellefonds, voir, dans les *Œuvres de*

BELLEFONDS (Madeleine Fouquet, maréchale de). — État de sa conscience; I, 131 et note. — Eut neuf enfans; II, Appendice, 258.

BELLEFONDS (Marquis de). — Demande à sœur Louise une lettre pour le maréchal; I, 127 et note. — Sa mort; II, Appendice, 258.

BENSERADE. — Fait jouer le ballet des *saisons*; Notice, L et suiv. — Vers qu'il fit pour mademoiselle de La Vallière; LXVII et suiv.

BERNARD. — Prend soin, par ordre de Colbert, du second enfant de mademoiselle de La Vallière; II, Appendice, 207.

BLOIS (Marie-Anne de Bourbon, mademoiselle de). — Voir princesse de CONTI.

BOILEAU (L'abbé). — Nommé dans une lettre de sœur Louise. Qui il étoit? II, 11 et note, 12.

BOSSUET (Jacques-Bénigne). — On lui attribue à tort les corrections des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*; Préface, V. — Ces corrections ne sont pas dignes de lui; IX. — Ses lettres au maréchal de Bellefonds; XX. — A la mère Agnès; XXI. — Absent à l'époque de la vêture de madame de La Vallière; XXIII. — Appelé évêque de Condom jusqu'en 1681; XXIII, note. — Presse madame de La Vallière d'entrer aux Carmélites; Notice, CIX. — Trouve qu'elle manque d'énergie; CX et suiv. — Étonné de son entente des affaires et de sa résolution; CXII. — Suit la cour; CXIX. — Voit en madame de La Vallière un miracle de la grâce; CXXI. — Prêche à sa profession; CXXII et suiv. — Apprend à sœur Louise la mort du comte de Vermandois; CXXVI. — Encourage madame de La Vallière à la retraite; I, 112. — La conseille; 117. — Intermédiaire entre elle et le maréchal de Bellefonds; 122. — Admire les lettres du maréchal; 127. — Part avec le dauphin; 133. — Préoccupations de madame de La Vallière à son sujet; 134. — Coopère à la conversion du comte de Troisville; 142, note. — Sa lettre au sujet de la mort de la mère Agnès, 232, note. — Ses lettres au maréchal de Bellefonds; II, 33 à 55. — Est chargé par madame de La Vallière de préparer sa retraite; 35. — Sa lettre à la mère Agnès de Bellefonds; 56. — Son sermon à la profession de madame de La Vallière; 115 et suiv. — Son opinion sur les lettres de la mère Agnès; Appendice, 243. — Ami du maréchal de Bellefonds; 249. —

*Louis XIV*, t. III, p. 480 et suiv. et t. IV, p. 161 et suiv., des lettres de Louis XIV, de Louvois et du maréchal.

Informe ce dernier du plaisir que font ses lettres à madame de La Vallière ; 256

Bouchers. — Previent Colbert de l'accouchement de mademoiselle de La Vallière ; Notice, LXXI — Est appelé à l'hôtel Brion, LXXVI — Soigne mademoiselle de La Vallière à Vincennes, LXXXI, note — Colbert lui confie le secret de la grossesse de mademoiselle de La Vallière, II, Appendice, 202 et suiv. — Son billet à Colbert, 205. — Soigne de nouveau mademoiselle de La Vallière, 206 et suiv.

Bouhours (Le P.). — *Sa vie de madame de Bellefonds, fondatrice des Benedictines de Rouen* ; II, Appendice, 249, note.

Bourdaloue (Le P.). — Ne peut prêcher le sermon de vêture de madame de La Vallière, Préface, XXIII. Ce qu'elle dit de ses sermons ; I, 130 et suiv. — Prêche sur la conversion du comte de Trois-Ville ; 142, note.

Bragelonne. — Avoit aimé mademoiselle de La Vallière à Blois ; Notice, XLVII.

Brancas (Le comte de). Favori de la Reine mere, II, 194 et note.

Brebeuf. — Précepteur du maréchal de Bellefonds ; II, Appendice, 249.

Brienne (Louis-Henri Loménie de). — Est amoureux de mademoiselle de La Vallière ; Notice, XLII. — Se retire devant Louis XIV, *ibid.*

Bussy-Rabutin (Comte de) — Ce qu'il dit de l'amour de mademoiselle de La Vallière pour Louis XIV, Notice, XXXII. — Portrait qu'il a fait d'elle ; XL. — Son rêve du mariage de mademoiselle de Blois ; II, Appendice, 230, 232. — Son opinion sur le comte de Vermandois, 238.

## C

Caylus (Madame de). — Son opinion sur le style de mademoiselle de La Vallière ; Préface, III. — Sur son caractère, Notice, XXXII. — Raconte l'inconduite de la princesse de Conti, II, Appendice, 233 et suiv. — Caractère de cette princesse, 235. — Portrait qu'elle fait du comte de Vermandois, 237.

Charles. — Premier enfant de mademoiselle de La Vallière ; Notice, LXXII note. — Son acte de baptême, II, Appendice, note.

Charles-Denis de la Trappe (Dom). — Sa mort, I, 442 et suiv.

Chemeraut (Mademoiselle de) — On cherche à la faire aimer du roi ; Notice, LII, note.

Chevreuse (Madame de).

— S'intéresse à Fouquet; Notice, LIII.

CHOISEUL-PRASLIN (Anne de). — Abbesse de Notre-Dame de Troyes. Lettre que lui écrit sœur Louise de la Miséricorde; II, 9.

CHOISY (L'abbé de). — Son opinion sur l'esprit de mademoiselle de La Vallière; Préface, II et suiv. — Portrait qu'il fait d'elle; Notice, XXXVIII.

CLAIRE DU SAINT-SACREMENT (Sœur). — Prieure des Carmélites quand madame de La Vallière y entra; II, 169.

COCHERIS (M. H.). — Croit que les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* sont bien de madame de La Vallière; II, Appendice.

COLBERT (Jacques-Nicolas), évêque de Luçon. — Son opinion sur l'abbé de Fromentières; Préface, XXIV.

COLBERT (Jean-Baptiste). — Son journal de la vie privée de Louis XIV; Préface, XXVI. — Son crédit avant l'arrestation de Fouquet; Notice, XXXVII. — Conserve la correspondance de Fouquet; XLIV. — S'occupe de l'accouchement de mademoiselle de La Vallière; LXIX. — Sa correspondance avec Louis XIV; *ibid.* et suiv. — Est prévenu de l'accouchement par Boucher; LXXI. — Sa lettre à Louis XIV; XC, note. — Ramène la duchesse de La Vallière à Versailles; XCIV. — Dévoué à madame de Montespan; CXI. — Lettre que lui écrit sœur Louise de la Miséricorde; II, 1. — Son peu d'empressement pour les affaires de madame de La Vallière; 35. — Ses *Particularités secrettes de la vie du Roi*; II, Appendice, 201 à 207. — Deux lettres de lui au maréchal de Bellefonds; 253 et 254.

COLBERT (Madame). — Est mandée à l'hôtel Brion; Notice, LXXVI. — Loge les enfans de madame de La Vallière; XC. — Emmène les enfans de madame de La Vallière après son entrée aux Carmélites; CXVI.

CONRART. — Lettre apocryphe à Fouquet; II, Appendice, 189 et suiv.

CONTI (Prince de). — Beau-père de mademoiselle de Blois. — Sa dévotion; I, 4, note.

CONTI (Louis-Armand, prince de). — Épouse mademoiselle de Blois; Notice, CXXIV et suiv. — Dévot comme son père; I, 5, note. — Louis XIV le marie à sa fille; II, Appendice, 230 et suiv. — Son peu de grâce, 232. — Va en Hongrie; 233. — Sa mort; *ibid.*

CONTI (Marie-Anne de Bourbon, mademoiselle de Blois, princesse de). — Fille de madame de La Vallière; Notice, LXXII, note. — Légitimée; LXXX. — Accompagne sa mère aux Carmélites;

CXVI. — Épouse le prince de Conti; CXXIV. — N'est pas heureuse, CXXV. — Assiste à la mort de sa mère; CXXXIII — Tendresse de sa mère pour elle; I, 126. — Son estime pour le maréchal de Bellefonds, 227 — Inspire de la compassion à sa mère, II, 45. — Pension donnée par le Roi à sa nourrice; Appendice, 207, note. — Lettres patentes du Roi qui lui assurent la succession de sa mère; 208 à 213; Notice sur sa vie; 229 à 235. — Louis XIV lui donne le bien du comte de Vermandois; 239.

Coquault (Oudart). — Ses Mémoires; Notice, LXXVIII et suiv., note

Courtavel (Jacques de), marquis de Saint-Remy. — Épouse la veuve du seigneur de La Vallière; Notice, XXXVI.

Créqui (Le maréchal de). — Son refus de servir sous Turenne; II, Appendice, 252 et note.

## D

Damas-Hinard (M.). — A publié une édition des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, d'après l'exemplaire du Louvre, Preface, V. — Observation sur l'édition de 1728, VI, note. — Attribue les corrections à Bossuet; VIII. — Article de M. de Sacy sur son livre; X.

Dangeau (Marquis de). — Ce qu'il dit de la fête de Vaux; Notice, LIV.

Dezallier (Antoine) — Premier éditeur des *Reflexions sur la miséricorde de Dieu* Préface, I, note. — Bibliographie; II, Appendice, 266.

Dodart (Denis), médecin. — En correspondance avec sœur Louise de la Miséricorde; qui il étoit? II, 2, note, — 25.

Dunoyer (Madame) — Passe pour être l'auteur de livres de piété attribués à madame de La Vallière, qui elle étoit? Préface, XVII, note.

## E

Enghien (Le duc d'). — Chef d'un des quadrilles au carrousel de 1662; Notice, LX.

## F

Feuillet de Conches (M.). — Son opinion sur les corrections des *Reflexions*, attribuées à Bossuet; Préface, X.

Floquet (M.). — Auteur

*Liste des portraits gravés de la duchesse de La Vallière, d'après la Bibliothèque historique de France*, du P. Lelong. (IV; 144.)

1. *N....* Buste sans main, in-12.

2 *Larmessin*, in-4.

3. *Élisabeth Boucher le Moine*, d'après *P. Serven*; in-folio.

4. *Langlois*.

5. *Bonnart*; in-folio, en pied.

6. Chez la veuve *Moncornet*; in-4.

7. *Jean Beaudemunt*; in-folio.

8 *J. B. Clément de Jouglve*; in-folio. Hollande (beau).

9. *J. Gole*, d'après B Plants; in-folio. Hollande. En carmélite.

10. *Wischer*; in-folio.

11. *Edelinck*

12. Tenant une pomme avec devises. *Larmessin*; in folio.

13. Couchée dans son cercueil. *N...*, in-4.

14. Morte. *Habert*, 1710.

15. *Schenck*; à la manière noire.

16. En médaillon Dans le bas, Minerve qui la peint et quatre vers. *Larmessin*; in-folio.

17. A la manière noire, avec un couvre-chef de point; *Luterel p.*, *Cooper sc.*; in-4.

18. En carmélite. Ovale, avec ornemens. *Laigné*; in-8.

19. Dans la suite d'*Odieuvre*.

## PORTRAITS GRAVÉS DE LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE

*qui se trouvent au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque impériale* [1].

— Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière (*avec un encadrement et les armes*). *A Paris, chez la veuve Moncornet;* in-4.

— La duchesse de La Vallière (*ætatis suæ* 9o), avec un bouquet de fleurs à la main; in-4.

— Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, morte à Paris le 6 juin 1710, âgée de soixante-six ans deux mois. (*P. Mignard pinx. Chaulet sculp.*) *A Paris, chez Odieuvre;* avec des armes, in-18.

— Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière. (*N. de Larmessin, sculpt.*) *A Paris, chez P. Berthaud,* in-4; avec les armes.

— La duchesse de La Vallière. Grand in-4; avec cette marque H. B., sc.

— Très-noble et très-pieuse sœur Louise de la Miséricorde, cy devant appellée dans le monde Louise de La Vallière. (*De L'Armessin, sculpebat* [sic]. *A Paris, chez P. Berthaud*, in-4, avec les armes; habit de carmélite.

1. Quelques-uns de ces portraits font double emploi avec ceux indiqués sur la liste précédente du P. Lelong.

— Le véritable portrait de la très-noble et très-pieuse sœur Louise de la Miséricorde (*avec un encadrement de fleurs et les armes ; habit de carmélite*), in-4.

— Louise de la Miséricorde, cy devant appellée Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière, maintenant religieuse de l'ordre des carmélites. (*D. A. Plaats, pinx. J. Gol sculp.*) (*Ex formis Nicolaï Wischer.*) Grand in-4.

— Sœur Louise de la Miséricorde, religieuse carmélite au grand couvent du faubourg Saint-Jacques. (*P. Sevin*, 1689.) *A Paris, chez Lemoine*, grand in-4.

— Mme de La Vallière, religieuse carmélite. *Chez N. Bonnart*, avec cette marque : I. B. F., in-4.

— Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, religieuse carmélite, représentée après sa mort, une croix à la main.

On lit au bas de la gravure : « Elle s'animoit aux pratiques de la piété et de la pénitence par l'exemple de l'enfant prodigue, et sur une image qu'elle en avoit dans son bréviaire, on lisoit : « L'eau de « nos larmes, Seigneur, éteint le feu de votre colère, « et les âmes qui, après avoir eu le malheur de vous « perdre, reçoivent la grâce de retourner à vous, au « lieu d'y rencontrer la rigueur d'un juge sévère, y « trouvent la tendresse d'un père charitable. »

### PORTRAITS GRAVÉS DE LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE

*qui se trouvent au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque impériale* [1].

— Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière (*avec un encadrement et les armes*). *A Paris, chez la veuve Moncornet*; in-4.

— La duchesse de La Vallière (*ætatis suæ* 9°), avec un bouquet de fleurs à la main; in-4.

— Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, morte à Paris le 6 juin 1710, âgée de soixante-six ans deux mois. (*P. Mignard pinx. Chaulet sculp.*) *A Paris, chez Odieuvre*; avec des armes, in-18.

— Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière. (*N. de Larmessin, sculpt.*) *A Paris, chez P. Berthaud*, in-4; avec les armes.

— La duchesse de La Vallière. Grand in-4; avec cette marque H. B., sc.

— Très-noble et très-pieuse sœur Louise de la Miséricorde, cy devant appellée dans le monde Louise de La Vallière. (*De L'Armessin, sculpebat* [sic] *A Paris, chez P. Berthaud*, in-4, avec les armes; habit de carmélite.

1. Quelques-uns de ces portraits font double emploi avec ceux indiqués sur la liste précédente du P. Lelong.

— Le véritable portrait de la très-noble et très-pieuse sœur Louise de la Miséricorde (*avec un encadrement de fleurs et les armes ; habit de carmélite*), in-4.

— Louise de la Miséricorde, cy devant appellée Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière, maintenant religieuse de l'ordre des carmélites. (*D. A. Plaats, pinx. J. Gol sculp.*) (*Ex formis Nicolaï Wischer.*) Grand in-4.

— Sœur Louise de la Miséricorde, religieuse carmélite au grand couvent du faubourg Saint-Jacques. (*P. Sevin*, 1689.) *A Paris, chez Lemoine*, grand in-4.

— Mme de La Vallière, religieuse carmélite. *Chez N. Bonnart*, avec cette marque : I. B. F., in-4.

— Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, religieuse carmélite, représentée après sa mort, une croix à la main.

On lit au bas de la gravure : « Elle s'animoit aux pratiques de la piété et de la pénitence par l'exemple de l'enfant prodigue, et sur une image qu'elle en avoit dans son bréviaire, on lisoit : « L'eau de « nos larmes, Seigneur, éteint le feu de votre colère, « et les âmes qui, après avoir eu le malheur de vous « perdre, reçoivent la grâce de retourner à vous, au « lieu d'y rencontrer la rigueur d'un juge sévère, y « trouvent la tendresse d'un père charitable. »

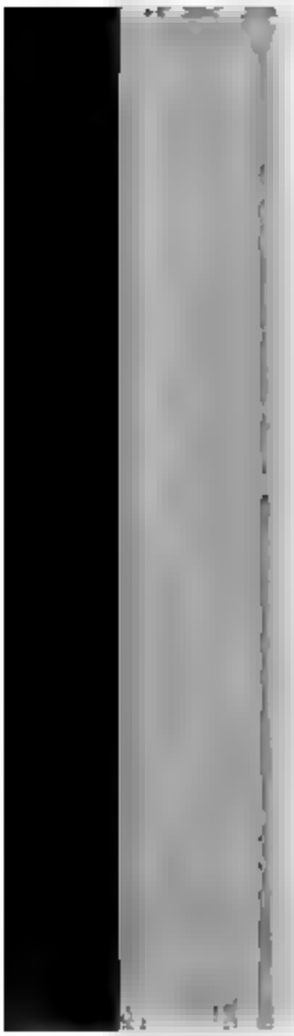

# TABLE ANALYTIQUE.

## A


Agnan (L'abbé). — Nommé dans une lettre de sœur Louise de la Miséricorde à dom Mabillon; II, 28.

Agnès (La mère Agnès de Jésus-Maria). — Voir Judith de Bellefonds.

Anne d'Autriche (Mère de Louis XIV). — Veut le détourner de s'attacher à Madame; Notice, LI. — Empêche le Roi de faire arrêter Fouquet à Vaux; LIV et suiv. — Remet le prix au carrousel de 1662; LX. — Ordre qu'elle donne à la Molina au sujet d'une fausse lettre pour la Reine; LXV. — Reçoit mademoiselle de La Vallière; LXXVIII. — Conséquences de sa mort; LXXX.

Anne-de-Jésus (Sœur aux Carmélites). — Sa mort édifiante; I, 199 et suiv.

Anne-Marie-de-Jésus (Sœur aux Carmélites). — Assiste à la visite de l'abbé de la Trappe; I, 148 et note. — Son chagrin de la maladie de la mère Agnès; 189 et suiv. — Entre en retraite; 193. — Sa maladie; 228. — N'est pas fille du maréchal de Bellefonds; 234, note. — Approche de sa mort; 235. — II, 12 et 245.

Apremont (Madame d'). — Signale les galanteries de Fouquet; Notice, XLVIII.

Apremont (M. d'). — Lettre que lui écrit sœur Louise de la Miséricorde; II, 25 et suiv., note.

Argouges. (M. d'). — Connu de sœur Louise de la Miséricorde. Qui il étoit? II, 26, et note.

## B

Baqueu.—Nommé dans une lettre de la mère Agnes de Jésus-Maria, II, Appendice, 243.

Beauchamps Est chargé par Colbert de prendre soin d'un enfant de mademoiselle de La Vallière; II, 203, 205 et 206.

Beaufort (Le duc de) — Tué au Siége de Candie ; II, Appendice, 236

Beauvillier (Paul de). — Nommé dans deux lettres de sœur Louise de la Miséricorde, II, 14 et note. 25 et suiv.

Bellefonds (Judith de — La mère Agnes de Jesus-Maria) — Reçoit une lettre de Bossuet sur madame de La Vallière; Préface, XXI. — Consent à l'admettre aux Carmélites, Notice, CIII. — Chargée d'informer le maréchal de Bellefonds de ce qui la concerne, I, 117. — Revient d'une grave maladie, 156 Ses paroles à la Communauté; 173.— Est instruite du mauvais état des affaires du maréchal, 175. — Sa maladie, 189.— Sa convalescence; 191. — Sa guérison; 192. — Sa mort; 232 - Lettre de Bossuet à ce sujet; *ibid.*, note. — Lettre à elle adressée par Bossuet sur madame de La Vallière; 14, 56 et suiv. — Elle l'empêche de faire profession comme converse, 172. — Sa notice; II, Appendice, 247 à 248.

Bellefonds (Madame de). — Mère de la mère Agnès; II, Appendice, 215.

Bellefonds (Maréchal de) — Sa correspondance avec madame de La Vallière, Préface, III. — Madame de La Vallière lui écrit; XVIII. — Ses lettres à Bossuet; XX. — Celles qu'il a écrites à madame de La Vallière ont été perdues; XXI. - Remporte un prix au carrousel de 1662, Notice, LX. — Va chercher madame de La Vallière à Chaillot, XCIII. — Insuccès de sa mission, XCIV. — Voit souvent madame de La Vallière; XCIX. — Parle pour elle aux Carmélites, CIII. — Sa mort; CXXIX — Sa dévotion, I, 145 et suiv. — N'a point eu de fille aux Carmélites; 148, note. — Se plaint du silence de sœur Louise de la Miséricorde, 153. — La dirige, 159. - Sa tranquillité; 162. — Mauvais état de ses affaires, 175 et suiv. — Vend sa charge, 181 et suiv., note. — Ses maladies; 212. — Sa disgrâce; 221, note. — Son amitié pour la princesse de Conti; 227. —Sa notice; II, Appendice, 249 à 259 [1].

1. Pour compléter ce que nous avons dit relativement au maréchal de Bellefonds, voir, dans les *Œuvres de*

Bellefonds (Madeleine Fouquet, maréchale de). — État de sa conscience; I, 131 et note. — Eut neuf enfans; II, Appendice, 258.

Bellefonds (Marquis de). — Demande à sœur Louise une lettre pour le maréchal; I, 127 et note. — Sa mort; II, Appendice, 258.

Benserade. — Fait jouer le ballet des *saisons*; Notice, L et suiv. — Vers qu'il fit pour mademoiselle de La Vallière; LXVII et suiv.

Bernard. — Prend soin, par ordre de Colbert, du second enfant de mademoiselle de La Vallière; II, Appendice, 207.

Blois (Marie-Anne de Bourbon, mademoiselle de). — Voir princesse de Conti.

Boileau (L'abbé). — Nommé dans une lettre de sœur Louise. Qui il étoit? II, 11 et note, 12.

Bossuet (Jacques-Bénigne). — On lui attribue à tort les corrections des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*; Préface, V. — Ces corrections ne sont pas dignes de lui; IX. — Ses lettres au maréchal de Bellefonds; XX. — A la mère Agnès; XXI. — Absent à l'époque de la vêture de madame de La Vallière; XXIII. — Appelé évêque de Condom jusqu'en 1681; XXIII, note. — Presse madame de La Vallière d'entrer aux Carmélites; Notice, CIX. — Trouve qu'elle manque d'énergie; CX et suiv. — Étonné de son entente des affaires et de sa résolution; CXII. — Suit la cour; CXIX. — Voit en madame de La Vallière un miracle de la grâce; CXXI. — Prêche à sa profession; CXXII et suiv. — Apprend à sœur Louise la mort du comte de Vermandois; CXXVI. — Encourage madame de La Vallière à la retraite; I, 112. — La conseille; 117. — Intermédiaire entre elle et le maréchal de Bellefonds; 122. — Admire les lettres du maréchal; 127. — Part avec le dauphin; 133. — Préoccupations de madame de La Vallière à son sujet; 134. — Coopère à la conversion du comte de Troisville; 142, note. — Sa lettre au sujet de la mort de la mère Agnès, 232, note. — Ses lettres au maréchal de Bellefonds; II, 33 à 55. — Est chargé par madame de La Vallière de préparer sa retraite; 35. — Sa lettre à la mère Agnès de Bellefonds; 56. — Son sermon à la profession de madame de La Vallière; 115 et suiv. — Son opinion sur les lettres de la mère Agnès; Appendice, 243. — Ami du maréchal de Bellefonds; 249. —

*Louis XIV*, t. III, p. 480 et suiv. et t. IV, p. 161 et suiv., des lettres de Louis XIV, de Louvois et du maréchal.

Informe ce dernier du plaisir que font ses lettres à madame de La Vallière; 255.

Boucher. — Prévient Colbert de l'accouchement de mademoiselle de La Vallière; Notice, LXXI. — Est appelé à l'hôtel Brion, LXXVI. — Soigne mademoiselle de La Vallière à Vincennes; LXXXI, note. — Colbert lui confie le secret de la grossesse de mademoiselle de La Vallière, II, Appendice, 202 et suiv. — Son billet à Colbert, 205. — Soigne de nouveau mademoiselle de La Vallière; 206 et suiv.

Bolhours (Le P.). — *Sa vie de madame de Bellefonds, fondatrice des Bénédictines de Rouen*, II, Appendice, 249, note.

Bourdaloue (Le P.). — Ne peut prêcher le sermon de vêture de madame de La Vallière, Préface, XXIII. — Ce qu'elle dit de ses sermons, I, 130 et suiv. — Prêche sur la conversion du comte de Trois-Ville; 142, note.

Bragelonne. — Avoit aimé mademoiselle de La Vallière à Blois, Notice, XLVII.

Brancas (Le comte de). Favori de la Reine mère, II, 194 et note.

Brienne. — Précepteur du maréchal de Bellefonds; II, Appendice, 249.

Brienne (Louis-Henri Loménie de). — Est amoureux de mademoiselle de La Vallière; Notice, XLII. — Se retire devant Louis XIV; *ibid.*

Bussy-Rabutin (Comte de). — Ce qu'il dit de l'amour de mademoiselle de La Vallière pour Louis XIV, Notice, XXXII. — Portrait qu'il a fait d'elle; XL. — Son récit du mariage de mademoiselle de Blois; II, Appendice, 231, 232. — Son opinion sur le comte de Vermandois, 238.

## C

Caylus (Madame de). — Son opinion sur le style de mademoiselle de La Vallière; Préface, III. — Sur son caractère; Notice, XXXII. — Raconte l'inconduite de la princesse de Conti; II, Appendice, 233 et suiv. — Caractère de cette princesse, 235. — Portrait qu'elle fait du comte de Vermandois, 237.

Charles. — Premier enfant de mademoiselle de La Vallière; Notice, LXXII, note. — Son acte de baptême; II, Appendice, note.

Charles-Denis de la Trappe (Dom). — Sa mort; I, 142 et suiv.

Chemeraut (Mademoiselle de) — On cherche à la faire aimer du roi; Notice, III, note.

Chevreuse (Madame de).

— S'intéresse à Fouquet; Notice, LIII.

CHOISEUL-PRASLIN (Anne de). — Abbesse de Notre-Dame de Troyes. Lettre que lui écrit sœur Louise de la Miséricorde; II, 9.

CHOISY (L'abbé de). — Son opinion sur l'esprit de mademoiselle de La Vallière; Préface, II et suiv. — Portrait qu'il fait d'elle; Notice, XXXVIII.

CLAIRE DU SAINT-SACREMENT (Sœur). — Prieure des Carmélites quand madame de La Vallière y entra; II, 169.

COCHERIS (M. H.). — Croit que les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* sont bien de madame de La Vallière; II, Appendice.

COLBERT (Jacques-Nicolas), évêque de Luçon. — Son opinion sur l'abbé de Fromentières; Préface, XXIV.

COLBERT (Jean-Baptiste). — Son journal de la vie privée de Louis XIV; Préface, XXVI. — Son crédit avant l'arrestation de Fouquet; Notice, XXXVII. — Conserve la correspondance de Fouquet; XLIV. — S'occupe de l'accouchement de mademoiselle de La Vallière; LXIX. — Sa correspondance avec Louis XIV; *ibid.* et suiv. — Est prévenu de l'accouchement par Boucher; LXXI. — Sa lettre à Louis XIV; XC, note. — Ramène la duchesse de La Vallière à Versailles; XCIV. — Dévoué à madame de Montespan; CXI. — Lettre que lui écrit sœur Louise de la Miséricorde; II, 1. — Son peu d'empressement pour les affaires de madame de La Vallière; 35. — Ses *Particularités secrettes de la vie du Roi*; II, Appendice, 201 à 207. — Deux lettres de lui au maréchal de Bellefonds; 253 et 254.

COLBERT (Madame). — Est mandée à l'hôtel Brion; Notice, LXXVI. — Loge les enfans de madame de La Vallière; XC. — Emmène les enfans de madame de La Vallière après son entrée aux Carmélites; CXVI.

CONRART. — Lettre apocryphe à Fouquet; II, Appendice, 189 et suiv.

CONTI (Prince de). — Beau-père de mademoiselle de Blois. — Sa dévotion; I, 4, note.

CONTI (Louis-Armand, prince de). — Épouse mademoiselle de Blois; Notice, CXXIV et suiv. — Dévot comme son père; I, 5, note. — Louis XIV le marie à sa fille; II, Appendice, 230 et suiv. — Son peu de grâce, 232. — Va en Hongrie; 233. — Sa mort; *ibid.*

CONTI (Marie-Anne de Bourbon, mademoiselle de Blois, princesse de). — Fille de madame de La Vallière; Notice, LXXII, note. — Légitimée; LXXX. — Accompagne sa mère aux Carmélites;

CXVI. — Épouse le prince de Conti; CXXIV. — N'est pas heureuse, CXXV — Assiste à la mort de sa mère; CXXXIII — Tendresse de sa mere pour elle, I, 126. — Son estime pour le marechal de Bellefonds, 237. — Inspire de la compassion à sa mère; II, 15. — Pension donnee par le Roi à sa nourrice; Appendice, 207, note. — Lettres patentes du Roi qui lui assurent la succession de sa mère; 208 à 213; Notice sur sa vie; 229 à 235. — Louis XIV lui donne le bien du comte de Vermandois; 239.

COQUAULT (Ondart). — Ses Mémoires; Notice, LXXVIII et suiv, note

COURTAVEL (Jacques de), marquis de Saint-Remy. — Épouse la veuve du seigneur de La Vallière; Notice, XXXVI.

CRÉQUI (Le maréchal de). — Son refus de servir sous Turenne; II, Appendice, 262 et note.

## D

DAMAS-HINARD (M.). — A publié une édition des *Reflexions sur la misericorde de Dieu*, d'après l'exemplaire du Louvre, Preface, V. — Observation sur l'édition de 1736, VI, note. — Attribue les corrections à Bossuet; VIII. — Article de M. de Sacy sur son livre; X.

DANGEAU (Marquis de). — Ce qu'il dit de la fête de Vaux, Notice, LIV.

DEZALLIER (Antoine). — Premier éditeur des *Reflexions sur la misericorde de Dieu*, Préface, I, note. — Bibliographie; II, Appendice, 265.

DODART (Denis), medecin. — En correspondance avec sœur Louise de la Miséricorde; qui il étoit? II, 2, note. — 25.

DUNOYER (Madame). — Passe pour être l'auteur de livres de piété attribués à madame de La Vallière; qui elle étoit? Préface, XVII, note.

## E

ENGHIEN (Le duc d'). — Chef d'un des quadrilles au carrousel de 1662; Notice, LX.

## F

FEUILLET DE CONCHES (M.). — Son opinion sur les corrections des *Reflexions*, attribuées à Bossuet; Préface, X.

FLOQUET (M.). — Auteur

des *Études sur Bossuet*. — Son opinion sur les corrections attribuées à Bossuet; Préface, x. — Sur l'authenticité des lettres de madame de La Vallière publiées par l'abbé Lequeux; xx.

Fouilloux (Mademoiselle Benigne de Meaux de). — Est jalouse de mademoiselle de La Vallière et veut lui nuire; Notice, xlv, et note. — Maîtresse de Fouquet; xlvi. — Raconte les amusemens du roi; xlvii.

Fouquet (Nicolas). — Ses intrigues à la cour; Notice, xliv. — Sa correspondance galante; xlv. — On lui reproche de faire la cour à mademoiselle de La Vallière; xlviii et suiv. — Veut devenir son confident; xlix. — Refuse d'écouter les avis de ses amis; lii et suiv. — Fête de Vaux; liv. — Son arrestation; lv.

François Ier. — Ses vers gravés sur un vitrail de Chambord, sur la légèreté des femmes, sont brisés par Louis XIV, à la prière de mademoiselle de La Vallière; Notice, lxxix.

Fromentières (Jean-Louis de), évêque d'Aire. — Prêche le sermon de vêture de madame de La Vallière; Préface, xxii. — Candidat pour être précepteur du Dauphin; xxiii. — Opinion de Nicolas Colbert sur son compte; xxiv. — Son éloquence; Notice, cxix. — Son sermon pour la vêture; II, 61 et suiv.

## G

Gaston d'Orléans. — Madame de La Vallière est élevée à sa cour; Notice, xxxvi. — Sa mort; xxxvii.

Guiche (Le comte de). — Se justifie d'avoir voulu nuire à mademoiselle de La Vallière; Préface, xxvi. — Renonce à elle et devient amoureux de Madame; Notice, lii. — Ses amours avec Madame; lviii. — Écrit une fausse lettre à la Reine; lxiii et suiv. — Envoyé en Pologne; lxvi. — Son écrit pour se justifier; II, Appendice, 193 et suiv.

Guise (Le duc de). — Chef d'un quadrille, au carrousel de 1662; Notice, xl.

Guise (princesse de). — Offre qu'elle fait à la mère Agnès; II, Appendice, 246.

## H

Hemey d'Auberive. — A possédé l'exemplaire corrigé des *Réflexions*, appartenant à la bibliothèque du Louvre; Préface, vi et suiv.

Henriette d'Angleterre. — Épouse le frère du roi; No-

tice, XXXVII. — Sa grâce; XLIX et suiv. — Ses coquetteries; LII et suiv., noté. — Assiste à la fête de Vaux; LIV. — Ses intrigues avec la comtesse de Soissons; LV et suiv. — Ses amours avec le comte de Guiche; LVIII. — Cherche à perdre mademoiselle de La Vallière; LXIII et suiv. — Est mal avec le Roi; LXVII. — Tient un enfant de Molière sur les fonts de baptême; LXXV. — Se confie à mademoiselle de Montalais; II, Appendice, 196.

Houssaye (M. Arsène). — Son opinion sur les corrections des *Réflexions* attribuées à Bossuet; Préface, X.

Huet (Pierre-Daniel), évêque d'Avranches. — Est candidat pour la place de précepteur du Dauphin; Préface, XXIII. — Lettres que lui écrit sœur Louise de la Miséricorde; II, 6 et note. — 21, 22, 23, 24.

Humières (Le maréchal d'). — Son refus de servir sous Turenne; II, Appendice, 252 et note.

# L

La Baume le Blanc (Gilles de). — Est nommé évêque de Nantes; Notice, LXVIII, note.

La Baume le Blanc (Laurent de). — Père de mademoiselle de La Vallière, est tué à Lerida; Notice, XXXV et suiv.

La Broue (M. de). — Nommé dans une lettre de sœur Louise de la Miséricorde; II, 4.

La Chesnaye. (M. de). — Ancien ami de sœur Louise; II, 21 et suiv., note.

La Fayette (Madame de). — Auteur de l'*Histoire d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans*; citée *passim*, dans la *Notice sur la duchesse de La Vallière*.

La Mothe-Houdancourt (Anne-Lucie de). — On veut en faire la maîtresse du Roi; Notice, LVI et suiv. et note.

La Motte-Argencourt (Madeleine de Conti de). — Amie de mademoiselle de La Vallière; Notice, CI, et note.

Lauzun (Le duc de). — Le bruit court qu'il veut épouser madame de La Vallière; Notice, C. — Est dénoncé comme étant le père du comte de Vermandois; II, Appendice, 239 et note.

Lavallée (M. *Th.*) — Extrait des *Entretiens de Madame de Maintenon*, concernant la *duchesse de La Vallière*; II, Appendice, 276.

La Vallière (Jean-François de La Baume Le Blanc, marquis de). — Sa mort; I, 198 et note.

La Vallière (Louise-Fran-

çoise de La Baume Le Blanc, duchesse de). — Auteur des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu ;* Préface, I, et suiv. — Connue sous le nom de Louise de la Miséricorde ; III et suiv. — Ses *Reflexions* corrigées, dit-on, par Bossuet; VII et suiv. — Ses *lettres ;* XVIII et suiv. — A les sympathies de ses contemporains ; Notice, XXXIII. — Sa naissance, sa jeunesse; XXXV et suiv. — Est élevée à la cour de Gaston d'Orléans à Blois; XXXVI. — Est nommée fille d'honneur de Madame ; XXXVIII. — Elle est aimée par Loménie de Brienne, XLII. — Le Roi s'oppose à ce qu'elle se fasse peindre en Madeleine ; *ibid.* — Accusée de galanterie ; XLV et suiv. — Avoit d'abord été aimée par Bragelonne; XLVII. — Se plaint de Fouquet au Roi ; XLIX. — Danse un ballet avec le Roi ; — Vers faits pour elle ; *ibid.* et suiv. — L'emporte sur ses rivales; LII. — Fête de Vaux ; LIV et suiv. — Reprend son empire sur le Roi ; LVII. — Lui cause une violente colère et se sauve dans un couvent à Saint-Cloud ; LVIII et suiv. — Le Roi la ramène ; LIX. — Carrousel donné pour elle, LIX ; — Ses amis lui reprochent de les oublier, LXIII. — Se réconcilie avec la comtesse de Soissons ; *ibid.* — Celle-ci veut la perdre ; LXIII et suiv. — Sa première grossesse à l'hôtel Brion ; LXVIII et suiv. — Accouche d'un garçon : LXXI ; — Assiste six jours après à la messe de minuit ; LXXIII. — Nouvelles fêtes à la cour ; LXXIII et suiv. — Va au bal masqué avec le Roi ; LXXV. — N'assiste pas au ballet de 1664 ; LXXVI. — A un second fils, *ibid.* ; — Ses vers à Louis XIV ; LXXVII. — Veut voir les femmes de qualité ; LXXVIII. — Voyage à Chambord ; LXXIX. — Ce qu'en disoit le peuple ; LXXIX, note. — Légitimation de ses enfans ; LXXX et suiv. — Détails sur la naissance de mademoiselle de Blois ; LXXXI, note. — Est créée duchesse ; LXXXII et suiv. — Voyage d'Avesnes ; LXXXV. — Son insolence vis-à-vis de la Reine ; LXXXVI et suiv. — Fait ses dévotions à Notre-Dame de Liesse ; LXXXVIII. — Naissance du comte de Vermandois ; XC. — N'est plus aimée du Roi ; XCI. — Son abnégation ; XCII. — Se retire à Chaillot ; XCIII. — Sa réponse au maréchal de Bellefonds ; CIV. — Revient à Versailles avec Colbert ; *ibid.* — Reste à la cour ; XCV. — Départ pour la chasse ; XCVII. — Vit très-retirée ; XCVIII. — Sonnet au Roi ; XCIX, note. — Voit souvent le maréchal de Bellefonds ; *ibid.* — Sa fortune ; C, note. — Veut se retirer à Chaillot ; CI. — Avance dans sa conversion ; CII, et suiv. —

Va visiter les Carmélites ; CIV. — Sa maladie ; CV. N'ose parler au Roi de son projet de quitter la cour ; *ibid.* — Sa résignation ; CVI. — Écrit les *Réflexions ;* CVII. — Renonce tout à fait au monde ; CXIII. — Dispose de ses biens et fait ses adieux au Roi ; CXIV. — Se rend aux Carmélites ; CXV. — Adieux à ses enfans ; CXVI et suiv. — Prend le voile ; CXVIII. — Sa satisfaction et sa tranquillité ; CXIX, CXX. — Fait ses vœux ; CXXI. — Sa dignité ; CXXIII et suiv. — Chagrins que lui causent ses enfans ; CXXIV et suiv. — Toujours belle ; CXXV. — Sa résignation à la mort de son fils ; CXXVI. — Sa conversation avec madame de Montespan ; CXXVII. — Demande qu'on ne montre plus ses lettres ; *ibid.* et suiv. — Ses austérités ; CXXVIII et suiv. — Refuse d'entrer en correspondance avec la marquise d'Uxelles ; CXXIX. — Désire être oubliée ; CXXX. — Voudroit aller dans un couvent de province ; CXXXI. — Sa maladie et sa mort ; CXXXII et suiv. — (Fin de la notice). — Dirige le prince de Conti ; I, 5, note. — Félicite le maréchal de Bellefonds de sa tranquillité ; 107 et suiv. — Le remercie des peines qu'il prend pour elle ; 109 et suiv. — Lui rend compte de ses sentimens et lui annonce sa prochaine retraite ; 111 et suiv. — Difficultés qu'elle éprouve pour sa retraite ; 116 et suiv. — Est malade des chagrins que le monde lui cause ; 118 et suiv. — Demande au maréchal de lui écrire plus souvent ; 125. — Sa tendresse pour mademoiselle de Blois ; 126. — Son supplice d'être obligée de s'adresser au Roi ; 126 et suiv. — Sa décision ; 127 et suiv. — Demande au maréchal de la fortifier par ses conseils ; 129 et suiv. — Lui annonce sa retraite définitive ; 132. — Entretient Bourdaloue ; 133. — Ses préoccupations pour M. de Condom ; 134. — Remercie M. de Grenoble de ses conseils ; *ibid.* — Son entrée aux Carmélites ; 135. — Ses prières pour le maréchal ; 136 et suiv. — A fait ses vœux ; 138 et suiv. — Voit l'abbé de la Trappe ; 147 et suiv. — Demande au maréchal d'être moins indulgent pour elle ; 151 et suiv. — Reçoit de nombreuses visites ; son calme ; 154 et suiv. — Prie le maréchal de Bellefonds de ne plus montrer ses lettres ; 157 et suiv. — Ses sentimens en voyant mourir une carmélite ; 158. — Suit les conseils du maréchal ; 159. — Se félicite d'avoir quitté la cour ; 163 et suiv. — S'occupe des affaires du maréchal ; 176. — Donne une lettre au marquis de Bellefonds ; 187. — Son affection pour la mère Agnès ; 189 et suiv. — Ses

inquiétudes pendant la maladie de celle-ci ; 194.— Mort de son frère; 198.— Entre en retraite; 206. — Ses lettres à diverses personnes; II, 1 à 29.—Charge Bossuet de parler de sa vocation à madame de Montespan; 35. — Opinion de Bossuet sur elle; 40 et suiv.— Ses saintes dispositions; 50 et suiv. — Sa persévérance ; 54. — Son admirable dévotion; 56 et suiv. — Lettre circulaire sur sa mort; 166 à 183.— Son acte de baptême; Appendice, 187 et suiv. — Résiste aux séductions de Fouquet; 191.— Détails sur ses accouchemens fournis par Colbert; 201 à 207. — Lettres patentes qui la créent duchesse de Vaujours; 208 à 213. — Lettre apocryphe à madame de Montausier; 217 à 224.— Lettre qu'on lui attribue ; 225 et suiv. — Son orthographe; 227 et suiv. — Est affligée de la conduite de sa fille et de celle du comte de Vermandois; 234 et suiv. — Bonté de la mère Agnès pour elle; 247. — Liste de ses lettres autographes; 261 à 264. — Indication des éditions des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, 265 à 267. — Ouvrages auxquels elle a donné lieu; 268 a 272. — Ses portraits; 273 à 281.— Ce que dit de sa conversion madame de Maintenon, 276.

Lebrun (Charles). — Son portrait de sœur Louise de la Miséricorde; II, Appendice, 274.

Le Camus (Étienne, évêque de Grenoble). — Ami du maréchal de Bellefonds; I, 123 et note. — Donne des avis à madame de La Vallière ; 134.

Lelong (Le P.). — Note des portriats gravés de la duchesse de la Vallière; II, Appendice, 279.

Lenoir. — Nommé dans la lettre de sœur Louise à M. d'Apremont; II, 26.

Lequeux (L'abbé Claude). — Publie le premier les lettres de madame de La Vallière; Préface, IV et suiv. — Cette publication mérite toute confiance; XX.— Son erreur au sujet de sœur Anne-Marie; I, 148, note. — 234, note.

Lescalopier ((M). — Possède une lettre de sœur Louise à dom Mabillon; II, 27.

Lesdiguières (Le fils du duc de). — Remporte le prix au carrousel de 1662; Notice, LX.

Le Tellier (Le chancelier). — En correspondance avec la mère Agnès Jésus-Maria; II, Appendice, 243.

Longueville (Charles-Paris d'Orléans, comte de Saint-Paul, duc de). — Le bruit se répand qu'il est amoureux de madame de La Vallière et qu'il songe à l'épouser; Notice, C.

Longueville (La duchesse de). — N'est pas l'auteur des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*; Préface, II. — Assiste à la profession de madame de La Vallière, Notice, CXXI.

Lorraine (Le chevalier de) — Débauche le comte de Vermandois; II, Appendice, 236, note.

Louis XIV. — On attribue de son vivant les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* à madame de La Vallière; Préface, IV. — Aurait vu, dit-on, mademoiselle de La Vallière pour la première fois à Blois; Notice, XXXVI. — Veut la faire peindre en Diane, XLIII. — Est jaloux de Bragelone; XLVII. — Ses amusemens avec les dames de la cour, XLVII et suiv. — Ne pardonne pas à Fouquet ses tentatives auprès de mademoiselle de La Vallière, XLIX. — Aime madame Henriette d'Angleterre et donne des fêtes pour elle à Fontainebleau; L et suiv. — Sa satisfaction après l'arrestation de Fouquet, LV. — Aime un instant mademoiselle de La Motte-Houdancourt, LVI et suiv. — Se brouille avec mademoiselle de La Vallière et va la chercher à Saint-Cloud; LIX. — Carrousel donné pour elle, *ibid.* — Sa fureur en recevant une fausse lettre à la Reine et sa dissimulation; LXV et suiv. — Manque de déférence envers la Reine; LXVII. — Ses lettres à Colbert au sujet de mademoiselle de La Vallière, LXIX. — Ses préoccupations au moment où elle va accoucher; LXX et suiv. — Son application au gouvernement du royaume, LXXIV. — Tient un enfant de Molière sur les fonts de baptême; LXXV et suiv. — Danse au ballet de 1664; LXXVI. — Incident d'une partie de chasse; LXXVII. — Mène mademoiselle de La Vallière chez la Reine mère, LXXVIII.

Lui sacrifie les vers de François Ier à Chambord; LXXIX. — Ne connaît plus d'entrave à ses passions et légitime les enfans de madame de La Vallière, LXXX et suiv. — Il la fait duchesse, LXXXII et suiv. — Intérêt qu'il prend à ses enfans naturels, XC, note. — Envoie chercher madame de La Vallière à Chaillot par Colbert, XCII. — Pleure en la revoyant, XCIV. — S'oppose à ce qu'elle se retire, C et suiv. — Lui jette son chien pour lui tenir compagnie, CVI. — Est ému en la voyant pour la dernière fois; CXIV. — Accorde à sa famille le gouvernement du Bourbonnais vacant par la mort de son frère; CXXIV, note. Son indifférence à la mort de madame de La Vallière, CXXXIV et suiv. — Ne veut pas parler à Bossuet de la vocation de madame de La Vallière; II, 35 — Charge Colbert de s'occuper de tous

les préparatifs de l'accouchement de madame de La Vallière; Appendice, 201 et suiv. — Ecrit plusieurs fois a Colbert à ce sujet; 203 et suiv. — Est ravi de mademoiselle de Blois; 230.— Lui annonce qu'elle épouse le prince de Conti; 231.— Lui fait des remontrances; 232.— Nomme le comte de Vermandois amiral de France; 236.— Colère que lui causent ses débauches; 237.— Consent à le revoir; 238. — Insensible à sa mort; 239. — Traite favorablement le maréchal de Bellefonds; 249. — Sa générosité envers lui; 251 et suiv.— Lui confie la garde de la Reine; 254 et suiv. — Le fait revenir à la cour; 256. — Le nomme gouverneur de Vincennes; 258.

Louvois. — Est dévoué à madame de Montespan; Notice, CXI. — Sa malveillance envers le maréchal de Bellefonds; II, Appendice, 249. — Lui donne l'ordre d'aller à Tours; 253. — Lettre que lui écrit le maréchal de Bellefonds; 257.

## M

Mabillon (Le R. P. dom Jean). — Lettre que lui écrit sœur Louise; II, 27 et suiv.

Madeleine du Saint-Esprit (Sœur). — Écrit la circulaire sur la mort de sœur Louise de la Miséricorde; Préface, XXV. — Cette circulaire; II, 166 à 183.

Maintenon (Madame de). — Lettre compromettante qui lui est attribuée, II; Appendice, 190. — Obtient la grâce de la princesse de Conti; 233. — Dit au Roi que le comte de Vermandois n'est pas son fils, 209. — Doutes sur l'authenticité de son portrait par Petitot; 274. — Extrait de ses *Entretiens sur l'éducation des filles*, concernant la conversion de madame de La Vallière; 276.

Marie du Saint-Sacrement (Mademoiselle d'Epernon, sœur). — Succède à la mère Agnès; II, 248.

Marie-Thérèse. — Ce qu'elle souffre de l'ascendant pris sur le Roi par mademoiselle de La Vallière; Notice, XXXIII. Ne peut assister à la fête de Vaux; LIV. — Sait que mademoiselle de La Vallière est aimée du Roi; LX et suiv. — Fausse lettre qu'on doit lui remettre; LXIV. — Son chagrin en apprenant que la Reine mère a reçu mademoiselle de La Vallière; LXXVIII. — Ce que le peuple disoit d'elle; LXXIX et suiv., note.— Voyage à Avesnes avec le Roi et la duchesse de La Vallière; LXXXV et suiv. — Fait ses dévotions à Notre-Dame de Liesse; LXXXVIII.—

Se plaint que le Roi rentre trop tard, LXXXIX. — Pardonne à madame de La Vallière, CXIV. — Assiste à sa prédication, CXII et suiv. — Lui donne le voile, CXXIII.

Maine (L'empereur du). — Demande mademoiselle de Blois en mariage; II, Appendice, 230 et suiv.

Maine (Le comte du). — Débauche le comte de Vermandois, II, Appendice, 137, note.

Maintenon (Jacob Goyon de). — Remplace Bossuet à l'évêché de Condom; Préface, XXII, note.

Maître (M.). — A publié une lettre attribuée à mademoiselle de La Vallière, II, Appendice, note.

Malicorne (L'abbé de). — Raconte son départ pour la chasse du Roi et de mesdames de La Vallière et Montespan, Notice, XCVII.

Mazarin (Le cardinal de). — Conséquences de sa mort, Notice, XXXVIII.

Menard. — Portrait de sœur Louise de la Miséricorde qui lui est attribué, II, Appendice, 27.

Molière. — Fait jouer les *Fâcheux* à la fête de Vaux; Notice, LIV. — Un de ses enfants tenu sur les fonts de baptême par le Roi et Madame, LXIV et suiv.

Molina (La señora). — Sa conduite à l'occasion de la fausse lettre envoyée à la Reine; Notice, LXIV et suiv.

Monsieur (Philippe d'Orléans). — Se plaint des assiduités du Roi près de Madame; Notice, LI. — Assiste à la fête de Vaux, LIII. — Veut faire épouser sa fille à la princesse de Conti; II, Appendice, 234.

Montalais (Mademoiselle de). — Confidente de mademoiselle de La Vallière; Notice, XVII et note. — De Madame, II, Appendice, 188.

Montausier (Julie d'Angennes, duchesse de). — Sent les amours du Roi avec madame de Montespan; Notice, LXXXVII. — Lettre supposée qui lui est adressée par madame de La Vallière; II, Appendice, 217 à 224.

Montausier (Le duc de). — Approuve la duchesse de la Vallière de quitter la cour; Notice, CXIV.

Montespan (Madame de). — N'est pas l'auteur des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*; Préface, II. — Son indignation contre madame de La Vallière dans le voyage d'Avesnes; Notice, LXXXVI. — Loge près du Roi, LXXXVII. — Fait ses dévotions à Notre-Dame de Liesse, LXXXVII. — Est aimée du Roi; LXXXIX. — Naissance du duc du Maine, XCII. — Pleure en revoyant madame de La Vallière, XCV et suiv. — Départ pour la

chasse à Fontainebleau; XCVI. — Son luxe ; XCVIII. — Ses dédains pour madame de La Vallière ; CVI. — Tourne en ridicule sa résolution d'entrer aux Carmélites; CXI.— Sa conversation avec sœur Louise; CXXVI et suiv. — Bossuet lui parle de la vocation de madame de La Vallière; II, 35. — Dit au Roi que le comte de Vermandois n'est pas son fils; Appendice, 239.

MONTPENSIER (Mademoiselle de). — Portrait qu'elle fait de mademoiselle de La Vallière; Notice, XL. — Son récit du voyage d'Avesnes; LXXXV et suiv. — Ses railleries sur le retour de Chaillot de madame de La Vallière; XCIX. — Pleure en lui faisant ses adieux ; CXIV et suiv.— Ce qu'elle dit du comte de Vermandois ; II, Appendice, 237 et suiv.

MORET (Le R. P.).— Nommé dans une lettre de sœur Louise; II, 5.

MOTTEVILLE (Madame de). — Portrait qu'elle fait de mademoiselle de La Vallière; Notice, XL. — Reçoit les confidences de la Reine; L et suiv.— Raconte ses chagrins; LXXV.

## N

NAVAILLES (La duchesse de). — Sa sévérité; Notice, LVII. — Est accusée d'avoir écrit une fausse lettre à la Reine; LXV. — Sa disgrâce; LXVI.

NICON. — Nommé dans une lettre de sœur Louise; II, 26.

NOAILLES (Le cardinal de). — Sa nomination à l'évêché de Paris ; II, 18 et suiv. note.

NOAILLES (Le maréchal de). — Lettre que sœur Louise lui écrit sur la nomination de son frère à l'archevêché de Paris; II, 18 et suiv. note.

## O

OBERKIRCH (La baronne d'). — Publie une lettre de madame de La Vallière ; II, Appendice, 225 et suiv.

ORLÉANS (La princesse palatine, duchesse d'). — Son portrait de madame de La Vallière; Notice, XLI. — Son émotion à la vêture; CXX. — Dit que le prince de Maroc vouloit épouser mademoiselle de Blois; II, Appendice, 230. — Portrait qu'elle fait du comte de Vermandois; 236 et suiv. — Son affection pour lui; 238. — Sa bonne opinion de madame de La Vallière ; 239.

ORMESSON (Olivier d'). — Son récit des couches de mademoiselle de La Vallière ; Notice, LXXII et suiv.

## P

PARIS. — Son différend avec le curé de Saint Laurent ; II, 4

PARIS M. Louis) — Auteur de *Remensiana*, cité dans la Notice, LXXVII, note — Sa *Vie de l'abbé de Rancé* ; XCVII.

PAULIN (Le P.). — Confesseur de Louis XIV. — Sa lettre au cardinal Mazarin, Notice, LXV et suiv. note

PETITOT. — Auteur des émaux de la duchesse de La Vallière et de madame de Maintenon ; II, Appendice, 273.

PHILIPPE. — Second fils de mademoiselle de La Vallière ; Notice, LXXII, note — Son acte de baptême ; II, Appendice, 207, note

PIROT (L'abbé) — Assiste la sœur Louise à sa mort ; Notice, CXXXIII — Aumônier des Carmélites, II, 10 et note.— Donne les derniers sacrements à sœur Louise ; 182.

PLESSIS (Mademoiselle du). — Femme de chambre de madame de La Vallière ; II, Appendice, 202 et suiv.

PLESSIS-BELLIÈRE (Madame du). — Lettre à Fouquet qu'on lui attribue ; II, Appendice, 180 et suiv.

PONS (Bonne de). — Remarquée par le Roi ; Notice, LI et note.

## R

RANCÉ (Armand-Jules Le Bouthilier, réformateur de la Trappe). — Va voir sœur Louise aux Carmélites ; I, 147 et suiv. note. — Ami du maréchal de Bellefonds ; II, Appendice, 249

RATISBONNE (M. Louis) — Son opinion sur les corrections des *Réflexions* attribuées à Bossuet ; Préface, X.

ROCHE-SUR-YON (Le prince de La). — Beau-frère de la princesse de Conti ; II, Appendice, 231. — Son mot piquant en la voyant danser ; 232, note. — L'aime et en est aimé, 236.

ROMAIN-CORNUT (M.).— A publié une édition des *Réflexions* d'après l'exemplaire du Louvre ; Préface, V. — Son opinion sur l'édition corrigée par Bossuet, VII et suiv

## S

SACY (M. de). — Son opinion sur les corrections des *Réflexions* attribuées à Bossuet ; Préface, X et suiv

SAINT-GÉRAN (La maréchale de).— Présente mademoiselle Judith de Bellefonds à la cour II, Appendice, 242 et suiv.

SAINT-REMY (La marquise de) mère de mademoiselle

de La Vallière. — Vient à Paris avec ses enfans; Notice, XXXVII. — S'étoit aperçue de l'amour de Bragelonne pour sa fille; XLVII. — L'engage à quitter la cour, XCIX. — Est peu estimée du Roi; C. — Reçoit une pension de sa fille; CXIV.

SAINT-REMY (Mademoiselle de). — Reçoit une pension de la duchesse de La Vallière, sa sœur; Notice, CXIV.

SAINTE-BEUVE (M.). — Son opinion sur les corrections des *Réflexions* attribuées à Bossuet; Préface, VIII et suiv.

SANGUIN (M.). — Achète la charge du maréchal de Bellefonds; I, 182, note.

SÉGAR (Le P.). — Conseille à madame de La Vallière de se faire Carmélite; Notice, XCIX.

SÉPEVILLE (La marquise de). — Chargée par sœur Louise de parler au maréchal de Bellefonds; I, 210 et note.

SÉVIGNÉ (La marquise de). — Son dévouement à Fouquet; Notice, XLIV. — Ses railleries sur madame de La Vallière; XCIV et suiv. — Va la voir aux Carmélites; CXXV. — Est ravie de mademoiselle de Blois; II, Appendice, 230. — Applaudit à son mariage; 231. — Amie du maréchal de Bellefonds; 249. — Douleur qu'elle éprouve à sa mort; 259.

SCUDÉRY (Madame de). — Son éloge du sermon de l'évêque d'Aire; Préface, XXIV.

SOISSONS (Olympe Mancini, comtesse de). — Sa haine contre mademoiselle de La Vallière; Notice LV. — Lui cherche une rivale; *ibid.* et suiv. — Aime le marquis de Vardes; LVIII. — Déteste de plus en plus mademoiselle La Vallière; LXIII. — Est chassée de la cour; LXVI et suiv. — Procure à Vardes l'enveloppe pour la fausse lettre à la Reine; II, Appendice, 194. — Motifs de sa vengeance; 195. — N'a pas assisté à la composition de la lettre; 199 et suiv.

SOLAR (M). — Possède une lettre de sœur Louise à Huet; II, 6.

SOULIÉ (M. Eudore). — Sa note sur les portraits de la duchesse de La Vallière, du musée de Versailles; II, Appendice, 275 et suiv.

## T

THÉRET (L'avocat). — En correspondance avec sœur Louise; II, 3.

TORCY (Le marquis de). — Nommé dans une lettre de sœur Louise; II, 15 et note.

TOUCHES (M. des). — Nommé dans une lettre de sœur Louise; II, 14.

TOULOUSE (Le comte de). — Le Roi lui donne la charge d'amiral du comte de Vermandois; II, Appendice, 239.

TOURNAY (M. de). — Sa

mort, son mérite ; II, Appendice, 245 et suiv.

Trois-Ville, ou Tréville, (Le comte de). — Lit aux Carmélites la relation de la mort de l'abbé de la Trappe ; sa conversion ; I, 142, note.

Turenne (Le maréchal de). — Son embonpoint ; II, 35. — Ses prétentions à commander comme prince à tous les maréchaux ; Appendice, 252.

## U

Uxelles (La marquise d'). — Reçoit une lettre de sœur Louise ; II, 16 et suiv. — Lettres que lui adresse la mère Agnès ; Appendice, 244 et suiv.

## V

Valentiné (Madame de). — S'occupe des affaires du maréchal de Bellefonds ; I, 181 et suiv.

Valentiné (M. de). — Ses affaires avec le maréchal de Bellefonds ; I, 176 et note. — A de l'argent au maréchal ; 181 et suiv. note.

Valentinois (Madame de). Sœur du comte de Guiche — Est dans l'intimité du Roi ; Notice, xlviii.

Vardes (René du Bec, marquis de). — Amant de la comtesse de Soissons ; Notice, lviii. — Veut perdre mademoiselle de La Vallière ; lxiii et suiv. — Accuse la duchesse de Navailles d'avoir écrit la fausse lettre à la Reine ; lxv. — Sa disgrâce ; lxvi. — Ses intrigues avec le comte de Guiche ; II, Appendice, 194 et suiv. — On fait courir le bruit de son mariage avec madame de La Vallière ; 219.

Vermandois (Le comte de). Fils de madame de La Vallière ; Notice, lxxii, note. — Légitimé ; lxxxi. — Accompagne sa mère aux Carmélites ; cxvi. — Ses désordres ; cxxv et suiv. — Sa mort ; cxxvi. — Pension faite à sa nourrice ; II, Appendice, 207, note. — Notice sur sa vie ; 236 à 240

Villot (M. Frédéric). — Son opinion sur le portrait de madame de La Vallière par Lebrun ; II, Appendice, 274.

## W

Walckenaer (M.). — Son erreur sur la date de la première édition des *Réflexions ;* Préface, I, note. — Ne croit pas à l'authenticité des lettres de madame de La Vallière publiées par l'abbé Lequeux ; xix, — Preuves de cette authenticité ; xxv et T. II, 267, note.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU SECOND VOLUME.

### LETTRES DE SOEUR LOUISE DE LA MISÉRICORDE A DIVERSES PERSONNES.


Lettre I. A M. Colbert..... 1
— II. A M. Theret..... 3
— III. A Mgr Huet..... 6
— IV. A madame Anne de Choiseul-Praslin..... 9
— V. A M. Dodart..... 11
— VI. Sans suscription, mais probablement à M. Dodart..... 14
— VII. A la marquise d'Uxelles..... 16
— VIII. Au maréchal de Noailles..... 18
— IX. A Mgr Huet..... 21
— X. Au même..... 23
— XI. A M. d'Apremont..... 25
— XII. Au R. P. Mabillon..... 27


### LETTRES DE BOSSUET AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS ET A LA MÈRE AGNÈS DE JÉSUS-MARIA (JUDITH DE BELLEFONDS), CONCERNANT LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE.


Lettre I. Au maréchal de Bellefonds..... 33
— II. Au même..... 36

Lettre III. Au maréchal de Bellefonds..... 40
— IV. Au même..... 44
— V. Au même..... 50
— VI. Au même..... 52
— VII. Au même..... 54
— VIII. A la mère Agnès de Bellefonds..... 56

Sermon pour la vêture de la duchesse de La Vallière, par Mgr de Fromentières, évêque d'Aire..... 59

Sermon pour la profession, par Bossuet, évêque de Condom..... 113

Lettre circulaire de la Sœur Madeleine du Saint-Esprit, prieure des Carmélites, en 1710, sur la mort de la sœur Louise de la Miséricorde..... 164

## APPENDICE.

Extrait de l'acte de baptême de mademoiselle de La Vallière..... 187
Fouquet et mademoiselle de La Vallière..... 189
Le comte de Guiche et mademoiselle de La Vallière... 193
Colbert et mademoiselle de La Vallière..... 201
Érection en duché pairie des terres de Vaujour et baronnie de Saint-Christophe, en faveur de Louise-Françoise de La Vallière..... 208
Lettres patentes du Roi, en faveur de la duchesse de La Vallière..... 214
Lettre supposée de la duchesse de La Vallière à madame de Montausier..... 217
Lettre attribuée à la duchesse de La Vallière..... 225
Copie textuelle d'une lettre autographe de Sœur Louise de la Miséricorde..... 227

LES ENFANS DE LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE.

Notice sur mademoiselle de Blois..... ..... 229
— sur le comte de Vermandois..... ..... 236

LA MÈRE AGNÈS DE JÉSUS-MARIA (JUDITH DE BELLEFONDS) ET LE MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Notice sur la mère Agnès de Jésus-Maria..... 241
— sur le maréchal de Bellefonds ..... 249

BIBLIOGRAPHIE ET PORTRAITS.

Indication des lettres autographes de la duchesse de La Vallière, qui ont été vendues depuis 1827..... 261
Éditions des *Réflexions sur la Miséricorde de Dieu* existant à la Bibliothèque impériale..... . 265
Relevé des ouvrages que possède la Bibliothèque impériale, sur la duchesse de La Vallière..... 268
Autres ouvrages sur la duchesse de La Vallière..... 271
Portraits de la duchesse de La Vallière..... 273

Table analytique..... . 283

FIN

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

# REFLEXIONS

SUR LA

# MISÉRICORDE

# DE DIEU

PAR

LA DUCHESSE

## DE LA VALLIÈRE

TOME II